LE CONGRÈS DE BERLIN

II[1]

LE CONGRÈS

III

Les ministres et les diplomates européens sont réunis dans la salle de bal du palais de la chancellerie, sous la présidence du prince de Bismarck. Celui-ci ouvre les séances du Congrès, le 13 juin 1878. Un mois après, jour pour jour, le samedi 13 juillet, il prononcera le discours de clôture et félicitera ses collègues de leurs travaux. En ce court espace de temps, de sa rude main, une nouvelle face de l'Europe aura été sculptée.

— « C'est pour soumettre l'œuvre de San-Stefano à la libre discussion des cabinets signataires des traités de 1856 et de 1871 que nous nous trouvons assemblés, » dit-il le 13 juin. Et c'est, en effet, l'objet de la réunion. La Russie est sur la sellette.

Elle est sur la sellette ; mais avant qu'elle comparaisse, on lui a serré les pouces jusque dans sa victoire. Les différentes puissances ont des prétentions, des intentions, — des « intérêts, » — qui, déjà, ont obtenu certaines satisfactions inscrites en des actes préliminaires que chacune des délégations a dans sa poche. L'Autriche-Hongrie arrive avec la convention de Reichstadt ; l'Angleterre avec la convention du 30 mai, sans

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre.

compter une convention anglo-turque, du 4 juin, qui viendra au jour bien inopinément; la France fait état des « réserves » qu'elle a formulées. Quant à la Prusse, elle entend toucher sa commission de « courtier honnête : » elle s'attribue le vaste espoir d'une pénétration germanique en Orient par le fait d'une impulsion définitive vers le Danube, imprimée à sa vieille antagoniste en Allemagne, l'Autriche-Hongrie, et surtout elle escompte l'adhésion tacite des puissances à son hégémonie continentale.

Pour combiner ces divers calculs, préparations et ambitions, la « grande » Europe, celle des cinq puissances, s'arroge le mandat de décider et de trancher. A la porte du Congrès, frappent les petites puissances, les puissances « dans le devenir : » Grèce, Roumanie, Serbie, Monténégro, et même la Perse lointaine. Elles demandent timidement l'entrée; mais elles sont consignées. Tout au plus, seront-elles admises à exposer leurs « doléances » et à faire entendre leurs « vœux. »

Sur les protocoles du Congrès figurent, seuls, les noms des plénipotentiaires, — c'est-à-dire d'environ vingt personnes qualifiées autour desquelles s'empresse le bataillon zélé des secrétaires (1). C'est sur cette assistance choisie que le prince de Bismarck exerce son autorité. Nulle part les traits dominans des peuples ne se marquent plus fortement que dans ces assemblées où se rencontrent et s'opposent leurs représentans (2).

Le prince de Bismarck a pris, dès le début, une attitude à la fois très naturelle et très réfléchie. Il est malade et ne peut, sans un effort sur lui-même, assister aux séances. Il se montre donc

(1) Les protocoles officiels du Congrès ont été publiés par la plupart des gouvernemens. Il y a un *Livre jaune* français. Inutile d'ajouter qu'ils offrent une image très incomplète des séances. Voici, d'ailleurs, à ce sujet, l'appréciation d'un des plénipotentiaires : « Les protocoles officiels rapportent fidèlement les travaux du Congrès et en donnent le résumé officiel; mais, sous l'enveloppe diplomatique qui en recouvre uniformément toutes les parties, on a peine à saisir la physionomie vraie des détails. En outre, les protocoles n'étaient pas relus en séance, et l'on se permettait souvent d'y introduire, après coup, des modifications très importantes. » *Souvenirs inédits* de Carathéodory pacha.

(2) Un petit *quadro* des coulisses du Congrès : « Avant la séance, nous allâmes au buffet où nous bûmes du porto et mangeâmes des biscuits. Peu à peu arrivaient les plénipotentiaires : le comte Corti, un petit homme laid, avec une figure japonaise, le comte de Launay; ensuite, le Turc, homme encore jeune, mais insignifiant; le comte Schouwaloff et le vieux Gortschakoff, chancelant; enfin les Anglais et les Français, Waddington en grand uniforme. La première rencontre de Gortschakoff et de lord Beaconsfield était intéressante; c'était un moment historique. » *Mémoires* du prince de Hohenlohe, t. II, p. 231. Voyez aussi l'intéressant article du comte de Mouy, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er novembre 1904.

pressé, exigeant; et pourtant, il conduira le travail jusqu'au bout, surveillera de l'œil jusqu'aux moindres détails sans se laisser enlizer dans la minutie technique. Le comte P. Schouwaloff, qui est, sinon un grand personnage, du moins un homme distingué et résolu, s'exprime ainsi :

Le prince de Bismarck présidait le Congrès avec une certaine brusquerie militaire qui ne déplaisait à personne et devant laquelle s'inclinaient les représentans de toutes les puissances, sans en excepter les deux ministres anglais, de la part desquels je me serais attendu à plus de morgue.

On peut juger de l'impression produite sur les représentans des puissances plus faibles, sur les timides et sur les timorés. Longtemps après la clôture des séances, le bon Turc Carathéodory pacha en tremble encore :

Le Congrès de Berlin a été complètement dominé par le prince de Bismarck... Les événemens ont fait au prince une position tout à fait extraordinaire aussi bien en Allemagne que dans toute l'Europe. La confiance et la crainte qu'il inspire sont générales... Le prince ne reconnaît d'autre supérieur que l'Empereur, à la condition d'être le seul interprète de ses volontés. Habitué, depuis longtemps, à la plus entière indépendance, il prend la moindre observation pour une velléité de résistance, qu'il se hâte de réprimer avec une impatience nerveuse et une volonté de fer (1)...

Sur le fond, le prince de Bismarck, ayant amené la Russie à la barre, entend la ménager autant que possible. Il est conscient du péril que ferait courir à l'Allemagne une évolution décisive de la politique russe (2). Mais il a un autre dessein très habilement conduit et filé: c'est d'opposer l'Angleterre et la Russie pour jouer, en fin de compte, à l'égard de ces puissances, le rôle de *tertius gaudens*. Si la guerre est évitée par la sagesse des deux gouvernemens, qui se sont mis d'accord avant d'entrer au Congrès, du moins peut-on faire survivre, de leur querelle, un ferment qui, pendant longtemps encore, les entretiendra dans un état d'aigreur réciproque.

La ligne de conduite de Bismarck à l'égard de la France et à l'égard des puissances orientales, notamment de la Turquie, n'est pas moins soigneusement calculée.

(1) *Souvenirs inédits* de Carathéodory pacha sur le Congrès de Berlin.

(2) Cette tactique de Bismarck est exprimée en un raccourci très expressif, par cette phrase du prince Antoine de Hohenzollern écrivant à son fils, le prince Charles (avril 1877) : « Bismarck veut isoler absolument la Russie et la France pour avoir les mains libres. » J. de Witte, *loc. cit.* (p. 289).

En venant au Congrès, la France a fait preuve de bonne grâce et d'humeur conciliante. On lui en sait gré. D'ailleurs, on a besoin d'elle, on la ménage. La politique de la « douche chaude » et de la « douche froide » subsiste bien encore, mais avec une atténuation appréciable. C'est que les positions respectives se sont modifiées ; il n'y a pas avantage à irriter perpétuellement une nation dont les forces se reconstituent et qui, rentrée dans l'orbite des puissances européennes, peut devenir un point d'appui pour les combinaisons adverses.

Quant à la Turquie, dont l'existence et les territoires sont en cause, on la traitera comme une vaincue. Qu'elle ne s'avise pas d'être un obstacle aux projets complexes du chef de l'Europe, Trop heureuse que la main puissante la retire de l'abîme où elle était plongée!

Le prince est tellement dominé par l'instinct politique, qu'à proprement parler, il n'a ni ami ni ennemi de cœur. Cela est vrai en général; quant à l'Empire ottoman, le prince ne croit pas à son avenir... Intelligence d'élite, il n'admet pas les choses à demi. Il estimerait peut-être un Turc du vieux régime. Il comprend moins le Turc progressiste et cherchant à s'assimiler la civilisation européenne... Il ne fait pas plus de cas des populations orientales... Salisbury ayant demandé, pour la deuxième fois, qu'on assignât un jour pour ce qu'il appelait la « question arménienne : » — « Encore une ! » s'écria hautement M. de Bismarck, visiblement impatienté... Le prince de Bismarck ne manque aucune occasion de faire voir que, à son avis, la question orientale, en tant que se rapportant à des peuples et à des formes de gouvernement placés en quelque sorte en dehors du cercle de la civilisation européenne et n'ayant aucun avenir, ne doit intéresser l'Europe que par les conséquences qu'elle peut avoir sur les relations des grandes puissances entre elles. C'est à ce titre seulement qu'il ne dédaigne pas de s'en occuper. C'est dans cet ordre d'idées qu'il a dirigé le Congrès et qu'il a travaillé pendant toute sa durée, s'efforçant de calmer les prétentions rivales des cabinets européens et d'écarter, comme oiseuse et inutile, toute question qui n'était pas de nature à influer directement sur les relations diplomatiques des puissances (1).

En somme, à cette heure solennelle, le prince, dominant ses passions, a jugé et il a pris son parti. Ce qu'il veut, c'est une solide organisation de l'Europe centrale, capable de tenir tête au besoin des deux côtés à la fois, indépendante de l'ingérence anglaise, sans lui être hostile. Il s'est donné pour tâche d'inspirer la confiance et de fomenter, entre les autres, la méfiance. Tout

(1) *Souvenirs inédits* de Carathéodory pacha.

cela, par les moyens les plus simples, les plus directs, et sortant, pour ainsi dire, du cours des choses. Il ne force pas la destinée; il l'observe, la presse et l'accouche, comme Socrate accouchait les esprits. Les circonstances lui viennent en aide. Il a affaire, dans les situations, à des nécessités inéluctables qu'il a le bon sens d'accepter; il a affaire, dans les personnes, à des vanités et à des susceptibilités dont sa fine psychologie surveille du coin de l'œil et exploite les défaillances.

C'est probablement à ces défaillances individuelles qu'il faut attribuer l'erreur grave commise à la fois par la Russie et par l'Angleterre de n'avoir pas su maintenir, pendant les travaux du Congrès, les dispositions conciliantes qui avaient dicté l'acte du 30 mai, et d'avoir repris devant l'aréopage solennel les querelles antérieures à cet arrangement; de sorte qu'on offrait à la galerie le spectacle de luttes fréquentes sur des points de détail, quand les questions capitales étaient réglées. Quelle autorité une persévérance commune dans l'accord n'eût-elle pas donnée aux deux principales puissances intéressées pour s'opposer aux manœuvres du prince de Bismarck et contre-balancer les efforts de l'Europe germanique habilement réunie contre elles!...

Il faut tenir compte du mouvement d'opinion que détermina en Angleterre, au cours des séances du Congrès, la divulgation dans la presse de la convention anglo-russe. D'où vint cette divulgation? C'est un mystère qui n'a pas été éclairci. Il est certain que le public se prononça vivement contre l'accord et cria au marché de dupes. Les ministres anglais, plénipotentiaires à Berlin, furent ébranlés par ce coup imprévu et s'ingénièrent à reprendre, dans le détail, certaines des concessions qu'on leur reprochait d'avoir consenties et, notamment, celle de Batoum :

Nous étions déjà dans la troisième semaine du Congrès lorsque éclata la bombe de la divulgation de la convention anglo-russe. Cet événement produisit, en Angleterre, une émotion si forte et une impression si défavorable que les deux ministres anglais me déclarèrent un beau matin qu'ils se refusaient à l'exécution de la clause par laquelle ils s'engageaient à ne pas s'opposer, en fin de compte, à la cession de Batoum à la Russie. Atterré par cette nouvelle, je rappelai au marquis de Salisbury qu'il avait apposé sa signature et que je le mettais en demeure d'y faire honneur. Le *foreign secretary* voulut bien convenir du caractère obligatoire de cet engagement, mais il m'annonça que, pour obvier à cela, il allait offrir sa démission, qu'il serait remplacé, le jour même, par un autre ministre des Affaires étrangères, pour lequel la signature ne serait pas obligatoire...

Bismarck, mis au courant, arrangea ce grave incident. Batoum resta à la Russie et fut déclaré « port franc ; » mais des surprises de cette nature expliquent l'animosité réciproque des deux missions.

Ces piques s'envenimaient surtout entre lord Beaconsfield et le prince Gortschakoff. Celui-ci manquait aux séances du Congrès qu'il présumait devoir être trop cruelles à son amour-propre. Plus d'une fois pourtant, l'ironie britannique blessa au vif la susceptibilité moscovite. Les protocoles eux-mêmes, dans leur correction officielle, laissent passer quelque chose de ces dangereux éclats.

Le 29 juin, à propos d'une question extrêmement pénible pour la Russie, la reprise de la Bessarabie à la Roumanie en échange de la Dobroudja, lord Beaconsfield s'exprime en ces termes :

Le premier plénipotentiaire d'Angleterre appelle sur une situation aussi grave toute la sollicitude de la Haute Assemblée. Lord Beaconsfield déplore cette ingérence dans le traité de Paris et proteste contre elle sans avoir même à se préoccuper de savoir si l'échange dont il s'agit est ou non sanctionné par le possesseur actuel. Les autres signataires du traité de Paris ayant décliné toute intervention dans cette affaire, le premier plénipotentiaire de la Grande-Bretagne *ne saurait conseiller au gouvernement de la Reine d'employer la force* pour maintenir les stipulations de ce traité, mais il proteste contre ce changement et attend les explications de ses collègues de Russie, etc.

Quel ton ! Gortschakoff eut un sursaut. Il donne les explications sollicitées « sur la liberté du Danube » et ajoute que son gouvernement ne saurait revenir sur cette question, « espérant que lord Beaconsfield ne persisterait pas dans ses objections... »

Querelles où l'on entend comme un bruit d'armes. Bismarck les faisait parfois naître pour avoir le bonheur de les arranger !

L'inimitié déclarée entre les « deux chanceliers, » allemand et russe, était, à la fois, l'amusement et l'embarras du Congrès. Le prince de Bismarck accablait son collègue des traits d'une plaisanterie mordante, mais à peine perceptible sous les formes d'une haute courtoisie.

La première fois que le ministre d'État russe voulut intervenir au débat, un incident se produisit, qui ne contribua pas peu à dégoûter le vieux chancelier :

Le prince Gortschakoff ne prenait part aux séances du Congrès qu'à de rares intervalles. La plupart du temps, il faisait annoncer qu'il regrettait

d'être retenu chez lui par quelque indisposition. D'ailleurs, à part les civilités personnelles dont il était l'objet de la part du prince de Bismarck, nous ne saurions nous rappeler une seule occasion où le chancelier allemand ait fait preuve, dans ses paroles et dans ses actes, d'une déférence politique spéciale envers la personne du chancelier de Russie. Celui-ci, cependant, en sa qualité de doyen des grands diplomates européens, aurait été si friand d'un peu d'encens de la part de M. de Bismarck, en présence des membres du Congrès! M. de Bismarck le sentait bien et on aurait dit qu'il s'étudiait à enlever toute illusion et toute espérance à ce sujet à son collègue de Russie.

A la troisième séance du Congrès, le premier plénipotentiaire ottoman avait demandé la parole et, avant que le président la lui eût donnée, le prince Gortschakoff la demanda à son tour. C'était la première fois que le chancelier russe devait parler au Congrès. Le président fit remarquer au prince que le plénipotentiaire ottoman avait la priorité. Le prince Gortschakoff persista à vouloir parler le premier. Le plénipotentiaire ottoman s'offrit par courtoisie à céder son tour au prince: celui-ci n'accepta pas. Mais le prince de Bismarck n'en voulut pas moins que le plénipotentiaire parlât le premier. Tout cela produisit une petite scène qui fut fort remarquée, et à la suite de laquelle le prince Gortschakoff jeta avec emportement son papier et ses lunettes qui allèrent tomber de l'autre côté de la table.

De ces scènes, le prince de Bismarck faisait des gorges chaudes avec ses amis et, jusque dans ses *Souvenirs*, il a multiplié les témoignages de sa rancune inapaisée.

Son incontestable supériorité, le respect craintif dont il était entouré de la part de toutes ces excellences chevronnées et galonnées, eussent dû le rendre plus indulgent. Les manières de ces personnages désuets déchaînaient sa formidable humeur. Beaconsfield, pas plus que Gortschakoff, ne trouvait grâce devant lui. Il riait sous cape de leurs procédures solennelles, de leurs façons romantiques et, pour dire le mot, un peu « vieux jeu. » Ni l'un ni l'autre n'étaient des hommes techniques, encore moins des géographes. Plus d'une fois, ils embrouillèrent les questions, quand on comptait sur leur capacité pour les élucider.

Le prince Gortschakoff, quelque brillant qu'il eût été à une époque de sa vie, n'a jamais été un homme d'affaires. Il maniait bien la phrase, mais il se maintenait toujours dans les généralités... Je n'exagère pas en alléguant qu'avant son affaiblissement physique, il était incapable de désigner sur une carte, même à peu près, les différens pays de la péninsule balkanique ou bien, par exemple, la situation de Kars et de Batoum. Lorsque le prince parlait affaires, il aimait à *tracer les magistrales*, disait-il; en un mot, tou-

jours selon son expression, *il planait*... Aussi, fus-je assez effrayé lorsque le prince me déclara, un beau matin, qu'il m'avait abandonné toutes les autres questions, mais qu'il se réservait spécialement celle de Batoum... Il la traiterait directement avec lord Beaconsfield. Le Congrès tirait à sa fin. Le prince de Bismarck, qui avait hâte de se rendre à Kissingen, tâchait de hâter l'issue et m'interpellait journellement pour savoir si un accord au sujet de la frontière d'Asie s'était établi entre l'Angleterre et la Russie. Je lui dis que le prince Gortschakoff s'était réservé cette négociation. Je fis la même communication au marquis de Salisbury qui me serrait également de près et qui me répondit avec une certaine humeur : — « Mais, mon cher comte, lord Beaconsfield ne peut pas négocier! il n'a jamais vu une carte de l'Asie Mineure... » Le prince de Bismarck nous déclara enfin que, si nous n'étions pas prêts dans les vingt-quatre heures, il partirait. Quelques heures plus tard, nous apprîmes avec joie qu'une entente parfaite s'était établie entre lord Beaconsfield et le prince Gortschakoff. Le prince promit d'en faire la déclaration à la prochaine séance du Congrès.

Il faut savoir, pour la clarté de ce qui va suivre, que nous avions avec nous une carte de l'Asie sur laquelle notre état-major avait tracé la frontière du traité de San-Stefano, marquée dans une couleur, et une autre ligne, désignée par une couleur différente, qui constituerait le *nec plus ultra* de ce que les plénipotentiaires pouvaient céder devant les résistances de l'Angleterre. Inutile d'ajouter que le second tracé formait, pour ainsi dire, un secret d'État.

Cette dernière séance, consacrée à la question d'Asie, avait quelque chose de solennel. De son issue dépendait la paix européenne ou la guerre. Le président proposa aux deux négociateurs, lord Beaconsfield et le prince Gortschakoff, de prendre place l'un à côté de l'autre, d'exposer la teneur de leur entente. Ces deux messieurs s'assirent, en effet, et déployèrent chacun devant lui une carte tracée pour l'occasion. Nous formions, derrière, un groupe qui se tenait debout. De prime abord, j'entrevis la terrible confusion qui allait suivre. La carte du prince Gortschakoff ne contenait qu'un seul tracé, celui de San-Stefano, et le prince déclarait avec emphase que « mylord » l'avait accepté. Ce dernier, au contraire, répondait à chaque parole du prince par un laconique : « Non, non, » et il indiquait, sur sa carte à lui, la ligne à laquelle il avait consenti. Or, à ma grande surprise, cette ligne, avec toutes ses sinuosités, se trouvait être exactement celle que nous avions le droit d'accepter comme limite extrême de nos concessions.

Les démentis que les deux plénipotentiaires se donnaient commençaient à envenimer la discussion. Chacun se raidissait sur son tracé, lorsque le prince Gortschakoff se leva, me serrant la main avec force et me disant : — « Il y a trahison; ils ont eu la carte de notre état-major. » J'appris, après la séance, que, la veille de ce jour-là, le prince Gortschakoff avait fait demander la carte de l'Asie Mineure. On lui envoya la carte confidentielle avec les deux tracés. Il la montra à lord Beaconsfield et la lui prêta pour quelques heures afin de la faire voir au marquis de Salisbury. Les Anglais, observant une ligne qui reculait la frontière de San-Stefano, l'avaient adoptée et transposée sur leur propre carte. C'était la clé de cette prétendue trahison...

Le président du Congrès, voyant que les deux négociateurs s'enferraient toujours davantage dans l'impasse où ils s'étaient mis, proposa d'un ton ironique la combinaison suivante : le Congrès suspendrait sa séance pendant une demi-heure : les seconds plénipotentiaires russe et britannique, de concert avec le second plénipotentiaire allemand, prince de Hohenlohe, résoudraient la difficulté à la majorité des voix... Eh bien! ce galimatias tourna à notre avantage. Je maintins la ligne de San-Stefano, le marquis de Salisbury le *nec plus ultra* tracé par notre état-major. Le prince de Hohenlohe proposa un tracé intermédiaire qui divisait en parts égales le tracé en litige. J'acceptai et la question fut résolue. Nous signâmes le traité le surlendemain (1).

Ce récit offre la psychologie exacte du Congrès, — et d'une époque. Chacun joue son rôle au naturel... Mais les intérêts des peuples trouvent, tout de même, leur voie; et ce sont ces intérêts qui, en se combinant sous une surveillance vigilante, assurent la singulière récompense que l'on sait aux victoires de la Russie.

La Russie voulait-elle anéantir la Turquie? Avait-elle avantage à substituer, à cette domination peu dangereuse, celle des puissances maîtresses de la Méditerranée et des Balkans? D'autre part, l'Angleterre avait-elle vraiment la pensée qu'elle empêcherait l'effondrement de l'Empire turc? Soutiendrait-elle jusqu'au bout l'auteur responsable des « atrocités bulgares? » N'avait-elle pas d'autres rivaux à craindre que ces Slaves qui faisaient alors son unique souci?

Entre ces deux politiques adverses, l'une et l'autre insuffisamment éclaircies et peu sûres d'elles-mêmes, l'Allemagne passe et fait son butin. Voilà toute l'histoire du Congrès.

La première et la plus grosse question fut la question des Balkans. Le débat présente deux phases ou deux aspects. D'abord l'Angleterre, avec obstination et rudesse, selon l'accord du 30 mai, s'oppose à la formation d'une « grande Bulgarie » et s'efforce de maintenir les armées turques sur les Balkans. Elle réussit. Mais cette victoire est sans lendemain. En fait, l'Angleterre n'a pas une combinaison durable à opposer au projet de constitution d'un nouvel État slave.

Deux autres solutions seraient possibles : ou consolider la Turquie ou introduire la Grèce en héritière de l'Empire turc. La première de ces solutions s'évanouit, pour ainsi dire, par la

(1) *Souvenirs inédits* du comte P. Schouwaloff.

volonté de l'Angleterre; c'est l'Angleterre, qui, par la convention de Chypre et la proposition relative à la Bosnie et à l'Herzégovine, donne l'exemple du partage (1).

Quant à la solution « grecque, » après quelques velléités mal définies, l'Angleterre se dérobe. Craignait-elle de voir naître une puissance maritime nouvelle dans l'Orient de la Méditerranée? Sur ce sujet délicat et resté obscur, lord Beaconsfield prononça, dans la séance du 5 juillet, un discours que le comte Schouwaloff qualifie d' « éloquent : »

Une opinion erronée, dit le noble lord, attribuait au Congrès l'intention de procéder au partage d'un État vieilli et non pas de fortifier, comme l'a fait la Haute Assemblée, un ancien empire qu'elle considère comme essentiel au maintien de la paix. Il est vrai que souvent, après une grande guerre, des remaniemens territoriaux se produisent; la Turquie n'est pas le seul État qui ait éprouvé des pertes territoriales ; l'Angleterre, elle aussi, a perdu des provinces auxquelles elle attachait beaucoup de prix et qu'elle regrette aujourd'hui (s'agit-il de Calais?). On ne saurait donner à de tels

(1) En entendant lecture des propositions anglaises relatives aux Balkans, les plénipotentiaires ottomans, qui ignoraient encore la convention Derby-Schouwaloff et tous les arrangemens secrets qui avaient préparé et « truqué » le Congrès, n'en revenaient pas de surprise. Ils en étaient encore à croire que les plénipotentiaires anglais les aideraient à défendre, autant que possible, l'intégrité de l'empire. Il s'agissait, alors, d'arracher, à la future Bulgarie, Varna et le sandjak de Sofia : « C'était le 22 juin ; en ville, on disait que les Anglais se montraient très raides et que tout pouvait être rompu d'un moment à l'autre... Le 22 au matin, on prétendait que rien n'était arrêté ; à midi, on annonçait, au contraire, que l'entente était effectuée et, bientôt après, lord Salisbury donnait lecture au Congrès de sa grande proposition qui se trouve consignée dans le protocole IV... Les plénipotentiaires ottomans étaient atterrés; quelques heures auparavant, on leur assurait que la question de Varna était fortement discutée, et maintenant, ils entendaient l'Angleterre proclamer du coup l'abandon de Varna et du sandjak de Sofia à la principauté de Bulgarie, se contenter, en retour, de l'exclusion des bassins du Mesta et du Struma-Carassou des limites de la Roumélie orientale, ce dont on n'avait pas entendu parler jusqu'alors, et proposer la formation, en dehors de la principauté de Bulgarie, d'une province autonome avec frontières, milice locale, etc. » Le pauvre Carathéodory essaya en vain de se défendre. Le prince de Bismarck lui coupa la parole : « M. de Bismarck commença à dire très durement au plénipotentiaire ottoman que s'il avait à parler, il devait le faire sur-le-champ et sans aucun retard. Cependant, ajouta-t-il, je ne puis pas admettre que, même dans le cas où le plénipotentiaire ottoman voudrait prendre la parole immédiatement, il s'en servît pour présenter des objections, il n'en a pas le droit, puisque son gouvernement a signé le traité de San-Stefano... Une pareille attitude, vis-à-vis d'une commission européenne, indiquerait de la part des plénipotentiaires ottomans l'intention d'entraver la marche des travaux du Congrès. Je ne pourrais le tolérer, et si les plénipotentiaires ottomans y persistent, je déclare que je me verrais obligé et que je suis prêt à donner une sanction pratique à mes observations... (textuel). » (*Souvenirs inédits* de Carathéodory pacha.) Ces sorties et ces menaces, d'autant plus effrayantes qu'elles étaient plus vagues, faisaient rentrer sous terre « messieurs les plénipotentiaires ottomans. »

arrangemens ou rétrocessions le nom de partage, et le gouvernement grec se tromperait complètement sur les vues de l'Europe... Lord Beaconsfield ajouta que « personne ne saurait douter de l'avenir de la Grèce, que les États, comme les individus qui ont un avenir, sont en mesure de pouvoir attendre. »

Consolation un peu austère... Le comte Schouwaloff répondit à lord Beaconsfield en faisant observer que les Slaves des Balkans n'étaient pas seuls à vouloir « troubler la paix de l'Europe ; » et on aboutit à un vote assez platonique, conforme à la proposition de la France et accordant à la Grèce une simple rectification de frontière en Épire et en Thessalie. La Grèce voyait donc l'occasion lui échapper. L'Angleterre et l'Autriche-Hongrie veillaient sur Salonique (1).

Dégageons la réalité des phrases protocolaires. Malgré les protestations de lord Beaconsfield, la politique vers laquelle s'acheminaient les puissances, soit par la force des choses, soit par la conscience intime de leurs rivalités inconciliables, c'est un partage de l'Empire ottoman, sinon un partage territorial, du moins un partage en « sphères d'influences, » comme on dira plus tard, par la distribution et le « coupaillement » de la péninsule des Balkans entre les nationalités locales apparentées aux grandes familles européennes.

On revient donc, d'abord, à la conception de la conférence de Constantinople, — reprise déjà et élargie dans le traité de San-Stefano, — et on constitue une « Bulgarie. » Bulgarie réduite, il est vrai, Bulgarie diminuée, ligotée et suspecte : mais, enfin, une Bulgarie, c'est-à-dire un État orthodoxe et slave, au plein cœur de la péninsule, aux approches de Constantinople.

Deux millions de Slaves libérés de la domination turque, réunis en une « principauté autonome et tributaire sous la suzeraineté du Sultan, avec un gouvernement chrétien et une milice nationale ; » c'est de quoi amorcer l'avenir d'un nouveau peuple oriental. Tel est le prix dont est payée la victoire slave. Il n'y a plus qu'à voir grandir cette souche nouvelle, que le soc

(1) La situation de la Crète fut à peine touchée au Congrès. L'article 23 du traité de Berlin qui remplace l'article 15 du traité de San-Stefano dit simplement qu'on appliquera à l'île le règlement organique de 1868. On attribue à M. Waddington ce mot qu'il aurait adressé à la colonie hellénique de Paris : « Nous avons rencontré, au sein du Congrès, une volonté de fer qui nous a empêchés de nous occuper de la Crète, et cette volonté était celle de lord Beaconsfield. » Chrystaphidès, *Chypre ou la Crète*, dans le *Correspondant* du 10 avril 1895

de Plewna avait arrachée à l'obscurité séculaire où elle reposait.

Mais cette Bulgarie n'est pas une et entière : on lui a enlevé ses accès à la mer. En outre, comme tampon entre elle et Constantinople, on interpose une « Roumélie orientale, » province bulgare, elle aussi, mais restant placée « sous l'autorité politique et militaire directe du Sultan, » et jouissant seulement de « l'autonomie administrative, » — conception de diplomates, admirable sur le papier, mais, au vrai, absurde, irréalisable, inviable. En plus, il reste, disséminée dans les autres provinces européennes de l'empire, une troisième Bulgarie, — la Bulgarie asservie, — qui, pourtant, ne se croit pas plus indigne que les autres de l'attention de l'Europe. Donc, Bulgares diminués de la Bulgarie séparée, Bulgares excités de la Bulgarie autonome, Bulgares exaspérés de la Bulgarie turque... On entendra parler d'eux!

Le Congrès, et notamment l'Angleterre, poussent les précautions contre la conquête russe jusqu'à laisser au Sultan « le droit de passage pour les troupes, munitions, etc., par le sud du sandjak de Sofia. » De sorte que le Balkan demeure, théoriquement du moins, la frontière et le rempart de la Turquie. C'est à peine si le comte Schouwaloff, par une habile manœuvre diplomatique, peut arracher à l'Angleterre la concession du district de Sofia; sans quoi, la Bulgarie eût été non seulement dédoublée, mais décapitée.

La Bulgarie n'en reste pas moins la création originale du Congrès. L'histoire enregistre le fait : une nouvelle nation est née dans les Balkans. Personnalité bien vivante, robuste et envahissante qui, avant dix ans, aura brisé ses entraves et effacé la démarcation factice établie par la diplomatie européenne entre la « Bulgarie mécontente » et la « Bulgarie satisfaite. »

L'hellénisme écarté, le slavisme ayant poussé sa pointe jusqu'aux approches de Constantinople, le germanisme réclame sa part. L'Angleterre, qui a tout fait pour comprimer les premiers, aide à l'expansion de celui-ci. Peut-être pense-t-elle qu'elle obtiendra, par l'opposition des deux forces, l'équilibre. Surtout, elle s'incline devant la volonté du prince de Bismarck. *Sic volo, sic jubeo.* C'est là qu'il prélèvera son « succès » et sa commission de « courtier honnête. »

Parallèlement au progrès slave en Bulgarie, le Congrès sanc-

tionne l'extension de l'autorité germanique sur la Bosnie et l'Herzégovine.

Dans ce même discours « éloquent, » où lord Beaconsfield repoussait l'idée d'un « partage, » tout en s'y résignant, il revendique, comme une initiative britannique, l'idée de mettre ces deux provinces aux mains de l'Autriche-Hongrie. Ce n'était pourtant, au fond, que l'application de la convention de Reichstadt. L'Autriche-Hongrie obtenait le paiement de sa sage et prudente conduite pendant la guerre.

Voici comment lord Beaconsfield arrange les choses devant l'aréopage :

Son Excellence saisit cette occasion pour repousser les insinuations d'une partie de la presse qui a qualifié de « partage » la décision du Congrès au sujet de la Bosnie et de l'Herzégovine. C'est, au contraire, pour prévenir un partage que cette décision a été prise. De nombreux précédens historiques la justifient : la Bosnie abandonnée à elle-même, sans élémens de bon gouvernement, entourée d'États indépendans ou demi-indépendans, eût été, en bien peu de temps, le théâtre de luttes sanglantes. Dans cette intention, *la Grande-Bretagne a fait appel à une puissance voisine, forte et intéressée au maintien de la paix :* l'Europe, partageant la même pensée, a remis à l'Autriche-Hongrie l'occupation et l'administration de la Bosnie. Son Excellence rappelle que plusieurs fois, soit dans des pays voisins, soit ailleurs (en Italie et en Belgique probablement), une telle mission a été confiée à l'Autriche : *l'initiative de la Grande-Bretagne* ne prouve donc pas qu'elle soit favorable à un partage..., etc.

Et voici, maintenant, ce qui s'était passé : dès le début des complications, l'Autriche-Hongrie avait jeté son dévolu sur les deux provinces : elle avait fait connaître son intention de ne laisser, à aucun prix, l'influence slave se développer dans le Balkan occidental. A Reichstadt, la Russie, éclairée sur les desseins de l'Autriche, y avait adhéré, en sacrifiant à la fois la Serbie et, un peu, le Monténégro (1). Depuis, le prince de Bismarck

(1) Carathéodory pacha donne un détail précis et curieux sur l'entente de Reichstadt : « Il est bon de noter que l'origine de cette question (Bosnie et Herzégovine) remontait, s'il faut en croire certains récits, à l'entrevue des empereurs, à Reichstadt, en juin 1876. Du moins, c'est ce qui a été affirmé sous serment par M. Kogalniceano. Ce dernier a déclaré avoir eu entre les mains deux documens écrits au crayon, l'un par le prince Gortschakoff, l'autre par le comte Andrassy et échangés entre eux à Reichstadt; les deux écrits, qui étaient formulés comme de simples exposés d'idées, admettaient, dans l'hypothèse d'une guerre russo-turque, la rétrocession de la Bessarabie à la Russie et l'extension de l'Autriche en Herzégovine-Bosnie. Plusieurs énonciations de lord Salisbury, pendant les discussions officielles et privées, donnent lieu de croire que l'Angleterre, de son côté, s'était familiarisée avec cette idée, *à l'époque des conférences de Constantinople...* »

n'avait pas manqué une occasion de rappeler le thème de l'influence austro-hongroise dans la péninsule.

Pendant la guerre, l'Autriche-Hongrie avait mis la main dans les affaires des deux provinces. Au début, l'Angleterre (au témoignage du comte Schouwaloff) s'était montrée pleine de méfiance à l'égard de l'Autriche-Hongrie. C'est donc quand le rapprochement se fut fait définitivement entre les deux puissances, probablement au temps de la conférence de Constantinople, mais plus probablement à Berlin même et sous l'œil de Bismarck, qu'on laissa à l'Angleterre « l'initiative » revendiquée par lord Beaconsfield, dans son discours du 5 juillet.

Tout étant ainsi préparé, l'Autriche-Hongrie, dans la séance du 8 juin, avait démasqué ses batteries :

Intéressée en première ligne, comme puissance limitrophe, l'Autriche-Hongrie a l'obligation de déclarer franchement et ouvertement que ses intérêts les plus vitaux ne lui permettent d'accepter qu'une solution de la question bosno-herzégovinienne qui serait apte à amener la pacification durable desdites provinces et à empêcher le retour d'événemens qui ont fait courir de si graves dangers à la paix de l'Europe et créé à l'Autriche-Hongrie, tout en lui imposant de grands sacrifices et de grandes pertes matérielles, une situation intenable dont elle ne saurait accepter la prolongation.

En réponse, lord Salisbury avait déposé la proposition qui se résume en deux phrases :

La Porte ferait preuve de la plus haute sagesse si elle refusait de se charger plus longtemps d'une tâche qui dépasse ses forces ; et en la confiant à une puissance capable de la remplir, elle détournerait de l'Empire des dangers formidables (c'était le décapité par persuasion) ; par ces motifs, le gouvernement de la Reine propose aux puissances réunies que le Congrès statue que les provinces de Bosnie et Herzégovine seront occupées et administrées par l'Autriche-Hongrie.

Le prince de Bismarck s'associe immédiatement à cette proposition :

Ce n'est pas seulement un intérêt austro-hongrois, mais un devoir général... l'Allemagne, qui n'est liée par aucun intérêt *direct* dans les affaires d'Orient, est d'avis que, seul, un État puissant et disposant des forces nécessaires à portée du foyer des désordres pourra y rétablir l'ordre et assurer le sort et l'avenir de ces populations.

La thèse pouvait s'étendre et s'appliquer à d'autres provinces...

Les plénipotentiaires turcs avaient appréhendé ce coup terrible. Depuis quelques jours, ils négociaient pour le parer. On corrigeait encore le traité de San-Stefano : mais, cette fois, pour l'aggraver ! Ils frappaient à toutes les portes, surtout à celle des plénipotentiaires anglais : là, fut leur seconde et non moins pénible désillusion :

Les plénipotentiaires ottomans abordèrent lords Salisbury et Beaconsfield et les supplièrent d'user de leur influence pour faire remettre, au moins, le débat d'un ou deux jours, pendant lesquels on aurait le temps de s'entendre. Les plénipotentiaires anglais les écoutèrent avec une attention distraite ; pour toute réponse, lord Beaconsfield leur dit sèchement que les décisions du conseil des ministres ottomans étaient celles d'une réunion *fort peu sage*, pour ne rien dire de plus. Quant à lord Salisbury, il haussa les épaules et leur dit : « Moi, je ne ferai rien; vous, vous pouvez tout faire parce que je sais que vous ne pourrez rien. La politique de votre gouvernement consiste à méconnaître ses intérêts les plus évidens. » Après quoi, il se retira...

A ceux qui lui demandaient pourquoi il avait assumé le rôle d'initiateur de l'occupation autrichienne, lord Salisbury répondait que, comme la proposition en devait être immanquablement formulée, il avait pensé qu'il serait avantageux qu'elle fût faite par l'Angleterre plutôt que par l'Allemagne (1)...

Quand, en séance du Congrès, la proposition se fut produite, appuyée par les trois puissances directrices de la Haute Assemblée et soutenue par « l'éloquence » de lord Beaconsfield, la Turquie ne pouvait que s'incliner. Pourtant, il y avait une puissance que l'extension de l'Autriche-Hongrie vers l'Adriatique devait préoccuper, c'était l'Italie. Elle était représentée au Congrès par un diplomate de la vieille école, avisé et expérimenté, à qui sa carrière déjà longue donnait une certaine confiance en lui-même, le comte Corti.

Les plénipotentiaires ottomans étaient allés lui conter leurs peines : ils n'en avaient rien tiré. Il a dit, plus tard, qu'il avait ou croyait avoir quelques assurances du côté de Bismarck. Quoi qu'il en soit, en séance, il esquissa un geste :

Le seul qui s'avisa, non d'appuyer les plénipotentiaires ottomans, mais simplement de faire entendre une voix qui ne fût point tout à fait à l'unisson avec celle du président, ce fut le comte Corti. Il demanda au comte Andrassy à quel point de vue son gouvernement se plaçait relativement à

(1) *Souvenirs inédits* de Carathéodory pacha.

l'occupation. La demande était formulée dans des termes assez vagues. Cependant, aussitôt que le comte Corti eut prononcé ces paroles, le comte Andrassy se tourna d'abord du côté du prince de Bismarck, et puis, regardant le comte Corti dans les yeux : « Monsieur le Plénipotentiaire d'Italie, dit-il, l'Autriche, en occupant la Bosnie et l'Herzégovine, se place au point de vue européen. Je n'ai rien à ajouter. » Cette réponse produisit, sur le comte Corti, un effet extraordinaire. Non seulement il ne répliqua rien dans le moment même, mais plus tard aussi, il n'ouvrit plus la bouche ni lui ni son collègue d'Italie, le comte de Launay, et lorsque, dans la suite, les plénipotentiaires ottomans les supplièrent de proposer que l'occupation n'eût qu'un caractère provisoire, le comte Corti s'y refusa en disant qu'il n'y pouvait rien et qu'il avait été averti que son immixtion serait considérée comme un *casus belli* (1).

Tout cela, naturellement, ne figure pas aux protocoles.

Lord Beaconsfield compléta ses explications en développant le seul argument fait pour frapper l'opinion publique en Angleterre :

Si le Congrès laissait les provinces dont il s'agit dans l'état où elles se trouvent actuellement, on verrait reparaître la prédominance de la race slave, race qui est peu disposée à faire justice aux autres...

Gortschakoff, engagé depuis Reichstadt, n'avait qu'à boire le calice. Il dit simplement « que la motion anglaise rentrait dans les vues générales de la Russie. »

Les plénipotentiaires ottomans ne pouvaient pas encore se résigner à un tel sacrifice. Ils étaient sans instructions. Ils n'avaient ni cédé, ni rompu ; leur position était affreuse ; ils « tremblaient, » c'est le mot dont ils se servent à diverses reprises pour exprimer leur angoisse.

... Immédiatement après la séance, ils furent fortement attaqués par leurs collègues d'Autriche et d'Angleterre... Lord Beaconsfield ne se contenta plus de conseiller. Il menaçait ouvertement. Il accusait les plénipotentiaires ottomans, ce qui était plus grave, de contrecarrer les projets de l'Angleterre, de la placer dans une position telle qu'elle ne pourrait plus défendre la Turquie ni contre les principautés, ni contre la Grèce...

Il n'y avait pas seulement les menaces de lord Beaconsfield :

Les plénipotentiaires ottomans avaient appris, dès le lendemain de la séance, que le prince de Bismarck suggérait à l'Autriche d'entrer en Bosnie

(1) *Souvenirs inédits* de Carathéodory pacha. — Voyez le récit émanant, dit-on, du cabinet de M. Waddington et qui parut dans la *Neue freie Presse*, du 31 août.

sans attendre l'assentiment de la Sublime Porte... Les préparatifs militaires de cette puissance, les paroles graves du prince de Bismarck, l'autorité de ses conseils, les mots *les puissances aviseront à leurs propres intérêts*, qu'il avait prononcés en plein Congrès, le procès-verbal déclaré ouvert, les reproches et les menaces de lord Beaconsfield indiquaient surabondamment la gravité de la situation et la nécessité d'y parer le plus tôt possible par un expédient quelconque (1).

L'expédient fut la rédaction d'une clause (11 juillet) destinée à rester secrète, mais sauvant la face de la Turquie et subordonnant *l'occupation temporaire*, par l'Autriche-Hongrie, de la Bosnie et de l'Herzégovine avec le district de Novi-Bazar, à une *entente préalable* avec la Turquie (2).

Ce n'étaient que des paroles. La plus belle conquête de toute la campagne était faite par l'Autriche-Hongrie, sans tirer l'épée, sans bourse délier, malgré la Turquie, malgré la Russie, malgré l'Italie. Bismarck pouvait répéter son mot : « Le Congrès, c'est moi (3) ! »

L'influence germanique mettait le pied sur la péninsule des Balkans.

Gortschakoff avait voulu se mesurer avec Bismarck : il était battu. Les longs sacrifices de la politique russe en 1863, en 1866, en 1871, aboutissaient à ce formidable échec. L'Europe, qui se réunissait pour la première fois depuis les succès de l'Allemagne, eût pu demander à celle-ci sinon des comptes, du moins des compensations : au contraire, elle lui ménageait un nouvel accroissement.

Le prince de Bismarck, en ramassant, au profit de « la plus

(1) *Souvenirs inédits* de Carathéodory pacha.

(2) Voici le texte de cette clause secrète : « Sur le désir exprimé par les plénipotentiaires ottomans au nom de leur gouvernement, les plénipotentiaires austro-hongrois déclarent, au nom du gouvernement de S. M. I. et R. Apostolique, que les droits de souveraineté de S. M. I. le Sultan sur les provinces de Bosnie et d'Herzégovine ne subiront aucune atteinte par le fait de l'occupation dont il est question dans l'article relatif aux dites provinces du traité à signer aujourd'hui; que l'occupation sera considérée comme provisoire et qu'une entente préalable sur les détails de l'occupation se fera immédiatement après la clôture du Congrès entre les deux gouvernemens.

« Berlin, le 13 juillet 1878.

« Andrassy, Karolyi, Haymerlé. »

(3) J. de Witte, *Quinze ans d'histoire*. Note d'une conversation de l'agent roumain Liteano avec Odo Russell, ambassadeur d'Angleterre, le 26 avril : « Bismarck n'a fait, jusqu'à présent, que des jeux de mots sur la question d'Orient; il a emprunté le dernier à Louis XIV : « Le Congrès, c'est moi (p. 378). »

grande Germanie, » le bénéfice des victoires russes dans les Balkans, s'assurait, pour toujours, de la fidélité de l'Autriche : il dérivait vers le Danube les forces de l'Allemagne du Sud et dégageait ainsi le Nord ; il jetait les bases de la « triple alliance » en démontrant à l'Italie son impuissance et celle des nations occidentales.

Ni l'Angleterre, ni la Russie, ni la France n'avaient su « se retourner » assez promptement en présence du fait nouveau, à savoir la constitution de l'Allemagne impériale. Elles s'étaient attardées sur leurs vieilles querelles, leurs vieilles passions et leurs vieilles idées. La diplomatie anglaise, notamment, avec sa confiance un peu hautaine, s'était laissé prendre au piège si habilement tendu. Elle s'était chargée d'introduire l'Allemagne dans la péninsule et à Constantinople.

Tous les autres actes du Congrès se rattachent à ce nœud.

La Roumanie est proclamée indépendante. Mais, après un débat des plus pénibles pour elle et où elle fut abandonnée de tous, elle doit accepter, *volens nolens*, la Dobroudja un peu agrandie en échange de la Bessarabie rendue par elle à la Russie. Sur l'insistance de la France, qui, il est vrai, l'avait défendue pour obtenir une meilleure frontière vers la Dobroudja, elle finit par adhérer à une clause du traité qui accorde la nationalité et l'égalité des droits aux israélites de Roumanie (1).

La Russie, comme récompense de ses victoires, ne gagne, en Europe, que la rétrocession de la Bessarabie. Et cela, au prix de la longue inimitié du jeune royaume, allié de la veille et avec lequel elle eût eu tant d'intérêt à entretenir le souvenir de la « confraternité d'armes. »

La Serbie et le Monténégro sont déclarés également indépendans. Ils recueillent aussi quelques avantages territoriaux. Mais la première de ces principautés se voit barrer le chemin de Salonique et elle perd, à peu près, l'espoir d'un développement ma-

(1) Les délégués roumains, MM. Bratiano et Kogalniceano, quoique représentant un État belligérant et victorieux, ne furent pas admis à participer aux travaux du Congrès. Ils furent seulement « entendus » par les représentans des puissances. Ils présentèrent un Mémoire et plaidèrent leur cause avec chaleur, mais on savait d'avance que c'était en pure perte et que les positions étaient prises : un des secrétaires du Congrès, M. le comte de Mouy, écrit : « Je plaignais à part moi les deux délégués roumains en les entendant développer leur argumentation judicieuse et illusoire. Ils avaient, au surplus, l'air fort triste, l'un et l'autre, et n'accomplissaient leur mission que par devoir et sans aucune espérance. » (*Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1904.)

ritime, soit vers la mer Égée, soit vers la mer Adriatique. Le Monténégro est plus avantagé, son cadre d'action s'élargit, notamment du côté de la mer, où il garde Antivari ; mais n'obtenant pas les ports de Spizza et de Dulcigno, il se résigne, pour le moment du moins, à une forte diminution des espérances slaves sur le rivage Adriatique.

La Turquie est sauvée encore une fois. Non seulement elle garde Constantinople, dont l'Europe est plus que jamais embarrassée, mais elle reprend tout le territoire que le traité de San-Stefano lui avait enlevé, de la mer Égée jusqu'aux Balkans, — sauf une rectification de frontière éventuelle, mais non déterminée encore, au profit de la Grèce, en Épire et en Thessalie... Elle échappe à l'étreinte russe, et probablement pour toujours. Pourtant, une indemnité de guerre de 300 millions de roubles, qui sera réglée par des arrangemens particuliers entre la Turquie et la Russie, laisse à celle-ci un moyen de pression sur la Porte, incapable de se libérer dans un court délai.

Le Turc conserve encore, — à l'exception de Chypre, — les îles de l'Archipel et de la Méditerranée, et même la Crète. Il est soigneusement maintenu dans son rôle de « portier des Détroits. » On n'a rien trouvé de mieux pour sauvegarder l'équilibre en Orient. La chrétienté, réunie, une fois de plus, pour décider en maîtresse et du fait et du droit, n'a pas osé abolir le fait de l'occupation musulmane, ni proclamer le droit des populations européennes sur l'Europe. Lord Beaconsfield a déclaré, en plein Congrès, que « l'une des bases principales de la paix générale est l'indépendance du sultan *comme souverain européen.* »

En Asie, les conditions générales du traité de San-Stefano n'étaient pas sensiblement modifiées. La Turquie cédait définitivement à la Russie les territoires d'Ardahan, Kars et Batoum; les deux premières conquêtes constituaient, au profit de cette dernière puissance, une voie de pénétration vers l'Asie Mineure et pesaient sur le monde musulman. Les craintes de l'Angleterre au sujet de la route du commerce vers l'Inde par les sources de l'Euphrate avaient été apaisées par la rétrocession de Bayazid et de la vallée d'Alaschkerd à la Turquie et par la remise à la Perse, par la Turquie, de la ville et du territoire de Khotour.

En somme, le résultat le plus important, en Asie, c'était la prise de possession de Batoum par la Russie; Batoum, il est vrai,

est déclaré port franc. Mais Batoum assure à la Russie la domination de la Mer-Noire; Batoum lui permet l'exploitation de la riche région pétrolifère du Caucase; Batoum pèse sur la Perse et sur l'Arménie. On comprend l'énergie avec laquelle le comte Schouwaloff défendit cette conquête que les armes russes n'avaient pu achever, le dépit de l'opinion publique anglaise quand la clause de la convention du 30 mai relative à Kars et à Batoum fut révélée et, enfin, l'ironie du prince de Bismarck répétant, en face, à lord Beaconsfield, « combien il serait heureux que le gouvernement britannique, qui a de grands intérêts dans ces contrées, fût satisfait par cet arrangement (1). » Lord Beaconsfield ne cacha pas sa mauvaise humeur d'une annexion « qu'il ne saurait approuver. » Mais la décision était prise. La paix ou la guerre dépendaient de l'engagement remontant au 30 mai.

Le sort de Batoum, et par conséquent de la Mer-Noire, n'était, devant le Congrès, qu'un des élémens de la question plus générale de l'équilibre maritime. La grande préoccupation et le grand tourment de l'Angleterre étaient là. Mais ses craintes et ses désirs étaient également obscurs ou difficiles à avouer. L'Angleterre était très embarrassée entre ses traditions, ses déclarations, toujours favorables à l'intégrité de l'Empire ottoman, et ses aspirations nouvelles. qui commençaient à la poser en héritière d'une partie de cet empire. Il y eut, là, de la part de ses représentans au Congrès, un travail très serré et très complexe destiné à couvrir le passé, à sauver le présent et à préparer l'avenir. Ils s'efforcèrent de trouver, au profit de leur pays, sur son élément naturel, la mer, la contre-partie de l'extension d'influence obtenue par la puissance slave et par la puissance germanique sur le continent.

Selon le mot de Chateaubriand, c'est un « décret de la Providence » qui a confié à une domination non chrétienne la garde des Détroits et celle des Lieux-Saints. Le litige perpétuel qui divise, au sujet de ces positions et de ces territoires, les peuples de l'Europe, ne rencontre que dans cet état de fait ses courtes périodes d'accalmie. Le conflit est d'autant plus aigu, aujourd'hui, que la seule voie naturelle et libre entre l'Europe et l'Asie a été doublée, depuis 1869, par le canal de M. de Lesseps.

(1) Séance du 6 juillet.

Le commerce du monde vient s'engouffrer dans cet étroit goulot. Cependant les régions qui l'avoisinent et qui ont été le berceau de la civilisation restent une proie encore indivise et que, seules, les armes turques défendent contre les entreprises européennes.

L'Orient méditerranéen, à Constantinople, aux Détroits, dans les îles de l'Archipel, en Asie Mineure, en Syrie, au canal de Suez, en Égypte, pose le grand problème des passages, — passages par terre et passages par mer : route de l'Inde et route du Pacifique.

Que déciderait-on, sur ce sujet, à Berlin?

Les trois puissances impériales : Russie, Allemagne, Angleterre, sont en présence; les puissances méditerranéennes : France et Italie, un peu en arrière, surveillent le jeu; enfin les nationalités naissantes : Grèce, Bulgarie, Roumanie, dans l'attente, prêtes à ramasser les miettes de la table.

L'Angleterre était la plus énergique et la plus allante de toutes. C'était elle qui avait « allumé » les feux. Elle considère la Méditerranée, de par l'importance des chemins de l'Inde, comme sa chose. Elle s'était efforcée de ressaisir la route de terre par la clause reprenant à la Russie les sources de l'Euphrate. Restaient, maintenant, les passages de la mer.

Pour ce qui était de la navigation par les Détroits, on avait essayé, depuis 1856, deux ou trois rédactions différentes qui n'avaient jamais paru satisfaisantes. Les puissances méditerranéennes voudraient, à l'aide de la clef des Détroits, détenue par le Turc, enfermer la Russie dans la Mer-Noire; la Russie voudrait, par le même procédé appliqué en sens contraire, clore la Mer-Noire aux flottes européennes, tout en laissant la porte ouverte à ses propres navires de guerre. Le Turc voudrait se servir de son avantage pour se faire des alliés ou pour se protéger contre ses adversaires. Intérêts contradictoires qu'aucune formule ne conciliera.

En principe, par les conventions antérieures au Congrès de Berlin, la doctrine qui a prévalu, c'est la clôture des Détroits aux navires de guerre. Cependant, le traité du 30 mars 1856 avait autorisé chacune des puissances à entretenir une flotte en permanence dans la Mer-Noire. Cette convention avait été abolie à Londres, en 1871. Aux préliminaires de San-Stefano, la Russie, poursuivant ce succès, avait déclaré que le Bosphore et

les Dardanelles resteraient ouverts, en temps de guerre comme en temps de paix, aux navires marchands des États neutres arrivant des ports russes ou en destination de ces ports; elle avait interdit au Sultan d'établir un blocus fictif visant les ports de la Mer-Noire et de la mer d'Azoff. C'était la porte entr'ouverte. Toutefois, la Russie avait reconnu que la question des Détroits relevait des puissances européennes.

A Berlin, on fut bien embarrassé ; toutes ces surcharges successives rendaient « le droit » de plus en plus obscur; on l'obscurcit encore. Dans la séance du 11 juillet, lord Salisbury fit la déclaration suivante :

Je déclare, de la part de l'Angleterre, que les obligations de Sa Majesté britannique concernant la clôture des Détroits se bornent à un engagement envers le Sultan de respecter à cet égard les déterminations indépendantes de Sa Majesté conformes à l'esprit des traités existans.

Cela voulait dire, apparemment, que le Sultan serait libre de faire ce qu'il voudrait et, par conséquent, d'ouvrir les Détroits à ses amis et de les fermer, le cas échéant, à ses adversaires. Mais le comte Schouwaloff répliqua aussitôt :

Que les plénipotentiaires de Russie, sans pouvoir se rendre compte exactement de la proposition britannique, demandaient de leur côté l'insertion au protocole : qu'à leur avis, le principe de la clôture des Détroits est un principe européen, et que les stipulations antérieures ne sont pas abrogées et restent obligatoires pour le Sultan ainsi que pour les autres puissances...

Aucun vote ne sanctionna l'une ou l'autre proposition, ni ne fit connaître l'avis du Congrès. Seulement, il fut admis que toutes les stipulations antérieures non abrogées étaient maintenues : conclusion qui paraissait, implicitement, favorable aux propositions russes.

Cependant, la proposition britannique n'était pas sans effet. En réclamant, pour le Sultan, toute liberté d'action, l'Angleterre combine cette revendication avec une manœuvre longtemps cachée, mais qui explique toute son attitude. Depuis le 4 juin, — mais sans qu'il en ait été fait une seule fois mention dans les discussions et les protocoles du Congrès, — l'Angleterre avait ou croyait avoir les mains garnies au point de vue de l'équilibre maritime. Elle avait contracté une *alliance défensive* avec le Sultan faisant, en quelque sorte, un traité d'Unkiar-Skelessi à

rebours ; et, comme gage territorial de cette situation éminente dont elle s'emparait dans l'Orient méditerranéen, elle avait arraché au Sultan *le droit d'occuper et d'administrer l'île de Chypre.*

Ainsi munis et s'enorgueillissant de cette combinaison imprévue, les ministres anglais s'étaient crus les maîtres des événemens et s'étaient persuadés qu'ils avaient contre-balancé, au profit de leur pays, les avantages obtenus par les autres puissances.

L'idée était toute personnelle à lord Beaconsfield. *Dès 1847*, il avait écrit dans *Tancrède :* « Les Anglais ont besoin de Chypre, et ils le prendront comme compensation. Ils ne feront pas les affaires des Turcs, de nouveau, pour rien. Ils ont besoin d'un nouveau marché pour leurs cotons. L'Angleterre ne sera jamais satisfaite jusqu'à ce que la population de Jérusalem porte des turbans en calicot (1). » C'était poser une double candidature à la fois à l'héritage de Chypre et de la Palestine. Depuis 1847, la France s'était attachée tout particulièrement aux affaires des Lieux-Saints et du Liban ; les « réserves » de M. Waddington empêchaient que cette question fût abordée au Congrès.

Restait donc Chypre. Telle fut la genèse de la prise de possession de cette île : elle fut expliquée et justifiée, pour la galerie, par la circulaire du Foreign Office, datée du 30 mai 1878, qui donnait la convention relative à Chypre comme une « convention de précaution. »

La seule mesure qui puisse fournir une garantie substantielle pour la domination ottomane dans la Turquie d'Asie... est un engagement, de la part d'une puissance assez forte pour l'accomplir, que tout nouvel empiétement par la Russie sur le territoire turc, en Asie, sera empêché par la force des armes. Un pareil engagement, s'il est contracté complètement et sans réserve, empêchera la réalisation d'une telle éventualité et donnera en même temps aux populations des provinces asiatiques la confiance nécessaire que la domination turque en Asie n'est pas destinée à une chute prochaine...

Les deux « précautions » prises par l'Angleterre contre l'expansion slave sur les domaines du Sultan apparaissent en pleine lumière. En Europe et sur terre, c'est la constitution de la Roumélie orientale détachée de la grande Bulgarie, avec défense militaire, par la Turquie, de la chaîne des Balkans ; en

(1) Cité par Baron d'Avril, *le Congrès de Berlin* (p. 351).

Asie et sur mer, c'est un traité défensif conclu entre l'Angleterre et le Sultan, laissant à celui-ci, par une interprétation favorable, « la disposition des Détroits » (c'est-à-dire l'occupation éventuelle des Détroits par la flotte anglaise), le tout appuyé, en fait, sur l'occupation de l'île de Chypre.

Ces deux avantages, l'Angleterre en avait obtenu la reconnaissance de la part de l'Allemagne, par une négociation préliminaire au Congrès, à charge pour elle de concourir à l'attribution à l'Autriche-Hongrie de l'administration en Bosnie et en Herzégovine. Ainsi, tout s'éclaire à la fois (1).

Parmi ces marchandages, on perdait de vue le motif qui avait été l'origine de la guerre, « l'amélioration du sort des chrétientés d'Orient. » Il ne faut pas croire, cependant, que le Congrès ne se soit pas occupé de cette noble cause. Le président, prince de Bismarck, ne manque jamais d'insister sur « la haute mission civilisatrice » qui appartient, de ce chef, aux puissances. La Russie y veille, bien entendu, et la France, qui s'est appliquée à ménager le reste d'influence que son œuvre traditionnelle, soit religieuse, soit libérale, lui conserve en Orient, la France a adopté pour ligne de conduite d'aider, au-

(1) Personne n'a mieux compris et mieux expliqué le jeu de cette convention du 4 juin, qui lia toutes les parties engagées simultanément devant le Congrès, que Carathéodory pacha. Il en souffrit le premier et très cruellement, car cette entente secrète ruina d'avance toute son action : « La convention anglo-turque et la cession de Chypre qui venaient d'être divulguées à ce moment contribuaient aussi à exciter la convoitise des Autrichiens. Ceux-ci avaient eu de très bonne heure connaissance de l'arrangement secrètement conclu entre l'Angleterre et la Turquie; il ne faut pas en douter, pas plus qu'il n'y a lieu de douter qu'ils auront mis dans le secret M. de Bismarck, vis-à-vis duquel le comte Andrassy n'aurait jamais osé garder le silence sur un sujet de pareille importance; et, pendant que les Anglais, qui avaient pris Chypre, trouvaient tout naturel de seconder l'occupation de la Bosnie par les Autrichiens, ceux-ci, de leur côté, devaient évidemment redoubler d'efforts pour ne pas sortir du Congrès moins avantageusement que les Anglais.

« Le 4 juillet, un télégramme de la Porte affirmait aux plénipotentiaires ottomans l'existence d'une convention signée entre l'Angleterre et la Turquie au sujet de l'Asie Mineure et de Chypre. Ils furent on ne peut plus contrariés de n'avoir pas connu plus tôt un fait de cette importance (seuls, donc, ils n'étaient pas dans le secret) qui, s'il avait été connu à temps, leur eût donné le droit d'exercer sur les plénipotentiaires britanniques une pression beaucoup plus forte que cela n'avait été le cas. Le 7 juillet, la convention était ébruitée et probablement publique à Londres. Immédiatement, on connut le fait à Berlin et, dès ce moment, les Autrichiens, profitant du désarroi causé dans les rangs de ceux qui ne la connaissaient pas d'avance (c'est-à-dire tout le monde, sauf l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche elle-même) se montrèrent encore plus intraitables dans leurs exigences. » (*Souvenirs inédits*.)

tant que possible, les puissances secondaires; elle défend toujours la tolérance et la liberté religieuses. En même temps, elle appuie les porteurs de Dette ottomane. La France est une grande exportatrice de principes et de capitaux.

Ce sont ses plénipotentiaires qui soumettent au Congrès un article (devenu article LXII du traité) assurant à tous les cultes la liberté, l'égalité devant les tribunaux, l'accession aux emplois, aux honneurs, etc. Ces mesures, applicables même dans les pays détachés de l'Empire ottoman ou obtenant une administration autonome, n'allèrent pas sans difficulté, notamment pour les israélites de Roumanie et, ici, la motion française se heurta à une vive opposition des plénipotentiaires russes; mais l'Angleterre était entièrement favorable à la proposition, qui fut soutenue également par le prince de Bismarck. L'égalité des cultes devient, pour la première fois, la loi contractuelle de l'Orient.

C'est la France également qui introduisit au Congrès les réclamations territoriales de la Roumanie et de la Grèce. La lutte fut ardente autant que les intérêts étaient complexes, et si le Congrès ne ratifia pas entièrement ses initiatives, il en tint compte, puisqu'il attribua à la Roumanie un complément de territoire, de Rassova à Silistrie, ainsi que le delta du Danube avec l'île des Serpens; de même, conformément à une proposition française, il accorda, en principe, une importante rectification de frontière à la Grèce, en Épire et en Thessalie (art. XXIV), les puissances restant médiatrices entre la Turquie et la Grèce, en cas de difficulté. La France proposa, par extension de l'article XXII du traité de San-Stefano, le droit de protection officielle des ambassades sur les ecclésiastiques, les pèlerins et les moines voyageant dans la Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie, ainsi que sur les établissemens religieux, dans les Lieux-Saints et ailleurs (art. LXII).

Ses plénipotentiaires, entrés si timidement d'abord et avec tant de précautions, s'étaient sentis peu à peu raffermis et portés en quelque sorte par la force de leur situation. On se montrait empressé à leur égard; on enregistrait leurs moindres avis; on leur confiait les besognes délicates de médiation et de rédaction. Et personne plus que le prince de Bismarck ne veillait à faciliter et à ennoblir leur tâche. Quel changement! C'est que personne mieux que le prince ne comprenait l'importance de l'adhésion de la France à l'œuvre des puissances maîtresses

du Congrès. Si la France avait fait défaut ou avait discuté, son abstention ou ses critiques menaçaient l'unanimité, et tout était en question.

L'Italie était peu satisfaite. De vagues velléités favorables à la Russie qu'elle avait manifestées au début (par crainte de l'influence grandissante de l'Autriche-Hongrie dans la zone adriatique) ne lui avaient pas porté bonheur. Sa présence avait été pour ainsi dire omise, et son premier plénipotentiaire, le comte Corti, se plaignit d'avoir été trompé par le prince de Bismarck. Celui-ci voulait probablement faire sentir aux Italiens l'intérêt qu'ils trouveraient à s'abriter désormais sous l'aile de l'Allemagne.

Quoi qu'il en soit, l'Italie, seule, ne pouvait agir; mais si son humeur morose se fût épanchée dans le sein de la France, si toutes deux, réclamant, devant le Congrès, leur rôle de puissances méditerranéennes et de puissances d'équilibre, s'étaient placées résolument entre les deux groupes, la Russie eût eu le moyen de manœuvrer.

L'avantage qu'une attitude, à la fois plus souple et plus dégagée, eût assuré à la France, fut pressenti par les chefs du Congrès. Ils prirent les devans, si bien qu'ils firent, d'eux-mêmes, à cette puissance, une situation plus belle que celle même sur laquelle paraissent avoir tablé ses représentans et son gouvernement.

C'est ainsi, qu'en dépit des fameuses « réserves, » les plénipotentiaires français furent contraints, en quelque sorte, de saisir une occasion qui se présentait à eux de faire sanctionner par le Congrès la politique traditionnelle de la France dans les Lieux-Saints et, d'une façon générale, ce qu'on est convenu d'appeler le « protectorat catholique » en Orient. La Haute Assemblée reconnut, à ce titre, « les droits acquis à la France, » c'est-à-dire une autorité précieuse dans toute l'étendue de l'empire et principalement dans ces régions si importantes, la Palestine et la Syrie.

Bientôt une autre circonstance s'offrit où la France put encore prendre avantage. Avec la portée toujours considérable des initiatives françaises en Europe, elle décida de l'orientation future de la politique européenne : c'est à partir de cette heure, en effet, que la France se retourna vers ses intérêts méditerranéens. De nouveaux horizons s'ouvrirent; les puissances se précipitèrent vers « l'expansion coloniale. »

Parmi ces silences éloquens, qui sont pour ainsi dire la trame secrète du Congrès de Berlin, il en est un qui ne fut pas rompu une seule fois, mais dont le sujet troubla sans cesse les esprits. On n'en parlait jamais, on y pensait toujours. Il s'agissait de l'Égypte.

L'Égypte, c'est, par excellence, « la route de l'Inde. » Depuis Aboukir, l'Angleterre n'a jamais perdu de vue la terre des Pharaons. Le canal de Suez, percé de la main de M. de Lesseps, accrut sa vigilance. Les folies financières d'Ismaïl donnèrent prise à son contrôle. L'achat des actions du canal afficha ses ambitions.

La situation diplomatique de l'Égypte était assez singulière. Appartenant toujours à l'Empire turc, elle réclamait, depuis le temps de Méhémet-Ali, une certaine liberté de mouvement que plusieurs puissances, et, au premier rang, la France, avaient admise et encouragée. Elle ne suivait plus absolument le sort de la Turquie. En 1877, au cours des négociations qui précédèrent la guerre, cette situation spéciale s'était compliquée encore. L'Angleterre avait stipulé que l'Égypte et le canal de Suez seraient hors de l'atteinte des hostilités et, pourtant, les troupes du khédive avaient vaillamment combattu, à Plewna, dans les armées ottomanes.

Quand l'heure des négociations sonna à Berlin, les précautions prises par l'Angleterre se renforcèrent des « réserves » faites par la France. L'Angleterre avait soustrait l'Égypte aux conséquences de la guerre; la France prétendait la soustraire aux conséquences de la paix. L'Égypte fut nommément désignée dans la note française parmi les régions dont le Congrès n'aurait pas à s'occuper.

C'est une question de savoir s'il n'eût pas été plus sage de laisser à l'Europe, qui paraissait vouloir consolider alors ce qui restait de l'Empire turc, la possibilité d'étendre au rivage africain les garanties qu'elle prenait si solennellement pour les provinces européennes et asiatiques. Mais la politique française subissait alors des influences diverses.

Quoi qu'il en soit, les événemens avaient marché; la « question d'Égypte » était née et se développait en même temps que la question d'Orient. Peut-être pourrait-on dire qu'elle mûrit précisément à Plewna.

La crise financière s'était accrue des dépenses faites pour

mobiliser, équiper et entretenir les 30 000 hommes envoyés en Macédoine. Quelque temps auparavant, dès les derniers mois de 1875, le gouvernement britannique avait fait procéder à une enquête sur la situation des fonds égyptiens et il avait favorisé la création, par l'intermédiaire de l'*Anglo-Egyptian Bank* (février 1876), d'une banque nationale destinée à gérer les affaires du khédive. La France était intervenue au nom de ses propres créanciers. A partir de ce moment, les porteurs de fonds, les bond-holders, furent les instrumens des deux politiques en Égypte et menèrent le train.

La France fut rapidement distancée : en mai 1876, création de la *Caisse de la Dette publique* sous la haute surveillance de commissaires européens. En décembre 1876, création du *contrôle à deux*, qui fut l'origine du *condominium;* les contrôleurs généraux sont l'un anglais et l'autre français; ils sont chargés l'un des recettes, l'autre de la comptabilité et de la Dette publique; ils assument, en un mot, toute la responsabilité de la gestion financière en Égypte, sans toutefois avoir l'autorité nécessaire pour arrêter le flux des dépenses.

Après la guerre de Turquie, la caisse étant vide, une enquête nouvelle est ordonnée par décrets khédiviaux du 27 janvier et du 30 mars 1878. Une commission internationale, dont un Français, M. de Lesseps, avait la présidence nominale, et un Anglais, sir Rivers Wilson, la présidence effective, reçoit les pouvoirs les plus étendus.

A partir de ce moment, on sent la main anglaise, plus forte et plus pressante que jamais, dans les affaires égygtiennes. Sur les lieux, les choses se précipitent. L'agent français au Caire écrit :

Je me rappelai alors toutes les phases de la période qui venait de s'écouler et toutes les offres faites si témérairement aux Anglais, par le khédive, d'un gouverneur général ou d'un ministre prépondérant. Sans doute, ces propositions avaient été déclinées à Londres, comme inopportunes ou prématurées, mais elles n'y avaient soulevé ni étonnement, ni indignation... Tous ces symptômes me mettaient dans une singulière défiance à l'égard de nos alliés. Ce n'était pas de l'intérêt des créanciers et de la liquidation financière qu'il allait désormais être question, mais du sort même de l'Égypte (1).

(1) Baron des Michels, *Souvenirs de carrière* (p. 181).

Et, en effet, le sort de l'Egypte était en cause. Les deux puissances qui se trouvaient face à face sur les bords du Nil, étaient, à ce moment même, représentées au Congrès de Berlin. Quelle occasion de consolider, d'innover ou de marchander!

L'Angleterre, visiblement, manœuvrait pour dégager l'affaire d'Égypte de la question d'Orient et pour la tirer à part, mais à son profit. Elle voulait avoir les mains libres, — non inactives. La mer et ses passages forment sa préoccupation constante. Ainsi s'explique son attitude si prudente en ce qui concerne la Bulgarie maritime, en ce qui concerne les Détroits, en ce qui concerne la Grèce, en ce qui concerne la Turquie elle-même ; elle se tait, négocie à la muette. Ainsi s'explique cette surprenante convention de Chypre et le secret secrétissime gardé sur elle, à tel point que, on l'a vu, les plénipotentiaires ottomans à Berlin ne la connaissaient pas. De Chypre, on surveillerait tous ces rivages.

Mais, pour conclure, on ne peut se passer de la France (que l'Italie suivra probablement); sans la France, la formidable machine opposée à la Russie ne fonctionnera pas. Que faire? L'Égypte est citée nommément dans les « réserves » de M. Waddington : impossible de prononcer ce nom... Pourtant on en parla.

On en parla dans la coulisse, puisqu'il était écrit que les affaires principales, les vraies affaires du Congrès seraient passées par prétérition devant la solennelle assemblée.

Le 7 juillet 1878, — cinq jours avant la fin du Congrès, — lord Salisbury communiquait à M. Waddington la convention relative à l'occupation de Chypre. Le coup frappait droit au visage la France et l'Italie, puissances méditerranéennes. M. Waddington fut à la fois indigné et embarrassé. Il était le plus correct et le plus loyal des hommes; il s'était réfugié volontiers dans un rôle effacé, consentant toutefois à collaborer à certaines besognes pénibles; et voilà le réveil qu'on lui ménageait ! Il chercha lord Beaconsfield, l'aborda et lui parla avec vigueur : la France n'avait plus qu'à quitter le Congrès...

Tout, excepté cela ! Lord Salisbury ne laisse pas tomber l'entretien. Au fond, cette surprise ne le surprend pas : il était prêt. L'heure était venue d'examiner les questions méditerranéennes. Malgré les « réserves » de la France, on mit sur le tapis les questions litigieuses entre les deux puissances. On parla de l'Égypte d'abord ; on parla de la Syrie et, enfin, pour se donner du large, le ministre anglais jugea opportun de glisser

tout à coup, dans la conversation, le mot de Tunisie. « Vous ne pouvez pas laisser Carthage aux mains des barbares, » dit-il brusquement à M. Waddington (1).

Sur l'Égypte, quoique la situation de la France fût très forte, ses « réserves » l'embarrassaient et prouvaient son embarras. M. Waddington persévérait dans le système, qui avait été celui de la France dès les temps du duc Decazes : il se contenta de déclarations établissant l'égalité de situation et d'influence des deux puissances.

En ce qui concerne le Liban, les paroles des ministres anglais furent des plus nettes ; ils reconnaissaient les droits et les devoirs acquis à la France dans cette province ; « l'Angleterre n'y porterait aucun préjudice. »

Mais, pourquoi la Tunisie? On l'a vu, ce fut lord Salisbury qui fit les premières ouvertures. Il disait que l'Angleterre était résolue à n'opposer aucun obstacle à la politique française dans ce pays. « Faites là-bas ce qui vous paraîtra bon, ajoutait-il. Ce n'est pas notre affaire. » En somme, il invitait la France à chercher, de ce côté, des compensations qu'on lui eût difficilement accordées ailleurs. C'était jeter le lest indispensable : et cela suffit pour faire apprécier la force unique de la France à Berlin. Ce sacrifice avait été évidemment délibéré dans les conseils de la Reine, et le prince de Bismarck avait été tenu au courant.

Que risquait-on? On s'assurait le concours immédiat de la France, — concours absolument indispensable et sans lequel on ne pouvait boucler le Congrès, — en échange de concessions à longue échéance, peu définies et qui, même, avaient l'avantage, dans les conjonctures présentes, de mettre en antagonisme les deux puissances méditerranéennes, la France et l'Italie. La diplomatie britannique, pour un gain immédiat, la prise de possession de Chypre, offrait un bénéfice aléatoire, onéreux, peut-être irréalisable : la Tunisie.

En présence de cette offre ou, si l'on veut, de cette tentation, les plénipotentiaires français hésitèrent. La France était payée pour avoir peur des aventures. Ses représentans craignaient de mettre le doigt dans un engrenage et d'engager la politique du pays pour longtemps.

Après mûre réflexion, MM. Waddington, de Saint-Vallier et

(1) *Souvenirs inédits* de M. le baron de Courcel sur l'affaire de Tunis.

Desprez se décidèrent à saisir la balle au bond; ils comprirent l'avantage qu'il y avait à faire ratifier, en séance du Congrès, les diverses propositions émanant de lord Salisbury, pas trop fâchés apparemment de ne pas quitter Berlin sans remporter, eux aussi, « quelque chose. » Ils rédigèrent donc un projet de motion pour être déposé sur la table du Congrès et ils l'envoyèrent à Paris par un des secrétaires de la mission; ils demandaient l'approbation du maréchal de Mac Mahon et du conseil des ministres.

On raconte que le maréchal, à peine les yeux jetés sur les documens, se mit dans une violente colère : « Ils veulent nous f... l'Italie sur le dos, maintenant! se serait-il écrié. Jamais je ne consentirai; je ne veux pas qu'on nous jette dans une nouvelle querelle, je ne veux pas, entendez-vous bien!... » La scène était si vive que le secrétaire, porteur du message, en fut tout interloqué, et le maréchal dut lui expliquer avec bonté que ces paroles ne pouvaient l'atteindre. Le conseil des ministres opina dans le même sens. Les plénipotentiaires français, avertis par le télégraphe, durent donc renoncer à leur projet, et le silence fut gardé, devant le Congrès, sur les tractations anglo-françaises, au sujet du nouvel équilibre dans la Méditerranée (1).

Après le Congrès, M. Waddington, de retour à Paris, eut-il plus d'empire sur le maréchal et sur ses collègues, ou bien crut-il de son devoir de ne pas laisser tomber dans l'oubli les déclarations si importantes qui lui avaient été faites?

(1) Les renseignemens sur le langage et l'attitude du maréchal de Mac Mahon proviennent d'un témoin oculaire et digne de foi. Ils ont été contrôlés, d'ailleurs, à la source la plus sûre. Cependant, la version de M. de Marcère est différente : « M. de Bismarck, qui exerçait sa profession de courtier, écrit-il, nous fit entendre que nous pourrions nous emparer de la Tunisie sans qu'il eût rien à y redire... La question se posa au conseil de savoir si nous ne devions pas profiter de cette sorte d'ouverture. Quelques-uns d'entre nous rappelaient l'adage : *Timeo Danaos et dona ferentes*. Quant à moi, je n'éprouvais pas ce scrupule. Je pensais depuis longtemps, et le général Chanzy m'avait confirmé dans l'opinion que la possession de la Tunisie était indispensable à la sécurité de notre colonie d'Afrique. Le maréchal de Mac Mahon partageait cet avis. Il était très résolu et aurait volontiers engagé l'affaire, dont le succès assuré souriait à son patriotisme et aurait jeté un reflet de gloire sur sa présidence. Le conseil des ministres ne jugea pas qu'il y eût lieu, pour le moment, de donner suite à cette affaire... » Dans la discussion du budget de 1879, au Sénat, M. Waddington prononça une phrase célèbre, félicitant la France d'avoir été à Berlin « libre d'engagemens, d'en être revenue libre d'engagemens et d'être restée libre d'engagemens! » C'est ce qu'on a appelé la « politique des mains nettes. » Il y a eu quelque incertitude dans tout cela jusqu'au jour où la France, engagée avec MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Jules Ferry, se décide et agit.

Dès le 21 juillet, il écrivit au marquis d'Harcourt une première lettre destinée à être communiquée à lord Salisbury et qui rappelait d'abord l'entente intervenue sur l'affaire d'Égypte et sur la question du Liban. Il visait les conversations qui avaient eu lieu à Berlin, et il ajoutait :

Nous désirons, en conséquence, être assurés que, dans l'avenir comme actuellement, nos deux gouvernemens agiront de concert en vue de conserver intacts par une politique amicale, fondée sur un respect juste et réciproque, leurs intérêts respectifs dans la vallée du Nil. Telles sont les conditions sans lesquelles il me paraîtrait impossible de garantir la continuation des relations cordiales et franches entre la France et l'Angleterre. Lord Salisbury a admis les droits et les devoirs que nous tirons de la situation acquise par nous dans le Liban et il m'a déclaré qu'aucun acte du gouvernement anglais n'y porterait préjudice. Ses paroles n'ont pas été moins explicites en ce qui concerne l'Égypte. Il m'a déclarer adhérer entièrement aux idées que je lui ai exprimées *quant à la part qui, dans l'avenir, écherrait à nos deux pays en cette région*. Je puis ajouter que lord Beaconsfield, *en plusieurs conversations*, a adopté les mêmes vues et a tenu le même langage.

La communication fut faite au marquis de Salisbury, à Londres, le 22 juillet, et il répondit, le 7 août 1878:

Je renouvelle très volontiers ces assurances de la part du gouvernement britannique. Le langage que j'ai employé est exactement reproduit dans la dépêche de M. Waddington, quoique je ne puisse répondre de toutes les expressions.

Ce fut ensuite le tour de la Tunisie. Le 26 juillet, M. Waddington écrit à l'ambassadeur de France à Londres :

Notre attention (celle de lord Salisbury et celle de M. Waddington) s'est portée sur la régence de Tunis. Lord Salisbury, *venant spontanément au-devant des sentimens qu'il nous supposait*, donna à entendre, de la manière la plus amicale et dans les termes les plus explicites, que l'Angleterre était résolue à n'opposer aucun obstacle à notre politique dans ce pays. D'après lui, ce serait à nous à régler à notre convenance la nature de nos relations avec le bey et à les étendre si nous voulions; le gouvernement de la Reine *acceptait d'avance toutes les conséquences que le développement naturel de notre politique pouvait avoir sur la destinée définitive de la Tunisie:* — « Faites de Tunis ce qui vous paraîtra bon, dit Sa Seigneurie; l'Angleterre ne vous fera pas d'opposition et respectera vos décisions. » A Berlin, le comte Beaconsfield me confirma ce langage; et nous ne pouvons en conséquence douter de l'accord complet des vues des deux membres du gouvernement britannique en ce qui concerne cette question.

A cette dépêche, lord Salisbury répondit également le 7 août, liant ainsi les deux négociations, dans les termes suivans :

Le sujet auquel se réfère M. Waddington fut traité *plus d'une fois*, dans les conversations très satisfaisantes que j'eus avec lui à Berlin... Le gouvernement de Sa Majesté a témoigné sa très vive satisfaction du succès des expériences tentées par la France en Algérie et de la grande œuvre de civilisation qu'elle accomplit en ce pays. Elle n'a jamais méconnu que la présence de la France sur cette côte, soutenue comme elle l'est par des forces militaires imposantes, doit avoir pour effet de lui donner, quand elle le jugera convenable, le pouvoir d'exercer une pression avec une force décisive sur le gouvernement de la Tunisie. C'est un résultat que le gouvernement britannique *a depuis longtemps reconnu comme inévitable* et qu'il a accepté sans répugnance.

L'Angleterre n'a pas en cette région d'intérêts spéciaux qui puissent l'amener à voir avec appréhension ou avec défiance légitime l'influence et l'expansion de la France. En ce qui concerne son événement qui peut être éloigné, je dirai donc seulement qu'il n'altérera pas l'attitude de l'Angleterre. Elle continuera de reconnaître, comme elle fait maintenant, les résultats naturels du voisinage d'un pays puissant et civilisé comme la France, et n'a pas à formuler de contre-réclamation...

Le Congrès de Berlin termina ses travaux le 13 juillet. Le 16 juillet, quand lord Beaconsfield rentra à Londres, il fut accueilli, sur le trajet de la gare de Charing-Cross à Downing street, par l'enthousiasme et les acclamations délirantes de la foule. Il dut se mettre au balcon, d'où il lança le fameux cri : « Nous rapportons la paix avec l'honneur ! » Ce fut, en effet, un grand jour pour ce peuple qui vit resplendir, sur le ciel déchiré de l'Europe, l'astre britannique à son apogée.

Le prince Gortschakoff, souffrant et qui n'avait pu assister au dîner de clôture du Congrès, fut reçu avec bienveillance par l'empereur Alexandre II, à Tsarskoié-Sélo, et la cour célébra, avec un empressement officiel, l'anniversaire de ses quatre-vingts ans. La lampe baissait, prête à s'éteindre.

La France se porta, avec son humeur légère, aux dernières fêtes de l'Exposition, non, toutefois, sans se préparer aux perspectives nouvelles de cet avenir colonial que le Congrès avait ouvert devant elle (1).

(1) Voyez, dans le *Recueil des Discours de Gambetta*, une « opinion » de l'homme d'État français sur le Congrès de Berlin, parue dans le *Times*. On peut la résumer en quelques mots : fin de la désunion des puissances en Europe ; fin de la triple alliance de 1873 ; rapprochement de la France et de l'Angleterre ; « une alliance franco-russe reposant sur l'arbitraire n'est pas possible... La France ne songe à

Le prince de Bismarck s'en alla tranquillement prendre les eaux à Kissingen.

L'Allemagne, sous sa direction, avait achevé la grande manœuvre commencée à Duppel, poursuivie à Sadowa et à Sedan : cette fois, c'est la Russie qu'elle a battue, et sans coup férir. Après avoir rompu les digues à l'Ouest, elle déborde vers l'Est et vers le Sud ; elle jette l'Autriche-Hongrie sur le Danube, et refoule les Slaves vers les steppes de l'Asie.

L'Angleterre, à la faveur d'un tel bouleversement, s'est glissée par le corridor méditerranéen et a contourné les terres méridionales où elle cherche à mettre le pied.

Ainsi, l'Europe se sent à la fois resserrée et comprimée au centre et à la circonférence. Elle a besoin d'espace et d'air ; elle étouffe.

Or, précisément, à Berlin, des mots fatidiques ont été prononcés : Asie Mineure, Chypre, Égypte, Tunisie. Ce sont les pays du rêve. La porte d'or s'est ouverte ; les imaginations sont à l'essor. Si l'Europe est trop petite, eh bien ! il y a l'univers.

La politique européenne s'incline devant la prépondérance allemande ; les autres puissances n'ont qu'à chercher au loin leurs compensations : une nouvelle époque commence, celle de la politique mondiale.

GABRIEL HANOTAUX.

rien qui puisse rendre ces alliances nécessaires ou désirables. » Il faut interpréter *cum grano salis*. Au moment où l'on abordait la politique coloniale, il fallait ménager l'Angleterre et ce n'était pas le *Times* que l'on eût pris pour confident d'un rapprochement franco-russe. On en parlait, — pour le nier, il est vrai, — mais c'était déjà beaucoup.

LE FLAMBEAU

TROISIÈME PARTIE (1)

LE SAINT DE LA FAMILLE

IX

Le Père Amelin rentrait à midi, exténué de ses courses matinales; bien qu'on lui eût annoncé que le déjeuner était servi, il resta dans sa chambre un long moment à subir les spasmes d'une quinte de toux si violente que Marie, l'écoutant à travers les murailles, en fut douloureusement impressionnée; mais les femmes recueillent le bénéfice de leur empressement, et souvent elles apaisent leurs inquiétudes rien qu'à soigner les patiens qui leur sont chers. Marie se sentit rassérénée dès que le Père Amelin eut consenti à mêler à son vin de l'eau chaude et du sucre.

— Oh ! je me laisse gâter, choyer, c'en est honteux ! disait-il, un sourire éclairant ses pâles lèvres violettes; n'importe ! notre père saint Ignace a voulu que, chez nous, les malades fussent traités en douceur, quitte, une fois la guérison obtenue, à demander rigoureusement compte, à la générosité de leurs âmes, de ce qu'on aurait généreusement accordé à la misère de leurs corps... Ah ! ce pauvre corps ! quelle tristesse qu'il faille si souvent composer avec lui ! Mes affaires terminées à Paris, je devrais être dans quelques jours sur le chemin de Rome, et...

Comme Marie se récriait, il secoua la tête.

(1) Voyez la *Revue* des 1er et 15 septembre.

— Oh! naturellement, j'attendrai le retour de mes forces., mais un ouvrage de cette importance ne saurait être mis sous presse sans qu'on l'ait fait soupeser là-bas... Quand on touche à l'axe même du monde religieux...

Le Jésuite, auquel le domestique présentait un plat, parut se faire violence pour s'arracher à des considérations austères qu'il n'adressait pas d'ailleurs délibérément aux oreilles de Marie; il émit l'espoir souriant qu'il la retrouverait le mois prochain à Rome, car elle lui paraissait très capable d'entraîner là, et au bout du monde, un fiancé aussi épris que M. Laurières.

— Ah! nous allons causer, ton monsieur le député et moi... et je suis bien sûr que nous nous entendrons, surtout parce qu'à l'inverse de ses collègues, nous ferons le moins de bruit possible, nous deux... Si je le mets ainsi à part, c'est que ce jeune homme m'a paru vraiment plein de distinction, Marie.

Sur cet éloge assez vague du fiancé, il laissa Marie un peu surprise, presque déçue; bien que se rendant compte, au fond, que Jean Laurières n'était pas, pour l'ensemble de la société, un aussi grand personnage qu'à ses propres yeux, elle pensa que le Père Amelin le regardait à travers des verres amoindrissans. Mais le brillant député saurait, aux premiers mots, ce soir, se donner devant lui ses véritables proportions...

Le Jésuite était sorti; cédant à l'invincible répugnance qu'éprouvent tant d'ecclésiastiques à se mêler à la foule dans les omnibus, il s'était mis en marche à une allure qui seule aurait justifié en lui le titre de grenadiers du Pape que donnait Joseph de Maistre aux fils de Loyola; mais à peine atteignait-il le Pont-Royal que ses forces le trahirent; il dut faire signe à un cocher de fiacre... Rendu à sa destination, l'ancienne École de Médecine, ce lui fut encore une fatigue extrême de se hisser, par l'étroit escalier du musée Dupuytren, jusqu'au long couloir tapissé de crânes humains qui mène à la salle affectée aux séances de la Société d'anthropologie.

Grâce à sa ponctualité de moine, arrivant un des premiers auditeurs, il put échanger quelques paroles avec le conférencier. C'était un commandant d'infanterie de marine, très intéressé par l'ethnographie, et qui connaissait à fond les nombreuses races annamites parmi lesquelles il avait fait un séjour d'une dizaine d'années. Le Père Amelin, dont il fut l'élève, l'avait retrouvé à Hanoï, et, par un curieux hasard, le rencontrant de nouveau

l'avant-veille dans le train entre Marseille et Dijon, recevait de lui l'invitation de venir l'entendre.

Le commandant dressait au tableau noir des listes de tribus, avec leur signalement respectif. De taille menue, brun et tout jeune, il avait le geste en même temps alerte et réfléchi. Plusieurs fois il dut descendre de l'estrade pour accueillir des officiers supérieurs, colonels et généraux, qui avaient eu des commandemens au Tonkin, et quelques savans spécialisés comme lui. Enfin, il remonta définitivement sur l'estrade et prit en main la baguette qui prolonge l'index sur les détails des projections.

Le Père Amelin, qui retournait alors à sa place dont il s'était éloigné pour causer avec le général Brunoy, laissa tomber son regard sur la petite foule suffisant à faire salle comble, et aussitôt ses sourcils se froncèrent en une sorte de courroux chagrin. L'impression que traduisait ce changement de physionomie était causée en lui par la vue d'un homme dont la présence, autrefois, n'ôtait pas un sourire à ses lèvres... Assis à l'une des longues tables qui donnent à la pièce l'aspect d'une salle d'école, dominant ses voisins de sa petite tête sèche à crinière blanche, Canuzat, les yeux ronds de surprise, dévisageait son ancien camarade, et un creux de sarcasme se formait déjà aux commissures de sa large bouche.

Après un bref exorde pour combattre l'erreur générale qui attribue une souche commune à toutes les peuplades annamites, le commandant faisait intervenir les projections d'individus et de groupes, afin de rendre sensibles, en même temps que les différences physiques, le degré d'intellectualité et de culture, principalement par l'étude des costumes brodés de contes et de légendes. Il ne méconnaissait pas d'ailleurs les grands caractères généraux communs à tous les Asiatiques de l'Extrême-Orient, signalait, par exemple, leur inaptitude à s'élever aux conceptions mystiques : — On les voit toujours réduisant au simple animisme les religions qu'on leur prêche successivement; Boudha et Confucius ne restent connus que d'une élite. Avec l'animisme du haut en bas, on professe le sinthoïsme, religion de la famille, dont l'idée reçoit là-bas un sens extensif que ne connurent jamais nos plus orgueilleuses aristocraties occidentales. Les ancêtres constituent la formidable réalité de la famille. Ils sont là, perpétuellement retenus, à leur rang, dans l'ombre de l'huma-

nité, par le culte de crainte et de vénération que leurs descendans leur doivent et leur rendent. Chaque génération compte ainsi sur l'autre pour se prolonger au delà du tombeau : c'est pourquoi, à part l'originaire inaptitude au mysticisme, ce tenace désir d'une postérité pieuse est le grand obstacle à la diffusion, parmi les races jaunes, du christianisme qui interdit la polygamie. Si, en effet, l'épouse unique se trouve être stérile, c'est l'abolition du culte domestique et, partant, la dissolution finale de la famille...

Le conférencier notait la passivité presque totale imposée, de ce fait, aux missionnaires, qui doivent se contenter d'élever, dans le christianisme, les enfans dont la misère met entre leurs mains le sort spirituel et temporel.

Si, à cause des projections incessantes, le conférencier n'eût parlé dans la pénombre, peut-être ses yeux tombant sur le Père Amelin, la compassion eût-elle interrompu son discours. Accoudé sur l'étroite table devant lui, ses mains de cire voilées à demi par la barbe soutenant son menton, le Jésuite avait la figure tragiquement contractée d'un de ces patiens que l'on voit sur d'anciennes images, tenaillés par le bourreau. De temps à autre, il inclinait imperceptiblement la tête comme pour dire : — Je m'attendais à ce coup... et à celui-ci... et à celui-là.

Mais la lumière fut rendue à la salle. Le Père Amelin passa vivement la main sur son front et sur son visage comme pour en effacer des hiéroglyphes trop facilement déchiffrables... puis, du geste de cette main, il envoya au conférencier, déjà entouré de ses chefs et de ses camarades, un salut par lequel il s'excusait de ne pouvoir rester pour le féliciter à son tour, et, sans regarder aucun des auditeurs quittant aussi leurs chaises, il se dirigea rapidement vers la sortie; seuls quelques jeunes gens le précédaient le long de la galerie des crânes.

L'un d'eux, ancien élève de la rue des Postes, le reconnut en se retournant pour parler à un ami, sur les marches du porche. Il voulut lui exprimer sa surprise, sa joie ; le Père se déroba presque aussitôt.

— Nous nous reverrons, cher enfant.

Et il s'efforçait de retrouver ce sourire de soldat sûr de la victoire par lequel les Jésuites entraînent leurs disciples. A ce moment, on lui frappa sur l'épaule, et la voix nasillarde et rêche de Canuzat lui criait dans l'oreille :

— Amelin? j'aurais pourtant juré que tu m'avais reconnu là-haut!

Par le geste instinctif d'une vieille habitude, il cherchait la main de son ancien camarade. Mais le Père laissa cette main soutenir le portefeuille que son bras serrait à son côté; et, levant ses yeux brûlés d'une si étrange fièvre, il dit la voix morne et amère:

— Je t'ai bien reconnu, Canuzat; seulement, j'ai le chagrin de te le dire, désormais, je dois ne plus te connaître.

A cette réponse, la couperose du sénateur parut s'enflammer aux étincelles de ses yeux.

— Tu dois désormais ne plus me reconnaître?... s'écria-t-il, rageur: allons! très bien! Peux-tu seulement me dire, s'il te plaît, d'où te vient ce nouveau mot d'ordre?

— Et toi? as-tu vraiment besoin de me le demander? Sommes-nous des compagnons d'armes dans la guerre affreuse qui est faite au Christ et à son Église?

— La belle raison de nous tourner le dos! Est-ce qu'elle ne battait pas son plein, la guerre à l'Église? est-ce que tu ne t'en disais pas déjà une victime, il y a trois ans? et loin de me refuser ta main, tu t'en servais même pour m'infliger ta bénédiction! à moi que tu accusais de t'envoyer en exil!

Le Père Amelin haussa les épaules et, véhément:

— L'exil? que vaudrait un Jésuite qui n'y serait pas résigné dès son entrée au noviciat? quel est le gouvernement qui a épargné à la Compagnie les tribulations, les persécutions?... Seulement, nous ne nous y trompons pas, hélas! méconnaître les services que rend un corps d'armée n'est rien auprès de détruire, de vouloir détruire l'armée entière d'une cause sacrée entre toutes. Hier, vous avez mis la main sur les objets du culte, demain vous la mettrez sur l'épaule du curé pour le chasser de son église: oui, ta main a fait et veut faire cela! et tu veux que moi, prêtre, je serre encore amicalement cette main qui a signé, qui a voulu signer ainsi la définitive mort du Christ! Mais ne le comprends-tu pas? te parler en public, c'est déjà causer un scandale... Adieu donc, Canuzat!

Les derniers auditeurs sortant de la conférence regardaient en effet, au passage, non sans quelque surprise, le groupe du Jésuite et du sénateur, celui-ci très connu. Mais, de sa grande main osseuse, il empoignait le bras de son ancien camarade, et

le retenait dans la cour du vieux monument pour lui ricaner, presque dans l'oreille :

— Ce n'est donc pas un scandale que de donner ta dévote nièce à Laurières, mon successeur à la Chambre, celui qui veut remettre le clergé sur la paille de Bethléem?... ou bien as-tu déjà réussi à le tirer dans votre camp? car vous y employez tous les moyens possibles!... Je le disais bien à Laurières que tu ne craindrais pas de faire le voyage pour lui appliquer la bénédiction nuptiale... un jeune homme, même un futur ministre... on a barre sur lui... ça veut une femme, une dot... on n'a qu'à lui dire : « Pas de conversion, pas de mariage!... » le chantage de l'Inquisition, quoi!... S'il y a du scandale pour le public à voir le vieux Rouge frôler ta soutane, tes manœuvres de Jésuite sont bien un autre scandale pour le vieux Rouge, qui t'avait connu avant ton noviciat de tartuferies... et maintenant, adieu comme tu le désires, Amelin!...

Aux premiers mots de cette réplique, le Père Amelin avait tressailli, glacé de stupeur, puis la sainte colère enflamma ses yeux d'or sombre... Et, comme maintenant le sénateur se détachait de lui, semblait mettre une hâte de mépris à le fuir, lui, à son tour, l'arrêta du geste, et, s'exprimant par saccades :

— Que le scandale ne demeure pas dans ton esprit... Écoute : arrivé d'hier, sans rien savoir du mariage que tu réprouves,... on m'a présenté ce jeune homme; je l'ai vu cinq minutes à peine, nous devions causer tout à l'heure... S'il est ce que tu m'as dit, retiens la parole que je t'en donne : ma nièce ne sera jamais sa femme... de par mon consentement, du moins!

Le Jésuite fit rapidement deux ou trois pas pour sortir de la cour, mais un accès de toux, plus violent que tous les autres, le força de s'arrêter; il se soutint contre le pilier gauche du portail. Canuzat, qui sortait aussi et allait tourner à droite, s'arrêta, le regarda, et rabattit son chapeau sur ses petits yeux, dont les étincelles crépitantes se noyaient dans un vague attendrissement, et il remarqua, la voix bourrue :

— Malade comme tu l'es... te lancer, en arrivant, au galop à travers Paris!...

— Je ne suis pas malade.., un rhume... changement de climat,... répondit le Jésuite entre deux spasmes.

Canuzat haussa les épaules, mais, sans autre observation, lui proposa de faire avancer une voiture.

— Non, merci, je vais tout près.

— Et il s'arracha du pilier, se mit à marcher avec lenteur vers le carrefour de l'Odéon; puis, là, sa volonté l'aiguillonnant, il remonta d'un pas presque rapide la rue Saint-Sulpice jusqu'à l'église, dans laquelle il pénétra par la petite porte du chevet,

Il demeura dans l'ombre de l'abside, aux abords de la chapelle où l'on garde la « réserve. » Au-dessus de l'autel surmonté d'un attique, un jour, ménagé derrière les colonnes, montrait, tout au fond, une Immaculée de pierre grise, portant son fils dans ses bras, et qui écrasait, avec l'air charmant de ne pas vouloir lui faire trop de mal, la tête du serpent appliquée sur la boule du monde, roulant parmi les nuages de stuc cendreux. Tout le sentiment catholique, — tout le sentiment latin aussi, — était là représenté : la mère que les fils chérissent, le fils que les mères adorent.

Une douzaine de chaises environ étaient occupées par des femmes de conditions différentes, mais plutôt modestes. Deux d'entre elles, agenouillées sur des prie-Dieu de velours, tout contre la balustrade du petit sanctuaire, priaient chacune à côté d'un haut chandelier dont la lumière symbolisait leurs âmes d'adorantes : c'étaient deux dames de l'Adoration perpétuelle, qu'au bout d'une heure deux autres allaient remplacer, d'après un service organisé pour que le prisonnier du tabernacle ne manquât pas de consolation mystique tout le long du jour.

Après une brève prosternation, le Jésuite dut s'asseoir, exténué, le corps traversé de frissons qui serpentaient dans ses chairs, les mordaient, les déchiraient... Jadis, en une heure de pareil orage, il se fût transporté jusqu'au Gesu de la rue de Sèvres, mais ce douillet asile des âmes était fermé, comme presque tous dans ce Paris de la rive gauche qui monopolisa si longtemps la vie conventuelle de la capitale. Fermé, Notre-Dame de Sion; fermé, le Cénacle, rue de la Chaise, l'Abbaye-aux-Bois, livrée aux démolisseurs, et les Oiseaux et le Sacré-Cœur et les Bénédictines, à l'abandon... et tant d'autres encore! Et peut-être fermé bientôt ce temple imposant de Saint-Sulpice, enlevé à son clergé modèle, à son École normale du sacerdoce, ce séminaire d'où sortirent assez de hauts esprits, pour en fournir même, comme le fameux Renan, au camp de la libre pensée.

Mais enfin, jusqu'à ce jour des ténèbres définitives, il restait un refuge propice aux âmes naufragées. Là-bas, sur les chaises rangées auprès des portes, ou sur les marches, au dehors, se tiennent les mendians, pauvres et infirmes, tous les malheureux en simple détresse matérielle. Et c'est par un juste instinct que ceux-là demeurent au seuil du refuge : le don inaliénable qu'ils reçurent de la parfaite quiétude dans la parfaite insouciance leur rend inutiles les épanchemens du cœur à cœur avec le dieu-homme de la croix.

Cette insouciance enfantine de l'indigent, le moine la goûta, en sa forme noble de sérénité, par le communisme évangélique; mais, depuis l'abolition de la vie conventuelle, beaucoup subissent les affres des nécessités matérielles auxquelles ils doivent aujourd'hui individuellement pourvoir, ne fût-ce qu'afin de préserver leur soutane de ces apparences d'abjection inhérentes à l'excessive misère.

La sérénité du Père Amelin n'avait jamais été menacée dans ce sens, et elle avait sombré en lui toutefois. Au terne jour de février qui pénétrait à peine entre les nuages de l'Assomption, aux lueurs rouges des lampes suspendues, on aurait cru voir, en sa personne, Jésus lui-même, à l'heure nocturne où l'ange lui tendit le calice tout plein de notre péché... Le roulement, le fracas extérieur, le bruit presque incessant de pas sur les dalles, — car cette église est beaucoup traversée, — le bruit d'une porte étouffant un bâillement, d'une chaise déplacée, d'un chapelet s'égrenant perles sur perles dans des plis d'étoffe, ne faisaient que ponctuer le chœur de faibles, d'inlassables chuchotemens qui s'élevaient là, les uns tout d'adoration, et d'autres de plaintes anxieuses, et, parmi ces derniers, la poitrine oppressée du Jésuite en exhala un grand nombre.

— Oh! mon Dieu! j'ai souffert pour votre fils parmi les races jaunes, et aujourd'hui vous exigez que je souffre encore pour lui dans ce qui reste de ma race, à moi, dans cette enfant aveuglée, mais si heureuse!

Telle était la substance de sa méditation douloureuse, long voyage de sa pensée à travers ses souvenirs d'explorateur, et d'explorateur dont le but n'eut aucun rapport avec celui des autres que l'ambition emporte aux quatre coins de l'univers.

X

Lorsque, malgré la désapprobation affligée de son père, illustre praticien lui-même, Pierre Amelin quitta l'École de médecine pour le noviciat du Gesu, il demanda de s'appliquer aux langues orientales, durant les cinq années d'études réglementaires, avec le secret espoir d'être envoyé plus tard dans les missions. En réalité, sa nature ardente le portait à prendre part aux luttes de l'esprit, aux débats sociaux. Comme presque tous les Jésuites, il fut employé à l'enseignement, mais, après son année de probation, il se consacra aux lettres et à la chaire, et passa ainsi l'orage soulevé par l'article 7 contre la Compagnie. Au moment des expulsions de 1903, il méditait un ouvrage de vaste portée et qui s'intitulerait : *la Catholicité du catholicisme*. Ce livre, à pareille heure, supposait chez son auteur la plus héroïque vaillance d'âme ; il devait être un monument élevé à la certitude chrétienne qui est un composé de la Foi et de l'Espérance. Les conclusions projetteraient la lumière sur la route que devrait suivre désormais l'Église si elle voulait prêter son concours efficace aux promesses de Jésus : *Alors il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un pasteur*. Cette route, qu'elle avait su prendre dès sa fondation, qu'il lui fallait retrouver à tout prix, était celle même des grands courans humains, celle, par exemple, que plusieurs peuples d'aujourd'hui suivent avec l'ardente idée fixe de la suprématie, de l'hégémonie, de l'impérialisme, — enfin, de la *catholicité* dans l'ordre des choses temporelles.

Entre ces nations, — l'Allemagne, l'Angleterre, les États-Unis, le Japon, — les deux premières s'étaient rendues indignes, par leur défection impie dans la Réforme, de porter la bannière de l'Église vers ses destinées futures ; d'ailleurs, les deux dernières, souples de jeunesse ou d'un renouveau prodigieux, la porteraient plus haut, et, en même temps plus loin...

Le Père Amelin partit pour l'Amérique.

Il est impossible de narrer ses investigations dans le bref tableau dressé simplement pour rendre intelligible le reste de cette histoire, mais enfin, cette vérité lui sauta aux yeux que la race maîtresse, — la race régnante aux États-Unis, tour de Babel comme il n'en fut jamais avec ses quinze cents immi-

grans quotidiens, — reste toujours la première occupante, c'est-à-dire la race anglo-saxonne. C'est la race qui, ayant connu les divines tendresses de l'Évangile, ne les a point su goûter, a voulu, par un fatal mouvement de régression, retourner au piétisme biblique, étroit et dur, avec son adjonction d'hypocrisie.

Le Père Amelin traversa l'océan Pacifique pour se rendre au Japon.

Aucun Jésuite, certes, ne peut ignorer ce que le sinthoïsme oppose de résistance à l'adoption générale du baptême, par la race jaune. Les premiers missionnaires de la Compagnie, au XV[e] siècle, s'en rendirent si bien compte, qu'ils s'efforcèrent de regarder ces pratiques, si fortement traditionnelles, sous l'angle de la simple piété filiale, afin d'en tolérer l'usage chez les convertis. Le souvenir de ce qui arriva ensuite reste au sein de la Compagnie une blessure toujours à vif. Instruite de cet état de choses, et peut-être circonvenue par des jalousies, des compétitions entre congrégations rivales, Rome expédia son blâme formel. Les missions furent perdues ; les chrétiens traités en ennemis de l'État dont les doctrines menaçaient les fondemens... Oui, tout cela, le Père Amelin le connaissait jusqu'aux derniers détails avant de débarquer dans l'Empire du Soleil levant.

Mais il se disait que les temps avaient marché : les Japonais, si difficilement pénétrables aux Occidentaux, se mettaient maintenant à leur remorque pour se faire entraîner vers une civilisation toute différente de la leur, et ainsi, semblait-il, loin de leurs traditions particulières. Non. Il le constata bientôt : ce peuple sait choisir ses courans d'influence, et ce qui paraît au vulgaire le comble de l'habileté en lui, mais ce qui, au fond, témoigne de son indigence morale, c'est le matériel de notre civilisation européenne qu'il aspire à s'approprier, notre acquis de science appliquée à l'art de vivre, surtout à l'art de donner la mort. Aucune des âmes dont il est composé n'a poussé son cri d'admiration et d'angoisse éperdue sur la lecture des *Pensées* de Pascal, et on ne suppose pas qu'aucune puisse jamais nous le faire entendre... De plus, la guerre religieuse qui sévit, hélas ! dans les pays catholiques, n'échappe pas au gouvernement du Mikado ; il en a pris prétexte pour mettre en garde le corps enseignant contre des dogmes inventés par des hommes, dit-il, causes de troubles et de discordes entre eux, et

pour recommander la seule piété envers les héros de la patrie.

Des années d'observation pendant lesquelles il joignit son labeur à celui de ses collègues missionnaires, non seulement au Japon, mais en Chine et à travers nos possessions de l'Indo-Chine, inclinèrent le Père Amelin à penser que les religions sont affaire de race... Idée terrible, capable de rien moins que d'ébranler la foi en l'hégémonie universelle de l'une d'elles!...

Mais le Père Amelin se redressait bientôt.

Soit! la race chrétienne par excellence, la race latine, imposerait son hégémonie aux autres, s'il le fallait, pour que le Dieu de l'eucharistie fût, avant la fin des temps, le seul connu et adoré sur la planète du Golgotha. Race glorieuse! bien qu'elle se dérobât aujourd'hui à une affiliation féconde en beautés de tous ordres et en privilèges spirituels incontestables, race d'où naquirent les François d'Assise, les Thérèse d'Avila, l'auteur de l'*Imitation* et l'auteur des *Pensées*, Bossuet, Racine et tant d'autres sublimes esprits, en colloque familier ou passionné avec l'idéal, mystérieux ami et maître, qu'ils se connaissaient dans le monde supra-terrestre...

Et, — car enfin le Père Amelin était Français, — la France lui semblait, parmi ses sœurs latines, la mieux faite pour porter, à travers les siècles et le monde, jusqu'à l'achèvement de la destinée humaine, le Flambeau du catholicisme. De la France avait jailli la vaste clameur des Croisades; en France, l'Église avait trouvé son boulevard inexpugnable à l'hérésie et au schisme, et nul peuple mieux que ce peuple au cœur tendre, au caractère enthousiaste, à l'esprit pondéré, n'était fait, sinon pour planer à l'aise sur les sublimes témérités du dogme catholique, du moins pour goûter la profonde sagesse, les subtilités ingénieuses de sa psychologie, et obéir à sa poussée puissante vers les actes de devoir et d'amour sans lesquels la Foi n'est qu'une foi morte.

Morte, hélas! paraissait maintenant la Foi en France. Eh bien! on la ranimerait! il n'y fallait que le souffle de quelques ardens apôtres!... Un des derniers archevêques de Paris disait, avec un sourire mélancolique, en bénissant toute une volée de missionnaires à la veille de l'essor :

— C'est à nous bientôt, c'est en France, qu'on devra envoyer des missionnaires!

Pourquoi ne réaliserait-on pas ce trop juste désir, pourquoi ne mettrait-on pas toute la France en missions ?

Hélas! aux jours où il revenait en Europe, le Père Amelin apprenait que la Séparation, — et il disait la spoliation, — était un fait accompli, et sans qu'aucune vraie clameur de transes mortelles se fût échappée des âmes françaises...

La religion, affaire de race... Mais alors, si le catholicisme n'était plus même l'affaire de cette race à don unique de communicabilité et d'expansion, sur quel fondement appuyer enfin la promesse évangélique de sa catholicité ?...

Si entière, si pure que soit la sérénité native d'un homme, les terribles orages silencieux de l'idée fixe ne tardent pas à la troubler totalement. En débarquant à Marseille, le Père Amelin ne se sentait pas moins de zèle apostolique qu'au jour où il prit la mer; mais ce zèle, au lieu de faire la joie de sa vie, minait tout son être, corps et âme.

Et, il n'en avait rien dit à sa nièce, car, homme, il avait devant une femme, presque sa fille, les pudeurs de son agonie spirituelle; mais si, depuis ce matin, des vapeurs et des sueurs glacées le tourmentaient tour à tour; si une toux cruelle, spasme nerveux surtout, déchirait si souvent sa poitrine, il l'attribuait à la rapide lecture des journaux qu'il s'était fait apporter dès la première heure. On y racontait les inventaires et la résistance aux inventaires... Tardives, faibles, insignifiantes, artificielles convulsions ! Si c'était par là que l'Église de France prétendait faire la preuve de sa force vitale, malheur à elle, ses jours étaient révolus !

Enfin, le dernier coup venait d'être porté au Jésuite par son ancien camarade. Marie allait épouser un anticlérical, un athée, un des fauteurs de cette loi dont l'effet peut-être le plus désastreux était de découvrir l'innervation, sinon l'atonie désespérée du sentiment catholique.

Jean Laurières, député de Lyon? Oui, le Père Amelin se souvenait... Un sénateur du Rhône était mort il y avait trois ans. Canuzat était à cette occasion passé au Luxembourg, y rejoignant son clan de radicaux, ses meilleurs amis politiques. Le nom de Laurières avait alors surgi à côté du sien; mais l'imagination de l'exilé ne change pas volontiers le spectacle de ses souvenirs; les grands premiers rôles d'avant son départ le restent pour lui jusqu'à son retour au seuil de la Patrie ; Laurières,

quel que fût son succès à la Chambre, y avait plutôt promesse de suprématie future que de suprématie réalisée, et c'étaient les hommes du gouvernement que les hommes d'Église écoutaient alors avec d'inexprimables transes.

Mais le fait rapporté par Canuzat ne pouvait être que la vérité même. Laurières serait lui-même, prochainement peut-être, un homme de gouvernement, de ce gouvernement blasphémateur et profanateur qui visait évidemment à déchristianiser la France.

Les tristesses du mariage qu'il avait fait contracter à Marie pesaient sur la conscience et sur le cœur du Père Amelin. Aussi, en apprenant la veille ses secondes fiançailles, s'était-il disposé, avec soulagement et bonheur, à les bénir paternellement.

Les condamner, les dissoudre, tel était son affreux devoir aujourd'hui, devoir auquel il ne faillirait pas, et c'est pourquoi il se débattait déjà dans des transes inexprimables. Comment ne pas blesser à mort, — en lui défendant l'amour, — cette tendre jeune femme, dont l'amour semblait être, à cette heure de sa destinée, l'unique élément vital? Comment, du moins, ne pas tuer en elle, du coup, les grâces exquises de sa joie et de sa jeunesse?...

— Mon Dieu ! oh ! mon Dieu !... que j'aie la force ! que j'aie la force !...

Il s'étourdit à répéter l'invocation jusqu'à ce qu'il parvînt à cet état spécial où l'on sait qu'on souffre horriblement d'un mal désespéré, mais où les nerfs, comme faussés par le travail excessif, cessent momentanément de transmettre au cerveau la sensation de la souffrance. Ses oreilles ne percevaient plus son propre douloureux chuchotement, mais il croyait ouïr le souffle ardent de la mousson quand elle rasait les vagues encore plates, faisait déjà vibrer sourdement les mâts et les cordages du paquebot et, en ce menaçant prélude, essayait leur possibilité de résistance à la tempête inéluctable...

Un autre chuchotement le tira de sa torpeur à demi reposante. Il leva les yeux ; une petite pauvresse de sept ou huit ans, dressée tout contre lui, le regardait à grands yeux timides, regardait sa mère agenouillée sur les dalles et qui pleurait, en l'encourageant toutefois du geste.

— Monsieur l'abbé, c'est pour avoir du pain... papa est mort...

La mère, sans se relever complètement, vint s'agenouiller plus près du Jésuite, et, à travers ses larmes, balbutia son histoire banale et navrante : les meubles de la veuve mis à l'encan, l'exode à l'asile de nuit, la vaine recherche du travail...

Le Père Amelin remit à la petite une aumône dont l'importance les transfigura toutes deux, tandis que le donateur demeurait, lui, avec sa physionomie de Christ agonisant. Dans un large geste scénique, et pourtant tout naturel, la mère avait pesé sur l'épaule de l'enfant pour qu'elle s'agenouillât et fît la prière de gratitude. Le Jésuite qui s'en allait posa, au passage, la main sur la tête blonde, et recommanda d'un murmure ardent :

— Oui, ma petite fille, priez pour moi : oh ! priez bien pour moi !

Il avait prié, lui, mais il savait que cependant le calice qu'il devait boire ne s'était pas éloigné ; l'avant-goût de son horrible amertume le suppliciait déjà ! Que serait-ce quand l'épaisse lie toucherait ses lèvres !

XI

Marie venait de rentrer. Elle avait échangé son costume de ville contre une robe d'intérieur, une de ces robes faites de tulle et de soie légère qu'on ne peut mettre que dans les « intérieurs » de riches, confortablement ouatés et chauffés. Une de ses amies, qui passait l'hiver à Nice, lui avait envoyé de là-bas toute une corbeille de roses, et, avec sa femme de chambre, elle s'occupait à en garnir des coupes et des vases épars dans les deux salons.

Le brillant coloris, le parfum frais et ardent, tout ensemble, de ces fleurs évoquait, à son esprit, leur beau pays d'origine, ce pays où les vifs courans de l'air alpestre traversent une si intense lumière et une chaleur parfois tropicale. Elle se voyait déjà le parcourant avec Laurières, avec son mari... A cette pensée, son cœur battait un coup énorme qui retentissait dans tout son être, puis s'arrêtait, lourd de joie, trop lourd, jusqu'à ce que, d'un grand soupir, elle le délivrât de cette mort trop exquise pour durer... Le sang battait ses tempes, et, sous la peau nacrée, satinée de ses joues, s'insinuait la sève toute pareille à celle qui faisait la beauté de ses plus belles roses... Et peut-être, d'instinct, voulant distribuer au monde le trop-plein de son

bonheur, de temps en temps, une volée de notes partait de ses lèvres; c'étaient les premières de quelque phrase passionnée d'opéra, comme celle-ci :

La Valkyrie est ta conquête,
Va, ne crois pas qu'elle regrette...

Oh! la Valkyrie parisienne n'égalait pas, à beaucoup près, en robustesse farouche, ses sœurs légendaires du septentrion; sa personne n'était apparemment que de grâce fragile, son vêtement de falbalas, son entourage de bibelots: on sentait cependant que sa voix pure et douce pourrait se renforcer de tendresse à jeter les cris les plus dramatiques de la passion.

La sonnerie électrique de la porte se répercuta jusqu'à elle.

— C'est le Père, madame, annonça la femme de chambre qui était allée chercher un broc d'eau pour les fleurs.

Marie témoigna par un signe de tête qu'elle avait entendu, et elle continua de chanter et de mêler harmonieusement les roses, ayant conscience de plaire ainsi à son oncle, de lui donner l'assurance qu'il n'importunait pas et ne serait pas importuné. Cependant, à la fin, elle garda sans les placer trois des plus belles fleurs et, sortant du salon, elle interrogea le domestique qu'elle avait engagé la veille.

— Oh! le Père était assez fatigué en rentrant, madame, et il tremblait de froid; je lui ai porté un grog bouillant; il paraît se trouver mieux.

Marie alla vers la chambre du Jésuite, frappa sur la porte qu'elle entre-bâilla seulement, car elle doutait qu'on lui eût répondu, et n'avança d'abord que la tête et la main qui tenait les roses.

— Je puis entrer, Père? demanda-t-elle de sa voix qui chantait son allégresse; voyez les belles fleurs! j'en ai reçu toute une corbeille!... C'est Renée de Valognes qui me les envoie de Nice... ah! vous vous souvenez d'elle, vous aviez son frère rue des Postes... Il faut que je fleurisse un peu votre chambre; peut-être préférerez-vous me voir vous amener ici mon fiancé?...

Marie, entrant alors, atteignait un vase de cristal sur une étagère, versait dedans l'eau d'une carafe, et y mettait à tremper les roses. Ensuite, elle se retourna, surprise que le Père n'eût pas encore proféré une syllabe. Et toute joie s'éteignit dans ses

yeux, tant ceux du Jésuite, levés et fixés sur elle, exprimaient d'insondable, d'insecourable détresse... Il semblait ne pouvoir se tenir assis qu'en s'accotant de ses dernières forces au dossier du fauteuil, et en serrant les accoudoirs de ses longs doigts crispés.

— Père! qu'avez-vous? grand Dieu! êtes-vous plus souffrant?

Affolée, elle s'élançait vers lui, posait sa petite main rose sur une des longues mains ivoirines... Détachant l'autre du fauteuil, le Jésuite lui étreignit son bras.

— Souffrant! répéta-t-il d'une voix creuse, la forçant à se pencher. Oh! Marie! Marie!... comment ton âme à toi peut-elle ne pas souffrir à mort quand tu appelles ton fiancé un homme tel que ce Laurières!

Le coup terrible porta si fort que Marie, atteinte en pleine chair et en plein cœur, tomba sur un tabouret, subitement d'une pâleur de cierge, et resta plusieurs secondes, les lèvres entr'-ouvertes, incapable de prononcer un mot... Enfin elle avança une main comme pour parer un autre coup, et, dans un murmure brisé de pathétiques frémissemens :

— Si on vous a dit du mal de lui, je ne veux pas le savoir!... Père, ne me le rapportez pas! j'aimerais mieux mourir que d'entendre un mot contre mon fiancé!...

Et, lui, amer, blâmant et, à la fois, compatissant, repartit :

— Ton fiancé! mais tout le mal qu'on m'en a dit, tu le sais, malheureuse enfant! oui, tu sais que Laurières est un sceptique, un athée, un des ennemis les plus acharnés, les plus redoutables de l'Église!... comme Canuzat, qui, en me parlant tout à l'heure, ne croyait certes pas m'apprendre rien là-dessus!

Marie s'était à demi reconquise, et elle s'écriait passionnément, avec un accent de triomphe presque farouche :

— Comme Canuzat?... est-ce que M. Canuzat vous a dit également qu'il est brouillé avec M. Laurières parce qu'il considère son mariage, notre mariage religieux, comme une victoire pour l'Église?

— Eh! quand il me l'aurait dit? c'est là une manœuvre séculaire des renégats! Dès que l'Église cède sur un de ses droits, comme de refuser la sépulture religieuse ou la bénédiction nuptiale à un impie manifeste, ils ne manquent pas de s'écrier que c'est eux-mêmes qui cèdent à son intransigeance!

Et, dans un grondement tempétueux, il continuait :

— Qu'a-t-il gagné, le clergé de France, à bénir des unions comme le serait la tienne avec Laurières? Ces femmes chrétiennes que lui-même donnait ainsi aux déserteurs de l'autel, dans un suprême espoir qu'elles en provoqueraient le retour et l'amendement, qu'ont-elles fait, sinon exagérer à l'égard de leurs maris la bénignité de l'Église, jusqu'à s'estimer heureuses qu'on les laissât se distraire par l'assistance aux offices, pendant qu'eux-mêmes travaillaient à démolir l'édifice sacré, pierre à pierre?... Non, non! le moment est passé, pour l'Église, de livrer en otages les claires âmes féminines qui, presque seules maintenant, se laissent pénétrer de foi, puisqu'elles ne font que prendre, chez ces conquérans moqueurs, une déplorable passivité de captives. Les saintes femmes qui suivirent Jésus sur le chemin du Calvaire marchaient en un seul groupe et ne se joignaient pas à la tourbe de ses bourreaux... Tu imiteras les saintes femmes de la Passion, Marie, tu reprendras ton cœur si malheureusement fourvoyé; tu le garderas tout entier, avec toutes tes larmes, pour compatir aux souffrances de Celui que M. Laurières et ses amis veulent de nouveau clouer sur la croix!...

La voix véhémente du missionnaire tomba dans le crépuscule qui envahissait la chambre... et, comme un frisson incisif du soir, s'éleva aussitôt le chuchotement bref qui voulait être toute la réplique de Marie :

— Père, je me suis promise!

Le silence régna un long moment.

Le coup, porté d'une voix si douce, semblait avoir pénétré de part en part le missionnaire et le tenir maintenant cloué sur le dossier du fauteuil, comme il disait tout à l'heure que Jésus l'était de nouveau sur sa croix.

Ah! certes, elle était changée, Marie! il trouvait en elle plus de changemens qu'elle n'avait pu en trouver en lui... Il fouillait sa mémoire, et il revoyait la jeune fille à la joliesse espiègle, la petite épouse qui s'en allait, ignorante, riante, sautillante aux côtés d'un homme, simplement parce qu'on lui avait dit : — « Toi, tu marcheras avec celui-ci, » — comme lorsqu'on vous met en rang à la procession. Certes, cette jeune fille, cette enfant-épouse, ne ressemblait nullement à la belle jeune femme si sagement, pour ainsi dire si élégamment paisible dans ses résolutions les plus redoutables!...

— Père, je me suis promise!

Le missionnaire écouta le long écho de la courte, péremptoire protestation : puis, son murmure emporté recommença comme si le torrent, après un parcours souterrain, surgissait de nouveau à l'air libre.

— A Ceylan, à Port-Saïd, j'ai acheté des journaux de France... quelle traversée!... toutes ces arrogances dirigées contre le Souverain Pontife!... ces phrases impies coulaient sur moi comme du plomb fondu avec le lourd soleil de la Mer-Rouge... et ce matin, le récit de ces odieux inventaires... Tu t'es promise, Marie? et à un homme de ce gouvernement néfaste! tu sais combien on charge sa conscience à tenir un serment coupable?

— L'abbé Paraud m'a dit que je pouvais être la fiancée, la femme de M. Laurières dans toute la paix de ma conscience...

— L'abbé Paraud est, reste un concordataire, et il en restera longtemps de tels concordataires obstinés, alors qu'il n'y a plus de Concordat! Grâce à ce Concordat dont on lui faisait payer si cher les maigres subsides, le clergé de France avait perdu de vue ce principe évangélique et salutaire, que la vigne du Seigneur doit se cultiver à travers une insécurité perpétuelle, la bêche d'une main, l'épée d'une autre, pour repousser heure à heure les envahisseurs sacrilèges... Mais enfin, aujourd'hui, l'armée de la libre pensée a fait son dénombrement, l'armée du Christ ne peut pourtant plus tarder à faire le sien! et il faut que pas un nom, pas même un nom de femme, surtout pas le tien, Marie, ne manque à l'appel... Est-ce de toi que je devrais entendre répondre : Passée à l'ennemi!...

Et Marie, les sourcils froncés de passionnée obstination, continua à se débattre presque farouchement :

— M. l'abbé Paraud pense que le flambeau de la foi doit être porté, conservé par les femmes dans les familles!

— Non! s'écria le Jésuite d'une voix absolue, on ne doit pas le porter parmi les aveugles volontaires! D'ailleurs, il pèse lourd, le flambeau de la Foi, aux faibles chrétiens d'aujourd'hui! et les mains unies des deux époux sont nécessaires pour le tenir droit, sans vacillement, sur le berceau de leurs fils et de leurs filles!

Il s'arrêta quelques secondes pour retenir un accès de sa terrible toux, puis, le ton changé, avec cette voix chaleureuse, tendre, insinuante que retrouve si facilement tout ecclésiastique habitué aux « directions, » il reprit :

— Et enfin, Marie, toi, belle, riche, quelle aberration pourrait te faire craindre de ne pas rencontrer, dans nos familles chrétiennes, un homme qualifié de tous points pour faire de toi sa femme orgueilleuse de l'être?... Je pensais à toi cet après-midi en écoutant le commandant Blomel...

Marie fut, à ces derniers mots, secouée d'un tremblement si fort qu'il s'en rendit compte, même dans l'obscurité, alors presque complète, de la chambre; il la pria de tourner le commutateur; elle y alla dans le bruissement de ses jupes pareil à celui des feuillages; une lueur blanche tomba du plafond et les enveloppa tous deux; leurs regards se croisèrent, et c'était celui de Marie, filtré entre ses longs cils, qui exprimait la réprobation, presque le scandale, tandis que celui du prêtre s'élevait, quêteur, suppliant, de ses yeux à la mobilité inquiète et maladive...

— Marie, pourquoi me laisses-tu sans réponse?

— Mais, Père, fit la voix chantante, avec la sécheresse de la rébellion, que puis-je répondre à ce que je ne comprends pas? Vous disiez, — est-ce vraiment possible? — que je devrais me marier avec un homme autre que mon fiancé d'aujourd'hui?

— Sans doute, puisque je t'ai démontré qu'en épousant celui-là tu épousais un ennemi du Christ, dont tu devenais ainsi l'ennemie toi-même... Tu mettrais donc l'amour, le misérable amour terrestre, au-dessus de ce que tu dois au bon Dieu?

— Je n'ai pas à comparer. Je sais que je puis rester chrétienne en devenant la femme de M. Laurières, et je n'ai qu'à vivre ma vie de femme auprès de l'homme que j'ai choisi, qui m'a choisie, puisque rien dans la religion ne me le défend.

— Eh bien! dit sévèrement, autoritairement, le Jésuite, quelqu'un, au nom de cette religion, saura pourtant te le défendre. Je comprends, somme toute, l'abbé Paraud: s'il s'en est tenu, dans son conseil, à la lettre de la discipline, c'est qu'effrayé par les défections de cette triste époque, il a pu redouter le mariage civil de sa pénitente; mais moi, j'ai d'autres droits que les siens à parler plus haut, et différemment. Tes grands-parens ont été mes parens à moi comme ton père; nous appartenons à la même famille, et c'est moi qui suis actuellement le chef de cette famille... Donc, si un entraînement tout profane t'ôte le courage de faire toi-même le renoncement, peut-être un peu héroïque, mais, à coup sûr, nécessaire, je l'aurai pour toi, je l'ai, ce courage: tu ne seras pas à un impie, tu ne formeras

pas, avec notre sang de chrétiens, le corps de tes fils : je t'en fais la défense au nom du Christ et de toute notre lignée catholique... Oh! tu peux passer outre! mais tu te souviendras, tu te souviendras!...

Oui certes, Marie ne doutait pas qu'elle se souviendrait, que toute sa vie elle gémirait, si elle passait outre à cette défense sacrée, dans la honte douloureuse d'une fille frappée de malédiction... Aussi, tombant à genoux, elle joignait les mains, s'écriait d'une voix d'épouvante méconnaissable, entrecoupée :

— Père, père, ne vous montrez pas si cruel envers votre enfant!

— Gruel? ma pauvre petite, mais je ne veux que te sauver! te sauver!

— Me sauver, en me séparant de l'homme que j'aime? Mais tout est gouffre pour moi hors de ses bras qui me portent, qui m'enveloppent, ici même, ici!... Non, vous aurez beau forcer votre courage, Père, vous ne pourrez pas! Je vous dis que vous ne pourrez pas!... m'arracher à lui, me donner à un autre... Oh! c'est cela qui serait une profanation, un sacrilège!

Elle finissait dans un immense soupir, et, dans un immense soupir, le Jésuite recommença :

— Ma pauvre enfant aveugle! mais ce que tu dis là fut dit par des milliers d'amoureux, et des milliers d'amoureux ont dû, après l'avoir dit, se séparer, sur les seuls commandemens de la sagesse humaine. Ton sacrifice, à toi, aura toute la grandeur de notre sainte religion qui te le demande sans te le commander... Oui, j'ai eu tort de prononcer le mot de défense, dur, tyrannique, inutile : je ne veux, je ne dois me faire auprès de ton cœur que le porte-parole du si doux Jésus... Chaque baiser que tu donnerais à son ennemi tomberait sur sa divine face comme un nouveau baiser de Judas...

Ce nom prononcé à propos de Laurières, — bien qu'il ne lui fût pas appliqué, — fit bondir Marie, et acheva de jeter dans ses veines la fièvre de douleur indignée qui était dans celles de son oncle. Plusieurs fois, il avait tiré ses poignets pour faire cesser son agenouillement, mais alors elle se leva d'elle-même, tandis qu'encore une protestation passionnée jaillissait de ses lèvres :

— Oh! Père! me parler ainsi de lui! de lui que vous ne connaissez pas, enfin! Vous le croyez tout pareil à M. Canuzat,

mais imaginez-vous Canuzat allant chercher lui-même le prêtre pour l'amener au lit d'un mourant? Eh bien! c'est ce que Jean a fait pour le pauvre Étienne...

Le Père Amelin s'exclama presque avec un emportement d'espoir; s'était-il mépris aux paroles de Canuzat? Devait-il ranger Laurières dans la très nombreuse catégorie des simples non-pratiquans parmi lesquels l'Église opère, de temps à autre, ses pêches miraculeuses?... Il avança la main, saisit le poignet de Marie, l'attira sur le tabouret qu'elle occupait tout à l'heure, disant, de sa voix chaude et enthousiaste d'autrefois :

— Mais viens, alors! viens! parle-moi de lui, fais-le-moi bien connaître!...

Et, frémissante d'espoir, elle aussi, avec la ferveur tout élancée de son amour, Marie commença de raconter son histoire à partir du jour où elle lui semblait intéressante, du jour où le regard de Laurières s'était posée sur elle, agenouillée près de l'homme dont elle n'avait pu être que la sœur de charité attentive et pitoyable. Elle dit le double rêve né de cette rencontre, rêve voilé de longs scrupules bien naturels, certes, mais enfin, méritoires en lui, qui n'avait pas le devoir du souvenir... Elle dit leurs entrevues à Saint-Roch, et sa certitude qu'il l'avait regardée prier sans sourire ou sans prendre ombrage de ses effusions pieuses, et la spontanéité des promesses par lesquelles il lui avait garanti sa liberté de pratiquer; elle raconta sa présence à l'inventaire et la mansuétude infinie témoignée à elle par ce tendre, admirable fiancé, dont les conseils, pour l'avenir, n'avaient pas différé de ceux de l'abbé Paraud...

Admirable! c'était l'épithète que chaque vibration de sa voix faisait sous-entendre. Admirable pour ses talens, pour son éloquence, pour son élégante modération, pour sa virile sagesse... et surtout pour la grâce qu'il avait à aimer...

Cette jeune femme, à qui son premier mariage n'avait pas même fait prévoir l'amour, s'émerveillait encore, s'émerveillerait encore longtemps, d'avoir rencontré, en son nouveau fiancé, cette sensibilité sentimentale que l'ambition suprême de la femme est d'éveiller chez un homme, une fois au moins dans sa vie.

Le Père Amelin méditait sur chaque mot, sur chaque intonation enthousiaste de la jeune amoureuse, mesurait l'amplitude de sa reconnaissance envers le bien-aimé qui condescendait

à ne pas la faire souffrir... Au point de vue tout humain, il ne pouvait que reconnaître en Laurières une belle nature virile, de celles que la faiblesse relative de la femme porte à la protection et non à l'oppression ; mais, — et c'est là une idée très renforcée dans l'esprit du prêtre catholique, — de celles, par suite, qui possédant ou croyant posséder la sagesse de la vie, ne laissent guère prise aux influences intimes ni sur leurs idées, ni sur leur conduite.

— Père, vous n'allez plus comparer mon fiancé à M. Canuzat?

Cette interrogation orgueilleuse par laquelle Marie achevait la confidence d'amour glaça le Jésuite mortellement. Mais sa volonté voulut passer outre à toute faiblesse, et, en pressant la main de sa nièce pour lui communiquer un peu de sa résolution héroïque, il répliqua, très doux et inexorable :

— Je ne les compare plus. Je reconnais en M. Laurières toutes les qualités qui font l'honnête homme, le galant homme, selon le monde. Mais, ma chérie, cela n'était pas en question : ce que tu m'as dit de lui, hélas! ne saurait diminuer ma frayeur de te voir devenir sa femme. Canuzat est l'homme d'une réaction : il prétend avoir reçu des coups qu'il rend avec usure, mais peut-être assez aveuglément pour se faire plus de mal à lui qu'il n'en fait à ses prétendus ennemis. M. Laurières n'en veut pas aux personnes; il répugne à « l'action directe, » comme on dit aujourd'hui : c'est fruste et inélégant; le pauvre Étienne a demandé un prêtre pour mieux mourir, il a haussé les épaules, mais il est allé chercher le prêtre; tu désires, le jour de ton mariage, traverser l'église? il te la fera traverser à son bras; mais cela ne l'empêche pas, oh! mon enfant, sache-le bien, cela ne l'empêche pas de faire, avec ses pareils, une chaîne inique de lois de plus en plus restrictives, pour refouler de plus en plus le malheureux clergé de France, réduire à néant son champ d'action sur la société... Marie, tu serais trop coupable si tu épousais cet homme!...

Marie qui, en l'écoutant, s'était désespérée à mesure, se récria par des mots que la douleur étonnée hachait sur ses lèvres.

— Père! oh! mais qu'ai-je donc fait pour que vous me condamniez à être si malheureuse? Vous ne m'aimez plus! vous n'aimez plus votre fille!... Pourtant, le jour que je devins tout à fait orpheline, vous me consoliez, vous m'assuriez que vous

seriez à la fois mon père et ma mère, et vous savez bien que ni mon père ni ma mère n'auraient eu la cruauté de m'enlever à mon fiancé, presque la veille de mon mariage... ah ! je suis orpheline une fois encore !...

Ces lamentations, par lesquelles une femme se dérobe à un débat douloureux, ont pour immanquable effet de déconcerter un homme d'honneur comme s'il s'apercevait tout à coup qu'il a frappé plus faible que lui. Ce fut donc au tour du Père Amelin de s'attendrir, et, serrant sa nièce dans ses bras :

— Non! non! tu restes ma fille chérie, s'écria-t-il et je suis là, au contraire, pour veiller, pas à pas, sur ton bonheur de maintenant et de toujours... Voyons, pour ne parler que de cette vie, est-ce que tu n'as jamais songé aux froissemens douloureux que t'infligerait un mari qui ne partagerait pas tes croyances?

Rapidement, la pensée de Marie se reportait à la journée de l'inventaire, aux transes subies à cause du cher fiancé, puis à l'apaisement ineffable goûté dans ses bras... et, à la fois, meurtrie et délicieusement vibrante de tels souvenirs, elle déclara :

— Je souffrirai peut-être quelquefois par lui, mais si je ne l'épousais pas, je serais tout le temps malheureuse... oh! Père! vous comprendrez cela tout à l'heure, car c'est lui que vous devez entendre pour le juger à son vrai mérite! et vous lui parlerez aussi, et il vous écoutera, soyez-en bien sûr, avec le plus grand respect.

Et l'obstination indomptable de l'amoureuse accabla enfin le Jésuite, eut raison, à ce moment, de ses forces cérébrales, et lui aussi, comme Marie, il abandonna la discussion, pour ne plus laisser crier que le saint courroux de l'apôtre désobéi :

— Je ne parlerai pas à M. Laurières, je ne le verrai pas... et toi-même, tu ne le verras pas d'aujourd'hui, du moins... Non! non! ne me dis pas que tu refuses de m'obéir... Écoute, écoute... je suis très souffrant, oui, de corps et de cœur; une seule chose peut me soulager, c'est que tu restes là, près de moi, et que nous récitions le chapelet ensemble... Prends ton chapelet, Marie!

Elle fronça les yeux, serra les lèvres pour répondre durement que ce n'était pas la peine, que son fiancé allait venir, et qu'elle devait se tenir prête, elle, du moins, à le recevoir; mais son regard qui, presque, défiait son oncle, le lui montra livide, avec

des yeux de martyr, pendant qu'il étouffait de la main une déchirante quinte de toux. Et quand, après le spasme, il répéta :

— Prends ton chapelet, Marie!

Docilement, elle tira de sa poche la chaîne d'or, aux grains d'améthyste, qu'elle gardait dans une bourse en filigrane, et elle se signa, pendant que le Père Amelin se signait et commençait le premier *pater*. Et les deux voix implorantes s'alternèrent, l'une assourdie, comme sortant des profonds labyrinthes de la pensée où l'homme, à tâtons, se donne mille heurts douloureux, l'autre cristalline et musicale, car, au printemps de la vie, l'espoir ne cesse de chanter à travers les orages.

Le Père Amelin, en sa lassitude mortelle, tenait fermés ses yeux ardens; il ne put donc remarquer l'attitude et l'expression de Marie, droite sur sa chaise, l'oreille aux écoutes, comme en l'attente passionnée de quelqu'un, quand tout ce qu'on fait, hors d'attendre, n'est que machinal exercice du geste.

Deux dizaines d'*ave* venaient d'être récitées ainsi. Le trille aigu de la sonnerie électrique parcourut tout l'appartement. Et la personne de Marie se déploya comme un souple ressort, et, sans voir le brusque sursaut du Père Amelin, elle se dirigea, glissant, rapide, vers la porte, en continuant de réciter : *Priez pour nous pauvres pécheurs...*

XII

Passée dans son petit salon, elle y resta debout quelques secondes, la main qui tenait encore le chapelet posée sur son cœur pour l'apaiser, geste secourable de la volonté à l'instinct... Cependant Laurières entrait par une autre porte, et le domestique qui l'introduisait, avant de disparaître, tournait un commutateur, inondant ainsi la pièce de clarté.

L'amoureux venait vivement à la bien-aimée, s'étonnant qu'elle demeurât là-bas, immobile.

— Chérie, c'est pour mieux rêver à moi, j'espère, que vous m'attendiez dans les ténèbres?

Et il appliqua ses derniers mots rieurs sur la main même de Marie, et, ses lèvres rencontrant les grains du chapelet :

— Oh ! vous étiez en prières, madame? alors, c'était pour moi? dites, c'était pour moi?

Comme elle ne répondait toujours pas, il la regarda, les yeux dans les yeux :

— Vous avez pleuré ! vous avez pleuré ! s'écria-t-il, saisi d'alarme, et pourquoi donc avez-vous pleuré ? dites, tout de suite, tout de suite !

Il l'enveloppait, mettait la caresse de petits baisers pressés sur ses cheveux, sur son front qu'elle essaya de lui dérober...

Tout à l'heure elle s'indignait que son oncle lui ordonnât de repousser l'homme à qui elle s'était promise, et voilà que tout à coup, en présence de cet homme, son âme délicate s'en retirait d'elle-même... Quoi ! oserait-elle se donner sans cette sanction, cette bénédiction du père, du chef, du saint de la famille, qu'elle avait souhaitée si ardemment ? Elle y voyait une douleur mortelle, presque de l'impudeur et de la honte.

Effrayé de sa roideur, de sa résistance, de son mutisme, lui s'écria plus fort :

— Mais parle, enfin ! tu me fais mourir ! tu as un chagrin ? est-ce à cause de moi ?

Elle inclina la tête, et réussit à proférer :

— Jean, mon oncle ne veut pas...

Et par ce début de phrase la situation fut révélée à Laurières. Marie, dans ses bras, sentit la secousse terrible de ses nerfs. Et cependant, ce fut d'une voix très altérée, certes, mais presque calme, qu'il reprit la phrase qu'elle avait laissée inachevée.

— Votre oncle ne veut pas que vous m'épousiez ?... et, bien entendu, c'est tout l'anticléricalisme qu'il prétend punir en ma personne ?... Vous m'aviez fait tant espérer en sa largeur d'esprit, sa bonté de cœur !...

— Je ne le reconnais plus ! soupira Marie, et mon chagrin est affreux, Jean !

Mais lui, les yeux froncés, se plaignit qu'elle appelât chagrin affreux ce qui n'était au fond qu'une émotion pénible, forcément passagère :

— Quand notre mariage sera un fait accompli, le Père Amelin changera d'attitude ; il ne voudra certainement pas charger sa conscience en manquant à la loi du pardon évangélique...

En parlant ainsi, Laurières considérait avec une extrême attention la figure de sa fiancée ; il la vit pâlir ; il vit les fins sourcils se hausser désespérément, les jolies lèvres trembler sur les mots de détresse qu'elles n'osaient faire entendre.

Cependant Marie murmurait enfin, très bas :

— Mais, Jean, s'il ne fallait que retarder un peu...

Comment eût-elle continué? La main de Laurière pressa soudain en étau son étroite ceinture, l'étouffant à demi, et il la vit qui renversait la tête, fermait les yeux... aussitôt la brutalité de son geste le consterna... il exprima passionnément ses regrets, en la berçant sur son épaule et toutefois, comme cela se fait neuf fois sur dix dans les cas analogues, il ne manqua pas de lui attribuer la responsabilité de sa faute. Il lui rappela encore ses deux ans d'attente sans espoir; ses longs mois de contrainte depuis leurs fiançailles, pour ménager en elle les scrupules les plus excessifs... et, comme prix d'une constance à si rude épreuve, elle osait encore aujourd'hui parler d'un retard possible de leur mariage!

— Les chers aveux que vous m'avez faits, les émois que j'ai éveillés en vous, ne me permettent pourtant pas de douter que vous voyiez votre bonheur dans mes bras : n'avez-vous donc pas envie d'être heureuse bientôt, tout de suite?

Marie soupira :

— Je voudrais l'être sans qu'il en coûtât aucune déception à mon oncle! à mon père, je devrais dire!

— Une déception? se récria Laurières; mais tous les parens du monde sont déçus lorsqu'un mariage est arrangé en dehors d'eux... La question est ailleurs : le Père Amelin peut-il de bonne foi s'imaginer que les affaires de Rome en iront plus mal quand vous vous appellerez Mme Laurières? Je me permettrai de lui en soumettre l'observation tout à l'heure, puisque nous étions convenus d'un entretien...

Marie hocha tristement la tête.

— Mon oncle refuse de vous recevoir, Jean.

— Oh! c'est à ce point! murmura Laurières, déconcerté.

Puis après une minute de réflexion, il observa :

— Le Père Amelin paraissait ignorer tout de moi, hier... il vous a donc interrogée longuement sur mon compte?

Marie lui apprit la rencontre de son oncle Canuzat. Les alarmes de Laurières s'accrurent. Quels coups avaient dû se porter les deux anciens camarades, en s'élançant l'un sur l'autre des antipodes mêmes de l'idée!...

— Et, naturellement, mon mariage qui se trouvait entre eux devait en être mis en pièces.

Après avoir songé un peu ainsi, il dit tout haut :

— Cette rencontre est une raison de plus pour que je parle immédiatement à votre oncle, Marie. Les exagérations de Canuzat n'ont pu que lui donner une idée très fausse de mon caractère et de mon rôle politique; voulez-vous donc lui faire demander de me recevoir, en insistant un peu ?

Marie n'osa dire combien toute insistance lui paraissait inutile; elle pressa un bouton de sonnerie, et ce fut précisément le domestique attaché au service du Jésuite qui se présenta.

— Dites à mon oncle que M. Laurières désire beaucoup le voir dès aujourd'hui.

Cet homme leva les yeux au ciel, en répondant :

— Oh ! madame, mais le Père est au lit... j'ai dû le déshabiller presque comme un enfant, tant il se sentait faible.

— Alors, ne le dérangez pas !

Le domestique sorti, elle montra sa physionomie troublée d'une perplexité nouvelle à Laurières.

— Jean, dit-elle, comme à son conseil tout désigné, pensez-vous que je devrais appeler un médecin? Je crains que mon oncle ne soit réellement malade...

— Son voyage l'a très fatigué, cela me paraît certain, puis cette fâcheuse prise avec Canuzat... Laissons-le reposer cette nuit; demain matin vous pourrez envoyer chez Jomard, mais je suis sûr qu'il sera en état de me recevoir avant la fin du jour.

Le *statu quo* leur étant imposé, d'un accord tacite, les fiancés s'appliquèrent à changer la conversation. Marie sentait que certaines de ses souffrances devaient être subies en silence, puisque Jean n'admettait même pas que l'opposition imprévue de son oncle pût interrompre sa joie d'amoureuse, et lui, qui comprenait trop bien son cruel souci, qui le partageait en un sens, feignait la quiétude pour la persuader qu'elle s'exagérait les périls de la situation.

On avait, ce jour-là même, posé les tentures de la pièce qui allait devenir le bureau de M. le député. Ils y passèrent ensemble, et ils se plurent à convenir des places qu'ils attribueraient aux meubles qu'on apporterait de la garçonnière.

— C'est parmi ces meubles que j'ai tant rêvé de vous, Marie ; je veux qu'ils soient les témoins de mon bonheur avec vous...

Et ces mots de Laurières furent le début d'une gracieuse effusion, presque purement sentimentale ; dans ces momens

assez rares où l'amour de l'homme revêt ainsi la forme la plus généreuse, une femme obtient de lui ce qu'elle veut peut-être plus aisément que par le souvenir ou l'attrait des caresses.

Et Marie, d'instinct, en profita. C'était chose convenue implicitement que le fiancé, venant causer à la fin du jour avec le chef de la famille, resterait pour la soirée entière, qu'on ferait un second dîner, tout intime, de fiançailles. Mais, ce beau plan ne pouvait s'exécuter de par la volonté contradictoire du Père Amelin. Et Marie engagea doucement Laurières à la quitter.

Laurières lui saisit les deux mains qu'il posa sur son épaule, et, se baissant pour que le regard de ses yeux tombât droit dans ceux de l'aimée, il demanda, la voix un peu rude :

— Et pourquoi faut-il que je vous quitte, pourquoi faut-il que vous passiez la soirée toute seule?... est-ce que?...

Il allait ajouter :

— ... est-ce que vous voudriez-vous réaccoutumer à passer votre vie toute seule?

Mais il s'arrêta, craignant de ne pas achever sans broyer de nouveau la ceinture de Marie. Elle devina d'ailleurs ce qu'il éprouvait, devint pourpre, et balbutia, les larmes aux paupières :

— Je ne veux que ménager mon oncle, lui montrer tout le soin que j'ai de son repos, tout le respect que je garde pour lui et pour ses volontés, même si... je ne puis obéir.

Laurières lui arracha la parole :

— Vous ne pouvez, bien évidemment, vous ne pouvez obéir à ses volontés pour le moins bizarres, contre nature !...

Mais il regretta encore cette brusquerie, consentit à partir.

— Puisque vous pensez que le Père Amelin ne pourra reposer tant qu'il saura l'Antechrist sous le même toit que lui... Voyons, ne froncez pas vos beaux yeux, passez-moi quelque chose au moment où vous me forcez à battre en retraite !

Et non seulement elle lui passa son mot de rancune contre l'oncle Jésuite, mais elle se laissa prendre dans ses bras, sur son cœur, dont l'impétuosité se refrénait maintenant à si grand'-peine, et qui, elle le sentait bien aux vibrations qui la soulevaient toute, en était aux dernières limites de la longanimité.

Un moment après le départ de Laurières, elle resta dans son petit salon, toute palpitante de ses baisers et de ses étreintes, se berçant encore par l'écho de ses appellations suaves ou pas-

sionnées. Mais elle pensa bientôt avec désolation à l'état cruel du Père Amelin. Que faire pour lui rendre sa santé, sa joie et aussi son heureuse indulgence de jadis? Il lui devint peu à peu insupportable de le sentir sombre, amer, et l'âme toute meurtrie par sa propre faute. Elle alla donc frapper à la porte du Jésuite, et, à sa question timide, le Père ayant répondu :

— Non, ma fille, je ne dors pas, tu peux venir...

Elle s'approcha du lit, s'agenouilla, implora fervemment :

— Voulez-vous que je finisse le chapelet maintenant, Père?

D'un geste vif qui exprimait une heureuse surprise, sans la moindre rancune, le Jésuite posa une main sur les deux mains jointes de sa nièce... Puisqu'elle revenait prier, Laurières était donc parti? elle était donc capable de l'emporter sur lui?... La victoire pouvait donc rester finalement à la chrétienne... à l'Église...

Marie acheva le chapelet. Ensuite elle dit, voulant lui montrer qu'elle était, ce soir, définitivement seule :

— Si je ne craignais de vous fatiguer, Père, je ferais mettre le couvert dans votre chambre; nous dînerions ensemble?

Il la regarda, lui sourit avec une tendre reconnaissance, mais refusa son offre. Il prendrait si peu de chose... un potage, tout au plus...

Marie ne dîna elle-même que du bout des lèvres dans sa grande salle à manger, si vide maintenant quand Laurières ne lui faisait pas vis-à-vis à table, si obscure, malgré l'éclairage électrique, quand le regard et le sourire de Laurières ne l'illuminaient point. Elle essaya ensuite, et vainement, de lire, pour calmer les transes qui la tourmentaient, car tout lui semblait ce soir précaire et fragile de ce qu'elle croyait ce matin encore si assuré et si résistant, le bonheur et la vie : le bonheur, puisque le mot d'une bouche très chère pouvait mettre en question son bonheur; la vie, puisque, sans qu'elle se l'avouât, une vie très précieuse lui semblait près d'elle gravement compromise... De temps à autre, son cœur subissait dans sa poitrine ces tremblemens de pendule dont un mouvement sismique multiplierait, — avant de les arrêter, — les oscillations. Ce phénomène est d'un effet presque terrifiant sur les organismes délicats. Marie souffrait donc beaucoup dans sa solitude lorsque Madeleine Guiminel vint s'offrir à la soulager. Madeleine entra dans

le salon avec un sourire qui dissimulait un assez vif souci, car elle connaissait déjà le début du conflit redoutable qui allait faire souffrir près d'elle trois cœurs aimans et passionnés. Quand elle eut embrassé Marie :

— Jean, chassé par toi, est venu se réfugier sous mon aile... il est encore avec Charles, en train de brûler cigarettes sur cigarettes pour consumer chagrin, souci et impatiences. Ma pauvre chérie ! toi qui souhaitais si ardemment le retour de ton oncle ! le voilà bien tombé, dans le fracas des inventaires, et, ce Canuzat qui le rencontre et le brave !

Mais Madeleine avait le coup d'œil optimiste, et elle eut tôt fait de trouver à l'avenir des aspects sourians et lumineux à travers l'obscurcissement de l'heure présente.

— Oh ! je comprends que le choc ait été rude, il est bien naturel qu'un ecclésiastique ne souhaite pas pour neveu un député anticlérical ; mais enfin un Jésuite est trop informé sur le train du monde pour croire qu'on puisse le mener à coups de trique... Tiens, je vois ce qui va se passer... Tout d'abord je m'attends moi-même à une semonce pour avoir, en quelque sorte, présidé à tes fiançailles avec notre affreux anticlérical ; ensuite, le Père Amelin arrachera une promesse de modération à Jean, à toi celle d'un zèle pieux dans ton ménage, et puis sa bonté se chargera du reste, c'est-à-dire de prier souvent pour que tu lui donnes des petits-neveux à éduquer, rue des Postes, car enfin il ne peut douter d'un retour du beau temps pour la Compagnie comme pour l'Église...

Marie, un peu rassérénée, n'exprima plus que son inquiétude sur l'état physique de son oncle. Les jeunes femmes appelèrent alors le domestique qui devait passer la nuit en demi-veille. Cet homme, très habitué à entourer les malades, affirma qu'une visite du docteur à cette heure tardive ne pourrait que fatiguer et alarmer le Père.

— Eh bien ! dit Madeleine en s'en allant, je vais envoyer Jean et Charles chez Jomard pour le mettre au courant des choses : il viendra demain dès la première heure.

Elle exprima du reste l'opinion qu'une nuit de plein repos suffirait probablement à pacifier le corps et l'âme également énergiques du Père Amelin.

Mais son pronostic, d'ailleurs peu sincère, ne se vérifia nullement, du moins pour le corps, dont l'état ne permettait pas de

préjuger celui de l'âme. La fièvre absorbait à tel point le Jésuite qu'on introduisit le docteur près de lui sans même lui demander son agrément, sans même le prévenir.

— Grippe et bronchite, le tout assez grave, vu la faiblesse du malade, mais c'est l'affaire d'une dizaine de jours, en comptant toutefois sur une assez longue convalescence...

Marie, comme toutes les femmes en pareil cas, demanda vingt fois au docteur s'il lui disait bien toute la vérité, et le docteur, comme tous les médecins du monde, l'affirma solennellement. Mais la vérité ne se traduisit pas de même quand il l'exposa, dans l'escalier, à Laurières, qui était accouru pendant qu'il se trouvait auprès du malade.

— C'est un homme miné, usé par l'idée fixe, par ses voyages, par des travaux accomplis dans une perpétuelle tension nerveuse : il n'a aucun avenir devant lui...

Laurières s'arrêta, se soutint à la rampe et se récria douloureusement :

— Tu sais que c'est mon avenir à moi que tu prophétises? et un bel avenir ! si ce Jésuite meurt sans nous donner sa bénédiction...

— Oh ! voyons, au point où tu en es avec Mme Salvan, elle passerait outre?

— Elle passerait outre, je le crois.., bien qu'avec une femme on ne sache jamais... il y en a tant qui ont le goût du martyre !... et enfin, si elle passait outre, ce ne serait pas sans verser des larmes à noyer tout notre bonheur.

Le docteur l'écoutait et réfléchissait, puis, recommençant à descendre, il déclara :

— Eh bien ! je puis, oui, je puis te rassurer partiellement, ce que j'ai dit à Mme Salvan se produira sans doute : je pense rester maître de la fièvre et de la congestion des bronches d'ici quelques jours ; seulement, ce que j'ai appelé là-haut convalescence, appelons-le, entre nous, état chronique et déclin, plus ou moins rapide, car tous les malades ne se défendent pas avec la même énergie; mais enfin, vous aurez des semaines, peut-être des mois, pour fléchir l'oncle, soit avant, soit après le mariage.

Fléchir l'oncle, oui, et avant le mariage ! il le fallait, se disait Laurières. Chaque jour, cette opinion s'ancrait plus à fond dans son esprit. Il venait rue Castiglione le matin et le soir; mais il ne trouvait plus Marie, comme la semaine précédente, en

conférence avec le tapissier; elle ne l'entretenait plus d'un essayage; on ne parlait plus de sa robe pour le jour des noces dont, en une heure d'intimité, elle lui avait fait choisir l'étoffe et le dessin. Assise dans son petit salon, elle lisait, tirait quelques points de broderie, avec l'air morne d'une veuve qui ne sortira plus de sa retraite, et Laurières ne se méprenait pas à l'effort qu'elle faisait, dès qu'il entrait, pour reprendre son exquis enjouement habituel.

A peine consentait-elle à sortir un peu chaque jour avec Madeleine; lui-même n'obtint qu'une fois de l'emmener au Bois en voiture, et il ne la sollicita pas de recommencer. Tant qu'il gardait un espoir de fléchir le Père Amelin, il tenait à respecter le trouble que ressentait cette jeune femme si délicate à s'exposer aux effusions, en quelque sorte clandestines, d'un amour que son père d'adoption n'approuvait pas encore. Il ne s'attachait même plus à cette date de leur mariage que tous deux avaient décidée irrévocable, puisque enfin les convenances interdisaient de procéder à la cérémonie si intime qu'elle pût être tant que la maladie du Père Amelin, soignée dans sa maison, resterait à l'état aigu.

« Ah! que Jomard ait dit vrai, que son rétablissement soit assez marqué pour que nous puissions nous expliquer ensemble, et que cette intolérable situation se dénoue!... Après tout, s'il persiste dans son veto de grand inquisiteur... »

En attendant, son orgueil et sa passion cédaient à la plus vraie tendresse qu'ait jamais éprouvée un homme; il ne se plaignait de rien, et c'était, au reste, suivre instinctivement la meilleure tactique : Marie, qui ne se méprenait pas sur ces calmes apparences, concevait de lui une plus haute idée chaque jour, et chaque jour aspirait plus impérieusement à se donner toute au maître de son cœur.

XIII

Le docteur Jomard ne s'était pas trompé; le neuvième jour de sa maladie, le Père Amelin n'avait plus qu'une fièvre très sourde; il se sentit assez de force pour passer plusieurs heures sur son fauteuil, au coin du feu, à faire un peu de correspondance. Le mieux s'affirma le lendemain, et Marie en exprimait sa joie à Madeleine Guiminel. Mais, en même temps, elle avouait

son anxiété des jours prochains, des heures prochaines, où un nouveau débat ne pouvait manquer de s'élever entre son oncle et elle au sujet de son mariage, un débat auquel son fiancé voudrait à toute force prendre part.

— Et j'ai peur de ce qu'ils se diront et de ce qu'ils ne se diront pas; j'ai peur de tout!

Et la peur ouvrait tout grands ses yeux, et ses fins sourcils obliques se soulevaient très haut, exprimant sa détresse mieux que ses lèvres roses, faites pour sourire dans les doux émerveillemens de l'amour.

A ce moment, le domestique garde-malade se présenta, et dit que le Père Amelin, ayant su que Mme Guiminel se trouvait dans la maison, la priait de lui faire une visite :

— Je vous suis, Victor.

Et Madeleine, se tournant vers Marie, se livra, du geste et de la physionomie, à une mimique signifiant :

— L'heure de la semonce!... enfin, me voici prête!

Le Père Amelin l'attendait au coin du feu. Sa personne occupait si peu de place dans son fauteuil, ses yeux avaient un tel éclat d'émail, sa figure et ses mains jaunes, et plus émaciées, un tel air de choses inertes ou mortes, qu'elle pensa aux statues de saints confesseurs de la foi qu'on habille de vrais vêtemens dans les pays espagnols. Néanmoins, elle sut dominer cette impression pénible, et exprima au Père toute la joie que lui inspirait son rétablissement.

Il eut à son tour de jolis mots paternels pour la remercier, car il aimait la jeune femme dont la mère avait été son amie d'enfance, puis il ajouta :

— Malheureusement, ma chère Madeleine, il se mêle une tristesse à la joie que je ressens de votre visite; je me vois dans l'obligation de vous rendre un peu responsable du grand chagrin qui m'attendait à ce retour en France... Pourquoi, oh! pourquoi avez-vous travaillé au mariage d'un libre penseur, pis encore, d'un adversaire militant de la religion, avec notre pauvre petite Marie?...

Madeleine secoua sa jolie tête aux yeux vifs, dardant leur lumineux regard par-dessous son grand chapeau de velours :

— Et d'abord, mon Père, ai-je eu à travailler autant que vous semblez le croire pour mettre Marie en rapport avec Jean Laurières, qui est, vous le savez, n'est-ce pas, le cousin de Charles?

La Providence, — je n'oserais devant vous dire le hasard, — les a fait se rencontrer chez moi au moment où, ayant rêvé l'un à l'autre pendant le grand deuil de Marie, ils étaient au point pour s'entendre par leur silence même...

— Mais enfin, mieux renseignée que Marie des choses de la politique, vous auriez dû l'avertir dès lors...

— Dès lors, c'était déjà trop tard, croyez-le, mon Père... et puis, Jean consentait au mariage religieux... et, ma foi, je n'avais pas qualité pour en demander plus que l'abbé Paraud, par exemple!

— On peut, on doit en demander plus quand on appartient comme Marie à une famille où il est de règle, sinon de se consacrer tout à Dieu, du moins de lui laisser tout ce qu'on peut de sa vie et de soi-même... Qu'est-ce qu'il gardera de ma pauvre enfant, le bon Dieu, quand elle appartiendra, — si elle lui appartient jamais, — à un ennemi de sa religion et de ses ministres?

— Le bon Dieu gardera probablement toute l'âme de Marie... et, si vous voulez ma véritable pensée, mon Père, je ne crois pas, et j'en suis bien aise en ce qui me concerne, que le bon Dieu nous demandera compte de l'âme des hommes que nous épousons... Ici-bas, nous les aimons, nous leur donnons des enfans, mais enfin, là-haut, ce sera, j'espère, comme l'Évangile le dit : A chacun selon sa foi, selon ses œuvres...

Le Jésuite gronda, ses yeux jetant des flammes sombres :

— Malheureuses femmes d'aujourd'hui ! si vous vous désintéressez de la destinée éternelle de l'homme à qui vous donnez tout votre être !

Madeleine, sans se laisser déconcerter par l'anathème collectif, répliqua doucement, alertement :

— Mais ce n'est pas se désintéresser, il me semble, de la conversion d'un libre penseur, que de l'épouser?... celui-là, plus qu'un chrétien fervent, a besoin d'une femme pieuse... et puis, vous le savez, mon Père, — vous ne pouvez pas ne pas le savoir ! — ce serait un célibat presque général en France si les femmes refusaient d'appartenir à des non-pratiquans; nous avons pourtant notre destinée à remplir ici-bas, nous devons être épouses, être mères... et, ma foi, en tant que mères, veuillez avoir la bonté d'en convenir, nous nous montrons du moins assez vigilantes chrétiennes. Nos enfans ne peuvent pas encore tenir leur cuillère à bouillie que nous leur faisons joindre les

mains pour la prière; c'est avec nous qu'ils apprennent le catéchisme, qu'ils se préparent à leur première communion; ils n'échappent à la religion que lorsqu'ils nous échappent à nous-mêmes, je ne sais trop pourquoi, par exemple!

— Pourquoi? mais parce qu'ils tombent alors sous l'influence du père qui...

Madeleine hocha la tête.

— Beaucoup d'hommes ne vont pas à la messe, oui, mais je ne crois pas qu'il s'en trouverait un seul pour interdire à son fils adolescent d'y aller... si les prêtres de leur côté tenaient ferme. Malheureusement, ces messieurs sont le plus souvent absorbés par le service paroissial... Tenez, Père, j'ai quelquefois pensé que les missionnaires auraient suffisamment à s'occuper en France, quitte à laisser la Chine aux Chinois, et le Japon aux Japonais... Après tout, j'ai beau les rencontrer par files maintenant, à l'Élysée, dans les bals d'ambassades ou de ministères, ces gens-là n'ont pas le crâne du catholique-né...

Sans le savoir, Madeleine caressait ainsi l'idée favorite, ou plutôt l'idée fixe du Jésuite. Il la regarda presque avec un émerveillement qu'elle fût allée droit, par sa seule intuition féminine, sur la triste vérité qu'il avait mis des années d'études investigatrices à découvrir. La tête, les épaules, tout son corps émacié collé, pour ainsi dire, au dossier haut du fauteuil, ses deux mains couleur de cire attachées sur les appuis, il s'immobilisa, médita en cette pose hiératique, puis ce murmure s'éleva de ses lèvres pâles :

— Oui, rester en France, tous! concentrer l'essence catholique dans les âmes françaises, jusqu'au jour où cette concentration achevée éclaterait en une expansion de prosélytisme comme on n'en a jamais vu... Enfin, il n'y a guère plus d'un siècle, nous nous élancions à travers l'Europe pour la seule joie enthousiaste d'y semer les principes de la Révolution, pourquoi ne serions-nous pas capables d'aller plus loin encore sous l'impulsion d'un idéal mille fois supérieur?... Mais ce serait folie que de nous vouloir attacher des mauvaises fois manifestes, — pis même, des volontés diamétralement contraires, — qui feraient dès le début avorter notre essor, alors qu'il suffit des indifférences pour l'alourdir et le retarder sans fin...

Et le Père Amelin, d'une voix trop forcée qui résonna creux, péniblement :

— Marie n'épousera pas M. Laurières, Madeleine!

Madeleine, du ton en même temps très doux et très résolu de jeune femme déjà experte à déblayer la route de la vie, répliqua tout de suite :

— Père, je vous en prie, réfléchissez plutôt qu'ils doivent s'épouser... Oh! permettez-moi de parler encore! ne pensez-vous pas que ce serait une bien triste comédie que le mariage, et même le sacrement de mariage, si, quelques jours avant de le recevoir, une femme et un homme pouvaient rompre, sans y être forcés par la révélation de quelque fait monstrueux? Enfin, vous seriez arrivé après le mariage, vous n'auriez certainement pas conseillé à Marie de divorcer!

Madeleine continua de plaider avec art, abandonna la discussion pour faire le panégyrique de Laurières, de sa famille, de la mère qui lui restait, une chrétienne pieuse qui avait sa vénération en même temps que sa tendresse... Était-ce bien juste enfin, d'assimiler aux plus terribles persécuteurs de la religion un homme qui avait fait donner le viatique à un mourant, qui, trouvant sa fiancée au milieu d'une manifestation religieuse, contre une loi dont il était un des auteurs, ne lui faisait pas entendre un mot de reproche, qui se pliait encore respectueusement avec elle aux rites d'une religion à laquelle il avait cessé de croire?...

Le Père Amelin l'écoutait, un pâle et amer sourire aux lèvres.

— Ah! Madeleine! Madeleine, gémit-il en secouant la tête, si vous autres, jeunes femmes, vous aviez la Foi, cette Foi qui primait jadis tous vos autres sentimens, y compris l'amour, vous n'en seriez pas à excuser les impies, mais vous emploieriez à changer leur cœur toute la passion dont le vôtre est capable!

Le grand chapeau de velours battit des ailes sur le front de Madeleine qui, pensive, expliquait :

— Nous avons la Foi toujours, Père, seulement, eh bien! oui, nous jugeons prudent de l'enfermer dans nos âmes comme dans une serre, de ne pas l'exposer aux aventures du prosélytisme... Mais dites-moi, où sont les apôtres que nous pourrions suivre par la campagne et par les carrefours des villes en criant avec eux la bonne parole?

Le Père Amelin tint un long moment la tête baissée; alors sur sa poitrine s'étalait sa barbe presque toute blanche, et il

montrait ainsi entièrement son crâne ceint par une mince couronne de cheveux gris, tout le reste ayant été séché, brûlé, comme les herbes sur un sommet de volcan.

Hélas! Madeleine avait raison! où sont, à l'heure présente, les chrétiens, et même les pontifes animés d'une foi aussi ardente, exclusive de toute préoccupation temporelle, capables de s'en aller prêchant par la campagne et par les carrefours des villes?... Et, sans remonter aux temps héroïques des Catacombes, lui, le Jésuite, se remémorait cette clause de la règle écrite par Ignace de Loyola : tous ses fils devaient être dans la disposition de partir pour aller évangéliser, dans quelque pays que ce fût, sans solliciter le moindre secours matériel de la Compagnie... Il s'humilia pour avoir accompli ses voyages dans des conditions de bien-être relatif, et cette véritable humilité chrétienne, — hélas! très rare! — qui ne contient pas un atome d'orgueil pharisaïque, s'allie toujours à la douceur et à la charité.

Redressant la tête, il dit enfin lentement :

— Madeleine, je verrai demain M. Laurières; vous pouvez l'annoncer à Marie.

Pour la première fois depuis ces dix jours, les fiancés respirèrent à pleins poumons; en vain Madeleine voulut les prémunir contre une déception possible.

— Ce n'est pas la victoire, voyons! le Père Amelin accepte simplement la bataille qu'il refusait à Jean jusqu'ici...

Mais, pour Marie, la bataille offerte à son fiancé c'était la victoire remportée par lui; elle ne pouvait en douter, elle qui vivait depuis tant de mois dans l'enivrement de cette voix, de cette conquérante parole d'homme... Et lui, ébloui de sa conquête, malgré son échec auprès de Canuzat, avait la foi superbe que nul au monde ne serait, plus qu'elle, de longue résistance aux développemens persuasifs de son éloquence ardente et souple, comme celle de tous les orateurs à opinion modérée, mais à passion forte, vive et tenace.

En venant souhaiter une bonne nuit à son oncle qui s'était mis au lit dès le crépuscule, Marie posa ses lèvres sur le front qui, à la lumière tamisée d'une lampe veilleuse, prenait les tons de braise ardente. Elle n'osait le remercier plus explicitement; elle redoutait tout ce qui pouvait susciter un nouveau débat entre elle et lui : la parole était à son fiancé; elle se contenta de demander à quel moment il désirait le recevoir.

— Vers trois heures... je suis alors mieux que le matin; tu seras là, toi aussi, mon enfant.

Lorsque Marie rapporta l'information à Laurières, elle lui vit immédiatement aux lèvres un bizarre sourire.

— Mais, Jean, êtes-vous donc si étonné que mon oncle veuille vous parler en ma présence?

— Étonné? bien au contraire, ma chérie, je me plais à reconnaître là un procédé du Jésuite, qui utilise amour et tout *Ad majorem Dei gloriam!* Votre oncle espère bien que, vous présente, ma bonne volonté à trouver avec lui un terrain de transaction ne se laissera pas décourager facilement... et d'ailleurs, il a raison, tout à fait raison... pour que ces jolis yeux n'aient plus occasion de verser des larmes, je vous promets d'être conciliant jusqu'aux limites permises par ma conscience.

Et Marie manifesta un contentement parfait, car il est très difficile aux croyans de se figurer que les libres penseurs ont aussi une conscience religieuse, — leur scepticisme ne faisant, selon eux, que caractériser un état de péché dont ils n'ont qu'à se hâter de sortir.

Lorsque avec elle Laurières pénétra le lendemain dans la chambre du Jésuite, toutes les apparences de ce pauvre corps, voué visiblement à une prochaine destruction, lui inspirèrent une pitié qui, pour quelques momens du moins, domina en lui tous les instincts du combattant. De même une impression toute contraire accomplit un effet non moins heureux dans l'esprit du Père Amelin. L'harmonie ne cesse pas de produire en nous, comme au temps de David, ce calme, cette paix de tous les élémens humains qui est l'état le plus harmonieux de notre être, et c'était une véritable manifestation d'harmonie que l'arrivée de ce couple jeune et beau, en qui l'on sentait un accord fait des résonances les plus délicates. Et l'antagonisme des deux hommes qui se voyaient aux prises pour la première fois éclata cependant dès leur phrase de courtoisie pure.

XIV

Le Père Amelin avait répondu par une inclination de tête au salut de Laurières, et lui désigna un siège de la main sans lui tendre cette main.

Regardant sa fiancée qui s'asseyait, elle aussi, à quelque distance, Laurières commença :

— J'ai partagé, mon Père, je vous assure, les inquiétudes de Marie à votre sujet ; je suis maintenant heureux avec elle des progrès de votre convalescence ; notre conversation, je l'espère, ne vous imposera pas une fatigue au-dessus de vos forces ?

Il n'ignorait pas que les lois, nuancées à l'infini, de nos usages, le trouvaient en défaut. Ces lois auraient voulu qu'il se présentât son chapeau à la main, en visiteur cérémonieux, tandis qu'il l'avait déposé dans l'antichambre selon la coutume des parens ou des amis très intimes ; de même, elles auraient voulu qu'il prononçât « Mme Salvan, » et non « Marie ; » qu'il s'interdît de proclamer ainsi formellement leurs fiançailles aux oreilles de ce chef de famille dont l'approbation restait à obtenir ; mais il tenait à spécifier ses droits indépendans de cette approbation, et assez établis selon lui pour s'en passer au besoin.

De son côté, le Père Amelin remarqua tout ceci ; il formula un bref remerciement, puis prit ses positions lui-même :

— *Ma nièce* m'a transmis votre désir de cette entrevue que je suis très à même, rassurez-vous, de soutenir aujourd'hui... Vous avez, monsieur, fait à ma *nièce* des propositions de mariage que, dans mon ignorance des faits, j'avais approuvées de tout cœur le jour de mon arrivée à Paris. Informé depuis de votre irréligion, de votre action politique, si coupable en soi et si néfaste à l'Église, j'ai dû me raviser... Jamais je ne consentirai à donner accès dans ma famille à un adversaire militant de notre sainte religion. Bien entendu, je sais que mon consentement ou mon opposition ne sont d'aucune valeur légale : mais nous raisonnons, n'est-ce pas, sur le fait que ma nièce souffrirait beaucoup, — elle me l'a dit et je le crois, — si son mariage mettait fin à cette affection paternelle et filiale d'autant plus vive, malgré une séparation presque constante, que nous sommes l'un à l'autre toute notre famille. Je suis donc fondé à croire que vous avez souhaité cet entretien afin de m'exposer par quels hommages de respect extérieur envers notre sainte religion, — sinon, hélas ! par une conversion effective, — vous comptez obtenir mon adhésion à vos fiançailles avec Mme Salvan.

Simplement peut-être pour dissimuler une émotion poignante, le Jésuite avait parlé d'un ton sec et froid, que Laurières imita avec scrupuleuse fidélité.

— Mais l'hommage de mon respect extérieur au catholicisme, je l'ai tout de suite promis à ma fiancée, ou plutôt je n'ai pas eu à le lui promettre; Marie, insuffisamment informée du conflit actuel, regardait comme obligatoire notre halte à l'église, le jour des noces; par une délicatesse dont j'ai le regret de me départir ici, je n'ai pas même appelé son attention sur le dommage qu'une concession de cette nature devait me causer...

Et tout de suite, le Père Amelin s'indignait :

— Une concession ! Prétendez-vous, monsieur, que sur ce point la concession soit réellement faite par vous ? Mais la prétention seule a quelque chose de sacrilège ! car enfin, si l'Église témoigne sa maternelle indulgence à recevoir, au pied des autels, un de ses fils égarés et non repentans, c'est elle dans ce cas qui accorde, qui concède...

Laurières hocha la tête.

— La majorité du clergé de France n'en juge pas ainsi, mon Père; la preuve en est faite par le nombre considérable de bénédictions nuptiales qu'il donne chaque année à des non-pratiquans, à des libres penseurs notoires, et le fait est que chacun de nos agenouillemens est une manifestation de son influence. En bénissant mon mariage, l'Église ne saurait donc encore une fois que gagner à cette concession, si concession il y a, de sa part, tandis que j'y aurai perdu, moi, et beaucoup, à la faire aux sentimens religieux de ma fiancée.

Un regard qu'il dirigeait alors sur Marie la lui montra toute pâle, avec ses sourcils haussés d'une prodigieuse et douloureuse surprise. Il se hâta de lui dire tendrement :

— Je ne regrette rien, Marie; surtout, ne croyez pas que je regrette rien !

Et se retournant vers le missionnaire :

— Mais enfin, il est facile pour vous, mon Père, d'imaginer qu'on n'arrive pas en pleine jeunesse à une situation politique sans que des amitiés vigoureuses vous aient frayé la route. De quoi sont-elles faites, ces amitiés? de sympathie enthousiaste pour les principes, d'espoir en leur réalisation... Tout acte capable de démentir, ne fût-ce qu'en apparence, ces principes, d'éteindre, même partiellement, ces espoirs, est de nature à me coûter mes alliances les plus précieuses. Déjà l'homme qui m'a mis le pied à l'étrier, — vous le savez, il vous l'a dit à vous-même, — m'a déclaré qu'il m'abandonnerait irrévoca-

blement à la porte de l'église... D'autres encore, à mesure qu'ils seront informés, imiteront cette volte-face; on a vu se produire, dans des cas analogues, l'effondrement de certaines fortunes politiques; je me résigne d'avance à ce qui arrivera de la mienne, et ce que je viens de dire n'a pour effet que d'établir de quel côté sera la concession quand je demanderai au prêtre, et qu'il m'accordera, de bénir mon mariage.

— L'Église ne saurait plaindre un pécheur si le fruit du mal qu'il a voulu cueillir tombe en décomposition dans sa main... et, — quand il s'agit de sa maternelle indulgence, — réservez-vous le mot de concession, monsieur : eh bien! celle-là ne saurait suffire au sentiment de ma responsabilité dans un mariage qu'on me demande d'approuver et de bénir...

— Aussi, répliqua vivement Laurières, Marie a dû vous dire que je ne m'en suis pas tenu à celle-là... Je sais que le foyer appartient surtout à la femme puisque ses devoirs y sont concentrés, et qu'elle doit y régner à la fois comme épouse et comme mère...

Et, pour un simple spectateur, ce n'eût pas été moins exquis de lui entendre, sur ces derniers mots, baisser respectueusement le ton, que de voir se baisser les yeux de Marie, enthousiaste, au fond de son chaste cœur, pour cet homme qui se déclarait si noblement son vassal.

— Comme épouse et comme mère...

Le Père Amelin répéta ces mots d'un air méditatif, et en penchant la tête sur sa poitrine, pendant que les deux fiancés échangeaient un regard ineffable d'espérance... Mais bientôt il la redressait et renversait de nouveau dans l'attitude du combattant qui joue ses suprêmes forces.

— Soit, dit-il, cette épouse ferait observer dans sa maison les commandemens de l'Église, cette mère apprendrait à ses enfans, à vos enfans le nom de Jésus : à quoi bon, si toute l'action publique de leur père détruit l'effet de ces soins pieux? Hélas! monsieur, vos fils, à peine adolescens, seront plus enorgueillis par vos succès de tribune, quel que soit le sujet de vos discours, que touchés, édifiés, entraînés aux vertus chrétiennes par les prières de leur mère agenouillée avec eux matin et soir...

Laurières fit ce geste des bras levés par lequel on reconnaît la part qui revient au destin ou à Dieu dans les conséquences de nos actes.

— Nous agirons chacun comme nous l'inspirera notre conscience; une génération ne doit rien de plus à celle qui suivra...

— Eh bien! monsieur, voici, à l'égard de cette génération à venir, ce que me dicte, à moi, ma conscience : ma nièce et moi avons les mêmes aïeux, le même sang coule dans nos veines; ce sang ne doit pas servir à former une génération de libres penseurs, ennemis du Christ et de son Église; pour éviter ce malheur, puisque vous êtes libre penseur vous-même, je ne vois qu'un moyen, c'est que vous posiez dès aujourd'hui et définitivement les armes, c'est que vous me donniez votre parole de ne monter plus une fois à la tribune avec l'intention de prendre part aux attaques du gouvernement contre la religion...

Laurières voulut rectifier :

— Contre l'Église, et même seulement contre l'Église puissance politique, État dans l'État, dont tous les régimes ont combattu les empiétemens...

— Non, monsieur; non, monsieur, repartit le Jésuite à voix passionnée, je ne puis laisser passer cette appréciation mensongère!... la puissance politique de l'Église? Vous savez qu'elle est déjà détruite; c'est bien contre le royaume spirituel de Jésus-Christ que vous vous acharnez... Vous n'ignorez pas les procédés employés par les hommes qui ont fait la loi de séparation pour réduire l'Église, dans le plus bref délai, à l'immobilisation, à la mort... et vous devez vous séparer de ces hommes néfastes avant de vous unir à notre famille...

Un pétillement sombre avait éclaté dans les yeux du fiancé pendant que le Père Amelın condamnait l'action de la majorité parlementaire.

— Hélas! mon Père, vos exigences dépassent ce que je puis promettre : Ma fiancée elle-même ne m'avait pas demandé pareil sacrifice...

— Jean, si pourtant je vous le demandais avec mon oncle, aujourd'hui?...

Chuchotant et joignant les mains, Marie révélait, par son murmure de suppliante, toute l'angoisse et la détresse de son amour.

Laurières avait quitté sa chaise, et il allait à sa fiancée dont il faisait, sans trop y prendre garde, la plus touchante martyre, et, lui saisissant la main, et se penchant vers elle, il lui dit dans un emportement magnifique :

— Marie, je vous le demande à vous-même, êtes-vous d'avis que je résigne mon mandat, que je descende pour jamais de cette tribune où vous m'avez vu un jour? Voulez-vous qu'au moment où je voudrais mettre à vos pieds un homme en mesure de commander aux autres, voulez-vous que je sois de ceux à qui l'on n'a qu'à dire : Taisez-vous! pour qu'ils se taisent? Mais est-ce qu'alors vous reconnaîtriez en moi l'homme à qui vous vous êtes promise?

Marie, la tête levée, l'écoutait et le regardait dans un émoi inexprimable. Oui, elle le reconnaîtrait, on reconnaît toujours un oiseau de haut vol, même lorsqu'on lui a coupé les ailes; mais s'il se résignait à ce qu'on les lui coupât, quelle existence lamentable il traînerait autour d'elle! Elle se le représentait descendant les marches de la tribune, au Palais-Bourbon, parmi les bras de ses collègues enthousiastes qui se tendaient et se croisaient comme des épées pour le porter, semblait-il, en triomphe... Elle était femme et très jeune encore, elle ignorait donc cette passion du pouvoir qui enflamme certains hommes jusqu'à la plus extrême vieillesse, mais elle en pressentait l'empire sur celui qu'elle aimait; et, d'intuition également, elle comprenait que, bien qu'elle eût glorifié son sentiment aux oreilles du Père Amelin, c'était elle des deux qui aimait le plus, et comme toute femme au cœur un peu noble, elle admettait cette imparfaite réciprocité de l'exaltation sentimentale, résignée à ce que l'amour lui coûtât les plus poignans sacrifices.

A voix faible, entrecoupée de pleurs, cependant résolue, elle répondit :

— Jean, soyez toujours sincère avec vous-même, je supplie mon oncle de ne pas exiger de vous davantage, aujourd'hui...

Alors tous deux virent le Jésuite tressaillir au point que son pauvre corps épuisé parut se convulser dans l'étreinte implacable d'un mal mystérieux. Il s'avança sur le bord du fauteuil, et la voix amère, dure et désolée, il repartit :

— Je n'exige rien de lui ni de toi; j'ai cru qu'on pouvait demander à un homme élevé par l'Église de ne pas se joindre aux bourreaux qui l'accablent de coups aujourd'hui; j'ai espéré que ton amour était celui d'une chrétienne, et que ta ferveur de chrétienne saurait agir sur un homme dont tu devrais préférer, à tout, l'âme et son salut. Puisque je me suis trompé, il ne me reste plus qu'à te dire formellement : Choisis entre nous deux,

reprends ta parole si imprudemment donnée, reste avec moi, renonce à l'amour de cet homme, ou bien suis-le dans ses iniquités, mais alors tu me deviens immédiatement étrangère.

Il se mettait presque debout en crispant ses mains sur les accoudoirs du fauteuil, avec la physionomie hautainement douloureuse d'un pontife annonçant au roi de sa nation les foudres prochaines de l'Église. Il ajouta, tourné vers Laurières :

— Monsieur, je ne vous retiens plus.

Il se renversa de nouveau sur le fauteuil, parut s'abîmer dans un chuchotement de prière, et ses mains se refroidissaient comme après la mort en se joignant sur son crucifix d'argent et d'ébène. Et la main de Laurières, brûlante à l'égal d'un tison, exerçait une pression d'appel à peine perceptible sur le poignet de Marie; mais le séduisant magnétisme opérait de soi-même; elle se leva, et, en ses spasmes et ses larmes, elle se laissa emmener, la tête tournée, un bras tendu, implorant, vers le missionnaire impassible, — en apparence tout au moins, — et elle jetait à travers ses sanglots :

— Père! père!

XV

Orgueilleux, triomphant et déchiré à la fois, Laurières maintenant berçait Marie sur son épaule, caressait de la main, des lèvres le front, le diadème de cheveux ondés, et, de ses vibrantes paroles amoureuses, s'efforçait à changer en ivresse de joie l'ivresse de douleur qui faisait chanceler tout à l'heure la jeune femme, marchant, sans voir, entraînée par lui, de la chambre du Jésuite au salon de leurs heures intimes.

Assis sur le même canapé, il jurait que sa vie entière serait employée à lui faire oublier les larmes qu'il lui coûtait aujourd'hui, que pas une femme au monde n'aurait en son mari l'ami-amant passionné, attentif et loyal qu'il serait pour elle, puisqu'elle venait de témoigner une sagesse si parfaite en n'exigeant pas le sacrifice impossible de ses idées et de son action politique...

Et puis, — car son exaltation sentimentale très sincère ne lui faisait pas perdre de vue les difficultés des circonstances actuelles, qu'il devait trancher au plus tôt, — il continua :

— Et votre courage se soutiendra jusqu'au bout, n'est-ce

pas, Marie? A quoi nous servirait d'atermoyer encore? Vous voilà convaincue que votre oncle ne se laissera pas arracher son consentement; mais, soyez-en bien sûre, un ecclésiastique, un moine surtout, ne perd pas, de son libre propos, l'influence qu'il peut avoir sur un foyer, et comme, après notre mariage, c'est par la miséricorde seule qu'il verra possible de nous reconquérir, il nous sera miséricordieux.

Marie estimait que Laurières avait raison; elle-même d'ailleurs, on l'a déjà remarqué, n'était nullement indécise de caractère; ses oscillations, depuis l'arrivée du Père Amelin, ne dépendaient que de son cœur extrêmement sensible, et ainsi capable de se résister durement à lui-même pour éviter d'en heurter un autre. Mais elle redoutait par-dessus tout de faire souffrir son fiancé; elle redoutait en outre qu'il pût l'accuser de le diminuer en quelque sorte publiquement; Laurières s'était en effet assuré comme témoin, avec le docteur Jomard, un ministre, un des plus hauts personnages du monde politique; celui-ci, déjà informé que le retard était imputable à l'arrivée d'un Père Jésuite malade, avait dû trouver piquant de répandre le fait dans le cercle de sa clientèle anticléricale où ne manquaient pas les envieux de sa jeune gloire parlementaire.

— Mais, plaida-t-elle, nous ne ferions pas notre voyage de noces jusqu'au rétablissement complet de mon oncle, et jusqu'à ce qu'il nous ait pardonné?

Laurières, trop heureux d'entendre enfin une prière d'elle qu'il pouvait exaucer, l'assura qu'il n'insisterait que pour l'emmener deux ou trois jours à Lyon, sa mère ayant le désir très vif de présenter une si chère belle-fille à leur parenté.

Madeleine, arrivant aux nouvelles, approuva chaleureusement ces résolutions; elle voulut emmener Marie que Laurières devait quitter ce soir-là.

— Nous ferons quelques-unes de tes courses en retard, car enfin il faut achever tes préparatifs, et puis tu dîneras chez moi, puisque aussi bien le Père Amelin se confine dans sa chambre.

Marie refusa de sortir tout de suite; elle avait des ordres à donner concernant la maison, le malade...

Mais lorsqu'elle se trouva seule, elle ne s'empressa nullement de conférer avec ses domestiques. Accoudée sur une table et le front dans ses mains, elle s'absorba tout de suite à méditer et à considérer la pitoyable image qui s'imposait à son regard. De

temps à autre, le grondement de la ville se calmait autour d'elle. Alors, le tic tac appuyé de la pendule s'entendait mieux dans la pièce, frappait les oreilles de Marie qu'il semblait appeler, entraîner vers l'heure tragique de sa vie.

— Je l'ai promis à Jean, mais je sens bien que je ne pourrai pas!... Au dernier moment, je reculerai : ce sera un scandale... et pourtant je veux! mais je veux! enfin!...

Elle épanchait ainsi à voix presque haute la détresse inouïe de son cœur torturé dans sa double tendresse... Elle s'étreignait les mains, elle pleurait, elle s'étouffait à retenir ses sanglots. Soudain, elle se leva, traversa d'un pas rapide l'appartement, et pénétra dans la chambre du Père Amelin au moment où en sortait le domestique qui venait de le coucher. D'un seul élan, elle tombait à genoux près du lit, saisissait une des mains d'ivoire pendante et faisait entendre les plus désespérées lamentations de son cœur.

C'était l'étonnement mille fois répété de souffrir par lui qu'elle avait attendu pour jouir pleinement de son amour, de souffrir par lui, son père! dont elle avait tant exalté devant son fiancé la bonté tendre et indulgente... C'était le découragement où il jetait son âme de croyante, qui ne voyait ainsi plus que cruauté dans la religion... C'était tout de suite aussi le repentir de telles paroles, puis la promesse d'être une maîtresse de maison chrétienne, exemplaire, d'observer, de faire observer toutes les abstinences, de s'adonner aux œuvres de charité catholique, enfin de racheter, par tous les moyens possibles, le tort que les opinions de son mari pourraient faire à l'Église.

Le Père Amelin avait laissé la jeune femme s'exclamer, supplier et pleurer un long moment; mais, à ces derniers mots, il manifesta son sentiment de blâme et de douleur :

— Ainsi, tu en conviens! tu estimes que les opinions, par conséquent l'action politique de ton fiancé, sont néfastes à l'Église, et tu ne m'as pas soutenu tout à l'heure quand je lui demandais, tout au moins, de se retirer de la lutte!... C'est par là que tu m'aurais montré ton désir sincère de gagner cette âme à Dieu! Pourquoi t'es-tu refusée à le faire, malheureuse enfant?...

— Je ne sais pas!... chuchota Marie après un silence angoissé; non, Père, je ne sais pas!...

Elle fouillait son âme, y cherchait les mobiles, — auxquels tout à l'heure elle avait spontanément obéi, — de cette absten-

tion si coupable, aux yeux du Jésuite, et, en quelque sorte, aux siens...

— Tu ne le sais pas? c'est bien clair, cependant! Dieu te demandait un petit acte d'héroïsme, et ton lâche amour le lui a refusé.

Marie se récria, toute frémissante sous l'accusation :

— Non, Père! non! ne croyez pas cela! je vous parle comme je parlerais à mon confesseur si je devais mourir cette nuit... Écoutez-moi, il faut que je vous le dise: je n'ai pas senti que cet acte d'héroïsme me fût demandé.

— Tu ne l'as pas senti! encore une fois, es-tu donc indifférente à l'avenir du christianisme? comme tant d'autres Françaises, n'es-tu chrétienne que de nom?

— Je vous ai promis de l'être, je le serai avec toute la ferveur de mon âme; mais, Père, vous qui êtes plus qu'un simple chrétien, vous qui êtes un prêtre, un religieux, vous qui pouvez tout ce que je ne puis pas, pourquoi ne croyez-vous pas que vous changeriez peu à peu le cœur de mon mari, que vous le ramèneriez à la Foi en l'admettant près de vous, comme votre neveu, comme votre fils... Sa reconnaissance...

— C'est inutile, tais-toi, ma fille, tais-toi! commanda le Jésuite à voix dure et douloureuse.

— Père!...

— Tais-toi! les flots ne s'élèvent vers le ciel que pendant la tempête... le cœur de l'homme ne s'élance vers Dieu, vers le céleste Sauveur, qu'aux jours de l'adversité... Ton amour aveugle, ses succès, donnent à Laurières une sérénité insolente; l'orgueil de la vie le tient enivré, sourd aux appels d'en haut, comme toi, d'ailleurs, comme toi qui n'as d'oreilles que pour la voix de ce grand pécheur.

Puis, arrêtant de nouveau les supplications sur les lèvres de la jeune femme, il voulut savoir quelle était la date fixée pour son mariage. Elle la lui apprit, en ajoutant que, jusqu'au dernier jour, elle viendrait le conjurer avec l'espoir qu'il l'accompagnerait, à l'autel, de sa bénédiction.

A ce moment, le domestique revint, apportant le léger repas du malade. Marie ne parla plus que pour répondre à cet homme qui l'interrogeait sur quelques détails du service, et pour souhaiter une bonne nuit à son oncle en lui annonçant qu'elle dînait chez Mme Guiminel.

Son corps était brisé autant que son cœur à la suite de scènes aussi violentes; cependant, elle fit d'un pas élastique et ferme le court trajet de la rue Castiglione à la rue Duphot. Comme tous ceux qui ne cèdent pas facilement au sort contraire, elle avait décidé de chercher des alliances pour l'aider dans son combat, et déjà la résolution prise fortifiait son âme en la pénétrant d'un espoir nouveau.

Madeleine, surprise et charmée, la félicita de son attitude courageuse; M. Guiminel renchérit, se plaisant à célébrer la franchise des situations; tous deux faisaient miroiter à ses regards un avenir exempt de nuages, que présidait la figure bienveillante de son oncle ainsi qu'un Dieu le Père représenté au fond des ciels bleu et or dans les tableaux des préraphaélites...

Laurières, qui avait pu se dégager assez tôt, vint pour la reconduire chez elle; son orgueil ne connut plus de bornes quand il retrouva sa fiancée avec un visage reposé, presque souriant. Ah! qu'elle l'aimait, puisque l'amour la rendait capable de supporter, — de surmonter, — les souffrances de sa tendresse filiale qu'il savait si profonde!

Oui, Marie l'aimait, et d'un amour si délicat qu'elle ne voulut rien rabattre de cette exaltation, quelque peu égoïste, devinée par sa subtile intelligence féminine. Malgré la scène dramatique de l'après-midi, Jean la croyait ce soir une fiancée parfaitement heureuse; elle lui laisserait cette illusion, en ne lui disant pas ce qu'elle comptait entreprendre pour en faire une réalité.

ALBÉRICH-CHABROL.

(La dernière partie au prochain numéro.)

LETTRES INÉDITES

DE

JEAN-JACQUES ROUSSEAU [1]

II

A Madame de Lessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Paris, 27 mars 1771.

Enfin, chère cousine, je puis vous écrire. Une fraude des facteurs, qui s'entendaient avec je ne sais qui, arrêtait le cours de mes lettres à la poste. Cette fraude vient d'être reconnue, et l'on m'a promis que pareille chose n'arriverait plus à l'avenir. Ainsi nous pouvons nous écrire en droiture comme auparavant. J'en suis d'autant plus aise que, depuis la lettre de vous que me remit M. d'Escherny, je n'ai plus reçu aucune nouvelle ni de vous ni de votre maman, quoique M. Du Peyrou lui ait adressé une lettre pour moi qui ne m'est point parvenue et dont je n'ai ouï parler d'aucune façon que par l'avis que m'en a donné M. Du Peyrou. Il me semble pourtant que la situation où je vous ai laissée et mon attachement pour vous, dont vous ne pouvez douter, exigeaient de temps en temps quelque nouvelle de votre état, et quoique la correspondance directe fût suspendue, vous

(1) Voyez la *Revue* du 1er septembre 1908.

aviez tant d'occasions sûres l'une et l'autre de me faire passer quelque mot, qu'un silence si absolu et si général n'a pu que m'alarmer extrêmement. Le retour de M. de la Tourrette m'a fourni le moyen d'écrire à votre maman, et je compte qu'avant que vous receviez cette lettre, elle aura déjà reçu la sienne. Mais comme je n'avais pas encore eu l'éclaircissement que la visite d'un de ces messieurs des Postes a occasionné, je n'ai pu dans cette lettre lui donner l'avis que cette voie était rouverte ; je vous prie d'y suppléer.

Je la prévenais dans la même lettre qu'ayant contracté ici des dettes pour me mettre dans mes meubles, je me voyais forcé, pour y satisfaire et pourvoir à mes besoins, de retirer l'argent qui restait entre les mains de monsieur votre frère et que j'avais compté laisser à ma femme, si j'avais pu pourvoir à notre entretien d'une autre façon. Je vous prie, si la lettre n'est pas encore parvenue, de vouloir bien prévenir monsieur votre frère de cet article et le prier de me faire passer cet argent en tout ou en partie à la Saint-Jean, en m'en prévenant d'avance par un petit mot d'avis, afin que je fasse mes arrangemens.

Hâtez-vous, chère cousine, je vous en supplie, de me tirer de l'incertitude où je suis sur votre état présent et des alarmes que me donne le silence de votre maman et de tous les vôtres. Comme vous êtes à portée d'avoir des nouvelles de ma pauvre tante, je vous prie aussi de vouloir bien m'en procurer. Vous avez bien voulu vous charger d'avoir pour elle cette année la même bonté que la précédente. Vous devez vous préparer au même embarras pour l'année prochaine, car tant que Dieu me la conservera, je me priverai plutôt du nécessaire que de laisser même arriérer jamais ce léger tribut de ma reconnaissance et de mon tendre attachement pour elle. Cela me fait penser à déduire les cent francs jusqu'à l'année prochaine, de l'argent que monsieur votre beau-frère me fera tenir, pour vous les remettre, afin qu'ainsi ces cent francs soient tout portés. C'est de quoi vous m'obligerez de le prier de ma part.

Bonjour, chère cousine, j'attends avec impatience de vos nouvelles. Ma femme vous embrasse de tout son cœur. Bien des salutations à M. de Lessert; j'embrasse vos chers enfans, votre bonne maman, tous les vôtres, et mon excellente cousine par-dessus tout.

A Madame de Lessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Paris, 13 août 1771.

Il n'y a point de joie pure en cette vie. Celle que m'a donnée votre lettre l'eût été, chère cousine, si le cruel accident de votre pauvre enfant ne l'eût empoisonnée (1). Rien peut-être ne m'a fait mieux sentir la solidité de votre vertu que la manière simple dont vous m'avez narré ce malheur, à moi qui sais si bien à quel point votre cœur maternel en a été transpercé. Quelle différence de ce langage modéré d'une âme trop sensible qui sent sa faiblesse, qui la cache et voudrait la surmonter, à ces convulsions de comédiennes qu'affectent à tous propos ces femmes qui ne sentent rien! Il est presque impossible qu'où est la vraie sensibilité ne soit aussi le vrai courage, puisque la même chaleur d'âme produit également l'un et l'autre. C'est là votre cachet, ma respectable amie, dans un siècle où tout est joué, surtout de la part des femmes; vous seule suivez la nature soumise aux lois du devoir et de la raison. J'espère aussi que la Providence vous mesurera toujours les épreuves sur vos forces et vous donnera plus d'alarmes à vaincre que de malheurs à supporter. Je ne doute point, par votre lettre et celle de votre maman, que le pauvre enfant ne soit maintenant sur pied sans qu'il reste aucune trace de sa chute, les fractures se réunissant mieux et plus solidement à son âge que dans un âge plus avancé.

Mais je crains de cet accident un inconvénient plus durable, par les précautions dont vous allez entourer vos enfans, si vous ne faites attention que, quelque soin qu'on prenne, il est impossible de prévenir tout accident, et qu'il faudrait empêcher un enfant de marcher jamais si l'on voulait s'assurer qu'en tombant de sa hauteur il ne se cassera ni la jambe ni la cuisse. Puisque toutes vos précautions ne sauraient prévenir tous les accidens, exercez vos enfans à les supporter en leur donnant une bonne constitution, en les exposant sans crainte à l'air et à la fatigue. S'ils se blessent quelquefois, du moins ils n'en mourront pas; plus délicatement élevés, ils éviteraient peu des mêmes atteintes, et ne les supporteraient pas si bien; mais exposés à

(1) Un des enfans de Mme de Lessert s'était cassé la cuisse.

des multitudes d'autres par les intempéries de l'air, ils seraient à chaque instant de leur vie en proie à des périls dont vous les garantirez pour toujours. Ne pouvant les rendre invulnérables, rendez-les robustes et sains. Voilà tout ce qui dépend de la sagesse humaine. Ainsi je vous exhorte à ne vous point laisser ébranler par les sots discours, dont je sens la bêtise et dont je connais la source.

Vous n'aurez pas de peine, chère cousine, à rassurer un cœur dont vous chérir et vous honorer est devenu partie de l'existence, et qui, trop effarouché par des trahisons sans exemple, avait conçu des craintes plutôt que des soupçons, et qui vous les manifestait plutôt avec l'humeur d'un enfant qui boude qu'il ne les nourrissait en secret comme un homme défiant. Vous en avez effacé jusqu'à la moindre trace, et je n'ai plus d'autre tâche à remplir sur cet article, tant envers vous qu'envers votre mère, que celle de vous faire oublier mes torts. Jusqu'à mon dernier soupir je nourrirai pour vous les mêmes sentimens que vous m'avez inspirés dès notre première connaissance, que depuis votre mariage votre conduite a si bien justifiés et qui, dans tous les temps, je le proteste, furent encore plus fondés sur votre caractère et sur vos vertus que sur votre esprit et vos charmes.

Je vous remercie, chère cousine, de la peine que vous avez prise de faire passer à ma digne tante sa petite rente ; je vous prie d'avoir la même bonté pour elle et pour moi l'année prochaine, et j'ai prévenu pour cela monsieur votre frère, qui vous remettra les cent francs. Vous m'obligerez de me donner quand vous pourrez de ses nouvelles; je me réjouis de continuer d'en apprendre de bonnes. Puissé-je ne compter jamais parmi mes malheurs celui de lui survivre, afin qu'une famille qui s'est toujours distinguée dans sa sphère par des sentimens d'honneur ne s'éteigne que dans celle qui l'a le plus honorée !

Vous me marquez que madame votre mère n'a point reçu la lettre que j'avais remise pour elle à M. de la Tourrette. Lui-même ne m'a plus écrit depuis ce temps-là. Il y a là quelque chose qui me passe. La lettre de votre maman de même date que la vôtre ne m'est parvenue que douze jours après. Je trouve plaisant que vous ayez affranchi la vôtre. Croyez-vous que c'est de vos lettres que le port me coûte à payer?

Donnez-moi de vos nouvelles et tirez-moi tout à fait d'in-

quiétude sur votre enfant. Mes salutations à M. de Lessert. Recevez celles de votre ami et de sa femme, qui n'oubliera jamais vos bontés pour elle.

[*A Madame de Lessert, à Lyon.*]

A Paris, 20 octobre 1771.

J'ai déjà relu bien des fois, chère cousine, votre dernière lettre : elle fait couler dans mon âme toute la sérénité de la vôtre ; vous me peignez votre bonheur de manière à m'en faire jouir, je vous vois au milieu de vos enfans goûtant tous les plaisirs attachés aux devoirs de mère, et je crois en les partageant retrouver tout ce que j'ai perdu. C'est bien de vous, cousine, qu'on peut dire que vous écrivez comme un ange, et j'en sais bien la raison. Je me suis bien douté que quand la cuisse de votre aîné serait parfaitement remise, il resterait encore chose à réparer. Mais à son âge et avec votre vigilance, je suis sûr que tout se remettra bientôt également, et qu'il ne boitera ni de l'esprit, ni du corps. Cependant, j'approuve fort que sentant votre faible, vous redoubliez d'attention sur vous-même et qu'en tout ce que la raison demande vous songiez toujours que vos enfans jouiront quelques instans de vos complaisances et toute leur vie de vos refus.

Vous aviez bien raison de penser à moi chez la maman : combien de fois mon cœur se transporte au milieu d'une société si charmante et qui m'est si chère! combien de fois, dans mes promenades solitaires, je transporte avec moi ma cousine dans ce monde idéal dont je m'entoure et que je peuple d'êtres selon mon cœur (1)! J'avoue même que tante Julie y tient bien aussi quelquefois sa place et n'y gâte rien.

Vous me transportez en m'apprenant que mon verbiage de corolles et de plantes ne vous a pas trop ennuyée, et que déjà notre petite botaniste s'en occupe (2). Tant que cela ne l'ennuiera pas, nous continuerons, et je me propose de vous envoyer une seconde lettre sur la même matière avec celle-ci (3), et de con-

(1) La même expression se trouve déjà dans la troisième lettre à Malesherbes. Montmorency, 26 janvier 1762.

(2) La première des *Lettres sur la Botanique*, adressées à Mme de Lessert, est du 22 août 1771.

(3) La deuxième *Lettre sur la Botanique* est effectivement datée du 18 octobre 1771, soit de deux jours avant celle-ci.

tinuer de même de tems à autre. Car quoique vous ne puissiez entendre et lire ces lettres que dans leur saison, il n'est pas mal que vous les ayez d'avance pour ne pas manquer les occasions. Je dois à tante Julie un petit échantillon d'herbier que je n'ai pu préparer encore; mais je tâcherai de réparer en partie cette négligence, et quand vous serez en doute des plantes dont j'aurai à vous parler dans la suite, ce petit recueil vous aidera pour celles qui pourront s'y trouver.

Je n'ai eu le plaisir de voir qu'un instant monsieur votre beau-frère, et il m'a laissé l'inquiétude d'une foulure au bras qu'il s'était faite, et dont je ne puis savoir des nouvelles que quand il m'en apportera, parce qu'il n'a pas voulu me laisser son adresse. Je prépare à tout événement cette lettre et celle qui doit l'accompagner, afin de pouvoir les lui remettre s'il ne vient que pour m'annoncer son départ. Adieu, chère cousine, recevez les plus tendres salutations d'un couple qui vous honore et qui vous porte dans son cœur.

J. J. R.

Mes salutations à votre cher mari. Quoique vous passiez une partie de l'hiver à Fourvière, vous ne resterez pas tout ce temps sans voir la maman. Parlez-lui souvent, je vous prie, des sentimens dont vous me savez pénétré pour elle ainsi que ma femme, qui n'oubliera jamais ses bontés. J'attends avec impatience les nouvelles que vous me promettez de ma respectable tante. Je ne vous remercie plus de vos soins pour elle et pour moi, sachant que l'amitié dédaigne les remerciemens et met un autre prix à ses soins.

A Madame de Lessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Paris, le 6 décembre 1771 (1).

J'ai reçu, chère cousine, le *très petit sac* de marrons que vous m'avez envoyé. Il faut qu'il y ait eu quelque quiproquo dans l'envoi, car celui que j'ai reçu est un très grand sac d'une pesan-

(1) Le manuscrit de cette lettre que nous avons eu sous les yeux doit être une copie. D'après une obligeante communication de M. Eugène Ritter, l'original se trouverait à la Bibliothèque Nationale, *Fonds français*, 12768, ainsi que l'original de la lettre publiée d'après une copie (comme nous l'avons dit en note) dans la livraison du 1er septembre, p. 41.

teur énorme. En attendant l'explication, je vais toujours alléger le sac d'une partie de son contenu en en mangeant autant qu'il me sera possible pour ne pas entasser des indigestions. Je reçois vos cadeaux et ceux de votre bonne maman avec le même cœur que vous mettez à leurs envois (1), mais il me semble pourtant que s'ils étaient plus proportionnés à la consommation de mon ménage, ils me feraient encore plus de plaisir.

Je ne comprends pas, chère cousine, ce que monsieur votre beau-frère a pu vous dire de mon logement pour exciter là-dessus votre commisération. Mais je puis vous assurer que ce logement, quoique fort petit et fort haut, est fort gai, fort agréable, qu'il paraît charmant à tous ceux qui me viennent voir, et que je n'en ai jamais occupé aucun qui fût plus de mon goût. Loin d'avoir à me plaindre de la manière dont je suis actuellement, j'en bénis le Ciel chaque jour davantage; quand j'aurais cent mille livres de rente, je ne voudrais être ni logé, ni nourri, ni vêtu autrement que je ne suis, et le seul vœu qui me reste à faire à cet égard est d'achever mes jours dans la même situation, sans monter ni descendre; c'est à peu près celle où je suis né et pour laquelle j'étais fait; on ne pourrait m'en assigner aucune autre dans laquelle je ne vécusse beaucoup moins heureux.

Je finis ma lettre à la hâte, me réservant de vous écrire plus à mon aise quand j'aurai moins d'embarras. Recevez les tendres salutations de deux cœurs qui vous aiment, et faites-les aussi à tout ce qui vous est cher.

A Madame de Lessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Paris, le 28 avril 1772.

La joie, chère cousine, que m'a donnée la réception de votre lettre, a été un peu mêlée d'inquiétude sur le sort de celle que j'avais écrite à votre maman quelques jours auparavant; je crus d'abord qu'elle s'était croisée avec la vôtre, mais continuant à n'y recevoir aucune réponse, je crains qu'elle n'ait eu le sort de plusieurs autres et qu'elle ne soit égarée. J'ai éprouvé depuis longtemps que ma correspondance avec votre maman était sujette à des accidens intermédiaires qui n'avaient pas également

(1) *Sic.*

lieu dans celle entre vous et moi. Je vous avoue que l'incertitude du sort de mes lettres ajoute beaucoup à ma paresse à écrire, et que, pour éviter désormais cet inconvénient où je l'ai particulièrement éprouvé, je voudrais que vous me permissiez de vous adresser les lettres que j'écrirai à la maman, que vous voulussiez bien les remettre vous-même et vous charger de la même manière de mes réponses.

Il y avait tant de rapport entre nos idées quand nous écrivîmes nos lettres, qu'on dirait que la vôtre répond à la mienne, surtout par les détails où vous entrez sur tout ce qui vous est cher. Je demandais même si vous persistiez à vous amuser de l'observation des plantes, et vous répondez encore à cela. J'en ai rassemblé quelques petits échantillons pour être envoyés à ma tante Julie, et je demandais si, par hasard, il se trouverait ici quelqu'un à qui je pusse remettre le petit paquet. Voilà sur quoi je n'ai point de réponse, et comme je ne sais pas dans quel temps s'exécutera le voyage de Suisse dont vous me parlez, je suis incertain si je ne dois point vous adresser le paquet à vous-même, afin que vous puissiez le recevoir en l'absence de votre sœur.

Je me réjouirais fort de ce voyage par l'amusement qu'il doit procurer à madame votre mère, si je n'étais contristé par ce qui le rend nécessaire. Je la croyais tout à fait rétablie de ses maux d'estomac, et le bon état où je l'ai vue à Lyon m'en faisait espérer la durée. Je crois au reste qu'elle prend un bon parti, et outre l'effet qu'elle attend des eaux, j'en attends un non moins bon du voyage. Je vous prie, chère cousine, de vouloir bien durant son absence me donner de ses nouvelles avec des vôtres et m'instruire du succès de ce voyage pour sa santé; ou, pour mieux dire, ce n'est pas moi qui vous en prie, mais j'accepte avec empressement l'offre que vous m'en faites.

Je suis fort aise que ma belle grand'maman reste auprès de vous. Une sœur telle que vous est pour elle une véritable mère; je ne doute point qu'elle ne trouve dans votre attachement pour elle autant de douceur que d'utilité, et que vous soulageant dans vos soins maternels, elle ne s'applique à rendre à vos enfans tous ceux que vous prenez d'elle.

Je suis plus réjoui que surpris des progrès avantageux de votre fille, mais je suis édifié jusqu'à la surprise de la fermeté que vous avez enfin ajoutée à votre zèle, en faveur de votre

dernier nourrisson (1). Continuez avec le même courage, et songez toujours, même avec votre fille, qu'il faut savoir élaguer quelques fleurs de l'enfance pour amener de bons fruits à maturité.

Ce qui a cinq pétales et beaucoup de petites étamines est sans contredit de la famille des rosacées, dont nous parlerons en son temps; mais une si courte description ne suffit pas pour déterminer le genre et l'espèce. Cependant, si la fleur est jaune, comme je le soupçonne, je puis vous dire que c'est une renoncule des prés. Mais je ne veux pas anticiper ici sur la troisième lettre que je vous destine sur la botanique et que vous pouvez attendre dans peu (2).

Bonjour, chère cousine; recevez mes remerciemens au sujet de ma bonne tante, les plus tendres salutations de ma femme, et faites agréer les miennes à votre cher mari.

Ce n'est pas encore le temps de faire lire les fables de La Fontaine à votre fille (3); mais de peur que vous ne vous en pourvoyiez d'avance, je vous préviens que j'en ai ici un exemplaire qui lui est destiné.

A Madame de Lessert.

[Paris] 30 août (4) [1772].

Lorsque vous me proposâtes, chère cousine, de vous donner la connaissance de quelques plantes pour l'amusement de vos enfans, je jugeai qu'on pouvait leur rendre cet amusement utile par une étude un peu méthodique qui les accoutumât peu à peu à l'attention, à l'observation et surtout au bon raisonnement. Au lieu qu'une simple nomenclature qui ne chargerait que leur mémoire, ne les amuserait pas longtems, serait bientôt oubliée, et ne leur serait d'aucun profit après cet oubli. Je commençai donc par tâter leur goût et le vôtre par quelques notions générales des parties de la fructification où résident les caractères les

(1) Mme de Lessert avait eu en mars 1771 un second fils, — son troisième enfant, — Jacques-François-Gabriel-*Étienne*. Il mourut aux États-Unis, âgé de vingt et quelques années.

(2) Cette troisième lettre est datée du 16 mai 1772.

(3) Voyez, sur la question de savoir si les fables de La Fontaine conviennent aux enfans, *Émile*, livre II.

(4) Sans enveloppe ni adresse : cette lettre doit avoir été écrite après la cinquième *lettre sur la Botanique*, laquelle est du 16 juillet 1772.

plus essentiels et les plus constans des plantes et par lesquels on vient le mieux à bout de les classer. Je vous offris pour premiers objets cinq ou six familles des plus nombreuses et des plus saillantes du règne végétal et je tâchai d'accoutumer vos yeux à démêler et distinguer leurs parties essentielles en attendant que vous y pussiez reconnaître cet air de famille qui les distingue même sans fructification, mais qui ne frappe que les yeux suffisamment exercés.

A la distance où nous sommes les uns des autres, ne pouvant vous montrer les objets dont il s'agissait, je cherchais à vous les indiquer de façon que vous pussiez les trouver vous-même, mais je ne tardai pas à sentir que cette indication avait de plus grandes difficultés que je n'avais prévu; que quelque communes que fussent les plantes d'où je tirais mes exemples, je n'étais point sûr que vous les connussiez, ni, quand vous les connaîtriez, que ce fût sous le même nom que j'employais à les désigner, ni enfin qu'elles se trouvassent sous votre main au moment où vous en auriez besoin pour m'entendre. Je tâchai d'obvier à toutes ces incertitudes par le nombre, espérant que, parmi tout ce que je vous nommais, il se trouverait du moins quelque chose que vous pourriez examiner; je n'ai jamais su si j'ai réussi quelquefois, et je suis par exemple encore en doute si vous connaissez une seule ombellifère.

Voilà, pour commencer l'étude de la botanique (car je ne vous dissimulerai pas que vous n'en êtes encore qu'aux préliminaires), une difficulté qu'il faut lever de manière ou d'autre. J'ai pensé pour cela à vous proposer de commencer un herbier pour votre usage, et de m'envoyer un échantillon de chaque plante que vous y feriez entrer. Chaque plante que vous m'envoyez et que je vous suppose bien connue, par des observations attentives et réitérées, me fournit, en vous en envoyant le nom, un moyen certain de me faire entendre sans équivoque lorsque j'aurai à vous parler de quelque chose appartenant à la structure de cette plante. Mais ce moyen devient d'une extrême longueur, tant par le peu de temps que vos occupations vous permettent de donner à cet amusement, que par le grand soin que vous donnez à l'échantillon que vous m'envoyez. Au lieu de le coller aussi proprement que vous faites, il suffisait de m'envoyer un rameau desséché et non collé, qui eût feuilles et fleurs; quand même il serait un peu chiffonné, je viendrais bien à bout

pour l'ordinaire de débrouiller tout cela. Mais votre extrême soin nous éloigne du but : car voilà seulement dix plantes que vous m'avez fait passer jusqu'ici. Il faut que vous en connaissiez au moins deux cents de vue et par leurs noms afin que nous puissions nous entendre, et peut-être en connaissez-vous bien autant, tant dans les jardins que dans la campagne, mais faute de savoir quelles elles sont, je suis là-dessus comme si vous n'en connaissiez réellement que les dix que je vous ai nommées. Je ne puis donc tirer mes exemples que de celles-là jusqu'à ce que je sois plus instruit de vos progrès, et il n'est pas possible d'aller en avant sur un fond aussi mince.

Ce n'est pas que j'aie changé d'avis sur la nomenclature; je ne la crois pas plus utile que quand je vous en ai parlé à la botanique qu'on veut étudier de soi-même; mais, encore une fois, pour s'entendre avec quelqu'un qui est absent, il faut bien convenir des noms qu'on donne aux objets dont on parle. Ce n'est pas en vain que je vous donne ceux de Linnaeus, quoique latins. Ce sont les seuls admis dans toute l'Europe et par lesquels on est sûr de s'entendre avec les botanistes de toutes les nations. Avant lui, chaque botaniste avait ses noms qui, presque tous, étaient de longues phrases; il fallait savoir tous ces noms pour s'entendre avec eux ou avec leurs disciples, ce qui faisait un tourment pour la mémoire à pure perte pour la science. Les noms français sont sujets au même inconvénient; chaque province a les siens, chaque état, chaque métier a les siens, tous différens les uns des autres. Vous avez déjà vu que le Mouron des bonnes femmes et celui des herboristes sont deux plantes différentes. Il en est de même du Talitron des herboristes et du Thalictrum des botanistes, de la Coquelourde des jardiniers et de celle des herboristes, de l'Argentine des fleuristes et de l'Argentine des paysans, du Trifolium des mêmes fleuristes et de celui des cultivateurs. Enfin, tout n'est que confusion dans les noms donnés au hasard et qui ne sont point imposés avec méthode. Il faut donc nécessairement connaître ceux de Linnaeus pour lever dans l'occasion l'équivoque des noms vulgaires : mais ce n'est pas à dire qu'il faille avoir ces noms à la bouche hors les cas où ils sont nécessaires. Au reste, la prononciation n'en est pas toujours aussi difficile que celle de ce terrible *Chrysanthemum* qui vous a si fort effarouchée. Encore ôtez les deux *h* qui ne servent que pour l'orthographe et n'entrent point dans la prononciation :

vous verrez que ce même mot *crisantémum* n'est pas si rude à prononcer qu'il vous a paru d'abord.

Je reviens, chère cousine, à ma difficulté. Il faut absolument que vous parveniez à connaître de vue et par leurs noms environ deux cents plantes et que je sache quelles elles sont, pour que je puisse, avec succès et plaisir pour vous, vous parler de botanique. Autrement, mes détails abstraits ne feront que vous ennuyer quand vous n'en verrez pas l'application. Pour étudier utilement et agréablement la nature, il faut avoir ses productions sous les yeux.

Mon intention est bien de faire un herbier à notre petite jardinière : mais outre qu'il prendra du temps, son usage sera de lui conserver le souvenir des plantes qu'elle aura connues, mais non pas de les lui faire connaître. Il faut donc mettre un peu plus de diligence dans vos envois, ou vous aider de quelque jardinier ou apothicaire qui vous montre et nomme le plus de plantes qu'il se pourra. Je me suis tellement perdu dans mon bavardage qu'il ne finit qu'avec mon papier. Je ne vous dis donc rien pour aujourd'hui de vous, ni de moi, mais je charge votre cœur d'être l'interprète du mien.

[*A Madame de Lessert.*]

A Paris, le 11 octobre 1772.

C'est à moi, chère cousine, bien moins occupé que vous, ou du moins d'occupations bien moins respectables et chères, à me reprocher ma négligence; mais pour ne pas revenir toujours au même préambule, je me livre sans excuse à la censure que je mérite, me contentant de vous répéter avec vérité que vous n'avez point cessé et ne cesserez jamais d'être présente à mon cœur et à ma mémoire. Vous ne doutez pas non plus, je l'espère, du tendre intérêt avec lequel j'apprends l'état dans lequel vous rentrez, état qui devient un fléau pour tant d'autres femmes, mais qui n'est pour vous qu'une nouvelle bénédiction du Ciel et par lequel vous éprouverez un jour qu'une nombreuse famille bien élevée est la richesse ainsi que la gloire de la femme forte. Ma pauvre femme vous en félicite en soupirant; elle dit que ce sont des gages que votre mari vous laisse de son amour à ses départs pour Beaucaire. Choyez-le bien, ce pré-

cieux gage, afin que tout aille comme par le passé, c'est-à-dire aussi bien qu'il est possible (1).

J'ai su l'accident de votre maman par monsieur votre oncle, qui me vient voir quelquefois et m'apporte de ses nouvelles et des vôtres; j'ai su que cet accident l'avait retenue assez longtemps dans son lit à Yverdon, ce qui était bien triste et pour elle et pour ma pauvre tante; j'ai aussi appris sa guérison et son voyage de Rolle; il ne me manque plus, pour achever de me rassurer, que d'apprendre son heureux retour auprès de vous. Pour tante Julie, je ne vois pas sans quelque peine qu'elle n'aura pas sitôt besoin de lacet (2), mais je me réjouis pour sa bonne maman de ce qu'elle la conserve encore auprès d'elle, et pour elle et pour vous de ce que vous aurez bientôt le plaisir de vous embrasser; j'apprends aussi le retour de monsieur votre frère; ce vous doit être une satisfaction bien douce, surtout dans la circonstance où vous êtes, de voir derechef toute votre famille rassemblée et empressée autour de vous.

Mon travail journalier a fait depuis quelques mois et fera vraisemblablement tout l'hiver une grande diversion à la botanique. L'ouvrage, qui, durant près de deux ans, ne venait qu'avec peine, m'est venu tout d'un coup en abondance et assez à propos (3). Cela fait que, pour ne rebuter personne et parce que la chose l'exige, j'ai pris le parti de m'y livrer tout entier, et c'est une des causes qui m'ont fait cesser toute correspondance, en sorte que je n'écris plus du tout : car après avoir bien griffonné de la musique, écrire encore n'est pas un délassement. Cela m'a fait suspendre aussi nos petites conférences de botanique; car tant qu'elles vous amuseront, je n'y renoncerai jamais. J'ai vu d'ailleurs que les ombellifères, comme je l'avais prévu, vous ont un peu embarrassée; voilà encore une raison pour renvoyer de quelques mois notre sixième famille; car il vaut infiniment mieux s'arrêter que d'avancer en confusion.

(1) Benjamin de Lessert naquit en 1773.

(2) Rousseau, pendant son séjour à Môtiers, s'amusait à faire des lacets, dont il faisait présent à ses « jeunes amies » à leur mariage, « à condition qu'elles nourriraient leurs enfans. » Les descendans d'Isabelle d'Ivernois, son amie de Môtiers, devenue Mme Guyenet, conservent un peloton de lacet que lui offrit Jean-Jacques (« Songez que porter un lacet tissu par la main qui traça les devoirs des mères, c'est s'engager à les remplir »). Voyez Fritz Berthoud, *J.-J. Rousseau au Val-de-Travers*, p. 122 et suiv.

(3) Il avait repris son ancien métier de copiste de musique.

D'ailleurs cette station ne sera pas tout à fait perdue, vos enfans en digéreront mieux le petit acquis qu'ils ont déjà, si vous en causez avec eux quelquefois, et peut-être avant que l'hiver se passe, pourrai-je encore trouver quelque chose à vous dire qui ne demandera pas la présence des objets. Je ne suis pas surpris que vous ne distinguiez pas aisément une ombellifère d'une autre, car cela est souvent très difficile ; mais leur caractère général est si marqué, qu'il se fait sentir au premier coup d'œil. Cela me fait soupçonner que, n'ayant point encore rencontré d'ombellifère, vous n'avez pu vous en bien représenter la figure.

Cette idée me fait prendre le parti de vous envoyer ci-jointe une ombelle en nature, afin d'en peindre la figure générale à votre imagination. Celle que je vous envoie est une ombelle de carotte sauvage très commune dans les prés. Je l'ai choisie très petite pour la pouvoir placer commodément dans une lettre : mais elle ne laisse pas dans sa petitesse de contenir toutes les parties caractéristiques des ombellifères. Grande ombelle, petites ombelles, grand involucre, petits involucres, et même les fleurs, dans quelques-unes desquelles, toutes petites qu'elles sont, vous pouvez, même à l'œil nu, distinguer et compter aisément les cinq pétales, etc. Il me semble que d'après ce seul modèle bien examiné, vous ne pouvez guère méconnaître d'autres ombelles quand elles vous tomberont sous les yeux. Adieu, chère cousine, mes salutations à M. de Lessert et nos tendres embrassemens à toute votre chère progéniture, ainsi qu'à l'aimable Émilie. Vous connaissez, du moins je m'en flatte, de quel cœur nous vous embrassons vous-même. Adieu derechef.

J.-J. ROUSSEAU.

Vous pouvez, en ôtant les brides, détacher, si vous voulez, l'ombelle du papier, pour l'examiner plus à votre aise. Vous y verrez bien clairement à la loupe le fruit à demi formé, et déjà hérissé des pointes dont la graine de carotte est garnie (1).

Vos fables de La Fontaine sont toujours ici par ma négligence à les emballer et les envoyer à vos correspondans, dont

(1) La petite plante envoyée par Jean-Jacques est demeurée dans la lettre qu'elle accompagnait. Elle est fort soigneusement étendue sur le papier auquel la fixent de toutes petites brides en papier doré.

la demeure est un peu loin d'ici. Si par hasard vous aviez la facilité de les faire prendre, vous m'épargneriez de l'embarras, et je vous en serais très obligé.

A Madame de Lessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Paris, le 5 décembre 1772.

Enfin, chères cousines, je me suis évertué, et, triomphant de mon indolence toujours croissante, je suis allé hier chez messieurs Zolicoffre, et j'ai remis vos Fables de La Fontaine au même à qui j'avais parlé précédemment, lorsque je fus la semaine dernière les prier de se charger de cet envoi. Il m'a promis de vous les faire parvenir emballées et franches de port. Je n'ai osé les faire relier, dans la crainte que vous ne m'en sussiez mauvais gré. Je vous conseille même de ne les faire relier vous-même que quand vous les aurez bien feuilletées avec vos enfans. Alors cet ouvrage battu et relié reprendra un tout autre air, les feuilles perdront le grippé qui s'y est fait par ma négligence, et l'encre ayant eu le temps de bien sécher, les estampes ne maculeront pas à la reliure. Je n'ai pas besoin, je crois, de vous prévenir que je n'ai pas acheté ce livre; c'est un présent que je n'ai accepté que pour le rendre utile entre vos mains.

J'ai appris dans ce voyage que la perte d'un de ces messieurs, à laquelle je prends part comme à tout ce qui vous intéresse, engagerait peut-être votre cher époux à faire en ce pays un second voyage. Si cela est, et qu'il veuille bien se souvenir de moi, je gagnerai à ce malheur le plaisir d'apprendre bien en détail de vos nouvelles, qui m'intéressent encore plus en ce moment, s'il est possible, vu la situation où vous vous trouvez. Vous avez maintenant auprès de vous votre excellente maman, bien rétablie, à ce que j'ai appris avec grande joie. J'espère que vous ferez quelquefois mention de moi avec cette chère amie et avec mon aimable tante. Parlez-moi de ce retour, de vos enfans, de toute votre famille et de tout ce qui vous touche; il me semble que j'ai plus faim qu'à l'ordinaire d'une lettre de vous. Vous ne tarderez pas à en recevoir de moi une seconde; car celle-ci, qui n'est qu'une lettre d'avis, ne doit entrer en ligne de compte que comme l'annonce d'une plus étendue que j'espère vous écrire dans peu.

Bonjour, belle et bonne nourrice; vous avez raison de ne vous pas laisser chômer d'ouvrage dans un métier dont vous vous acquittez si bien. Ma femme vous embrasse mille fois. Elle a toujours le cœur plein de vous, et de la course j'ose dire indiscrète que le zèle de l'amitié vous fit faire avec elle et dont nous parlons bien souvent.

A Madame de Lessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Paris, le 26 avril 1773.

J'ai eu hier le plaisir, chère cousine, de passer la journée avec votre cher mari, que j'ai trouvé plein de complaisance et de gaîté, et jouissant de la santé la plus prospère. Il a voulu lui-même apporter à ma femme le précieux cadeau que vous lui annonciez si modestement dans la lettre pleine d'amitiés et de bontés que vous lui avez écrite. Je me suis fait son secrétaire auprès de vous pour vous faire ses plus tendres remerciemens, conjointement avec mes reproches. En vérité, vous abusez beaucoup de l'autorité absolue que vous avez sur l'un et sur l'autre, et si l'amitié qui est entre nous vous portait à vouloir faire quelque cadeau à ma femme, en le rendant moins magnifique, vous l'auriez rendu plus amical. Toutefois, la douce idée de marcher sous vos enseignes et de porter votre uniforme le lui fera porter avec autant de plaisir que de reconnaissance, et si jamais nous sommes assez heureux pour revoir la personne que nous honorons et chérissons le plus au monde, j'espère qu'elle pourra se montrer à vous parée de votre don. Je n'ajouterai rien sur le choix et sur la couleur. Ce choix est de vous, c'est tout dire, et il y a longtemps que je sais qu'il y a autant de noblesse dans votre goût que dans votre cœur.

Adieu, chère cousine; puisque vous voilà à Fourvière, vous y recevrez dans peu la lettre de botanique (1) que je vous ai ci-devant annoncée. Nous embrassons l'un et l'autre le cher et charmant groupe qui vous entourait au moment que vous écriviez votre lettre; et au milieu de cette image touchante, que nos cœurs ne contemplent point sans émotion, brille d'un éclat aussi pur que vif celle qui en est l'auteur et le centre.

(1) La sixième *lettre sur la Botanique* est du 2 mai 1773.

A Madame de Lessert, née Boy de La Tour, à Lyon.

A Paris, 9 août 1773.

J'ai reçu, chère cousine, de vos nouvelles bien à propos; car je commençais d'être inquiet, et vous n'auriez pas tardé de recevoir des miennes. C'est avec un plaisir bien pur que je les reçois en apprenant que tout va bien tant chez vous que chez la maman, et que vous faites entrer pour quelque chose dans vos souvenirs avec elle et vos aimables sœurs un homme qui vous sera toute sa vie tendrement attaché. Il y a bien du bon sens à des personnes comme elles, faites pour exciter tant d'empressement, d'en avoir si peu elles-mêmes pour un changement d'état qui, malgré l'aspect riant auquel il s'offre à leur âge, expose à tant de chances contraires pour une favorable qu'on cherche, et qu'on trouve si rarement. Quelque bonheur qu'elles méritent et qu'elles aient lieu d'espérer dans le mariage, je suis persuadé qu'elles se rappelleront toujours avec plaisir et quelquefois avec regret les jours doux et paisibles qu'elles passent à rendre heureux ceux de leur digne mère.

Après leur en avoir si bien donné l'exemple, vous vous en ménagez de loin la récompense en préparant le cœur de votre fille à vous imiter. L'attention que vous avez eue d'aller au-devant de la louange qu'elle allait s'attirer en nommant une papilionacée est un soin dont je sens d'autant mieux le prix, que je suis bien sûr que toutes les louanges méritées qu'elle peut recevoir vous flatteront encore plus qu'elle. Mais comme il me paraît impossible d'éloigner toujours la flatterie de son oreille, il vaudrait mieux peut-être qu'elle apprît de bonne heure à l'apprécier et à la dédaigner, et cet effet s'opérerait peut-être mieux que par des leçons directes, en lui donnant à elle-même des règles pour employer la louange avec économie et discernement, et lui faisant sentir combien elle avilit ceux qui la prodiguent et indispose ceux qui la reçoivent, lorsqu'elle est futile ou non méritée. Il me semble que, de cette manière, on la disposerait adroitement à être aussi difficile sur les louanges qu'elle recevrait que sur celles qu'elle accorderait. Il n'est pas dans la nature du cœur humain d'être insensible aux éloges dont on se sent digne et que le cœur dicte, mais il l'est très fort de n'aimer pas qu'on nous surprenne et qu'on nous traite en sot ou en

enfant. Les femmes doivent, je le sais, être polies et caressantes : mais il ne s'ensuit pas qu'elles doivent être flagorneuses et cajoleuses. Elles le sont d'ordinaire trop avec les hommes, et entre elles c'est encore pis, elles le sont avec fausseté. Mais les louanges d'une femme qui se respecte et qui ne les accorde qu'avec justice et modération sont la récompense la plus flatteuse du mérite d'un honnête homme.

Il me semble, chère cousine, qu'en dirigeant vos instructions à peu près dans cet esprit, vous l'armerez puissamment, sans paraître y tâcher, contre les petites séductions des cajoleurs. Ces leçons auront assurément dans votre bouche toute la force possible, et l'acquis qui en résultera vaudra mieux un jour à la petite que la géographie et le blason, et même que la botanique, prise comme on l'entend communément. Mais ici, notre marche est si différente de l'ordinaire, qu'elle doit naturellement nous conduire à un autre but.

A propos de botanique, voici les noms des plantes que vous m'avez envoyées. J'admire votre patience et la propreté de votre ouvrage : mais cependant, donnez-vous moins de peine à l'avenir. Contentez-vous de dessécher ce que vous m'envoyez, de façon que les parties essentielles soient reconnaissables, mais ne collez que ce que vous gardez pour votre herbier. Vous aurez dans peu une lettre sur la botanique. Me voici au bout de mon papier. Je ne vous fais pas mon compliment de condoléance sur votre veuvage, car, vu le retard de ma réponse, je le crois fini dès à présent, et que vous pourrez faire de bouche mes salutations à votre cher mari. J'embrasse toute la charmante famille. Mes félicitations à M. Gaujet. Je fais des vœux bien sincères pour son bonheur.

Vous avez bien raison de croire que ma femme aimerait et caresserait de tout son cœur votre petit nourrisson. Nous aimons si tendrement votre famille en imaginant ce qu'elle doit être et par cela seul qu'elle vous appartient, qu'il serait difficile que ce sentiment augmentât de près en la trouvant en effet si aimable.

A Madame de Lessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Paris, le 15 décembre 1773.

Depuis quelque temps, chère cousine, notre correspondance languit un peu ; ma confiance en vous et en moi m'empêche de

m'en inquiéter. Heureux les amis qui n'ont pas besoin de se parler pour s'entendre! J'aurais pu dans ce long intervalle être en peine de votre santé, si M. de Luc (1), en passant ici, n'eût prévenu cette crainte, en m'apprenant, dans une visite qu'il s'était arrangé pour me faire très longue (et qui m'eût paru plus courte s'il ne m'eût parlé que de vous), que vous et tous les vôtres vous portiez parfaitement bien; depuis lors, votre lettre est venue très à propos me confirmer cette assurance, et ma paresse s'est doucement reposée sur cet oreiller de confiance et de sécurité.

J'ai souvent été prêt à prendre la plume pour écrire à votre bonne maman, et j'en ai été encore moins retenu par mes distractions ordinaires que par la remarque que j'ai faite qu'elle se faisait une loi malgré mes prières de me répondre elle-même, quoique l'attitude d'écrire soit préjudiciable à son estomac et à sa santé. Je l'exhorte fort à n'avoir pas moins de soin pour la conserver, à présent qu'elle est rétablie, qu'il lui en a fallu pour la rétablir. C'est un soin bien plus facile et plus agréable à prendre pour conserver ce qu'on a, que pour recouvrer ce qu'on a perdu, ne fût-ce qu'à cause de l'effet, qui est sûr dans le premier cas, et toujours douteux dans l'autre. Faites parler votre cœur, chère cousine, pour lui dire mille choses de ma part, de même qu'à votre cher mari, qui vous sera revenu, je l'espère, en bonne santé, et qui vous aura selon sa promesse rapporté des nouvelles de ma bonne tante Gonceru, dont je vous serai obligé de me faire part.

Je suis réjoui des progrès de vos aimables enfans et n'en suis nullement surpris; il y a pour cela de bonnes raisons; et par la bénédiction du ciel et par le cours naturel des choses, vous devez être la plus heureuse des mères comme vous fûtes la plus digne des filles. Jouissez dès cette vie de tous les prix de la vertu. Heureux qui dans un rang moral bien inférieur y peut du moins expier toutes ses fautes!

L'appesantissement qui m'a fait renoncer aux longues courses et le partage d'un temps qui m'est nécessaire et dont la botanique ne me dédommageait pas, m'ont forcé d'y renoncer, et il est étonnant avec quelle rapidité j'ai perdu dans quelques mois le peu

(1) De Genève. Rousseau était fort lié avec Jacques-François de Luc, « le plus honnête et le plus ennuyeux des hommes, » ainsi qu'avec ses deux fils, Jean-André et Guillaume-Antoine.

que je n'avais acquis en plusieurs années qu'à force de travail et d'assiduité. Il n'y eût eu que le désir de diriger ou plutôt de suivre vos progrès qui eût pu soutenir les miens. Mon zèle ne s'attiédira jamais, tant qu'il pourra seconder le vôtre; à cela près, je me détache insensiblement de tout ce qui tient à cette vie, et il n'y a pas, à la vérité, un grand mérite à moi. Je vois déjà le port, et j'allège mon vaisseau dans l'orage en jetant peu à peu dans la mer tout ce qui le surchargeait.

Adieu, chère cousine; nous vous faisons, ma femme et moi, mille tendres salutations, et soyez sûre que vous n'êtes nulle part plus dignement honorée que vous l'êtes au fond de nos cœurs.

A Madame de Lessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Paris, le 31 décembre 1773.

Vous avez trouvé, chère cousine, l'art d'animer ma paresse sans déranger la vôtre, et de me forcer de vous écrire en gardant le silence de votre côté. Je vous dois des remerciemens que je vous fais de bon cœur, et que je vous ferais de meilleur cœur encore, si dans les marques de votre souvenir vous eussiez un peu plus consulté mon goût que le vôtre. Est-il bien de jeter ainsi des ballots de marrons à la tête des gens sans dire gare? Un autre eût peut-être gardé les marrons jusqu'à ce que vous lui en appris-siez la destination; pour moi, qui ai passé l'âge des enfantillages, et qui vous honore trop pour être pointilleux avec vous, j'accepte les marrons, et je les mange avec plaisir, moins encore parce qu'ils sont excellens que parce qu'ils me viennent de vous; mais je ne prétends pas pour cela laisser votre silence impuni, et pour m'avoir envoyé cette fois des marrons sans lettre, je vous condamne pour votre pénitence à m'envoyer tous les ans à pareil temps une lettre sans marrons.

Bonjour et bon an, chère cousine, soyez toujours heureuse, honorée et chérie, et ayez un peu d'amitié véritable pour ma femme et pour moi, qui vous aimons et saluons de tout notre cœur.

Votre silence commence à me faire craindre que vous n'ayez pas de bonnes nouvelles à me donner de ma tante Gonceru, et cette incertitude est un état bien pénible pour son pauvre neveu, qui lui doit une vie bien peu fortunée, à la vérité, mais qui n'y tient presque plus que pour elle.

A Madame de Lessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

Paris, 21 janvier 1774.

Voilà, chère cousine, de terribles nouvelles auxquelles je ne m'attendais guères, après les bonnes qu'on m'avait successivement données et de vous et de toute votre famille. J'aime à me livrer au soin que vous prenez de me faire envisager vos alarmes comme passées, surtout à l'égard de vos chères sœurs, que je dois supposer entièrement rétablies sans en sentir moins toutes les peines qu'ont dû souffrir et toutes les fatigues qu'ont dû supporter à cette occasion une sœur comme vous et une maman comme la leur. Mais il me reste à l'égard de vos enfans une inquiétude que vous seule pouvez dissiper, puisqu'ils n'étaient encore ni l'un ni l'autre, quand vous m'avez écrit, en pleine convalescence. Ce n'est que quand je les y saurai que je puis être tranquille, et l'état d'incertitude m'est si contraire en toute chose intéressante, que de mauvaises nouvelles, en m'affligeant davantage, me troubleraient pourtant moins. Veuillez donc, chère cousine, me faire passer un mot sur l'état présent des choses : il n'est point nécessaire qu'au milieu de vos tracas vous preniez la peine d'écrire vous-même, et je vous prie de n'en rien faire. Deux lignes en forme de bulletin, écrites par un de vos commis, suffiront pour ce moment. Je ne veux que savoir l'état des choses tant qu'il restera du mieux à désirer ; après cela, nous nous écrirons plus tranquillement.

Je vous conjure de penser sans cesse que ce qui pourrait arriver de plus funeste à vos enfans serait que le soin de leur santé pris avec excès nuisît à la vôtre. Je mets donc votre zèle sous la garde de votre prudence, et j'attends avec impatience un mot de votre part.

Je fais bien des remerciemens à M. de Lessert de la peine qu'il a prise d'aller voir ma tante Gonceru, et j'accepte avec reconnaissance les nouvelles plus récentes que vous m'en faites encore espérer.

Recommandez aux charmantes convalescentes les ménagemens que demande leur état pour ne pas s'exposer aux rechutes, et dites à leur excellente maman, en lui faisant mes plus tendres salutations, que je me sens encore affecté de ses peines passées comme si j'en avais été le témoin. Quand elle n'aurait eu que la

corvée de son hôte et parent, c'eût été pour elle une rude épreuve; mais ses deux filles après cela! Je vous assure que je sens bien tout ce qu'elle et vous avez dû souffrir.

Bonjour, chère cousine, pour ma femme et pour moi, et n'oubliez pas que nous attendons un mot l'un et l'autre avec impatience.

Il y a une quinzaine de jours tout au plus que j'ai reçu vos plantes, qu'on m'a dit avoir été oubliées au fond d'une caisse. Je vous enverrai les noms sitôt que la belle saison et plus de tranquillité vous rappelleront à Fourvière et à la botanique.

A Madame de Lessert.

A Paris, 28 mai 1774.

Le dernier cadeau, chère cousine, que ma femme a reçu de vous, méritait assurément bien un prompt remerciement; et l'ouvrage de l'aimable Madelon, qui est un chef-d'œuvre pour son âge, et qui fait l'admiration aussi bien que la parure de ma femme, méritait bien son éloge et le mien; mais j'ai toujours remarqué avec peine que l'obligation d'écrire m'en diminuait l'empressement : de si fréquens remerciemens commencent à devenir embarrassans à faire; ils ont enfin rendu nécessaire une explication sur les cadeaux de toute espèce, qui me coûte infiment avec vous. Et j'avoue, chère cousine, que si, vous en tenant là désormais sur cet article, vous vouliez bien m'épargner par là cette explication, vous soulageriez mon cœur d'un grand poids.

Au plaisir d'embrasser votre cher mari et de le voir arriver en bonne santé, s'est joint le regret d'apprendre que nous ne le posséderions ici que bien peu de temps; — encore de ce peu son voyage d'Amiens nous en a-t-il ôté une grande partie; mais puisqu'il part pour retourner auprès de vous, je n'en dois pas murmurer, et je préférerai toujours votre bonheur mutuel à mon plaisir.

Je lui remets un petit échantillon d'herbier commencé depuis longtemps, maintenant achevé à la hâte, et que j'ai mieux aimé laisser imparfait que de manquer cette occasion de vous le faire passer. Ce petit essai est destiné pour l'aimable Madelon, qui pourra le continuer et l'enrichir à son aise si elle conserve assez de goût pour la botanique pour s'en occuper quelquefois. Je suis

bien aise qu'elle voie que j'aime le travail aussi bien qu'elle, et que je m'occupais aussi d'elle tandis qu'elle s'occupait de nous. Ce petit herbier devait être divisé en deux cahiers, même en quatre pour plus de commodité. Mais on a cousu la peau qui doit soutenir les ardillons des boucles trop près du bout du lien; et afin que ce lien ne fût pas déchiré par la boucle, il a fallu rendre le contenu plus épais et tout mettre en un seul cahier. Vous y trouverez les cartons du second et quelques feuilles du même papier pour y coller d'autres plantes à mesure que vous en trouverez dans la campagne que vous vouliez conserver (1).

Vous pourrez continuer cet herbier autant qu'il vous plaira, dans la même forme, avec des cartons semblables; car il faudra absolument le diviser en plusieurs cahiers pour le rendre commode à feuilleter, et continuant l'ordre alphabétique que j'ai commencé, vous aurez soin de marquer sur chaque cahier la première et la dernière lettre de la portion d'alphabet qu'il contient. De cette manière, vous pourrez trouver tout d'un coup la plante que vous cherchez en n'ouvrant que le cahier où elle est contenue. Sur la feuille qui contient chaque plante, j'ai écrit premièrement le nom de Linnaeus, puis un nom français ou connu ou tiré de quelque auteur, et enfin, comme vous le désirez, le nom de la famille, autant que cela s'est pu faire ; car cette chaîne n'est pas encore si bien débrouillée que toutes les plantes sans exception puissent se rapporter à une famille bien déterminée, et il y a bien des familles qu'on ne distingue encore que par des caractères plus arbitraires que naturels. Au reste, j'ai bien fait de vous proposer d'avance la nomenclature de Linnaeus; car cette nomenclature vient, comme je l'avais prévu, d'être adoptée ici au Jardin du Roi, et dans peu d'années on n'en connaîtra plus d'autre en France, non plus que dans le reste de l'Europe.

Mais voilà beaucoup de botanique. Permettez que je renvoie à une autre fois votre objection sur les arbres fruitiers dont les jardiniers et cultivateurs prennent les variétés pour autant d'espèces, parce qu'ils les distinguent les unes des autres non seulement au fruit, mais au feuillage et au bois. Sur ce pied-là,

(1) Cet herbier a été précieusement conservé. Il se compose de 180 plantes environ, renfermées dans une boîte en acajou. Chaque échantillon est fixé par de petites brides de papier doré, sur des feuilles encadrées d'un filet rouge. Rousseau a inscrit le nom de chaque plante en français et en latin.

ils doivent admettre aussi, non seulement les nègres et les blancs, mais les blonds et les bruns, pour autant d'espèces différentes d'hommes, et par conséquent faire un Adam pour chacune de ces espèces, etc., le reste à une autre fois.

J'ai su par M. de Lessert que tout allait bien durant son séjour ici tant chez vous que chez votre bonne maman, excepté qu'il nous reste encore quelque chose à désirer pour la parfaite santé de l'aimable Julie. J'espère que la belle saison achèvera de la rétablir, et que, selon les vœux de mon cœur, je n'apprendrai plus que de bonnes nouvelles des deux familles. Ma femme, qui vous prie d'embrasser pour elle la petite cousine en lui faisant ses remerciemens, se joint à moi pour vous faire, et à votre chère maman, et aux chers enfans de l'un et de l'autre, nos plus tendres salutations.

A Madame de Lessert, née Boy de La Tour, à Lyon.

[Paris], 6 juin [1774].

Votre silence, chère cousine, me tient en inquiétude à cause de la circonstance. Il me semble que si tout allait bien, vous m'auriez écrit. Sur votre première lettre, je crus votre maman parfaitement rétablie et partie pour la Suisse, je vous écrivis et vous fis adresser l'herbier dans cette opinion, jugeant votre sœur partie avec elle. Votre seconde lettre, en me confirmant son rétablissement et son prochain départ, m'apprit cependant que j'avais pris la première trop à la lettre. Maintenant je ne reçois plus rien, je ne sais pas même si elles sont parties ou non : cette incertitude me met en peine. Je vous prie de m'en tirer.

Je suis très fâché de ne m'être pas trouvé chez moi, quand la personne que vous aviez chargée de retirer l'herbier y vint. Je me serais arrangé avec lui en lui demandant son adresse pour avoir de vos nouvelles, toutes les fois que j'aurais de l'inquiétude, sans avoir besoin de vous écrire et d'attendre une réponse. Mettez-moi, je vous prie, à portée de cet avantage, en me donnant l'adresse de quelqu'un de vos correspondans, afin que je puisse aller chez lui me tirer de peine quand j'attendrai de vos nouvelles et que je n'en aurai plus.

Bonjour, chère cousine. Pour me tranquilliser, un mot suffit ; mais j'ai besoin de ce mot.

A Madame de Lessert, née Boy de La Tour, à Lyon.

A Paris, le 23 août 1774.

J'ai reçu, chère cousine, avec la plus douce joie les nouveaux témoignages de vos bontés et de votre amitié pour moi, et dans les bonnes nouvelles de votre santé, de celle de la maman, du cher mari, de vos chers enfans et de toute la famille, la confirmation de celles que j'avais apprises de temps à autre par M. Rigot; la vérité, la force de mes sentimens pour vous me donnait sur la constance des vôtres une sécurité qui ne pouvait me tromper; la confiance de l'amitié fondée sur l'estime n'est jamais inquiète. Je vous sais gré de nourrir l'espérance que vous m'avez donnée de vous voir quelque jour à Paris; je vous en saurai bien davantage encore de la remplir le plus tôt qu'il sera possible, et de procurer à mon cœur une des plus douces consolations qui puissent encore le flatter (1).

Je ne suis pas surpris que la nature que vous vous appliquez à seconder accélérant les progrès de vos petits bambins vous fasse déjà sentir la nécessité de leur donner un guide sous les yeux d'un père qui serait certainement le meilleur, mais qui ne peut pas tout suivre. Sur les dispositions où il me paraissait être j'aurais cru votre choix déjà fait: s'il ne l'est pas encore, j'insiste sur l'importance de préférer un naturel heureux à de grandes connaissances et un homme sage à un homme instruit. Je ne le redirai jamais assez, la bonne éducation doit être purement négative, il s'agit moins de faire que d'empêcher; le vrai maître est la nature, l'autre ne fait qu'écarter les obstacles qui la contrarient, l'erreur même n'entre qu'avec le vice, et toute bonne judiciaire a sa source dans un cœur sain. L'éducation de l'enfance ne consiste qu'en bonnes habitudes à prendre. Un enfant qu'on n'a pas laissé engourdir dans la paresse ni contracter des passions vicieuses, parvenu sain de cœur et de corps à douze ans, fait alors plus de vrais progrès en deux ou trois ans dans les connaissances utiles et même agréables, qu'on n'en peut

(1) Le passage qui suit a été cité dans l'*Éloge de Benjamin de Lessert*, académicien libre, par M. Flourens, secrétaire perpétuel, le 4 mars 1850, à l'Académie des Sciences. Paris, Didot, 1850. Le même passage a été reproduit, tel quel, dans l'ouvrage : *Famille de Lessert, Souvenirs et portraits*, par M. Gaston de Lessert (1904, non mis dans le commerce).

obtenir jusques à cet âge par des études forcées que le goût n'anime jamais. De ces principes qui me paraissent confirmés pas l'expérience, je conclus que ce ne sont point du tout des talens distingués ni des qualités brillantes qu'il faut chercher dans le mentor (1) de vos enfans, mais seulement celles qui rendent un homme maître de lui-même et fidèle à son devoir. Qu'il soit doux, attentif et surtout d'une patience invincible. Voilà les qualités indispensables. Du reste, ne cherchez nullement qu'il fasse admirer sa faconde, ni qu'il soit un beau péroreur.

Je vous épargnerais ces redites triviales de choses que vous savez mieux que moi, si je ne savais combien les meilleurs esprits ont peine à se garantir de la nuisible tentation de faire briller dans leurs enfans des talens précoces (2). Au reste, ce n'est que des garçons que j'entends parler ici, et je ne désapprouve point que vous cultiviez de bonne heure les heureuses dispositions de votre fille, puisqu'ainsi le veut la nature, qui donne à son sexe une pénétration plus vive et plus prompte qu'au nôtre, et la raison, qui veut qu'il soit soumis de bonne heure au joug sévère qu'il doit porter un jour.

« Vous m'aviez promis, m'écrivez-vous, de m'avertir quand le public recevrait de vos ouvrages: on parle beaucoup d'une traduction du Tasse qui a paru il y a quelques mois, et qui est certainement, dit-on, de vous. Veuillez m'en dire la vérité. » Mais, chère cousine, il me semble que votre première ligne servait de réponse à votre question et n'en demandait aucune autre. La vérité que vous me demandez est que cette belle traduction, qui, dit-on, est *certainement* de moi, n'en est point du tout. Je n'ai pas même assez d'humilité pour croire que personne puisse de bonne foi m'attribuer une pareille production, et je ne doute point que ceux qui me l'attribuent ne l'aient fait faire exprès pour cela tout aussi mauvaise qu'ils ont pu, par quelque cuistre de collège qui ne savait ni le français ni l'italien. Je vous réponds au reste que si j'avais à reprendre la plume que j'ai quittée depuis dix ans, ce ne serait pas pour donner au public des traductions.

Quant à l'opéra dont vous me parlez, c'est autre chose. Je n'ai que deux récréations, la promenade et la musique. Parmi la

(1) M. Flourens a lu *maître :* Rousseau a écrit *mentor.*
(2) Ici finit la citation faite par M. Flourens.

quantité que j'en ai fait uniquement pour mon amusement depuis mon retour à Paris, est en effet un opéra commencé, mais qui, n'étant pas destiné pour le public, n'est point achevé, et ne le sera vraisemblablement jamais. C'est une pastorale en quatre actes intitulée *Daphnis et Cloé*. Les paroles sont d'un homme avec qui M. de Lessert a dîné ici (1).

Quoique j'aie absolument quitté la botanique, et que la peine d'écrire augmente pour moi chaque jour, j'aurai toujours le même empressement à contribuer à vos amusemens et à ceux de la charmante Madelon; mais pour reprendre ce petit travail avec un peu de succès, il faudrait que j'eusse une idée un peu plus précise de vos goûts et de vos progrès, et que je visse de quel point je dois partir pour vous marquer la route que vous devez suivre. Les six familles dont j'ai essayé de vous décrire la fructification pour consulter votre goût et vous familiariser avec quelques termes, sont prises pour ainsi dire au hasard et n'ont pas une suite dont on puisse prendre le fil. Cet essai étant fait, il en faudrait connaître bien le succès pour commencer au point convenable la véritable étude, qui ne consiste pas seulement dans celle de la fructification, mais des plantes dans leur ensemble et dans toutes leurs parties. Deux heures de conversation quand j'aurai le bonheur de vous voir nous dispenseraient de bien de longues pancartes, et si malheureusement ce temps est encore éloigné, pour y suppléer par lettres, il ne suffit pas que vous m'entendiez, il faut aussi que je vous entende, et je ne puis suppléer à des instructions verbales que par des exemples tirés d'objets que je sois sûr vous être connus.

Rien ne pouvait me donner une plus pure joie que d'apprendre l'entier rétablissement de ma tante Julie. J'ai vu ici avec bien du plaisir son amie Rosette, qui m'a paru vive et douce comme elle et que leur amitié m'a rendue encore plus intéressante.

Je n'écris point à la maman par la même raison qui l'empêche de m'écrire; depuis que j'ai su que l'attitude d'écrire lui était préjudiciable, je lui demandais en grâce de ne point répondre à mes lettres, mais voyant qu'elle n'en continuait pas moins, par ménagement pour sa santé j'ai pris le parti de les supprimer pour quelque temps, durant lequel notre amitié ne

(1) Corancez (Voyez Iansen, *J.-J. Rousseau, als Musiker*, p. 419, 420, 482).

perdra sûrement rien à vous avoir pour médiatrice. Mille respects et tendres embrassemens de la part de ma femme et de la mienne à cette chère et digne maman, à toute sa charmante famille, mais surtout à celle qui en est la gloire, et que nous chargeons aussi de nos devoirs auprès de son cher mari.

A Madame de Lessert, à Lyon.

[Paris], ce 4 octobre [1774], à la hâte.

Grand merci, chère cousine, du bien que vous me faites, et par votre aimable lettre pleine de la tendresse la plus amicale et par la bonne nouvelle que vous me donnez du mariage de votre cher frère, et par les marques de confiance et d'amitié dont cette nouvelle est accompagnée tant de votre part que de celle de votre excellente maman, dont je partage la joie ainsi que la vôtre dans cet agréable événement qui nous intéresse tous. Je voudrais en cette occasion remplir un devoir bien doux en écrivant à la maman, mais M. Gaujet, qui veut bien venir ce matin prendre ma lettre, me laisse peu de temps, qui est encore abrégé par une compagnie qui va m'arriver et qui me force de m'habiller en hâte pour la recevoir. Le choix de monsieur votre frère, qui a préféré le mérite à la fortune, est bien digne des sentimens que j'ai cru lui connaître. Son humeur égale et douce, son caractère plein d'honnêteté doivent assurément produire le bonheur commun dans un mariage bien assorti. Et je ne doute point qu'il n'y trouve le sort heureux que mon cœur lui désire (1).

Comme, pour lire votre lettre à mon aise, j'ai tardé de l'ouvrir après le départ de la compagnie, j'ignorais qui était la personne dont M. Gaujet était accompagné, car M. Gaujet ne m'en parlait point, et il ne me parlait point lui-même; de sorte que si je n'eusse pris enfin le parti de lui adresser la parole, j'eusse peut-être ignoré l'intérêt que vous preniez à lui, et par conséquent celui que j'y devais prendre moi-même, jusqu'après leur départ. Parent de votre cher mari, attaché à votre maison et honoré de votre estime, il a tous les titres possibles pour être toujours reçu chez moi avec plaisir et empressement, comme le

(1) Ce passage fait allusion au mariage de François-Louis Boy de la Tour avec Henriette-Marguerite Bontems. Mariage moins heureux que ne le souhaitait Rousseau, car il fut rompu par le divorce au bout de deux ans.

sera toujours tout ce qui vous appartient en quelque chose.

Un petit changement que, par raison de commodité plus que d'économie, j'ai été forcé de faire dans ma vie privée, me prive à présent de prolonger les visites qui me sont agréables jusqu'à l'heure du repas, c'est que n'ayant point de domestique, et ma femme commençant ainsi que moi à se ressentir de l'appesantissement de l'âge, nous nous abstenons désormais d'offrir à personne même la très mince fortune du pot, à moins que ce ne soit au cabaret. Ce n'est pas là une nouvelle fort importante à dire; mais c'est pourtant une espèce de nécessité, lorsque cela produit quelque changement dont ceux qui s'en apercevraient pourraient, et bien à tort, s'appliquer la cause, faute de savoir qu'il est sans exception.

J'ai senti sans surprise, mais avec attendrissement, la grande délicatesse de cœur qui vous fait aller au-devant des interprétations téméraires et injustes qu'on pourrait donner aux fréquens changemens qui se sont faits depuis quelque temps dans votre maison. Ce soin était bien superflu avec moi, et tout ce que la lecture de cet article a produit entre ma femme et moi, a été de nous serrer la main l'un à l'autre en nous disant de concert : « Sans mentir, l'aimable Madelon a un heureux mari. »

Pour le coup, me voilà forcé de quitter. Suppléez, chère cousine, à tout ce qui me reste à dire au nom de ma femme et au mien, et recevez mes plus tendres embrassemens.

A Madame de Lessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Paris, le 17 décembre 1774.

Je suis bien honteux, chère cousine, de vous remercier si tard de l'immense provision de marrons que vous m'avez envoyée; la quantité n'a pas empêché qu'ils n'aient été gelés en chemin et a fait qu'ils se sont échauffés ensuite. Mais ils se raccommodent depuis que ma femme les a étendus à l'air, et nous les mangeons avec plaisir. Nous vous en remercions de tout notre cœur, mais il ne fallait pas me consulter sur cet envoi, puisque vous étiez déterminée à le faire sans attendre mon consentement.

J'espérais sur votre dernière lettre voir de jour en jour arriver votre cher mari. Il a bien fait de ne pas se mettre en route par les froids violens que nous venons d'essuyer; mais à présent que le temps est doux et favorable aux voyages, j'espère

ne pas tarder à l'embrasser. J'espère apprendre de lui bien des détails intéressans que je ne veux pas vous donner la peine de m'écrire et que je suis empressé de savoir. Il me trouvera délogé. Je n'ai point changé de vue, je suis seulement quelques portes plus bas, vis-à-vis de l'hôtel de Bullion; mon nouveau logement, quoique plus grand et plus commode, me plaît pourtant beaucoup moins que celui que je viens de quitter; mais en attendant que j'en trouve un qui me convienne davantage, j'espère être ici du moins à l'abri du voisinage scandaleux qu'on m'avait donné dans l'autre, et qui m'a forcé enfin d'en sortir après quatre ans d'habitation.

Mal sur mal n'est pas santé; j'ai eu ces odieux tracas par surcroît dans un moment où j'en avais beaucoup d'autres, et entre autres celui d'un engagement fort étourdîment pris, mais que je veux remplir fidèlement s'il m'est possible, et pour la chose et pour le temps, et qui m'oblige de me lever pour cela d'ordinaire avant le jour et de travailler à la lumière, ce que j'aime encore mieux que de veiller tard. Excusez donc, chère cousine, si forcé de vous écrire à la hâte, je ne m'entretiens pas avec vous comme je le désirerais. Quand viendra le moment que vous m'avez fait espérer, où, sans l'intermédiaire de la plume, nous pourrons nous parler à notre aise, et où vous me rendrez témoin oculaire des progrès de la charmante Madelon?

Bonjour, chère cousine, nous vous embrassons, et votre excellente maman et toute votre aimable famille, de tout notre cœur.

A Madame de Lessert, à Lyon.

A Paris, le 2 février 1775.

Je reconnais bien, chère cousine, votre tendre délicatesse dans la manière dont vous m'annoncez la perte que je viens de faire. En apprenant la mort de ma respectable tante, ce n'est point sur elle que j'ai pleuré, c'est sur moi que le ciel destinait à lui survivre. Il est facile à tout homme raisonnable de supporter avec patience tout ce qui est dans l'ordre de la nature, et rien n'est plus naturel que de voir une longue et innocente vie se terminer par une douce mort. Grâce au Ciel, elle n'a point connu ces situations cruelles qui font de la vie un fardeau; mais à l'âge où elle était parvenue, la sienne avait cessé

d'être pour elle un bien, et si, au nom des bonnes œuvres dont elle l'a remplie, elle obtient pour un neveu qu'elle a chéri ce qu'il y a désormais de meilleur pour lui, sa mort même n'aura pas été sans fruit. Ce n'était plus ce que je craignais pour elle; je craignais le mal-être et la souffrance, et vous m'avez rassuré là-dessus bien à propos, en m'apprenant avec combien de zèle et de générosité elle a été soignée jusqu'à la fin par cette personne estimable dont, par une des bizarreries attachées à ma situation, je ne sais pas même le nom, mais à laquelle je dois et j'ai voué la plus vive reconnaissance. Votre cher mari veut bien se charger de lui faire parvenir une lettre où je tâche de la lui témoigner : vous m'obligerez de faire en sorte qu'elle la reçoive avec bonté.

Je n'ai profité que bien peu du plaisir de voir votre cher mari depuis son arrivée, et il faut bien se résoudre à le voir repartir plus tôt que je n'avais compté, et même à approuver le motif qui le rappelle, et sur lequel il n'a pas été si dissimulé que vous. Il m'est pourtant bien difficile de voir sans un peu de murmure renvoyer si loin ce voyage que vous m'aviez promis : je ne m'en consolerai qu'en apprenant que selon vos désirs vous avez heureusement donné une petite élève à l'aimable Madelon, qui doit maintenant avoir déjà de la sagesse à distribuer à ses frères et sœurs. En attendant, songez, chère cousine, sitôt que monsieur de Lessert sera de retour, à nous faire donner souvent de vos nouvelles, sentant, je l'espère, combien, dans les circonstances présentes, elles me sont nécessaires. Il nous a fait le plaisir de nous en donner de toute la famille, il voudra bien aussi vous donner des nôtres.

Il peut voir que je ne crains guère plus d'être indiscret envers lui qu'envers vous, car j'ai souffert sans scrupule qu'il se soit chargé pour moi d'une petite affaire que, dans la position où je suis, je me vois hors d'état de terminer tout seul.

Adieu, chère cousine, ménagez-vous et modérez vos exercices vu la saison et votre état; nous vous embrassons l'un et l'autre de tout notre cœur; nos plus tendres respects à votre digne maman, et nos embrassemens à tout ce qui vous est cher.

Je vous prie de vouloir bien faire nos salutations à M. Gaujet et le remercier de ma part de la bonté qu'il a eue de se ressouvenir de mes petites commissions et de les faire si bien.

A Madame de Lessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Paris, le 24 octobre 1775.

Au plaisir, chère cousine, d'avoir de vos nouvelles et de celles de toute la famille par M. Gaujet s'est joint celui d'apprendre la conclusion de la malheureuse affaire qui vous a si longtemps chagrinée. Puisque heureusement il n'en reste aucune trace, ce qu'il nous reste maintenant à faire à tous est de l'oublier comme si elle n'était jamais avenue. Les procédés de Messieurs de Lessert en cette occasion sont la seule chose dont la reconnaissance ne doit pas permettre à votre famille de perdre le souvenir.

J'ai senti toutes vos angoisses dans l'accident d'un de vos enfans. Il faut assurément tout votre courage pour leur laisser encore une liberté qui a produit deux si tristes effets ou plutôt qui a paru les produire, car s'ils en étaient l'ouvrage, ils en résulteraient toujours; au lieu qu'après avoir étudié très longtemps avec grand soin les enfans des paysans, qui, sans contredit, sont encore plus en liberté que les vôtres, je n'ai point vu parmi eux d'accidens semblables; et, s'il en arrive quelquefois, ce que je ne veux pas nier, quoique je l'ignore, je suis certain du moins qu'ils sont moins nombreux et moins fâcheux que ceux qui arrivent aux enfans de la ville les mieux gardés et surveillés. Voilà une différence dont il importerait de trouver la véritable cause, et cette recherche ne me paraîtrait pas indigne des méditations de M. Prévost (1). J'ai eu la consolation d'apprendre que cet accident n'aurait aucune suite et avait occasionné dans l'enfant des marques de courage qui, selon moi, doivent être comptées pour quelque chose dans les effets de la bonne éducation.

Dois-je espérer que vous jouirez d'un assez long congé pour exécuter le projet de voyage dont vous m'avez ci-devant flatté, ou si monsieur de Lessert, empressé de réparer ses pertes, vous aura forcée de renvoyer encore ce projet? Pour me ménager une consolation très douce, je veux toujours espérer de voir exécuter enfin ce projet. En attendant, conservez soigneusement votre santé, ne vous échauffez pas trop après vos petits bam-

(1) Pierre Prévost, de Genève (1751-1839), savant et littérateur bien connu, fut précepteur dans la famille de Lessert.

bins; voilà votre aimable fille en état d'être bientôt la gouvernante des autres; c'est un soulagement dont vous devez profiter. J'apprends que la digne maman se porte à merveille ainsi que vos chères sœurs. C'est n'être pas malheureux en tout que de voir mes vœux accomplis autour de vous; puissé-je avoir toujours la même consolation!

Ma femme se porte passablement. Ma santé décline un peu depuis quelque temps; mon estomac se délabre: ainsi n'envoyez plus de marrons, car ils ne sont plus du régime auquel je suis obligé. Nos amitiés respectueuses à l'excellente maman; nous embrassons tendrement ses chères et charmantes filles, la vôtre et tous vos enfans, et jugez des sentimens dont nous sommes pleins pour vous et votre autre moitié par ceux qui rejaillissent sur tout ce qui vous touche.

[*A Madame de Lessert.*]

[Paris], 8 mars 1776 (1).

Votre lettre, chère cousine, est venue à propos et m'a fait un grand plaisir. Ne doutez jamais que votre sincère amitié ne me soit toujours précieuse. Jamais, en fait d'amitié et de sincérité, Rousseau ne fut en reste avec personne. Et il ne voudrait pas commencer par vous. Je vous aimerai toujours, quoi qu'il arrive, vous, votre bonne maman, vos aimables sœurs, et tout ce qui vous appartient, quand même ce ne serait pas un retour. Bonjour, cousine, ménagez-vous et faites-moi donner de bonnes nouvelles quand il en sera temps.

Ma femme vous prie d'agréer ses salutations.

(1) Ce billet n'existe qu'en copie dans le dossier : une note nous apprend que l'original a été donné à M. Deluze.

UNE
PRINCESSE CONSPIRATRICE
SOUS LA RÉGENCE

I

Le 13 janvier 1719, l'antique château de Dijon (1), cette sombre vigie bourguignonne bâtie par Louis XI, lors de la réunion de « la Duché » et transformée en prison d'État après la Fronde, fut réveillé de soixante-dix ans de silence par un mouvement inaccoutumé. Dans la froide journée hivernale, l'un des ponts-levis s'abaissa, et la porte Sud livra passage à un carrosse escorté de chevau-légers. Il amenait un prisonnier d'État qui, à en juger par l'appareil militaire dont on l'avait entouré, devait être un personnage d'importance. Quand le carrosse s'ouvrit, ce fut une femme qui en sortit, une princesse du sang : la belle-fille de Louis XIV, la fille de feu M. le prince Henri-Jules, la petite-fille du grand Condé, la propre tante de M. le Duc, gouverneur actuel de la Bourgogne, la duchesse du Maine enfin ! Pourquoi échouait-elle à ce triste port de refuge ? Pour avoir conspiré contre la sûreté de l'État ! Il y avait, « dans ce corps de myrmidon, dans cet extrait du grand Condé, comme le dit un critique, des étincelles de la même fureur civile. » Ne fit-elle pas venir

(1) Il fut rasé il y a une vingtaine d'années, par le caprice d'une municipalité avide d'effacer jusqu'à la trace d'un monument féodal. L'archéologie et l'histoire y ont perdu, les sociétés savantes le déplorent. Il n'en reste que quelques dessins et un plan conservé aux Archives de la ville de Dijon. Il n'était pas sans intérêt cependant, ayant servi de fortification au moyen âge et de bastille ensuite, ayant subi des sièges et abrité à différentes époques des détenus politiques.

chez elle, en 1714, deux ducs et pairs, MM. de La Force et d'Aumont, pour les circonvenir? Les voyant devant elle silencieux et sur leurs gardes, n'eut-elle pas l'audace de leur dire, dans un élan de franchise et d'emportement : « Pour arriver au trône, le cas échéant, sachez bien, Messieurs, que je mettrais le feu, s'il le fallait, aux quatre coins du royaume! »

Toute la conspiration de Cellamare est dans ce mot-là.

M[me] du Maine était trop perspicace pour n'avoir pas l'instinct du danger qu'elle courait. Un jour, à Sceaux, le Duc son mari l'aborde d'un air triomphant, pour lui montrer la traduction, faite par lui, de l'*Anti-Lucrèce* du cardinal de Polignac. « Vous verrez, dit la Duchesse railleuse, qu'un beau matin vous vous réveillerez à l'Académie, et M. d'Orléans, à la Régence. » La seconde partie de la prédiction ne tarda pas à s'accomplir. Voilà le grand Roi mort, le Régent en fonctions, le testament royal cassé, enfin le faible duc du Maine dépouillé, par les édits, de la Régence et de la plus grande partie des prérogatives dont l'avaient accablé la générosité de son royal père et la singulière tendresse de M[me] de Maintenon, sa mère adoptive. Le lit de justice du 26 août 1716 accomplit la déchéance de sa maison. Aussitôt la levée de la séance, le comte de Toulouse, le frère cadet du duc du Maine, moins frappé que son aîné, se retira dans son hôtel de la rue Saint-Honoré, et la duchesse du Maine vint l'y rejoindre avec ses enfans. Déjà elle avait quitté Sceaux, qui ne lui rappelait plus que des jours follement gaspillés et s'était installée à Paris, rue Sainte-Avoye, au Marais, dans la demeure d'un de ses intimes, le premier président de Mesme. Elle ne pouvait sans amertume voir son beau-frère maintenu au Conseil de régence, tandis que son mari ne l'était pas. Elle reprochait durement au comte de Toulouse d'avoir accepté cet avantage sur le duc du Maine, prétendant que le devoir d'un cadet était de faire cause commune avec son aîné, et qu'il eût dû renoncer spontanément à la qualité de prince du sang dont on lui faisait l'aumône. Devant cette sortie, M. de Toulouse hésitait. On se sent désarmé vis-à-vis d'une femme. « Monseigneur, lui glissa dans l'oreille le chevalier de Hautefort, son premier écuyer, seriez-vous assez dupe pour vous associer aux fureurs d'une folle? » Après cette scène, l'exaspération que la Duchesse était obligée de dissimuler au public ne fit que croître et s'exhaler à tort et à travers. Elle s'attaqua au premier président du Par-

lement, lui reprochant tout ce qui s'était passé au lit de justice, contre elle et les siens. « Elle le renvoya, dit Saint-Simon, comme le dernier des valets qu'on eût pris en friponnerie. » Dès ce moment, « ce fut à son mari qu'elle s'attacha ainsi qu'à une proie, tantôt immobile de douleur, tantôt hurlant de rage, et remplissant leur retraite de Sceaux de ses furieux emportemens (1), » sous prétexte qu'il n'avait pas su ou osé venir défendre sa cause en personne.

Sous cette bordée d'outrages, le mari désemparé baissait la tête ou ne répondait que par des pleurs. Il demanda une audience au Régent qui ne voulut pas le recevoir.

Ce refus et le silence que gardait le chef de l'État sur les causes de la disgrâce du duc du Maine, achevèrent de lancer la Duchesse dans la voie de la révolte. Après la radiation du Conseil de régence, après la suppression de la charge de l'éducation du petit roi Louis XV, un dernier édit faisait encore perdre au malheureux prince légitimé les *honneurs du Louvre* (2) qui lui conféraient le droit « d'offrir la serviette au Roi. » Si puéril que nous semble, avec nos mœurs modernes, ce détail d'étiquette, tel était l'état d'esprit des courtisans de l'époque, qu'on voyait un insupportable affront dans le retrait de cette pure formalité d'antichambre. La goutte d'eau fit déborder le vase. Tout l'ambitieux échafaudage que la petite Duchesse avait élevé dans son esprit lui semblait s'être écroulé. Elle crut pouvoir alors entreprendre, à elle seule, ce que son mari lui paraissait désormais incapable d'obtenir : le relèvement de sa maison. Déjà toutes les muses de Sceaux avaient pris leur envolée. Les derniers habitués demeurés fidèles avaient juré de verser au besoin leur sang pour le Duc et la Duchesse. Le château retentissait de plaintes amères. On y vouait les princes du sang aux dieux infernaux. La fameuse petite Cour de Sceaux se transforma rapidement en un foyer de conspirateurs. Celle qui y tenait ses états avait lié à sa cause un grand nombre de nobles, animé contre les ducs et pairs plusieurs gentilshommes attachés au Régent, des chevaliers de Malte, des seigneurs protestans. Un parti considérable (3)

(1) *Mémoires de Saint-Simon.*

(2) *Journal de Buvat*, t. I, p. 291 ; *Marais*, t. I, p. 164.

(3) La cabale de Sceaux fit croire à la duchesse d'Orléans, que, si le Régent venait à mourir, elle serait déclarée régente et assistée des conseils du duc du Maine, pour lui donner à jouer un rôle prépondérant en Europe. On ne ferait point

se forma contre le pouvoir. Le duc du Maine y entra par complaisance pour sa femme et en devint le chef nominal. Cette opposition commença à agir sourdement, de concert avec le cardinal Alberoni, « qui s'était mis en tête de bouleverser l'Europe et fut sur le point d'en venir à bout (1). » Plus ou moins avertie de ces menées, Mme de Maintenon tremblait devant les conséquences fatales qu'elle entrevoyait déjà pour ses enfans adoptifs. Tout son émoi s'épanchait dans le cœur de sa nièce, Mme de Caylus (2).

Le 19 juin 1717, le duc du Maine déposa au Parlement sa protestation « contre tout ce qui pourroit être décidé par jugement ou autrement, » au préjudice de ses dernières prérogatives. Cela ne fit qu'amener un arrêt de la Cour souveraine, en date du 1er juillet, abolissant le droit de succession à la couronne en faveur des bâtards. Porté par son caractère à l'indulgence et soucieux de ne pas déplaire à la duchesse d'Orléans, sœur du duc du Maine, le Régent adoucit la forme de l'édit qui en résulta; mais la haine du duc de Bourbon (Henri-Louis) contre son oncle et sa tante, le duc et la duchesse du Maine, — haine qui avait eu sa source dans un procès de famille au sujet de la succession de feu M. le prince Henri-Jules; — la jalousie du duc de Saint-Simon, contre les légitimés, poussèrent le Régent à anéantir les titres qui mettaient ces derniers en possession des privilèges des princes du sang. Cet arrêt de 1717 précipita le drame dont le duc et la duchesse du Maine allaient se faire les acteurs et devenir les victimes.

Ainsi menacée, la plus forte tête du ménage entendait bien soutenir la campagne en faveur de ce qu'elle appelait « les droits de son époux. » « S'ils dorment, disait-elle en parlant de ses ennemis, nous dormirons; s'ils se réveillent, nous nous réveillerons. » Elle quitta l'hôtel du président de Mesme, pour aller s'établir aux Tuileries, auprès du petit Roi, dans le logement affecté au duc du Maine comme surintendant de l'éducation royale. Cette charge, on venait de l'enlever à son mari pour la donner au duc de Bourbon : raison de plus, comme protestation,

de mal au Régent; mais on lui ferait entendre (et non sans raison) qu'il ne pourrait vivre longtemps, à cause de la vie déréglée qu'il menait. (*Mémoires de la Palatine*, p. 118.)

(1) *A. E.*, 63, fos 51, 317 et 326; *Saint-Simon*, 6 juin 1717; *Buvat*, t. I, p. 284.

(2) Maintenon à Caylus, 6 juillet 1717.

pour ne pas évacuer l'appartement. La Duchesse y resterait : elle était là, au cœur de la place, prête à la lutte.

A Sceaux, la brillante Ludovise (1) a suspendu les fêtes où on l'encensait, telle une déesse de la mythologie, et s'est livrée, non plus comme précédemment, lors de ses soirées légendaires, aux poètes et aux comédiens, mais aux jurisconsultes et aux érudits. Au milieu des in-folio, dont le lit de la Duchesse était surchargé pendant ses nuits de veille et de travail, Mlle de Launay, qui de femme de chambre est devenue secrétaire, écrira plus tard (2) : « Ma maîtresse se comparait plaisamment à Encelade abîmé sous le mont Etna. » Mme du Maine poursuit contre le Régent un copieux mémoire. Elle écrit, elle écrit sans cesse. Les comparaisons en faveur des bâtards l'amènent à tomber sur les plus grands noms de France, en leur attribuant sans contrôle des origines obscures. Ses veilles se prolongent si avant dans la nuit que Mlle de Launay se plaint d'en être malade. Il faut à la Duchesse des plumes virulentes, dans tous les genres. Elle recourt à Lagrange-Chancel, esprit caustique, « poète et scorpion, » comme on le qualifiait. Elle lui insuffle sa haine et l'incite à se faire pamphlétaire. Dans une réunion nocturne, il lit aux hôtes du château de Sceaux une satire en cinq ou six odes contre le Régent : *Les Philippiques*. C'est par là, plus que par ses tragédies, qu'il deviendra célèbre. Il traite le duc d'Orléans d'*empoisonneur* et l'accuse d'avoir cherché à usurper le trône d'Espagne.

Saint-Simon, quand paraissent les odes de La Grange, a le courage d'en apporter une au Régent. Philippe la lit tout bas, debout devant la fenêtre de son petit cabinet d'hiver. D'abord il demeure impassible. Tout à coup, changeant de visage : « Ah ! c'en est trop ! s'écrie-t-il. Cette horreur est plus forte que moi ! » Puis il signe une lettre de cachet contre le pamphlétaire, et l'envoie aux îles Sainte-Marguerite.

Le fameux mémoire des princes légitimés, rédigé par le cardinal de Polignac, un des fidèles de Mme du Maine, et par Nicolas de Malézieux, l'ancien ordonnateur de ses fêtes, est corrigé de la main même de la Duchesse. Elle y soutient que « ne pas admettre le duc du Maine au rang et avec les prérogatives qu'il doit avoir, c'est attaquer l'*édit* solennel qui fixe son état, c'est

(1) Surnom qu'elle s'était donné à elle-même.
(2) *Mémoires de Mme de Staal.*

commettre un attentat contre l'autorité royale; c'est injurier le Parlement. » Elle va chercher des argumens de procédure jusque chez les Chaldéens. Et les partisans de M. le Duc (1) de répondre par un contre-mémoire où l'on invoque la Loi de Nature, « celle que Dieu donna à Adam dans le Paradis terrestre (on ne remonte pas plus haut), par laquelle il lui défend la polygamie. » L'auteur de ce *factum* passe ensuite à Abraham (il saute le déluge), qui eut, il est vrai, des bâtards, mais à sa mort laissa tous ses biens à son fils Isaac, et n'attribua à ses enfans naturels, que des présens.

Mme du Maine avait endoctriné un certain nombre de personnages marquans ou d'avenir : le premier président de Mesme, les maréchaux de Villeroy, deVillars et d'Huxelles ; le petit duc de Richelieu qui commençait à devenir célèbre par ses duels et ses aventures galantes ; le jeune Arouet, qui, bien que plat valet auprès du chef de l'État, le déchirait à belles dents à la Cour de Sceaux. Au sortir de la Bastille, où les « *J'ai vu...* » l'avaient fait mettre, il venait d'être exilé à Châtenay, d'où le voisinage l'avait rapproché de la duchesse du Maine. Sa tragédie d'*OEdipe* qui fut jouée, en 1718, sur le théâtre de Sceaux, passait pour viser personnellement le Régent.

Arbitre de l'Espagne depuis 1715, le cardinal Alberoni rêvait de rendre ce royaume aussi puissant à l'extérieur que sous Philippe II, et même, en dépit des clauses formelles du traité d'Utrecht, d'assurer éventuellement le trône de France à son maître en cas de mort du petit roi Louis XV. Ces vues insensées étaient naturellement contrariées par la présence du Régent, qui avait aussi des droits éventuels à la couronne. Il fallait l'écarter à tout prix. La duchesse du Maine se prêta avec empressement aux ouvertures qui lui furent faites dans ce sens. Et c'est ainsi que s'organisa, sous ses auspices, et même sous son propre toit, une conspiration fomentée à l'Escurial, soutenue par la coopération de l'ambassadeur d'Espagne en France, et renforcée de tous les élémens de mécontentement ramassés dans les vieux partis de nos provinces.

(1) Le duc de Bourbon.

II

Le prince de Cellamare (1) avait été envoyé à Paris en 1715, par la Cour d'Espagne, comme ambassadeur extraordinaire, avec mission de tout tenter pour enlever la régence au duc d'Orléans, sans savoir au juste comment on pourrait le remplacer, mais avec l'espoir de pêcher en eau trouble. Il mettra en œuvre tous les élémens de révolte qui fermentent dans le pays, courtisans en disgrâce, femmes exaltées, princesses déchues. Pourrait-il mieux trouver que la duchesse du Maine et la duchesse du Maine pouvait-elle trouver mieux que lui ?... C'est avec Cellamare qu'elle se concerte, pour soulever l'Ouest et le Midi. Elle se flatte que, par ses intrigues, sinon le titre, du moins toute l'autorité du Régent, passera à son époux. Elle se sert de l'intelligente plume de Mlle de Launay, pour correspondre avec l'ambassadeur d'Espagne. Elle secoue les dernières hésitations du duc du Maine, gagne son beau-frère, M. de Toulouse, envoie partout des émissaires. Le comte de Laval ira lever un régiment suisse dans les Grisons, au nom et avec l'argent du roi d'Espagne; le marquis de Pompadour ira faire signer une protestation de la noblesse en Normandie ; un autre ira recueillir les engagemens de nombreux gentilshommes bretons à Nantes. Des missives secrètes donnent à la Duchesse de belles assurances : « Que l'Espagne fasse seulement paraître une escadre en vue des côtes, et toute la province se soulèvera ! » Le duc de Richelieu tient garnison à Bayonne. Ce jeune colonel espère faire mettre la crosse en l'air à son régiment, et introduire les troupes espagnoles de Philippe V par cette porte des Pyrénées sur le territoire français. Malheureusement pour lui, le duc du Maine n'avait que fort peu de prestige militaire et ne possédait pas la confiance du soldat. Dans le Languedoc et la Guyenne où il avait un gouvernement purement nominal, son autorité et son influence étaient nulles. La Duchesse, dont le quartier général est à Paris, rue Saint-Honoré, organise à Sceaux un double

(1) Antoine Giudice duc de Giovenazzo, prince de Cellamare (1657-1733), neveu du cardinal del Giudice, arrivé à Paris en 1715, avant la mort de Louis XIV, en qualité d'envoyé extraordinaire de Philippe V. « Cellamare... de beaucoup de sens et d'esprit, dit Saint-Simon, s'employait depuis longtemps à préparer bien des brouilleries... Le cardinal Alberoni avait cette affaire dans la tête, et, avec empressement, Cellamare y répondit pour lui plaire. »

comité de conspiration : l'un des seigneurs et l'autre de poètes ou littérateurs.

Les conjurés se réunissent, tantôt au château de Sceaux, tantôt à l'Arsenal, à Paris, en conciliabules secrets, sous sa présidence. Elle s'y rend parfois au milieu de la nuit. Elle envoie Mlle de Launay tenir d'autres conférences en divers quartiers de Paris, et jusque sous les arches du Pont-Royal. Elle règle tous les détails avec une intelligence très vive, quoique brouillonne. Elle charge sa suivante de sonder un jésuite, confesseur de Philippe V, sur le choix d'un émissaire à expédier de Paris à Madrid. Ce P. Tournemire lui envoie le baron de Walef, « un bel esprit (1) qui se mêlait de faire des vers. » Il fut présenté à Mme du Maine, qui lui dit, pour entrée en matière : « Lisez-moi de vos poésies ! » puis le chargea d'engager le roi d'Espagne à soutenir le Duc et sa famille opprimée. Par l'entremise du cardinal Alberoni, Walef devait gagner l'oreille de Philippe V. Se trouvant sans le sou pour son voyage, il imagina d'envoyer à la Duchesse un cabaret de porcelaine qu'il la supplia d'acheter. Elle refusa l'envoi et fit tenir cent louis à Walef. Pour avoir l'air de s'acquitter de sa mission, l'émissaire fabriqua un mémoire fantaisiste à l'adresse d'Alberoni. C'est avec ce mince bagage qu'il partit pour l'Espagne, en traversant l'Italie. Sa correspondance secrète entre Madrid et Paris fut assurée « par des interlignes écrits avec une certaine poudre blanche (2). » Toutes ses lettres étaient adressées à Mlle de Launay. Malgré ces préliminaires, les négociations échouèrent, bien entendu par la faute du négociateur. Mme du Maine recourut à d'autres affidés de toute sorte, plus ou moins sûrs, plus ou moins espions de l'abbé Dubois. Elle alla jusqu'à consulter des chiromanciennes, des tireuses de cartes. Il lui fallait à tout prix des réconforts moraux et des agens d'exécution. Avec l'or de l'Espagne, elle gagna deux folliculaires de bas étage, les abbés Camus et de Veyrac, dont la plume était déjà vendue à M. le Duc. Ils entrèrent en correspondance avec Mlle de Launay et, à prix d'argent, passèrent au parti de Mme du Maine. Elle se proposait d'en tirer une satire contre le gouvernement ; puis de faire livrer le pamphlet au Régent lui-même, comme une perfidie du duc de Bourbon. Elle tâchait de s'étourdir sur les dangers qu'allait lui faire courir

(1) *Mémoires de Mme de Staal.*
(2) *Idem.*

sa folle campagne, et travaillait à convaincre le duc du Maine des merveilles qu'elle imaginait. Quand sa confidente mieux inspirée, lui disait : « Votre Altesse se fera mettre en prison, » elle lui riait au nez.

Les abbés de l'époque étaient mieux taillés pour l'intrigue que pour la chaire. Mme du Maine n'eut pas de peine à en trouver un troisième, l'abbé Brigault, auteur d'une diatribe contre le Régent : elle le nomma secrétaire d'un des comités directeurs de la conjuration, constitués à Sceaux. En dehors de ces conseils, elle avait bien ses auxiliaires, mais ils n'étaient pas tous triés sur le volet. Les uns, comme Villars, Tallard, Huxelles, ne trouvaient pas beaucoup d'intérêt personnel à se déclarer contre le Régent. Ce n'était pas la volonté qui manquait aux autres : les Villeroy, les Aumont, les Mesme, mais bien la force ou le courage. Aussi, que de mécomptes, sur le sentiment populaire, sur les dispositions de l'armée, sur le choix des hommes! Cellamare le sentait; mais, poussé par Alberoni, il n'en risquait pas moins ses avances au duc et à la duchesse du Maine qui y répondaient secrètement, avec une naïve inconscience. « Que Votre Altesse Sérénissime voie l'ambassadeur d'Espagne! » disaient à la Duchesse deux de ses principaux partisans. Et ils la flattaient à qui mieux mieux, lui faisant croire qu'on pourrait tenter, par la haute intervention de Cellamare, des choses considérables. Elle osa alors lui donner rendez-vous elle-même dans une petite maison qu'elle avait à l'Arsenal et s'y rendit accompagnée de Mlle de Launay. L'un de ses affidés y conduisit à minuit le prince de Cellamare, auquel il servit de cocher. Un second rendez-vous nocturne eut lieu dans les mêmes conditions. Peu à peu l'ambassadeur développa aux conjurés un vrai plan de conspiration qu'ils acceptèrent (1). Il osait leur proposer de soulever Paris et les provinces contre l'autorité du duc d'Orléans, considérée comme usurpée et oppressive; de faire arrêter le Régent dans une fête; de l'enlever, de l'incarcérer à Tolède ou à Burgos; de convoquer les États Généraux du royaume (selon le vœu de la duchesse du Maine) et de les rétablir dans leurs anciens droits; d'enlever la régence à Philippe d'Orléans, pour la déférer nominalement au roi d'Espagne, avec un Conseil d'État et des ministres à sa

(1) Jean Buvat, *Journal de la Régence* (1713-1723), éd. Campardon, Paris, 1865; et Jean Buvat, *Mémoire Journal* (1697-1729), éd. Omont. — B. N. Mss. (cote des imprimés, 995).

dévotion, et effectivement à un lieutenant assisté aussi d'un Conseil, chargé d'administrer le royaume de France au nom de Philippe V. Ce lieutenant, bien entendu, aurait été le duc du Maine : il serait devenu le véritable régent. On employa des besogneux, venus d'Espagne sous promesse d'argent et répandus dans Paris, des sbires propres à tout, même au crime. Leur chef correspondait avec Alberoni et se concertait avec Cellamare.

C'est par miracle que le duc d'Orléans échappa un jour à une tentative d'enlèvement, machinée par les comités de Sceaux contre sa personne et tentée par ces agens subalternes. L'ambassadeur d'Espagne lui-même avait indiqué à leur chef le lieu où le Régent se promenait d'ordinaire avec la duchesse de Berry. Des hommes d'action avaient été embusqués au bois de Boulogne, munis du signalement d'un certain personnage à enlever, sans qu'ils sussent au juste qui il était. Apercevant le Régent à la promenade, le chef de la bande fit un signe du doigt à ses estafiers. Ceux-ci, par méprise, s'élancèrent sur un autre individu, et lui mirent la main au collet, tandis que Philippe s'éloignait, ne se doutant pas du danger auquel il venait d'échapper. Cette tentative fixa l'attention du Conseil de régence. Prudemment, le chef des *alguazils* s'enfuit aux Pays-Bas, mais l'éveil était donné. Cependant, malgré les conseils de sa mère, le Régent n'en persista pas moins à aller chaque soir souper avec ses amis chez Mme de Parabère à Saint-Cloud.

Du fond de son cabinet, la duchesse du Maine suivait de loin l'action de ses agens ; elle continuait à se dépenser, ne négligeait aucun soin. Elle allait jusqu'à faire établir par Nicolas de Malézieux et le cardinal de Polignac un modèle de lettres tout préparé à la signature de Philippe V, pour lui faciliter sa besogne, inciter cette majesté royale à réclamer du jeune roi Louis XV et du Parlement français ce qu'elle prétendait obtenir elle-même. L'œuvre si téméraire et à la fois si coupable devait sombrer par suite de nouvelles circonstances accidentelles : c'est l'habituel écueil des conspirations. Ainsi, Malézieux n'avait-il pas la maladresse d'égarer le brouillon d'une de ses lettres les plus compromettantes, et en quelles mains allait-elle tomber ! Ainsi mille pièces n'étaient-elles pas transcrites, copiées, distribuées par un simple mercenaire ! Ainsi, dans les dépêches de Cellamare, la police de Dubois, fort bien stylée par l'astucieux ministre, ne devait-elle pas découvrir un petit billet chiffré,

émanant de l'ambassadeur de France à Madrid, et annonçant l'envoi à Paris, comme émissaire secret, d'un jeune homme de vingt-deux ans, l'abbé de Porto-Carrero! Voilà donc Dubois renseigné par plusieurs voies différentes, et tous ses limiers en campagne.

Dès 1717, le gouvernement de la Régence avait cru entrevoir les premiers symptômes d'une conjuration menaçante. On était sur ses gardes. Était-ce la Fronde qui recommençait? L'année suivante, la situation devint plus tendue. Le lit de justice du 26 août 1718 acheva de dégrader le duc du Maine, qu'on jugeait trop uni au Parlement. Saint-Simon a raconté en traits de feu cette séance fatale aux légitimés. Ce dernier coup de foudre fit éclore la conjuration. Mme la Princesse, la veuve d'Henri-Jules, la sage et chrétienne Anne de Bavière, n'était point favorable au projet, Mme du Maine s'efforçait d'atténuer aux yeux de sa mère sa propre responsabilité, de se disculper devant elle, de lui faire croire que M. le Duc, son ennemi juré, avait causé tout le mal.

Elle était outrée. Comme toujours, c'est à son mari qu'elle s'en prit tout d'abord. Précipitamment rappelée de l'Arsenal, où elle s'était réfugiée, pendant la fameuse séance, il lui fallut bien, cette fois, évacuer les Tuileries. Elle en eut une attaque de nerfs; elle injuria le duc du Maine, pour s'être ainsi laissé chasser sans résistance. On l'emporta à demi morte, plongée dans un accablement « semblable à un sommeil léthargique, dont on ne sort que par des mouvemens convulsifs (1). »

Il ne lui restait plus qu'à brûler ses vaisseaux. Elle voulut encore auparavant faire auprès du Régent une dernière démarche. Elle eut la hardiesse d'aller le trouver au Palais-Royal et se répandit devant lui en récriminations audacieuses. Elle osa lui parler avec véhémence du procès des princes du sang contre les bâtards. Elle lui dit en face, en lui montrant ses deux fils : « Je les élève dans le souvenir et dans le désir de venger le tort que vous leur avez fait (2). »

Philippe ne répondit mot. Quand sa belle-sœur sortit de son cabinet, elle se montrait contente de l'effet de ses menaces; Saint-Simon prétend qu'elle laissait le Régent plus satisfait encore de lui avoir persuadé de s'en aller contente. Le surlen-

(1) *Mémoires de Mme de Staal.*
(2) Saint-Simon, *Mémoires.*

demain, on la transportait à Sceaux, où elle ne cessa de faire des scènes à son mari, surtout lorsqu'il lui balbutiait, en tremblant, le conseil de s'avouer vaincue. Par une réaction habituelle aux natures bouillantes, elle se crispait contre sa chute. Déjà, elle ne songeait plus qu'à exécuter l'imprudente parole qui lui était un jour échappée à Sceaux : « Mettre tout le royaume en feu, plutôt que de perdre ses prérogatives. »

III

Mme du Maine était farcie de la lecture des romans et des pièces de théâtre : aussi, est-ce avec une légèreté de comédienne qu'elle abordait son rôle de conspiratrice. Elle agissait comme si elle eût encore été sur les planches de Sceaux. Comment le gouvernement espagnol pouvait-il la prendre au sérieux? Il n'était pas lui-même exempt d'imprudences ni de maladresses. Alberoni voulait avoir les noms des principaux initiés à la conjuration, et on les confiait en clair à un courrier! Entrevoyant, avec plus de jugement que ne lui en reconnaissait sa femme, le gouffre entr'ouvert devant lui, le duc du Maine cherchait maintenant à la retenir. Même il eut enfin, malgré son ordinaire faiblesse, le courage d'exiger d'elle la promesse de ne voir aucune des personnes en soupçon de cabaler. Il lui défendit d'accepter un rendez-vous que lui offrait le marquis de Pompadour, un de ses plus chauds partisans. Pompadour fut très surpris de recevoir ce billet de la main de Mme du Maine : « Votre mémoire est pernicieux, je vous supplie de ne pas l'envoyer. » Faut-il voir dans cette prière un simple acte d'obéissance conjugale, qui eût été si peu dans les allures de la conspiratrice, ou l'effet tardif d'un premier pressentiment, qu'elle jouait sur une mauvaise carte son repos et sa liberté?... Déjà elle était bien engagée pour reculer, quand tout commençait à craquer. Elle s'agitait trop, pour n'avoir pas à redouter les indiscrétions ou les fausses confidences. La dissimulation est aussi parfois malavisée. Quand la reine de Sceaux, si ouverte avec des aventuriers de rencontre, cachait une partie de ses desseins à Mlle de Launay, cette méfiance s'adressait mal. La brave fille prouva plus tard, dans ses interrogatoires à la Bastille, combien elle était digne de la plus entière confiance.

Cependant Alberoni pressait Cellamare d'aboutir. Fort

embarrassé, peu avancé dans ses menées, l'ambassadeur d'Espagne demandait des délais. Malgré les tergiversations et les démarches, le complot sembla mûr à la fin de novembre 1718. Il devint urgent, dit Saint-Simon, pour le succès de l'affaire « de parler clair à Madrid, sur l'état des choses et sur les noms. » Un courrier ordinaire de l'ambassade ne pouvait convenir pour cette mission. Il fallait quelqu'un « au-dessus d'un courrier. » Deux jeunes Espagnols « de noms agréables à la France que le hasard sembloit faire rencontrer à Paris (1), » retournaient ensemble en Espagne. L'un était le fils de Monteleone, ambassadeur de Madrid à Londres ; l'autre, l'abbé de Porto-Carrero. Ni l'un ni l'autre ne semblaient de nature à inquiéter le gouvernement français. Du jeune abbé, on vanta à la Duchesse la prudence, la discrétion, le mépris de la vie. Bien qu'elle le trouvât fort inexpérimenté, elle dut, faute de mieux, s'arrêter à ce choix. Cellamare fit remettre à Porto-Carrero tout le plan de conspiration avec la liste des conjurés, des projets de manifestes, des lettres de requêtes, le tout émané des Comités de Sceaux : un fatras d'élucubrations pondues par ces fabricans de complots en chambre qui s'appelaient Polignac, Malézieux, Brigault, Pompadour, etc. On bourra la valise de Porto-Carrero de dépêches en clair. On l'équipa, on le pourvut d'une chaise ayant un coffre à double fond. On lui traça son itinéraire, et on le dirigea sur les Pyrénées.

Muni de passeports du Roi, « à cause de la conjoncture de rupture prochaine, » escorté d'un seul domestique, il se mit en route, dans les premiers jours de décembre, accompagné de Monteleone et d'un banquier anglais, se disant Espagnol, banqueroutier de Londres en rupture de ban. Leurs premières étapes allèrent sans encombre. Mais voici la mésaventure. Un secrétaire du prince de Cellamare, voulant s'excuser d'arriver en retard à un rendez-vous d'amour, chez une fille de joie, la Fillon, où fréquentait aussi le ministre Dubois, eut la sottise de parler, dans cette maison mal famée, de certaines dépêches urgentes, qu'il avait dû rédiger en hâte pour le départ du courrier secret. « Les plus faibles ressorts font souvent les grandes destinées, » dit à ce propos l'auteur du *Siècle de Louis XV*. De la Fillon à Dubois, il n'y avait que la largeur

(1) *Mémoires de Mme de Staal ;* Duclos, *Mémoires secrets ;* Saint-Simon, *Mémoires.*

d'une alcôve. Il en fut de cette conjuration comme de celle de Catilina : une courtisane en trahit le secret.

Le passage à Paris de Porto-Carrero avait déjà mis les soupçons de Dubois en éveil. Les révélations de Jean Buvat, modeste employé de bibliothèque, qu'on avait chargé de copier les pièces du projet, et que la peur rendit expansif, achevèrent de faire découvrir le complot. C'est par lui qu'un soir, un peu avant minuit, Dubois, étant au lit, fut averti du départ des deux envoyés secrets de Cellamare. « La mauvaise compagnie du banqueroutier parti avec eux » lui suggéra l'idée de faire coup double : obliger ses amis les Anglais par l'arrestation de leur banquier scélérat, et profiter de la saisie de ses papiers, pour mettre aussi la main sur ceux des deux Espagnols. « Quoi qu'il en soit, dit Saint-Simon, l'abbé Dubois fit courre après eux, » voulant à tout prix se débarrasser des brouillons qui agitaient le pays. Le 5 décembre, au moment de dételer à Poitiers, Porto-Carrero est atteint par le limier du ministre. Sa voiture est fouillée, ses papiers mis sous scellés. Quant à lui, sa mission étant devenue sans objet, on lui permet de continuer son voyage. L'estafette de Dubois revient à Paris, porteur de la valise capturée. Le postillon de Porto-Carrero, ayant un mauvais cheval et n'allant pas aussi vite que son maître, était resté en arrière de deux relais. Vers Angers il rencontre le courrier ordinaire se rendant de Poitiers à Paris. — « Quelle nouvelle? » demande le postillon. — « Je n'en sais d'autre que celle-ci, répond le courrier : on vient d'arrêter à Poitiers un Anglais banqueroutier et un abbé espagnol porteur d'une valise. » Trait de lumière pour le valet de Porto-Carrero. Il se dit : « C'est mon maître! » prend un cheval frais et regagne Paris à franc étrier. Devançant ainsi l'estafette de Dubois, il a le temps d'avertir le prince de Cellamare, douze heures avant que l'ambassade d'Espagne ne soit envahie par les agens du pouvoir. C'était le 8 décembre.

« Les hasards, dit Saint-Simon, font souvent de grandes choses. Le courrier de Poitiers entra chez l'abbé Dubois, comme M. le duc d'Orléans entroit à l'Opéra. » La rencontre ne fit que prouver l'insouciance du Régent. « A demain les affaires sérieuses! » dit-il, en allant souper avec des roués. Dubois, lui, fit son affaire de la conspiration éventée (1). Il ne restait plus

(1) « Il n'en dit et n'en montra que ce qu'il voulut [des papiers] et ne se dessaisit jamais d'aucun entre les mains du Régent. » (Saint-Simon, *Mémoires*.)

aux conjurés qu'à communiquer avec Madrid par une autre voie, ce qu'ils tentèrent aussitôt, comme dernière ressource.

Au milieu de ces conjonctures, dans la maison de Mme du Maine où commence à régner l'anxiété, on veille assez gaiement, tandis que, dans sa solitude de Sceaux, le duc du Maine, tremblant d'inquiétude, attend les mousquetaires, en priant Dieu. La petite Duchesse fait bonne contenance dans son salon de la rue Saint-Honoré. C'est avec un air affecté d'indifférence que, redevenue maîtresse d'elle-même, elle accueille tour à tour les porteurs de nouvelles. Elle n'ose se soustraire à tout ce monde d'habitués devenus des curieux. Tout à coup cependant, n'y tenant plus, bien qu'elle cherche à donner le change, elle prend à part Mlle de Launay, l'emmène dans sa garde-robe, lui demande avec anxiété si elle n'a rien appris de particulier. Un courrier! c'est la catastrophe. Porto-Carrero est arrêté. L'hôtel de l'ambassade d'Espagne est cerné; son quartier est rempli de troupes. Stupéfaction profonde!

Deux jours après, 10 décembre, se contraignant toujours et jouant au *biribi* comme à son ordinaire, elle entend dire que Brigault, sa dernière ressource, s'est laissé prendre aussi après avoir nommé tous les conspirateurs, pour sauver sa tête. « C'est le plaisant de l'affaire, ajoute le nouvelliste, M. de Châtillon, on a arrêté un certain abbé Bri... Bri... (1). Il a tout dit, et voilà des gens bien embarrassés. » Et M. de Châtillon s'esclaffe. — « Oui, répond froidement la princesse qui pâlit sous son fard; c'est fort plaisant en effet! » — « Oh! cela est à mourir de rire, insiste le fâcheux. Figurez-vous ces gens qui croyaient leur affaire bien secrète. En voilà un qui en dit plus qu'on ne lui en demande, et nomme chacun par son nom. » Le dernier trait de cette scène à la Molière plonge la duchesse du Maine dans des transes d'autant plus inattendues, que, sur la foi d'un billet du comte de Laval, elle croyait hors de cause l'abbé Brigault, et ses papiers. Et tout est perdu! Fière et cabrée, la princesse va faire encore bon visage pendant plusieurs jours. Elle se raccroche au dévouement de Mlle de Launay.

D'après la saisie de Poitiers, il fut aisé de comprendre qu'il s'agissait de faire révolter une partie du royaume et d'exciter une guerre civile générale. Cellamare écrivait à Alberoni :

(1) *Mémoires de Mme de Staal.*

« Votre Éminence trouvera dans ce paquet deux différentes minutes de manifestes, que nos ouvriers ont composées, croyant que, quand il s'agira de mettre le feu à la mine, elles pourront servir de prélude à l'incendie... En cas que, pour notre malheur, nous soyons obligés de recourir aux remèdes extrêmes, et de commencer les entreprises, il sera bon que Sa Majesté choisisse une de ces deux voies, et qu'Elle examine l'écrit où nos partisans lui proposent les moyens nécessaires pour l'accomplissement de nos désirs. » Cellamare envoyait en même temps à Alberoni un catalogue des noms et des qualités de tous les officiers français qui demandaient, disait-il, de l'emploi dans le service de Sa Majesté.

IV

Chose étonnante! Tandis que les arrestations se succèdent (1), les révélations du complot laissent Philippe d'Orléans assez indifférent sur ce qui le menace de la part de ses ennemis. « Ils n'oseraient! » se plaît-il à répéter. La Palatine est moins calme et s'indigne des embûches tendues à son fils. « On dit que c'est une bagatelle!... chercher à révolter tout le royaume et tous les Parlemens contre le Régent!... Une bagatelle! méditer le projet de l'assassiner!... On a les brouillons de toutes les méchantes lettres espagnoles écrites par Malézieux, devant le lit de la duchesse du Maine, et corrigées, ou de la main même de la Duchesse, ou de celle du cardinal de Polignac. » Un message de Cellamare à Alberoni atteste en effet que le duc et la duchesse du Maine sont les chefs de la conspiration. On y lit que « le roi d'Espagne a donné de l'argent au Duc, pour l'aider à payer ou à corrompre ses agens. » Plusieurs de ces individus reconnaissent même avoir conduit Cellamare chez la Duchesse, et avoir tout négocié entre les conjurés. Le doute n'est plus possible. Le jour de Noël, après la séance du Conseil, poussé par Dubois et Saint-Simon, le Régent, sortant de sa torpeur, apprend en grande confidence au duc de Bourbon que son oncle et sa tante ont été reconnus complices du prince de Cellamare. Il consulte M. le Duc sur le sort qu'il convient de leur assigner.

(1) Toutes les lettres de cachet sont conservées aux manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal, dans un dossier très réduit par une ancienne expurgation sans doute, mais encore très curieux, de la conspiration de Cellamare.

Il connaît la haine du duc de Bourbon pour ses parens de Sceaux. Il ne doute pas de la réponse. Saint-Simon se fait un malin plaisir de l'enregistrer, avec tous les jeux de physionomie des personnages de cette piquante scène. Dans le conciliabule du Palais-Royal, on écarta du moins la mort, et l'on n'osa proposer que la réclusion, là où Richelieu n'eût pas manqué d'ordonner l'échafaud. La prison de Doullens, en Picardie, fut arrêtée pour le duc du Maine, vrai mannequin d'une comédie qui pouvait encore plus tragiquement finir. Qnant à la Duchesse, la discussion fut vive. Saint-Simon déclara nettement qu'en sa qualité de princesse du sang, elle méritait, sinon la peine capitale, tout au moins la détention perpétuelle. Le lieu de réclusion lui semblait très délicat à choisir, en raison de l'humeur de cette princesse « propre à tout entreprendre pour se sauver et faire rage sans crainte... » Entre deux sourires équivoques et deux clins d'œil malicieux, le château de Dijon est proposé. Le duc de Bourbon, pris de pudeur, se récrie. Sans doute « il faut mettre Mme du Maine en lieu extrêmement sûr, mais, de le faire le geôlier de sa tante, céla ne se peut accepter. » Saint-Simon insiste et l'emporte pour Dijon. « M. le Duc, déclare-t-il, se laisse vaincre à la fin, et consent à l'étroite prison de sa chère tante » dans le château de la capitale de la Bourgogne.

Le 26 et le 27 décembre se passent à prendre des mesures, à donner les ordres nécessaires « avec tout le secret possible. » Cependant, le régiment des gardes et deux compagnies de mousquetaires reçoivent une consigne particulière qui ne laisse pas de transpirer. Avisée par plusieurs voies différentes du danger qu'elle court, Mme du Maine s'est réfugiée à Paris, dans sa maison de la rue Saint-Honoré. Là, dit Saint-Simon, elle est « aux aguets et le bureau d'adresse des siens. » Sa surexcitation a fait place à l'accablement. En essayant de la rassurer, l'entourage espère qu'elle sera simplement consignée, eu égard à son rang, dans quelque maison royale, avec une suite convenable. Tantôt elle cherche à se raccrocher à ses projets incendiaires; tantôt, sans plus d'illusion, elle borne la fertilité de son esprit à faire des plans d'arrangement, pour rendre son inévitable réclusion moins lourde. Souvent même elle en plaisante avec tout son esprit habituel.

Ayant obtenu une audience du Régent, elle retourne au Palais-Royal, fait de grandes phrases à son beau-frère, prend des

poses théâtrales. Philippe la reçoit avec calme, lui reproche froidement d'avoir proclamé à Sceaux « qu'elle ne serait jamais en repos qu'après lui avoir fait passer le goût du pain. » — « Oh! réplique-t-elle négligemment, on dit, dans la colère, bien des choses qu'on n'exécutera jamais! » — « On ne me fait rien *croire* ni *décroire*, » reprend le Régent en lui tournant le dos. — Furieuse cette fois, la duchesse rentre à Sceaux, où elle apprend que ses fils, le prince de Dombes et le comte d'Eu, sont consignés au château d'Eu « avec un gentilhomme ordinaire du Roi. » Devant cette mesure, symptôme précurseur d'une double arrestation, elle engage son mari à fuir. Le duc du Maine s'y refuse. « S'évader, répond-il, ce serait se déclarer coupable. » La réflexion était juste; mais il ne pouvait guère non plus se dire innocent.

Les lettres de cachet signées du Régent dirigeaient le mari et la femme sur les deux lieux de détention séparés qui leur avaient été assignés au Conseil. Les prises de corps de l'un et l'autre, du Duc à Sceaux, de la Duchesse à Paris, donnèrent lieu à des scènes toutes différentes, suivant les tempéramens opposés des deux époux. Le 29 décembre, au matin, un lieutenant des gardes du corps, M. de la Billarderie l'aîné, venait arrêter le prince à Sceaux, au sortir de sa chapelle où il avait entendu la messe, avec ordre de le conduire sous bonne escorte au château de Doullens, en Picardie, pour l'y incarcérer. Le duc du Maine obéit, la mort dans l'âme, avec autant d'humilité que de marques de dévotion extérieure. Nous ne le suivrons pas dans son triste emprisonnement. Le soir même, une dame inconnue envoyée par la marquise de Lambert, amie de la maison, vint en cachette réveiller Mlle de Launay, à Paris, et la prévenir qu'on allait arrêter sa maîtresse. La princesse retient ses invités autour d'elle, et on fait une sorte de « veillée des armes » qui se passe, en somme, assez bien. Mlle de Launay veut faire lire à Mme du Maine, pour la distraire, un livre de Machiavel : *Chapitre des conjurations*. « Otez vite cet indice contre nous, lui dit Mme du Maine en riant, ce serait un des plus forts. » Cependant, la nuit s'avance. Dans un nouveau mémoire qu'elle rédige pour sa mère, en attendant le jour, la Duchesse demande qu'une fois arrêtée, on lui fasse son procès. Elle veut des juges, sachant bien, allègue-t-elle avec aplomb, que l'examen juridique de sa conduite obligera le Régent à la laisser en liberté. Le lendemain, à dix

heures du matin, comme Mme du Maine s'est endormie après avoir passé la nuit à jouer au *biribi* et à écrire, Mlle de Launay s'est retirée chez elle. A peine est-elle couchée qu'on frappe à sa porte. « C'est de la part du Roi ! » On emmène Mlle de Launay à la Bastille. Déjà la maison est cernée, remplie de gardes et de mousquetaires. Le duc de Béthune, capitaine des gardes du quartier, et La Billarderie, le cadet, frère de celui qui a arrêté le duc du Maine, sont porteurs d'un ordre pour procéder à l'arrestation de la Duchesse. Il y a là, sous les fenêtres, dans la rue, deux compagnies de mousquetaires en armes. Le duc d'Ancenis, capitaine des gardes du corps, pénètre dans l'appartement de la Duchesse. La veille au soir, il avait soupé chez elle. En le voyant se dresser au pied de son lit, Mme du Maine « le reçoit fort aigrement, » dit Saint-Simon, et s'écrie : « Mon Dieu! que vous ai-je fait pour me réveiller de si bonne heure?... Pour quel motif m'arrête-t-on ? » On lui répond que tout est découvert, que les prisonniers ont jasé. Tel est son saisissement, qu'elle manque d'étouffer, tout en se levant et en s'habillant à la hâte. Elle s'écrie : « Je suis la petite-fille du grand Condé. Je sens que je n'ai jamais dégénéré en rien de mon aïeul. Abattue, jamais ! Que ne suis-je un homme ! » Puis, sur un ton plus doux, elle ajoute : « M. le Duc d'Orléans croit que je le hais. S'il voulait suivre mes avis, je le conseillerais mieux que personne. »

Elle veut prendre sa cassette, le duc d'Ancenis s'y oppose. Elle réclame au moins ses pierreries, qui lui sont, prétend-elle, indispensables. Cela fait l'objet d'un long débat. Tant qu'elle peut, et sous divers prétextes, elle diffère son départ, pendant plusieurs heures, malgré les instances d'Ancenis, qui, pris d'impatience, finit par lui saisir la main et lui dire poliment, mais avec fermeté : « Madame, c'est l'heure ! » A sa porte, deux carrosses de remise à six chevaux, dont la vue la suffoque. Une princesse de son sang, voyager en voiture de louage! Elle y monte presque de force; Ancenis prend place à côté d'elle; sur le devant s'asseyent le lieutenant et un exempt des gardes. Dans le second carrosse, on installe, avec des bagages, deux de ses femmes de chambre qu'on lui a laissé choisir, et fouette cocher! On évite les grandes artères : on traverse la rue Saint-Antoine et l'île Notre-Dame. On longe les remparts et l'on sort de Paris par la porte Saint-Bernard. Personne ne s'aperçoit de cet exode et de l'indifférence populaire, « Mme du Maine ne peut s'empêcher

de marquer sa surprise et son dépit. » Pas une larme d'ailleurs. Elle déblatère par instans et par soubresauts contre la violence qui lui est faite. La voilà séparée des siens et même de sa confidente habituelle, déjà embastillée. En parlant de cet arrachement, Mme de Staal écrira plus tard : « Ce fut la première émotion que j'éprouvai. La reine de Sceaux prit, pendant tout le trajet, les airs d'une souveraine détrônée en partance pour l'exil.

A Essonne, première couchée, le 30 décembre, le duc d'Ancenis quitte la Duchesse, pour aller rendre compte de sa mission au Régent. Il remet Mme du Maine entre les mains de l'exempt des gardes, le jeune de la Billarderie, qui a bon cœur et se laissera facilement attendrir. Mme du Maine en abusera tout le long du chemin. Elle demande à aller moins vite, à s'arrêter plus longtemps à chaque étape. Elle veut savoir où on la mène. On lui répond : « A Fontainebleau, » pour ne pas lui dévoiler encore sa vraie destination. Très exigeante, elle réclame un chirurgien, un tapissier qui lui prépare sa chambre, à l'arrivée au gîte. Le 4 janvier 1719, sa mère va le demander au Régent; mais Philippe, ennuyé de cette démarche, ne s'engage à rien. Tout le long du trajet, Mme du Maine passe de l'imprécation à la tristesse contenue. Elle se plaint de tout : de la rudesse de la voiture, de l'indignité du traitement. Il est vrai que la berline était si mauvaise qu'elle faillit se briser en cours de route. Le ministre Le Blanc dut emprunter le carrosse de Mgr Bouthillier de Chavigny, archevêque de Sens, pour la fin du trajet, entre Auxerre et Dijon. « Je sais bien, écrit-il, que la proposition est un peu extraordinaire; mais je suis persuadé en même temps que, dans la triste situation où cette princesse se trouve, vous vous porterez aisément à me procurer cette espèce d'adoucissement. »

L'ordre était d'abord, pour La Billarderie, de marcher sans s'arrêter, à moins, disent les instructions de Le Blanc, que la Duchesse ne s'arrêtât « à un tel point qu'elle fût absolument hors d'état de soutenir la voiture. » C'est ce qui arriva à Auxerre, ou du moins La Billarderie le crut. Un docteur en médecine, membre de l'Académie des inscriptions, M. Falconnet, fut dépêché auprès de la malade. En dépit de ses récriminations, et comme le ministre l'avait recommandé, elle était entourée de soins et d'égards.

Par lettre du 29 décembre, Le Blanc avait annoncé à M. de

la Briffe, l'intendant de Bourgogne, la prochaine arrivée de la prisonnière à Dijon, « où elle devait être détenue jusqu'à nouvel ordre sans avoir communication avec qui que ce fût, de vive voix ni par écrit. » Un ingénieur eut ordre de se transporter au château de cette ville, pour examiner l'aménagement à y faire, « en travaillant jour et nuit, sans relâche. »

Les gémissemens un moment calmés reprennent de plus en plus à l'arrivée en Bourgogne. Peut-être Mme du Maine avait-elle espéré « jouer à la captive » dans quelque résidence royale. Et maintenant, elle se rend compte que c'est à Dijon qu'on la conduit, et qu'elle a été trompée. Elle ignore que M. le Duc a demandé lui-même au Régent de ne pas l'incarcérer dans son gouvernement; elle considère comme une mortelle injure d'être enfermée dans la capitale de son neveu. Elle s'écrie, comme Io :

Aux fureurs de Junon Jupiter m'abandonne.

Les plâtres, en plein hiver, n'ont pas eu le temps de sécher sur les murs de la chambre affectée à la prisonnière. En pénétrant dans cet appartement humide et froid, elle s'emporte contre l'horreur du lieu, contre la méchanceté de M. le Duc. Elle vomit contre ce duc, dit Saint-Simon, tout ce que la rage, soutenue d'esprit, peut imaginer de plus injurieux.

Ayant secoué toute pudeur vis-à-vis de sa tante, c'est M. le Duc qui se chargea lui-même des instructions à donner au commandant du château de Dijon, un officier en retraite nommé Desgranges, et à M. de Bierre, trésorier des États de Bourgogne. On envoie à Desgranges « douze officiers de l'hôtel des Invalides, » pour coopérer, avec ceux de la garnison du château, à un « service exact et régulier. » Trois valets de pied de la Duchesse ont tenu à la suivre et sont en route. « On n'a pas voulu les lui ôter pendant le voyage ; mais on ne leur permettra pas d'entrer au château de Dijon. Une tribune sera installée dans la chapelle « ou quelque autre endroit séparé, » d'où la recluse et ses femmes de chambre puissent assister au service divin « sans aucune communication avec qui que ce soit. » Les « officiers de la bouche » resteront au château pour y servir la Duchesse. Elle pourra recevoir les lettres de sa mère et il lui sera permis d'y répondre, seulement en présence d'un de ses gardiens. Papier, plume et encre lui seront retirés ensuite. Indifférente

aux attentions et aux prévenances, elle ne cessa de se plaindre entre ses quatre murs, affectant pour tout ce qui l'entourait, dans ce lieu de malheur, un profond dédain. Malgré les adoucissemens pour son sort, elle aura le front de prétendre plus tard « avoir subi toutes les horreurs de la captivité. » Que n'inventera-t-elle pas pour le démontrer? Il est vrai qu'elle tomba malade ou fit semblant de l'être. A peine rétablie de ces premières secousses, elle se mit à manier des cartes du matin au soir. « Quand le jeu s'arrête, rapporte la Palatine, la colère la reprend. Elle tombe alors sur mari, enfans, domestiques. » Le personnel de la citadelle ne sait plus à quels saints se vouer, tant elle se montre terrible dans ses accès de violence. Aussi longtemps qu'elle réside à Dijon, elle joue le rôle de « Roland furieux. »

Deux jours après son arrivée au château fort, La Billarderie, chaudement félicité par le ministre Le Blanc, pour le tact et la délicatesse dont il avait fait preuve envers sa prisonnière, s'en retourna à Paris, chargé de remettre à Mme la Princesse un coffret contenant les pierreries de sa fille, qui valaient plus d'un million. On avait laissé seulement à Mme du Maine une boucle de diamans, un collier de perles et deux portraits qu'elle avait souhaité garder.

Tandis qu'elle « rageait sous les verrous, » Mme la Princesse allait trouver le Régent pour lui demander à la reprendre chez elle à Anet. Philippe lui répondait : « Si Mme la Duchesse s'était bornée à conspirer contre ma vie, passe encore; mais elle a manqué à l'État : je suis obligé de la laisser en prison. » Anne de Bavière s'adressa ensuite à la Palatine, la suppliant d'obtenir au moins du gouvernement l'envoi à Dijon du reste de la maison de Sceaux : les dames d'honneur de la Duchesse, ses autres femmes de chambre, ses valets, son *barbier* qu'elle réclamait. L'Allemande répondit par un éclat de rire à de telles exigences. Cependant, avec ou sans l'intervention de Madame, le sort de Mme du Maine fut adouci peu à peu. On lui envoya Mme de Chambonas, une de ses dames d'honneur, son médecin et trois personnes de service. « Ce fut là, dit Dangeau, une consolation pour cette princesse » qui souffrait de grandes incommodités et avait « l'habitude d'être toujours environnée de monde. » Son moral n'en fut guère amélioré. Elle eut des vapeurs. Sa tête s'égarait parfois. Elle réclamait sa mère à

grands cris. Elle lui faisait passer des billets où elle accusait très injustement le duc du Maine, tandis que le pauvre époux, plus victime que coupable, gémissait, mais avec résignation chrétienne, dans sa prison de Picardie.

Sans resserrer davantage la captivité de la prisonnière, le gouvernement prenait ses sûretés à l'égard d'une personne si remuante. Une seconde dame d'honneur, Mlle Desforges, envoyée de Paris, fut fouillée à son arrivée à Dijon. Une voiture de meubles et de hardes étant expédiée à l'adresse de la Duchesse, « l'ordre du Régent fut de faire visiter exactement le tout et de faire principalement feuilleter les livres, pour y rechercher les papiers suspects. » Le ministre épiait jusqu'aux lectures. « Il n'y aura pas grand inconvénient à lui laisser lire la *Gazette de Paris ;* à l'égard de celle de Hollande, vous ferez bien de ne pas la lui donner. Vous pouvez lui dire qu'on ne la reçoit pas à Dijon. » Son médecin Seron et son dentiste Landumier furent autorisés à soigner leur cliente, « mais à la condition d'être internés eux-mêmes au château sans pouvoir passer aucune lettre. » Pour le confesseur, l'ordre était de ne proposer qu'un prêtre sûr, incapable d'intrigue. Les missives de la Duchesse, écrites en présence de son gardien, passaient sous les yeux du Régent, avant d'arriver à destination. M. le Duc prit soin lui-même d'accréditer auprès de Desgranges, comme suppléant éventuel, un commandant en second, M. de Valibouze, capitaine au régiment royal.

Pour répondre aux lamentations de Mme du Maine dont Le Blanc recevait l'écho : « Il me paraît, mandait-il le 12 février 1719, au commandant Desgranges, qu'on ne saurait rien ajouter aux attentions... aux commodités qu'a pu permettre la disposition de l'appartement... mais, quelque chose qu'on fasse, tant qu'elle sera dans le château de Dijon, il ne sera pas possible de rendre Son Altesse Sérénissime contente. » Hélas! un prisonnier aime-t-il jamais son séjour? Tout dévoué à M. le Duc, Desgranges faisait « veiller » Mme du Maine; il avait constamment l'œil sur elle et sur ses femmes de service. On redoutait surtout qu'elle pût rassembler une somme assez considérable pour suborner les troupes préposées à sa garde. Il est vrai qu'au dehors, on se préoccupait de préparer son évasion. Un jour, un ami dévoué du duc du Maine, M. d'Affry, colonel des gardes suisses, passe par Dijon, en rentrant de Genève, et y

apprend les infortunes de Mme la Duchesse. Des partisans le circonviennent, l'intéressent au sort de la prisonnière. On remet à d'Affry un billet non signé, lui indiquant qu'on sait son désir de la voir pour se concerter avec elle; que rien, s'il le veut, n'est plus facile. A tel endroit, au coin de telle rue de la ville qu'on lui désigne, il trouvera l'un des gens de Mme du Maine avec sa livrée; le domestique aura ordre de lui faire endosser son habit avec lequel il pénétrera sans difficulté au château. Il n'y avait, lui disait-on, aucun danger. Cependant d'Affry se méfia de la vigilance du gouverneur de Dijon, qui serait sûrement instruit de la sortie du domestique, de la remise du billet, de la rentrée clandestine. Il trouva plus prudent de gagner Paris sans accepter l'offre. L'aventure n'eut d'autre suite que de parvenir aux oreilles du Régent, et M. d'Affry reçut une punition pour ses accointances illicites. Rebutée par l'échec d'une tentative dont elle était complice, la recluse se retourna du côté du pouvoir et n'eut plus qu'une idée : rentrer en grâce. Elle expédia un message à Philippe d'Orléans pour lui faire amende honorable et tâcher de justifier sa conduite, ce qui était difficile, à moins de mentir effrontément. Compta-t-elle, pour s'excuser, sur les ressources de son imagination? En voici un spécimen. Elle écrivait, de sa plume fiévreuse : « Je vous jure devant Dieu, Monsieur, que dès le premier moment de mon malheur, je formai le dessein de me confesser à vous, et de me remettre entièrement entre vos mains. Comptant sur votre bonté et votre générosité, je voulus vous écrire, dès les premiers jours que je fus à Dijon. M. Desgranges n'y voulut pas consentir... je me flatte de ne rien oublier d'essentiel. Comme cette affaire est remplie d'une infinité de circonstances embrouillées, au cas qu'il m'en échappât quelqu'une, je vous supplie, Monsieur, de ne le pas imputer à un manque de volonté ou de sincérité, mais à un défaut de mémoire et à l'accablement où je suis de mes longues souffrances. »

Comme le ton a changé! La lettre se poursuit ainsi, humble et prolixe, et si peu d'accord avec les coutumières fanfaronnades de la hautaine grande dame qui ne signe pas moins son long *factum* : « Louise Bénédicte de Bourbon. » D'ailleurs, nulle explication plausible de ses actes. Qu'eût-elle avoué devant un tribunal? A la clarté d'un procès sensationnel, le Régent et Dubois avaient préféré la justice sommaire, la simple lettre de

cachet. Les coupables y gagnèrent; car une peine prononcée par la Cour suprême, pour crime de haute trahison contre l'État, eût été sans doute beaucoup plus forte qu'une incarcération mitigée et temporaire. Celle-ci était encore trop courte pour que la grâce pût intervenir déjà. La Duchesse le comprit elle-même et se rejeta d'un autre côté après cinq mois passés à Dijon, au milieu d'une foule « d'incommodités, » qui sont celles en somme des prisonniers ordinaires, mais qu'elle n'avait pas pu soupçonner dans sa fastueuse existence de Sceaux; elle conjura sa mère de lui obtenir au moins un changement de résidence. Elle se flattait de l'espoir d'être rapprochée de Paris. Le gouvernement ne lui laissa que le choix entre le château de Dijon et une autre forteresse du même genre: la citadelle de Chalon-sur-Saône.

V

Le désir de troquer sa pénible situation contre le hasard d'une autre, l'occasion de revoir des gens dévoués qui devraient escorter son carrosse, la déterminèrent quand même à accepter cette translation, ou du moins à la subir. C'est encore La Billarderie le jeune qui vint la prendre dans les premiers jours de mai 1719, avec un détachement de gardes du corps, et qui l'accompagna à sa nouvelle résidence. Dès son entrée à Chalon, elle se déclara très mortifiée de ne pas se voir internée simplement dans la ville et d'être encore incarcérée aussi durement qu'à Dijon. Cette fois La Billarderie fut maintenu auprès d'elle comme surveillant. Ce brave garçon l'entoura de soins, lui obtint une calèche pour la promenade. Si la nouvelle installation est presque aussi insalubre que la précédente, du moins le traitement s'est encore amélioré.

Le Régent désigna pour commander la citadelle de Chalon, pendant le séjour de la Duchesse, un colonel en réforme nommé Desangles, « homme d'un vrai mérite. » Le ministre Le Blanc lui traça sa ligne de conduite en ces termes : « Les discours de la Duchesse ne doivent point vous écarter de la règle qui vous est prescrite. Il faut passer quelque chose à une personne fatiguée de la prison : sa situation ne lui permet point de n'être pas souvent mécontente. En ne manquant à rien de tout ce qu'exige la naissance de la princesse, il n'y a pas à s'inquiéter de l'humeur qu'elle fait paraître. »

Une fois à Chalon, la recluse témoigna une grande inquiétude au sujet de la santé de sa mère. Elle parlait fort peu de ses enfans et de son mari, qu'elle n'épargnait pas, cependant, dans ses allusions. Elle se figurait que ses lettres n'étaient pas remises à Mme la Princesse et voulait s'en plaindre au Régent. La fièvre la visitait souvent. Desangles écrivait que sa prisonnière « ne se portait pas très bien, qu'elle avait toujours des inquiétudes, qu'il était bien difficile de calmer. » — « Ah! s'écriait-elle ironiquement, que M. le Duc d'Orléans juge de mes peines par mes plaisirs! » Ses plaisirs, elle en avait peu. Elle consentait encore à jouer aux cartes, mais avec un air de martyre. Elle avait perdu sa hautaine insolence. Elle pleurait, priait, suppliait. O verrous de toutes les geôles anciennes et modernes, quelle puissance vous avez sur le cœur humain! Elle élevait un ânon dans le préau de la citadelle. Elle voulait l'emmener à Sceaux, comme souvenir d'un lugubre séjour. L'animal donna lieu à ce distique de Voltaire, adressé plus tard à la Duchesse en mémoire de sa réclusion :

> Dans ces murs malheureux, votre voix enchantée
> Ne put jamais charmer qu'un âne et les échos.

Il lui fallait des secours religieux: elle fut bien mal servie dans la circonstance. Un singulier aumônier, l'abbé Desplannes, désigné pour l'assister dans sa prison, avait reçu des instructions secrètes pour servir d'espion contre elle, et semble s'être acquitté de ce vilain rôle avec trop de zèle. Ne se chargeait-il pas de lui faire passer de fausses nouvelles, comme celle par exemple de la prise de Fontarabie, pour attester à ses yeux le succès de nos armes et la dégoûter des Espagnols. De plus en plus unie à l'Angleterre, la France venait de leur déclarer la guerre, tandis qu'Alberoni bravait la quadruple alliance, et songeait maintenant à détrôner, non plus le Régent, mais George Ier.

A Chalon, les bruits du dehors parviennent souvent à la recluse par des correspondances secrètes. Ils ne font que renouveler son tourment. « Les nouvelles dont les prisonniers sont si affamés, leur servent de poison, observe finement Mme de Staal. Leur état le plus doux est celui où rien ne transpire jusqu'à eux. » « Mme du Maine est tombée dans une sorte de désespoir, » écrit le commandant Desangles. « Elle pleure amèrement. Elle fait des sermens de son innocence dans les termes les

plus forts et les plus sacrés. Elle dit qu'elle voit bien qu'il faut mourir ici... mais qu'avant de mourir, elle chargera son confesseur de dire à toute la France qu'elle meurt innocente de tout ce dont on l'a accusée, qu'elle en jurerait même sur l'hostie, etc. »

Au cours de l'été de 1719, l'abbé Desplannes fait passer au ministre Le Blanc, par le contrôleur général, une lettre secrète dans laquelle il lui annonce les révélations les plus sensationnelles, contre une dame de la Cour, la marquise de Charost, qui cherche à s'approcher de Chalon pour être utile à la recluse. Il avoue qu'il est depuis longtemps serviteur de cette dame, et qu'il s'est souvent reproché de la soupçonner. « Mais, ajoute-t-il, plus ami de la vérité que Caton, c'est-à-dire plus dévoué à Son Altesse Royale qu'à personne, je n'hésite pas à vous découvrir ce que je viens d'apprendre, convaincu de votre prudence, osant me flatter de l'honneur de votre protection... persuadé que si la dame dont il s'agit cherche à rendre service à la princesse, ce ne sera pas apparemment contre les intérêts de Sa Majesté. »

Il est certain que Mme de Charost tâchait d'attirer l'abbé Desplannes dans sa magnifique terre de Laborde, à sept ou huit lieues de Chalon, et qu'elle avait pour cela ses raisons. C'est de là que le président Bouhier de Chevigny écrivait au major Desangles, au nom de Mme de Charost, pour faire savoir à la duchesse du Maine qu'une amie secrète demeurait à sa portée, très disposée à lui rendre tous les services possibles, bien qu'en regrettant « que les gardes fussent si impénétrables. » Ce mot sous-entendait une seconde idée de projet d'évasion. La lettre du président Bouhier fut apportée à la citadelle de Chalon par un tapissier, et l'aumônier, qui avait surpris « ce commerce clandestin, » se vanta d'y avoir fait mettre ordre. Les choses n'allèrent pas plus loin, et l'abattement de la Duchesse ne fit qu'augmenter. Il ne laissait pas d'inspirer des inquiétudes pour sa vie. Mme la Princesse vint la visiter à Chalon, et, à force de réclamations, obtint que la réclusion de sa fille fût abrégée pour raison de santé. La mansuétude du Régent commua sa prison en exil et l'envoya, au bout de trois mois, dans une campagne bourguignonne, où elle put déjà jouir d'une demi-liberté, communiquer avec le dehors, se promener à l'extérieur, recevoir même des visites. Ayant le choix entre deux châteaux, elle opta pour Savigny-lès-Beaune, vieille demeure seigneu-

riale flanquée de quatre grosses tours, bâtie au XIVe siècle, démantelée au XVe, luxueusement aménagée et remplie d'objets d'art. Le marquis de Migieu, président au Parlement de Bourgogne, en était alors possesseur. De bon ou de mauvais gré, il s'en retira pour mettre sa demeure à l'entière disposition de l'exilée. Elle passa environ six mois à Savigny. Elle y put augmenter encore son personnel domestique et y avoir ce qu'elle appelait fièrement « le particulier d'une princesse. » Son nom est resté très populaire dans le pays. Les vignerons, en montrant de loin la tour Sud du château, ne manquent pas de dire à l'étranger : « Voilà la chambre de la Duchesse ! » On y a conservé son portrait et son clavecin.

Ce coin de Bourgogne est réputé non seulement pour ses vins, mais aussi pour la vue d'un site charmant, le vallon de la Fontaine-Froide à la sortie du village de Savigny ; un chemin courant sous une voûte de verdure mène à cette source renommée. A l'ombre d'un tilleul trois fois séculaire, elle sort de la montagne et tombe dans un bassin, d'où elle s'épand en cascades cristallines. La Duchesse aimait, dit-on, à diriger sa promenade quotidienne vers ce paysage solitaire. Là, ses idées poétiques la reprenaient, et elle exprimait souvent le regret de n'avoir pas, pour les nymphes de Sceaux, dans le séjour de son ancienne splendeur, cette eau pure et murmurante. « Que ne t'ai-je à Sceaux ? » s'écriait-elle. Ces paroles sont aujourd'hui gravées sur la pierre non loin de la Fontaine-Froide.

L'exil, c'est toujours l'ennui, si ce n'est plus la souffrance. Dans l'automne de 1719, la tenace solliciteuse demande encore à être rapprochée de la capitale. On l'y achemine par une nouvelle résidence. La voilà une troisième fois transférée, enfermée au château de Chamlay, près de Joigny, autre vaste demeure entourée de jardins dessinés par Lenôtre. Le séjour était enchanteur, mais rien ne pouvait consoler Mme du Maine de l'isolement. Mme la Princesse eut la permission d'aller visiter de nouveau sa fille. Son premier soin, en arrivant à Chamlay, fut de la presser de tout avouer. La Duchesse protesta longtemps « qu'il n'y avait rien eu, dans tout ce qu'elle avait fait, ni contre le Roi, ni contre l'État, rien même qui pût essentiellement préjudicier au Régent. » La mère représentait surtout la nécessité de tirer de prison le duc du Maine, qui, à Doullens, avait été dangereusement malade ; mais sa fille se retranchait derrière les

inconvéniens d'une telle démarche, « voulant savoir avant tout si les personnes engagées avec elle s'étaient dénoncées elles-mêmes. »

Le ministre Le Blanc chargea La Billarderie de laisser entendre à l'exilée de Chamlay qu'elle obtiendrait son entière liberté et celle de ses adhérens, par une déclaration de leur part ou par la sienne propre, « si elle voulait donner, par écrit, un détail exact et sincère, *qui ne serait vu que de lui-même.* »

VI

Comme pour l'inciter à céder à cette pression insidieuse, on avisait Mme du Maine que Laval et Malézieux avaient parlé. Elle surmonta alors ses dernières répugnances à s'expliquer. A peine entrée dans cette voie, pour affirmer sa sincérité, elle donna tout le détail de ses machinations plus audacieuses que réfléchies. De Paris, en langage chiffré, Mme la Princesse guidait les aveux de sa fille, d'après les révélations antérieures de ses complices. A certaines phrases convenues, dans la correspondance, était attaché un sens secret. L'une de ces phrases voulait dire par exemple : « Laval ou Malézieux a avoué. » Une autre : « Il n'a rien dit..., » etc. De tout cela, Mme du Maine fit sortir une déclaration en règle. Elle y parlait de son honneur, « infiniment plus précieux que ses intérêts; » mais, en même temps, craignant de plus graves suites pour son affaire, elle livrait détails et circonstances. Elle mettait dans ses rares aveux moins d'artifice que de faiblesse. Elle avouait de son propre mouvement qu'un parti s'était formé pour elle en Bretagne, au risque d'envoyer à l'échafaud les partisans qui auraient eu son secret.

Cette fois, elle ne fait plus difficulté de déclarer que le projet d'Espagne est véritable. Elle nomme ses complices, en commençant par s'accuser elle-même, et en laissant percer l'incohérence de certaines lignes du plan de conspiration. Elle dit la vérité, en femme impatiente de recouvrer sa liberté, et qui, tout occupée de son propre sort, s'inquiète moins du reste. Tous ceux qui ont tenu les fils de sa trame passent dans sa Déclaration, et cette trame va se dévider sous les yeux investigateurs de Dubois et de ses policiers.

La moindre pudeur exige cependant que la Duchesse s'occupe du sort de ses complices et que le duc du Maine soit disculpé.

Elle écrit au Régent : « Trouvez bon, Monsieur, que je vous témoigne encore que je ne suis pas moins sensible à ce qui a rapport aux personnes que je vous ai nommées, qu'à ce qui me concerne personnellement. Vous savez, Monsieur, que je me suis livrée à vous, avec une confiance sans réserve... Ayez donc la bonté, Monsieur, de rendre la liberté à ceux pour laquelle je l'ai demandée. » Quant au duc du Maine, elle ajoute : « Lorsqu'il entrait dans ma chambre, dans le temps que je parlais avec ces messieurs *de ces sortes d'affaires*, nous changions de discours. » Elle se fût bien gardée de lui dire un mot de nature à effrayer un homme si timide : c'eût été s'exposer à voir le projet « s'écrouler en un instant. » Dans son affolement, il aurait pu « tout révéler au Régent. » Le plus grand embarras de la cause avait été de se cacher de ce mari pusillanime. « Ce fut, dit Saint-Simon, à cette mômerie que s'aiguisa tout l'esprit de la Duchesse, comme celui du duc du Maine, quand il apprit ces aveux, à jurer de son ignorance, de son aveuglement, de son imbécillité. Pure comédie du ménage ! » L'auteur impitoyable des *Mémoires* porte le fer rouge dans la plaie et la fait fumer.

Le plaisant de la *Déclaration* de la *Reine des abeilles*, c'est sa préoccupation littéraire. « L'amour-propre est le mobile de tout, » dit La Rochefoucauld. Chez Mme du Maine, il confinait à la vanité. Même dans ces graves circonstances, où elle tenait entre ses mains la liberté de ses adhérens, elle se montrait préoccupée du style procédurier et souvent incorrect du comité des seigneurs de Sceaux. « Ah ! fi ! ceci n'est pas de moi ! » Elle avait bien soin de le préciser, en soulignant les solécismes de son bureau de conspirateurs.

Pleurez maintenant, nymphes de Sceaux ! Adieu, chimères de gloire ! Trêve aux *Grandes Nuits*, aux rêves du trône ! L'heure de l'expiation a depuis longtemps sonné pour l'ambition des princes légitimés. La Duchesse a complètement désarmé ; on peut même dire qu'elle a abdiqué. « Mon repentir est fort sincère, écrit-elle au Régent, dans un second message suppliant ; j'ai fait une pénitence très rude et très longue, et je puis vous assurer que le ferme propos de me corriger l'emporte, s'il est possible, sur tout le reste. Je crois, Monsieur, que vous n'aurez pas de peine à vous le persuader, et que vous comprendrez combien m'a coûté l'aveu que je viens de vous faire. »

Le Régent lui promettait une grâce prochaine. Elle reçut en

effet, en décembre, une lettre de cachet qui la délivrait, et la renvoyait à Sceaux, en la consignant dans son propre palais. La Billarderie lui annonça sa grâce; c'était tout pour elle. Elle laissa éclater une joie d'enfant. Quand ses équipages vinrent la chercher à Chamlay, sous la conduite de M. de Sailly, son écuyer, elle ne se doutait pas qu'on lui dissimulait l'objet d'un gros déboire, de peur que, par dépit, elle ne s'obstinât à demeurer en exil. C'était qu'elle ne retrouverait, à Sceaux, ni mari, ni enfans, lorsqu'elle y rentrerait.

Gracié en même temps que sa femme, le duc du Maine sortit de prison très énervé en janvier 1720, et demanda à se rendre, non dans le domaine où il serait sûr de rejoindre la Duchesse, mais dans son domaine particulier, à Clagny, « le palais d'Armide, » comme l'avait appelé Mme de Sévigné, ce grand château qui lui venait de Mme de Montespan. Là, il espérait échapper au joug de sa terrible épouse. Là aussi, il fit sa paix avec le Régent, et fut rétabli dans la plupart de ses charges. Rentrée à Sceaux, de son côté, la Duchesse n'y trouva qu'un foyer désert, et y apprit en outre que le Régent avait eu le mauvais procédé de lire en plein Conseil l'écrit très humble qu'elle s'était laissé arracher, sous promesse de secret. Elle ne pouvait supporter la pensée que ses ennemis avaient dû entendre l'énoncé de ses excuses. Ce fut la petite vengeance du Régent contre ses parens de Sceaux.

Mais elle oublia tout pour reconquérir son époux. Elle le voulait comme on désire une proie. « Je m'étais flattée, écrivit-elle à Philippe d'Orléans, que la grâce que vous me feriez, serait pleine et entière... et que je serais à Sceaux comme j'y étais après le lit de justice. » Le Régent refusa d'abord de se mêler de ce dissentiment conjugal. Elle insista, obtint une autre audience. « Promettez-moi du moins de ne pas vous opposer à ma réunion avec M. du Maine! » — « La chose, Madame, répondit Philippe en goguenardant, dépend de vous, plutôt que de moi. J'ai appris de Sganarelle qu'entre l'arbre et l'écorce il ne faut pas mettre le doigt. » Cependant, le 23 mars suivant, Mme du Maine obtint licence de reparaître à Paris et de recevoir son mari, ce qui la mit au comble de la joie. Elle demanda elle-même à aller saluer et remercier le Régent au Palais-Royal. L'entrevue fut assez froide; mais, en quittant Philippe d'Orléans, si l'on en croit le récit de la princesse de Bavière, la Duchesse se leva de

son canapé pour lui sauter au cou et le baiser malgré lui sur les deux joues.

Quant au rapprochement des époux, l'assentiment du chef de l'État ne suffisait pas; il fallait le consentement du mari. Or, le duc du Maine s'obstinait à se confiner à Clagny où il ne voulait pas recevoir celle dont il songeait au contraire à se débarrasser. Il lui proposait une séparation amiable, avec la compensation d'une pension pécuniaire. Mme du Maine refusa. Le Duc resta quelque temps encore à Clagny avec ses deux fils qu'on lui avait renvoyés. La réconciliation conjugale se fit seulement le 29 juillet 1720, dans une entrevue fort cérémonieuse à Vaugirard. Comme tous les caractères faibles, le prince finit par céder devant les prières de sa femme, qui ressemblaient presque à des menaces. Il rentra la tête basse à Sceaux et se tint désormais en garde contre les entreprises de la Duchesse, ne s'occupant plus que de ses travaux littéraires ou de l'administration de ses domaines. Le malheur rend philosophe. Il composa, à l'instar de La Rochefoucauld, des *Maximes* dont le manuscrit est encore à la Bibliothèque nationale. La Duchesse célébra le retour de son mari, dans une pièce de vers : habile façon de reprendre ses anciennes habitudes littéraires, tout en effaçant la trace d'un passé devenu pour elle un cauchemar.

L'héroïne de la conspiration de Cellamare reconstitua péniblement les débris de son ancienne Cour. Bien que plus ou moins victimes de sa déconfiture politique, la plupart de ses anciens hôtes ne demandaient qu'à renouer le fil de leur joyeuse vie de Sceaux. Nicolas de Malézieux, en retrouvant sa *Reine*, reprit sa plume de poète et lui improvisa le quatrain suivant :

Oui, oui, j'oublie et ma captivité,
Et mes soucis, mes ans et ma colique.
Songer convient à soulas et gaieté,
Quand je revois votre face angélique.

C'était finir par une scène de comédie. Le complot n'avait été qu'un intermède ennuyeux, venant interrompre les fêtes de Sceaux. Maintenant la vallée de la Bièvre était rendue à sa gaieté coutumière. Incorrigible, la petite Duchesse n'avait retiré d'autre enseignement de sa mésaventure, qu'un peu plus de dégoût pour les côtés sérieux de la vie, un peu plus d'attrait pour le plaisir et les amusemens.

Elle renoua en même temps, avec ses habitués, ses traditions de bel esprit, de protectrice des gens de lettres. Une certaine gêne, causée par une surveillance occulte, ne cessa toutefois de régner quelque temps encore parmi les hôtes de son palais, devenus aisément des suspects. La plus légère imprudence pouvait être de nouveau fatale au duc et à la duchesse du Maine. A une reprise de leurs projets, ils pouvaient jouer leur tête, et avec moins de chance encore de réussir que la première fois. Ils préférèrent s'abstenir désormais de toute opposition au pouvoir, de toute manifestation politique, et, en cela du moins, ils furent sages.

Malgré la police de Dubois, il s'en fallut bien que tous les coupables de la conspiration fussent punis. « Je tiens la tête et la queue du monstre, disait le Régent en plaisantant, mais je ne tiens pas le corps. » La plupart des prisonniers furent du reste relâchés au bout de quelques mois. Le Régent leur avait fait grâce, en faveur de leurs aveux.

La découverte du complot et le coup frappé sur le duc et la duchesse du Maine achevèrent d'éparpiller ce que Saint-Simon appelle dédaigneusement « la prétendue noblesse. » Beaucoup d'arrestations eurent lieu dans les provinces. De toutes, c'est la Bretagne qui fut la plus châtiée. A la suite de la conspiration de Poncalec, conséquence de celle de Cellamare, un certain nombre de gentilshommes bretons, que le comte de Laval avait intéressés au triomphe problématique de la duchesse du Maine, furent condamnés à mort, le 26 mars 1720, par une chambre ardente installée à Nantes, et décapités sur la place du Bouffay de cette ville : « grande leçon, écrit Marmontel, pour les hommes privés qui ont la faiblesse et la folie de se mêler des querelles des grands ! »

Personne n'éleva la voix pour prendre le parti des victimes que le caprice ou l'ambition des princes avait fait immoler en Bretagne. C'est que cent lieues séparaient Sceaux de Nantes, et puis l'égoïsme était devenu si général ! Des grands, il descendait jusque dans le peuple. L'idée de la confraternité humaine était loin de s'être emparée des esprits. Ce qui les passionnait alors, c'étaient le système de Law et les jouissances matérielles. Pendant l'automme de 1720, on publia les qualités des vins de la Cour. Voyant plaquée sur les murs de la capitale cette affiche engageante : « Le vin du duc du Maine est de bonne garde, » les

amateurs ne pouvaient-ils chuchoter entre eux, qu'à côté de ce vin, les du Maine venaient de faire couler du sang!

L'opinion jugea très sévèrement la désinvolture avec laquelle la Duchesse avait dénoncé ses partisans. Rendons-lui cette justice, qu'elle pressa Mme la Princesse d'obtenir du Régent l'exécution de ses paroles, pour la mise en liberté des derniers prisonniers de la Bastille dont quelques-uns, comme le duc de Richelieu, y étaient restés fort peu de temps. Le Régent avait dit cependant de cet élégant, mais dangereux personnage : « J'aurais trouvé matière à lui faire couper quatre têtes, s'il les avait eues. »

Dans les premiers mois de sa rentrée à Sceaux, Mme du Maine n'y jouit que d'une demi-liberté, et sa situation y demeurait assez pénible. Elle regrettait surtout l'absence de ses fidèles serviteurs et amis, Mlle de Launay, Malézieux, encore incarcérés, Polignac, exilé à son abbaye d'Anchin. La Duchesse avait toujours tenu ses enfans à l'écart de sa vie de fête, et, chose triste à dire, leur éloignement semble lui avoir été moins sensible que celui des anciens compagnons de ses plaisirs.

La longue incarcération de Mlle de Launay à la Bastille nous a révélé, par ses mémoires, la faiblesse du cœur de cette romanesque et très littéraire jeune femme. La future Mme de Staal y raconte dans un style inimitable de netteté, de simplicité et en même temps de finesse spirituelle, les amours croisés avec ses compagnons d'infortune, les chevaliers du Ménil et de Maison-Rouge. Ce qui rend l'aimable auteur féminin indissolublement lié à l'histoire de la duchesse du Maine et de la conspiration de Cellamare, c'est la fermeté de caractère dont son âme fortement trempée fit preuve à la Bastille. Elle opposa, devant ses inquisiteurs, une résistance obstinée à la pression que le ministre Le Blanc cherchait à exercer sur elle pour lui arracher des aveux. Faisant bon marché de sa propre liberté, uniquement préoccupée du sort des malheureux dont la leur était aussi menacée, elle resta constamment bouche close ; et quand Le Blanc ou d'Argenson agitaient sous ses yeux la perspective de la prison perpétuelle, elle répondait avec une charmante ironie : « Eh bien ! monsieur, la Bastille est un établissement pour une fille comme moi, qui n'a pas de bien. »

Se souvenant un peu tard du si complet dévouement de Mlle de Launay, la duchesse du Maine daigna écrire un jour à la prisonnière de la Bastille, qui y était enfermée depuis près de

dix-huit mois, la louant de sa fidélité, l'assurant des « marques d'amitié » qui lui seraient prodiguées à sa sortie. Vaines promesses, qui faisaient dire plus tard à Mlle de Launay devenue Mme de Staal : « A la Bastille, ma vie était douce et tranquille, j'y trouvais même plus de liberté qu'à la Cour de Sceaux. » Lorsqu'elle franchit de nouveau le seuil de ce palais enchanté, que devait-elle y trouver? L'ingratitude! Il faut l'entendre raconter sa première entrevue avec sa maîtresse : « Ah! voilà Mlle de Launay : je suis bien aise de vous revoir! Je m'approchai; la Duchesse était à la promenade. Elle m'embrassa, poursuivit son chemin et ce fut tout... On me fit veiller et lire comme auparavant. » Une fenêtre et une cheminée dans sa chambre, telles furent les seules récompenses qu'obtint la pauvre fille pour sa longue prison. Ce n'est que plus tard que Mme du Maine l'éleva, par un mariage convenable, de la situation subalterne de simple femme de chambre, à la dignité de dame d'honneur que son éducation et ses qualités lui méritaient à tous égards.

Les lettres de Mme de Staal ne sont pas moins spirituelles que ses mémoires. Si elles dénotent parfois une certaine amertume, c'est que le sort d'une personne qui se sent au-dessus de sa condition est toujours pénible. La Duchesse, en lui faisant épouser un officier de fortune de son choix, n'avait-elle pas aussi envisagé la possibilité quelque peu égoïste de garder auprès d'elle une personne dont elle avait depuis si longtemps l'habitude : elle qui disait sans vergogne : « J'ai le malheur de ne pouvoir me passer des choses dont je n'ai que faire! » S'il y a eu réellement ce calcul intéressé, il lui aurait réussi, car Mme de Staal devait mourir à Sceaux, trois ans avant sa maîtresse, toujours rivée à sa chaîne et ayant depuis longtemps renoncé au bonheur.

La Bruyère semble avoir prédit la bonne fortune de la duchesse du Maine, la maîtresse de cette fine et intelligente suivante, lorsqu'il envie la chance réservée aux grands de sentir « à leur service des gens qui les égalent par le cœur et par l'esprit, qui les passent même quelquefois. »

VII

Bien piteusement avait avorté la nouvelle Fronde de 1718. Elle n'avait pas eu les mêmes ressorts que la précédente. Au

temps de l'ancienne Fronde, l'intrigue tenait à des mœurs plus fortes. Les femmes elles-mêmes mêlaient la guerre civile à l'amour. Si elles étaient les premiers instrumens de l'intrigue, l'amour prenait chez elles une sorte d'éclat imposant, et s'ennoblissait, en se mêlant aux grands intérêts de l'ambition. Elles avaient pour amans, non seulement des penseurs, mais des soldats comme La Rochefoucauld, qui s'était battu au faubourg Saint-Antoine et pouvait écrire, en parlant de sa maîtresse la duchesse de Longueville :

Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
J'ai fait la guerre aux rois... je l'aurais faite aux dieux.

La mesquine galanterie du XVIII[e] siècle dégradait l'ambition et les ambitieux. L'amour du cardinal de Polignac et de Nicolas de Malézieux pour la duchesse du Maine, s'il a existé réellement, n'avait rien de très relevé. Il s'affirmait en petits vers et non en estocades. Ces deux personnages n'ont défendu sa cause qu'à coups de plume et ne se sont jamais battus pour la fière et spirituelle princesse : ils ont risqué seulement pour elle quelques mois de prison ou l'exil. Et encore le galant et bel auteur de l'*Anti-Lucrèce* ne pouvait-il pardonner à sa « reine » un an de pénitence à l'abbaye d'Anchin, où Dubois l'avait envoyé, dans le Nord. La conspiration de Cellamare eut pour principaux leviers la vanité et la fortune. Si l'on ne peut nier que ce plan ait été hardiment conçu, et que, de la part d'une femme, il ait révélé une force de volonté, une fertilité de ressources remarquables, il faut avouer aussi qu'il fit plus d'honneur à l'imagination qu'au jugement de la conspiratrice.

A comparer l'utilisation de ses moyens d'action et les résultats obtenus, on peut supposer que, mieux conduite, cette aventure eût apporté bien du trouble dans l'État et mis le Régent dans de terribles extrémités. Tous les documens soi-disant secrets, tombés entre les mains du gouvernement, prouvèrent l'inexpérience des conjurés : « Que dites-vous du choix que l'ambassadeur d'Espagne avait fait de ses auxiliaires? écrivait Caumartin à la marquise de Balleroy. Je n en ai jamais vu de si ridicules (1). » La duchesse du Maine était une femme d'infiniment d'esprit ; mais elle eût dû rester dans sa sphère, la répu-

(1) *Correspondance de la marquise de Balleroy*, par Ed. de Barthelemy (1883) t. I, p. 394.

blique des lettres. Pour avoir méconnu l'adage éternellement vrai de La Fontaine :

> Ne forçons point notre talent :
> Nous ne ferions rien avec grâce,

elle abaissa plutôt qu'elle ne rehaussa sa maison, après avoir tant ambitionné ce relèvement du rang. Son prestige de princesse y perdit par l'humiliation de la défaite, et combien elle eut à faire ensuite, pour reprendre son ancien règne de reine de Sceaux ! Il est indéniable que sa demeure fut l'officine de toutes les correspondances, de tous les mémoires relatifs à la conspiration. Il est démontré, par la saisie des pièces et par les aveux des conjurés, que l'original de la fameuse lettre du roi d'Espagne à Louis XV (1) fut écrite sur le bureau même de la Duchesse. Une note de Dubois, conservée aux archives des Affaires étrangères, s'en explique nettement. On y lit ces mots caractéristiques : « Il y a plusieurs ratures et différentes corrections de la main d'une personne beaucoup plus élevée par sa naissance et par sa dignité. En sorte que la lettre du roi d'Espagne n'est effectivement et mot pour mot que la copie de celle qui avoit esté composée à Paris : d'où l'on peut présumer avec vraisemblance que ce n'est pas l'ouvrage de la main de ce prince, et non point l'expression et les sentimens de son cœur... Il en est de même de toutes les autres pièces, lettres, mémoires et projets, qui ont esté saisis en différens lieux, et qu'on devoit distribuer dans le royaume pour exciter une sédition générale. La plupart des originaux en ont esté composés à Paris ; les copies sont venues d'Espagne... La conjuration étant découverte, les moyens qu'on vouloit employer pour la faire réussir ne peuvent plus imposer à personne... On n'aperçoit désormais que l'horreur d'un projet infâme et les effets sanglans de la guerre civile, qu'on vouloit ajouter aux dangers que la France a courus et aux maux qu'elle vient de souffrir pour l'intérêt de l'Espagne. »

Ce n'était pas le bien de la chose publique qui avait servi

(1) « Lettre autographe de Philippe V à Louis XV, l'Escurial, 16 mars 1718. « ... On veut que V. M. s'unisse à mon plus mortel ennemi (l'Empereur) et me fasse la guerre, si je ne consens à livrer la Sicile à l'archiduc. ... Je ne souscrirai jamais à ces conditions : elles me sont insupportables. ... Je me renferme à prier instamment V. M. de convoquer incessamment les États Généraux du royaume, pour délibérer sur une affaire de si grande conséquence. (*Arch. Aff. étrang.*)

de premier mobile au plan de conspiration. La nation comptait encore pour si peu dans les combinaisons des hommes d'État! Après Richelieu et Mazarin, après Colbert, de Lyonne et Louvois, qui donc avait, dans le gouvernement, le sentiment national? Le Régent peut-être, quand son sens politique n'était pas oblitéré par les plaisirs; peut-être aussi Dubois, quand il pouvait surnager au-dessus de la boue où s'enlizait son triste personnage. Ce n'étaient certes ni M. le Duc ni le duc du Maine. Leur disgrâce, très méritée d'ailleurs, justifia bien ce poétique pronostic adressé par le duc de Nevers au fils aîné de Mme de Montespan, au moment des *Grandes Nuits* de Sceaux, des fêtes retentissantes de la Duchesse :

Tout homme audacieux qui prend un si grand vol,
Quoique son bonheur se soutienne,
Qu'il songe à lui... qu'il se souvienne
Que la fête de Vaux se chôme à Pignerol!

C'est comme une simple citoyenne que Mme du Maine a été punie de sa rébellion, mise au secret, traitée en prisonnière. Elle a connu la souffrance humaine qui a cessé d'être à ses yeux « une chose vague et lointaine. » Telle est la morale de la mésaventure d'une princesse du sang, qui se crut supérieure à tous les autres mortels. Par malheur, les esprits frivoles, sans portée morale ni religieuse, profitent rarement des enseignemens de la mauvaise fortune : ils se contentent d'en avoir souffert.

Général de Piépape.

LETTRES ÉCRITES

DU

SUD DE L'INDE

VII (1)

LES PAGODES DU SUD

Trichinopoly, l'île de Sriringam. — Madura.

Trichinopoly, octobre 1901.

... Mon dernier entretien avec Soupou a eu je ne sais quoi de touchant. Debout sur le seuil de la porte extérieure de son hôtel, entouré de ce personnel que je lui rendis fidèlement à mon retour de Genji, le petit homme bronzé se sentait en proie à deux désirs contraires. Il eût voulu me voir emmener tout ce monde vers des régions lointaines et d'où l'on ne revient point, et aussi me garder comme pensionnaire perpétuel et me produire comme une vivante enseigne de son établissement.

C'était aux premières heures de la nuit. Il avait plu dans la soirée, et cette pauvre pluie d'octobre avait apaisé l'ardeur brûlante de la terre. Au-dessus de nos têtes, les arbustes humides semblaient pleurer. On eût dit que le ciel implacable du Coromandel se faisait serein dans l'espoir de me retenir et que le murmure lent et mou de la mer ne m'appelait que pour

(1) Voyez la *Revue* du 1er juillet.

m'attacher davantage à cette ville morte d'où le grand politicien indigène dictait la loi aux ministres de Paris.

« Non, murmurait la brise du large, tu n'abandonneras pas ce Pondichéry que le gouvernement de la République, s'il était logique, devrait appeler du nom, à la fois plus sonore et moderne, de Chanoumougapaléom. Arrête, écoute! Oublies-tu que dans quelques mois les urnes électorales recevront dans leurs flancs plus de bulletins de vote que toute l'Inde française ne compta jamais d'habitans, sans omettre les femmes et les petits enfans? Peux-tu d'un cœur léger renoncer à ce spectacle émouvant qui est de voir un bataillon d'électeurs, recrutés sur le territoire anglais, accabler sous les coups de bâton les citoyens assez audacieux pour apporter eux-mêmes leurs votes à la mairie, où l'on n'en a que faire, puisque le scrutin est réservé, de tout temps, aux seuls partisans du protégé, de celui-là qui règne à Pondichéry? Attends les élections! »

La brise parla en vain. L'artificieuse clémence des élémens se heurtait à la tenace volonté d'un malade qui venait de passer, chez son ami Soupou, des semaines, étendu sur une chaise longue, éventé par l'aile vibrante des moustiques et n'ayant pour consolation que de lire les résultats d'une enquête sur les divinités les plus familièrement honorées dans les villages. La plupart des préposés avaient donné ce renseignement : « Les gens ne veulent pas répondre, soit qu'ils craignent que le gouvernement ferme les pagodes, soit qu'ils redoutent un impôt. Ou bien encore, à la colonne où j'avais posé la question : « Existe-t-il un culte des Déesses Mères? » je trouvais cette réponse : « Ici, il n'y a pas de divinités de la mer. » Et ainsi du reste. Ou bien enfin, je recevais la visite de quelque Français progressiste, toujours empressé à me dire, quand je me plaignais de la difficulté qu'on trouve à se procurer de bons renseignemens: « Mais, pourquoi ne demandez-vous pas à M. Chanoumouga? Il vous dira tout cela! » L'extrême faiblesse où je me trouvais m'obligeait à entendre beaucoup de propos de cette sorte, car je n'avais plus la force de m'en irriter.

L'expédition de Genji m'a pris, en effet, ce qui me restait de vigueur physique au départ. C'est un valétudinaire qui s'en retourne, riche de souvenirs, mais ruiné de santé. Les soins bienveillans du docteur Gouzien, du docteur Lhomme m'ont, assez remonté pour que je puisse m'embarquer pour l'Europe,

mon voyage en Inde a pris sa fin. A Pondichéry, je ne serai plus bon à rien, pas même capable de travailler à la bibliothèque. Sourd à la voix de M. Rodier, du capitaine Fouquet, de ces amis qui m'ont prodigué leurs soins affectueux, j'ai fermé mes caisses, bouclé mes malles, tout expédié en avant. Et, muni d'une simple valise, me voilà sur la route du Maduré. La voiture m'attend qui me conduira à Cuddalore (lisez Goudelour), d'où le South Indian Railway m'emportera, à minuit, vers Trichinopoly où succomba la fortune de Dupleix. Demain matin, je visiterai le Roc imprenable, l'île de Sriringam, le temple de Çiva, et celui de Vichnou Péroumal dont l'image fut miraculeusement retrouvée à Deli. Puis je gagnerai Madura, prendrai la mer à Tuticorin, arriverai à Colombo où je monterai sur le paquebot français, en route pour Marseille !

Cheick Iman est déjà installé auprès du cocher, et ses caleçons rouges, son baudrier écarlate, son turban pourpré s'éclairent de lueurs sanglantes au reflet des lanternes. Deux mendians attendent une dernière aubaine. Sous la clarté de la lune, le Dupleix de bronze semble s'avancer, la main sur son épée; les hautes colonnes sculptées qui l'entourent se dressent et projettent leur ombre gigantesque sur le sable clair de la place déserte.

— Adieu, mon vieux Soupou ! Serrons-nous la main, Soupou Krichnassamy! Je vous ai bien secoué, vieux Malabar, et vous et tous ces braves gens qui nous servent, mais nous nous quittons à regret. Sans doute, Soupou, ne nous reverrons-nous plus en ce monde...

— On ne sait jamais, monsieur. Pour moi, quelque chose me dit que vous reviendrez un jour à Pondichéry.

— J'en doute, mon cher Soupou. Mais si j'y retourne jamais, par grand hasard, je vous jure, ami Soupou, que je ne descendrai pas ailleurs que chez vous.

Soupou me chargea de tous ses vœux, les étendit sur ma famille, y joignit ceux de sa femme, créature légendaire, et dont rien, jusqu'ici, ne m'a prouvé qu'elle vécût. Et la voiture roula par les rues mortes, puis entre les porchers, les manguiers, les figuiers qui se succédaient à la file, des deux côtés des vastes avenues, sous la brise fraîche et humide, dans la paix de la nuit et la solitude silencieuse de la route droite et sans fin. Le salut de policemen agitant des lanternes m'apprit que je venais de passer sur la terre anglaise et les chevaux recommencèrent de trotter.

Si on laisse quelque chose de soi aux lieux que l'on quitte, j'aurai beaucoup laissé dans ce pays inhospitalier et doux. Pour peu d'affection que je porte aux électeurs de Pondichéry, je garde mon amour entier pour l'Inde et ses enfans. Et, tandis que la voiture roule sous le dôme sombre des allées frissonnantes d'où s'élève, à courts intervalles, le chant discret et triste des oiseaux de nuit auquel répond l'appel terrestre et flûté du crapaud, je songe que je laisse, sans regrets, à la terre indienne, ce qu'il y eut de meilleur en moi. Si jamais, condamné à l'exil, je dois finir mes jours en quelque pays lointain, ce sera l'Inde dravidienne qui gardera mes os. Je voudrais, alors, que l'on écrivît sur la pierre qui me recouvrira : « Passant, va dire en France, que j'ai demandé à l'Inde de me prendre et de me garder. » Elle a été la joie de mes yeux, le trouble et la paix de mon cœur, l'oubli de mes maux. Elle m'a rendu la joie de vivre, mais elle m'a enseigné la petite valeur du moment. Elle a doublé pour moi le prix énorme de la croyance dans l'art, m'a fait chérir davantage la force qui s'épanouit dans un idéal de violence et de beauté. O ma bonne Inde, si des Barbares encore plus ingénus que pervers ont rêvé et rêvent encore de te réduire à leur mesure, je ne crains rien pour toi de leurs entreprises! Tu leur échapperas plus aisément que ce Protée qui changeait de forme et coulait hors des liens dont on prétendait le charger. Qu'ils essayent de te dompter, et tu appelleras à ton aide les armes étincelantes que brandissent les cent mille mains de tes dieux. Tes déesses te couvriront de leurs bras plus blancs que le lait de la mer où les génies des quatre coins du ciel brassent l'Amourdon de l'immortalité. Et Rama prendra son arc sans craindre de voir Yamen, empruntant les espèces d'un karya, en ronger la corde tendue.

Tant que ce monde vivra, et certains de tes croyans le tiennent pour éternel, tu garderas ta vie morale entière et la pureté de tes races préservées des alliances qui diminuent. Les conquérans passeront et tu demeureras. Après Tamerlan, et Aureng-Zeb, que sont pour toi l'Anglo-Saxon ou le Cosaque! Le pique-bœuf ne tue pas le buffle dont il picore l'échine et le souimanga ne détruit pas l'arbre en butinant le miel de ses fleurs. Tu vivras fidèle à tes anciens dieux, à leurs rites, à tes coutumes domestiques, à tes arts naïfs et parfaits. Les chemins de fer te pourront sillonner...

Et la voiture s'arrêta. La gare de Cuddalore était devant moi. Bientôt, allongé sur la couchette du compartiment dont j'étais le seul et bien heureux occupant, je me rendormis, rêvant des pagodes et des enceintes ruinées de Genji. Aux premières heures du matin, je me réveillai à Trichinopoly. Le *bengalow* de la gare me reçut. Une *housemaid* irlandaise me conduisit dans une chambre confortable avec abondance de brocs, de serviettes, et, par l'autre porte, un *bottler* hindou, en turban, se présenta, armé d'une bouteille de soda. Je reconnus à ces signes que j'étais en sûreté sur le territoire anglais. A Soupou succédait la civilisation. Sur la place plantée d'arbres sévèrement émondés à l'ordonnance, deux policemen se dressaient, portant leur court bâton. Oui, j'étais dans l'Inde anglaise.

Cheick Iman, envoyé à la découverte, revint bientôt avec un fiacre. Cette boîte carrée, montée sur deux roues, attelée d'un minuscule cheval, poussait, à chaque mouvement, une plainte pareille à celle d'Argo à la voix humaine : « Bien sûr, me dis-je une fois installé et plié en deux dans ce véhicule sans grâce; bien sûr, les ais vont se disjoindre, et je roulerai dans la poudre du chemin. Ou bien mon poids prévaudra sur celui du cheval qui, guindé entre les brancards, fendra inutilement l'air de ses quatre pieds. » Mais la savante voltige que pratiquait le cocher, pour compenser les deux masses en équilibre instable, empêcha cet accident, et je fus déposé sans dommage chez le collecteur du district. La maison n'en avait d'oriental que son architecture fondamentale : les vides occupaient quatre fois plus de surface que les pleins, suivant la disposition que les Européens donnent en tous pays chauds à leur résidence.

Dès l'entrée, l'Angleterre se manifestait dans le mobilier aux lignes grêles et sèches, aux profils anguleux, dans les vases aux courbes molles, dans les portemanteaux compliqués, les hottes pleines de cent outils qui servent à jouer au golf, les raquettes de tennis et leurs tendeurs : l'Inde disparut comme par enchantement. Le domestique qui m'accueillit, avec son veston anglais dont une boutonnière laissait passer la chaîne d'une montre, avec son court pagne de coton troussé sur une culotte de toile anglaise, ne gardait de l'Inde que le visage bronzé, et aussi les jambes et les pieds nus. Il s'exprimait en anglais. Il me demanda ma carte, puis disparut. Un autre boy lui succéda, qui était son exacte doublure. Il m'introduisit dans un grand

salon, meublé à l'européenne. Le piano à queue se chargeait de partitions, des ouvrages de dames traînaient sur une petite table claire et vernie. Sur les consoles, le long des murs blancs, les vues d'Angleterre alternaient avec des séries de photographies. Et je sentis que ces portraits sans nombre étaient ceux des membres d'une même famille britannique, attentive, résolue, décidée à marcher droit dans la vie sans marchander l'effort, sans s'inquiéter des distances. Je compris que ce salon de Trichinopoly, où ne s'égarait aucun objet de l'Inde, était la continuation logique, dans l'espace, d'un autre salon anglo-saxon dont les fenêtres donnaient sur la Tamise ou l'Avon.

Le collecteur parut. Malgré l'heure extraordinairement matinale, il était habillé, rasé, coiffé. Son col, ses manchettes brillaient comme autant de cylindres en porcelaine. La correction irréprochable de son complet gris me frappa. Et si le pantalon de ce gentleman n'était pas relevé à hauteur des chevilles, c'est que sans doute le télégraphe avait annoncé qu'il ne pleuvait pas à Londres. Toutes ces impressions, je me les reproche, pour m'avoir été inspirées par une mesquine jalousie. Le haut fonctionnaire me reçut avec une indifférence assez polie pour m'en faire sentir les nuances. Son air distrait et ennuyé ajoutait à la tristesse de sa mine pâle. Les Anglais bruns étonnent, tant la coutume nous tient de voir en eux des hommes blonds, sanguins, rogues et souvent d'une jovialité narquoise. De cette dernière espèce j'en connus jadis certains dans le Sind, dont le souvenir me restera cher à jamais. Ils m'avaient reçu avec une grâce et un humour que je n'ai plus retrouvés. Tandis que celui-là semblait me dire, encore qu'il ne parlât point : « Je vous écoute par devoir. Mais dépêchez. Vous m'ennuyez, car il n'y a rien de commun entre nous. »

Sans insister sur le caractère officiel de ma mission, sans rappeler les promesses écrites de la haute administration de la Présidence, je demandai au morose collecteur de me fournir un guide assez averti pour me diriger, avec la moindre perte de temps, parmi les monumens qu'il me fallait visiter. Il me promit ce guide, et nous nous séparâmes, ayant échangé une douzaine de mots, à satisfaction réciproque. Jamais je n'ai été plus mal accueilli en terre étrangère. Au prix de ce collecteur, le gouverneur général de Madras avait été, à Otakamund, le plus empressé des hôtes.

Je regagnai le bengalow, et mon modeste déjeuner prenait sa fin, quand je vis arriver une voiture plus convenable que le fiacre de Cheick Iman, et attelée d'un grand cheval d'Australie. Mon orgueil entra aussitôt en travail : « Un pareil équipage m'est évidemment destiné. Le collecteur s'est repenti, et c'est, sans erreur, un bon homme. » — Cheick Iman me répondit bientôt : « Oui, monsieur, et il y a un brahme qui vous accompagnera. »

Un Hindou escortait en effet la calèche, il la suivait, monté sur une bicyclette. La vue de cet engin occidental m'a plongé dans une profonde tristesse, non moins que la physionomie de l'Hindou juché sur la sellette.

— Cheick Iman, m'écriai-je, Cheick Iman, renvoyez ce brahme sans tarder! Plutôt visiter seul les temples de Sriringam que d'en voir les richesses avec un semblable cornac! Cheick Iman, cet Hindou en veste d'alpaga appartient à la catégorie des Babous!... Renvoyez-le!... Et gardez la voiture!

Rien dans les allures de ce brahme n'était pour motiver, — me direz-vous, — cette poussée d'indignation. Souffrez que je m'explique : sans doute sa mine était décente et paisible, son turban de mousseline blanche striée d'or était venu certainement de Dacca tout exprès pour coiffer sa mine olivâtre et molle. Le col droit de son veston gris rejoignait son menton en ne laissant passer que ce qu'il fallait du faux-col empesé. Sa culotte blanche mourait aux genoux, rejointe par les leggins de lisière bise qui complétaient sa chaussure jaune. Mais l'alliance de ce turban, de ce costume anglais, de cet Hindou et de son odieuse machine nickelée eût exaspéré tout homme moins épris que moi de l'harmonie des ensembles. Et, s'il faut tout dire, l'expression bassement arrogante de ce brahme, déguisé à l'européenne, me donnait une envie singulière de le battre, et je craignais de ne pouvoir y résister. Après la canaille de Ceylan, le photographe que j'emmenai à Genji et quelques politiciens de Pondichéry, ce Babou est bien ce que j'ai vu de plus désagréable dans l'Inde tamoule.

Toujours sur sa machine, le Babou du collecteur de Trichinopoly se rapprochait du bengalow. J'en désertai le balcon, appelant mon pion à l'aide :

— Cheick Iman, envoyez promener ce Babou sous quelque prétexte. Ou plutôt, ne lui en fournissez aucun. Parlez-lui haut

et sec, Cheick Iman, en bon musulman que vous êtes, et qui porte le baudrier français. Dites-lui, à ce Babou de malheur, que je n'ai pas besoin de sa compagnie. La voiture me ramènera chez le collecteur!...

Le Babou du collecteur est parti avec sa bicyclette. Je me rends chez le collecteur. Je reprendrai ma lettre ce soir, avant de monter en wagon.

...Il n'est que de s'entendre. Le collecteur m'a cette fois très bien reçu. La première impression réciproque fut mauvaise, la seconde fut meilleure. Nous comprîmes ce que nous étions l'un et l'autre : deux hommes malades, aigris, ruinés par un climat sans miséricorde, battus par la nostalgie et le spleen qu'elle engendre. A sept heures du matin, le thermomètre marquait 37° à l'ombre, la nuit avait été sans brise, mais maintenant un vent, semblant sortir de la gueule d'un four, chassait le sable par petits tourbillons : « Un doux pays, monsieur le collecteur! Une joyeuse résidence! — Oui, monsieur, l'année a été dure... Ah! vous arrivez de Genji? Vous avez vu la famine!... » La glace était rompue. Comprenant, sans que je la lui formulasse, mon aversion pour les Babous, le collecteur régla tout avec calme et aménité : « Je vois ce qu'il vous faut. Permettez-moi d'écrire ces quelques lignes! » Trop souffrant pour m'accompagner de sa personne aux pagodes, il allait me recommander aux Pères du Collège Saint-Joseph. Et je partis, nanti d'une lettre pour le directeur de l'établissement.

Les Jésuites! Je les avais oubliés, par ma foi! Et tout en agitant ma lettre, en guise d'éventail, je me rappelais mon modeste et savant confrère de la Société Entomologique de France, le R. P. de Joannis. Quand je quittai Paris, ce printemps, il m'avoua qu'il m'avait déjà annoncé aux Pères de Trichinopoly : « Allez les trouver sans crainte, ils feront le nécessaire. » Légèreté, excès de travail, fatigue, que sais-je encore? Les Pères de Trichinopoly m'étaient sortis de l'esprit.

Le grand cheval de mon fiacre avait plus de taille que de fond. Il se traînait, soutenu par les brancards, sans l'aide desquels il n'eût pu se tenir sur ses quatre pieds. Ce symbole de la famine, sourd aux objurgations du cocher, trottinait par les rues à peu près désertes du cantonnement. Ainsi nomme-t-on le quartier où résident les Européens, où sont casernées les troupes. Depuis 1878, les régimens anglais, appelés à la frontière afghane,

ont été remplacés par des cipayes. Puis nous entrons dans le Fort, c'est-à-dire la ville indigène, avec ses rues étroites, sa multitude bronzée, ses maisons serrées, ses bazars bourdonnans, massés au pied du Grand Roc qui lève au-dessus des toits sa tête couronnée d'un temple et les domine de 80 mètres.

Le cheval, secouant son collier, s'arrête devant une grande porte que surmonte une croix. Je traverse une cour, on me dirige vers un vaste cloître à arcatures, et là, assis dans un grand fauteuil de rotin, le supérieur me souhaite la bienvenue. C'est un vieillard de haute taille, et sa longue barbe blanche augmente la gravité et le sérieux de sa personne. Il me fait avancer un siège, me regarde dans les yeux et me dit, simplement, après avoir lu la lettre du collecteur : « Nous vous attendions. Je vais appeler le Père Castets. »

Le Père Castets ! Mais je ne connais que lui ! Et sans l'avoir vu, encore ! Les collections zoologiques qu'il expédie, depuis des années, à nos correspondans, sont connues de tout le monde savant. A mille lieues de la France, je me trouve ici chez moi !

Et le Révérend Père Castets paraît. Le supérieur me remet entre ses mains et me congédie avec une courtoisie sans morgue. Rarement ai-je rencontré simplicité plus tranquille. Le Révérend Père Castets me propose aussitôt de visiter le laboratoire de physique, le cabinet d'histoire naturelle du Collège : « Un instant, mon Révérend Père, s'il vous plaît ! Il est temps pour tout. Ne vaudrait-il pas mieux nous rendre, avant que le soleil nous écrase, aux temples de Sriringam et au Roc ? Du haut de ce Roc fameux je verrai se dérouler le champ de bataille où Clive et Lawrence vainquirent les troupes de Dupleix et de ses alliés hindous. Je verrai de mes yeux le Bois du Derviche, le Pain de Sucre, la Roche d'Or, tous lieux que je connais seulement par ouï-dire ! Profitons de la matinée. Et, après, quand le soleil au zénith nous criblera de ses traits, je visiterai le Collège en profitant de son ombre : rien ne vaut la fraîcheur quand on veut tout examiner en détail. Vous voyez un homme sur ses fins et à qui les médecins ont commandé la prudence. Partons pour l'île de Sriringam ! Voyez, j'ai une bonne voiture et un grand cheval ! »

Mon orgueil fut puni sans retard. Nous n'avions pas encore parcouru les espaces dénudés qui séparent le Collège des grèves arides de la rivière Cavery, que mon cheval fantôme butta, se releva, retomba, brisant les deux brancards. Puis il demeura

couché sur le flanc, sourd aux imprécations désespérées de son cocher à turban. Et nous demeurâmes en panne, non loin du pont à trente-deux arches qui unit la terre ferme à l'île allongée qui dort entre le Coleron et la Cavery. Mais le Père Castets, dans sa prudence de missionnaire, avait prévu la catastrophe finale. Une de ces bonnes charrettes à bœufs, telle qu'en possédèrent les vieux rois mérovingiens, nous suivait depuis le départ. Les deux beaux zébus blancs qui la traînaient rassuraient par leur allure régulière et puissante. Avec ces bêtes cornues dont les clochettes tintaient doucement, on se serait mis en route, sans inquiétude, pour passer les cols de l'Himalaya, au bas mot. Installés sous la banne voûtée en nattes, nous continuâmes notre chemin, reprenant la conversation interrompue, sur les amis de France.

Ainsi, moins d'une heure après l'éviction du Babou, j'avais retrouvé la patrie. Ce religieux français avec sa mine émaciée et sereine, ses yeux clairs, sa longue barbe grise, sa barrette, sa soutane blanche, renouait pour moi la série, un instant interrompue, de ces abbés du désert qui me secoururent partout où me lança mon humeur vagabonde. Et, en tout égoïsme, je me félicitais de la rencontre, sans accuser mon oubli, et trouvant toute naturelle l'aide que m'apportaient ces bonnes gens. Que serais-je devenu, par tous les dieux vrais ou faux de l'Inde, si le Babou m'avait favorisé de sa conduite? Livré à ce Brahme en veston, loin du secours possible de Cheick Iman retenu au bengalow du chemin de fer par le soin de garder mon bagage, j'aurais dû m'avancer à pied dans ces sables mouvans et surchauffés. Le Babou m'eût-il pris en tandem sur sa machine quand ce misérable cheval s'abattit pour ne plus se relever? Car il ne se releva pas. Quand nous revînmes, le Père et moi, de notre visite aux pagodes, la bête étique, raidie près de la voiture en détresse, avait laissé les misères de cette vie. Au-dessus du rassemblement provoqué par l'accident, des corneilles tournoyaient, expertisant la carcasse.

Dans la confortable charrette à bœufs du Père Castets, je bravais la fortune contraire. Aussi bien nous venions de mettre pied à terre dans cette île de Sriringam dont le nom hantait mes rêves depuis des années. Nous abordions les temples fameux dont chaque pierre se lève en témoin de ces luttes épiques et obscures qu'Anglais et Français se livrèrent pour la possession

du Carnate. Celui de Vichnou est une ville véritable avec ses rues, ses boutiques, ses maisons où vivent vingt-cinq mille Hindous de toutes castes. Il est dédié à ce Vichnou Ranganaden pour qui le Rajah Desing, immortalisé par la ballade de Genji, nourrissait une si aveugle dévotion. Sept enceintes concentriques enserrent son sanctuaire d'une antiquité fabuleuse, et c'est un des lieux saints les plus vénérés de l'Inde dravidienne. L'enceinte extérieure, haute de sept mètres, épaisse de deux, en a seize cents de tour. Sa porte est surmontée d'un gopura massif qui regarde Trichinopoly. Un autre s'enlève à quarante mètres, d'autres encore, plus humbles, s'étagent, se succèdent, au-dessus du layrinthe où les mandapams sont reliés par les galeries, où les étangs, les cloîtres, les chauderies constituent un échiquier à cases inégales dont les interstices sont remplis par les échoppes des marchands.

De la muraille extérieure, les partitions verticales, en façon de pilastres issus de culs-de-lampe circonflexes, alternent symétriquement avec les repos dont l'appareil régulier disparaît sous un abominable badigeon clair. Ces pilastres, en très bas relief, ainsi étagés, rompent la tradition indienne pour rentrer dans ce style dit « jésuite » auquel l'ordre de mon vénérable guide fut, d'ailleurs, bien étranger, et qui sévit en Europe durant la première moitié du XVIIe siècle. La tradition locale attribue ces pauvres agrémens d'architecture à des Européens. Cette tradition n'a rien de chimérique, si l'on tient compte de ce que les gens d'Occident apportèrent en prenant pied dans le Maduré dès la fin du XVe siècle, ainsi que je vous l'ai déjà dit.

Quoi qu'il en soit, les pagodes de Sriringam, celle de Vichnou Ranganaden comme celle de Çiva Jambukiswara, ont été pour moi la plus cruelle des désillusions. Désillusion d'ailleurs prédite! La surveille de mon départ, je dînai chez le Gouverneur de Pondichéry avec le général Bailloud, qui s'en allait vers l'Indo-Chine après avoir traversé toute l'Inde, en touriste. Il me prédit que les temples de Sriringam, dont je parlais avec un enthousiasme sincère sur la foi des auteurs et des photographies que je possédais, me donneraient la moins agréable des surprises. Les propos de cet observateur avisé n'ébranlèrent point la robuste confiance que je nourris dans l'excellence de l'architecture dravidienne: « Cet homme de guerre, me disais-je, en juge avec des yeux prévenus. Chacun sait que les pa-

godes de Sriringam comptent parmi les monumens les plus remarquables du Sud de l'Inde ! »

Mais j'ai dû me rendre à l'évidence. « L'homme de guerre » avait cent fois raison. Déshonorés par un affreux badigeon blanc, les temples de Çiva et de Vichnou affligent autant par leur mauvaise conservation que par leur manque de grandeur. Seuls les chevaux cabrés du Mandapam de la sixième enceinte méritent de retenir l'attention par le style et la beauté de l'exécution. Il faut admirer pareillement le perron et le pavillon de pierre, en façon de char attelé de deux chevaux. Aussi bien vous ferai-je grâce d'une description détaillée. Il n'est pas un des ouvrages classiques consacrés à l'architecture indienne, pas un guide, pas un manuel, où ces pagodes ne soient étudiées dans le détail. Langlès en donna jadis un plan exact. Schnaase, Lassen, Cuningham, Fergusson ont tout écrit sur les particularités de leur architecture. Quant aux photographies des ensembles et des détails, les ouvrages sont sans nombre qui les ont vulgarisées.

Mais le Roc de Trichinopoly vaut qu'on s'y arrête. L'ascension n'en est point pénible, et la vue que l'on a, de son faîte, est telle que l'on n'éprouve aucun regret d'avoir gravi ses innombrables degrés. Figurez-vous une puissante masse de gneiss, debout, en plein quartier nord de la ville, le quartier des Brahmes, à quatre-vingts mètres en surplomb. La montagne évidée constitue une ville aérienne où s'étagent les temples, les magasins, les salles de lecture, où les paliers se succèdent entre les galeries banales, la pagode vénérée de Çiva Thayoumanaver et le pagotin culminant où trône le Pouléar, c'est-à-dire le bienveillant Ganésa, le fils de Çiva et de Parvati, avec son corps de Silène et sa tête d'éléphant sommée d'une tiare. Le Roc de Trichinopoly, la Maleycotta, le Fort, a sa porte d'entrée à l'angle de deux rues encombrées à toute heure par les gens et les bêtes, piétons, zébus errans, charrettes à bœufs qui s'y pressent. Telles sont ces deux voies dites du Grand Bazar et du Bazar de la Chine. Du porche monumental, où s'accrochent les échoppes, les pieds-droits sont flanqués de Dieux en basalte, debout, en attitude de prière, sur des socles où les éléphans sculptés se font face. L'escalier obscur, à larges marches rapportées ou taillées dans le roc, commence et se continue entre deux murailles sombres, avec, de place en place, des paliers carrés à

dalles glissantes. Sur celui du troisième étage, s'ouvre la grande rue contournant le rocher.

C'est par cette voie suspendue que défilent les processions quand les Brahmes transportent, aux jours de fête, les images de Parvati, de Civa, de Ganésa et de Soubramanié jusqu'au grand temple de l'étage supérieur. La cérémonie solennelle du mois d'août attire un immense concours de foule. En tout temps d'ailleurs, le roc est habité par une population qui niche aux flancs des escaliers, dans les réduits qui rayonnent à travers la montagne. Le bourdonnement de ces créatures, massées dans les caveaux où la lumière et l'ombre alternent par plans, rappelle le frémissement des ruches. Dans une buée bleuâtre tamisant en poudre d'or les rayons du soleil, tout bruit, vibre et murmure. La fourmilière humaine ronfle comme un essaim d'abeilles.

Et nous continuons de tourner à travers les boyaux tortueux de la montagne évidée. Traversant des salles à piliers polygonaux, franchissant des degrés que le passage de millions de pieds nus ont creusés à la longue, nous passons sous des portes surbaissées que gardent des pions, Dévarpals de granit poli, réfléchissant la lumière, colosses coiffés de tiares, armés de massues, que sculptèrent aux siècles passés les bons artistes de Tanjore. La nudité des murs sombres s'interrompt rarement par un bas-relief où les divinités pouraniques au rire éginétique s'unissent par groupes aux gestes mesurés, en tout pareilles aux figures des temples d'Elephanta que les Portugais martelèrent avec un fanatisme sauvage. Le demi-jour du milieu des galeries meurt à leur extrémité, dans la nuit profonde des logettes où étincellent des feux rouges qui tremblent, dansent et semblent, par momens, s'éloigner.

Ce sont des lampes qui brûlent devant les Pouléars. Puis, à un tournant, nous hésitons, éblouis par la lumière du jour, et nous accédons à un autre palier : sans voir grand'chose, du reste, sinon des Brahmes. Ils se font légion. Embusqués derrière les colonnes des mandapams, contre les montans des portes étroites, dans les interstices des pierres, ils foisonnent à l'instar des termites dans une charpente vermoulue. Ils nous épient, sournoisement, nous observent. Si nous tentons de pénétrer dans une salle, suivant la foule, nous les trouvons là, par hasard, et ils nous éconduisent avec une politesse empressée. Et

le troupeau des fidèles circule librement par les galeries, s'écoule dans le grand temple d'où nous sommes exclus.

Parfois, sur un palier désert, quelqu'un de ces brahmes surgit brusquement de l'ombre et se campe devant nous sans oser nous interroger. Mais tout prouve qu'il ne serait pas fâché de connaître et nos projets et notre histoire. Car leur dissimulation n'a d'égale que leur inlassable et puérile curiosité. En voici un, tout jeune, qui paraît sortir de la paroi comme une créature de rêve. Ses yeux de velours brun ont la douceur de ceux d'une femme. Le trisula çaktiste marque du trident rouge et blanc, symbole des sources de la vie, son front que le rasoir a dégagé jusqu'au sommet du crâne. La beauté perverse de sa face pâle, ainsi surmontée de l'emblème de l'énergie créatrice, le rendait pareil à ces petits satans cornus que l'Allemagne romantique semait, parmi les rinceaux feuillus, aux bordures des livres. Et je ne savais ce que je devais le plus admirer, de sa gracieuse timidité, de sa langoureuse tristesse, ou de la malice infernale qui éclairait ses traits mous et fins. Drapé dans la mousseline blanche, sévèrement, sans rien montrer de son torse, les bras cerclés de bracelets, les jambes chargées d'anneaux à l'image des filles de Babylone, un livre à la main, ce sacerdote adolescent se levait devant le Père missionnaire, personnifiant le paganisme debout devant la loi du Christ, l'Inde traditionnelle et irréductible devant l'effort ininterrompu et patient des combattans de la foi. L'enfant védique salua le vieillard chrétien, en baissant la tête et portant sa main ouverte, la paume tournée vers le front. Et je sentis que l'un comme l'autre était ferme dans son propos, attaché à sa croyance et que ceci ne mordrait pas sur cela. Entre le christianisme occidental et le brahmanisme oriental existe un abîme plus vaste que les espaces qui séparent la terre de Sirius...



... Nous voici dans la galerie qui fait face au grand temple. Un gardien nous ouvre une petite porte, et nous accédons à la plate-forme du faîte. Trichinopoly, la terre, les rivières et les îles s'étendent à nos pieds. Le toit doré qui surmonte le sanctuaire de Çiva étincelle au soleil. Sur le rocher, on me montre deux empreintes. Si les Brahmes y reconnaissent les traces de Vibishna, ce géant qui essaya en vain de s'emparer de Rama,

les Musulmans les tiennent pour laissées par un de leurs saints, l'Ovoliat Nathi, qui fit de ce rocher sa résidence jusqu'au jour où il en fut chassé par Vichnou. La pente douce de la pierre unie et glissante se continue jusqu'à la falaise à pic. Ni rampe, ni balustrade, pour arrêter l'imprudent qu'un faux pas précipiterait, d'une hauteur de cinquante mètres dans les rues sous-jacentes. Ainsi s'explique le terrible accident où plusieurs centaines de personnes trouvèrent la mort, quelque temps avant mon arrivée. Pendant les fêtes qui attirent autour du temple les fidèles par milliers, la foule couvrait la terrasse déclive, quand une panique se produisit subitement. Sous la brusque poussée du nombre, les gens glissèrent, culbutèrent sans trouver à quoi se retenir. S'accrochant désespérément les unes aux autres, les grappes humaines, entraînées vers l'abîme, tombèrent pour s'écraser sur les dalles, les murailles, les toits. Comme il arrive dans toutes ces mêlées de créatures affolées, les femmes et les enfans furent les principales victimes. Leurs cadavres mutilés jonchèrent le pied du Fort. A toute autre époque, une pareille catastrophe eût été attribuée au fanatisme religieux. L'on eût vu, dans ces malheureux ainsi fracassés, des dévots s'offrant en sacrifice à Çiva homicide, pour imiter ces fidèles de Vichnou dont le char écrasait à Pouri des files entières se disputant l'honneur d'expirer sous ses roues. La légende de Djagernauth ou de Vichnou Jaganatah est une de ces vieilles machines qu'on a reléguées dans les oubliettes de la littérature de voyages. Qui sait d'ailleurs si, dans deux ou trois siècles, un naïf historien n'imputera pas à un clergé « altéré de sang » la catastrophe parisienne, aujourd'hui oubliée, du bazar de la Charité, et n'y verra pas un « holocauste rituel? »

Au-dessous de nous, le sol blond et gris semble se diviser en une multitude de grandes îles autour desquelles serpentent les rivières lentes, dont le lit mineur, souvent tari, se jalonne, à l'exemple des routes, par les arbres flétris qui s'espacent et dispensent parcimonieusement leur ombrage. La brousse grillée se groupe çà et là en masses rousses et verdâtres, et la poussière les estompe de son enduit couleur de cendre. En style d'atelier, ce paysage rentre dans la catégorie des « plats d'épinards secs. »

Les voyageurs qui nous chantent les îles de la Cavery et leur végétation luxuriante, nous en donnent quelque peu à garder. Cependant il serait injuste de les taxer de mensonge. En dehors

des périodes de sécheresse, la nature, sous l'ardente caresse du soleil et les humides baisers de la pluie, s'éveille et s'épanouit dans la verdure de la terre fauve. En quelques semaines, tous ces sables arides, qui poudroient, disparaissent sous un fouillis de plantes où se perd le pied des arbres. L'herbe de la jungle pousse dru ses chaumes d'émeraude dont les racines traçantes se noient dans l'eau qui sourd, cependant que leurs têtes en fers de javelines se pâment déjà desséchées par le feu du ciel malgré le ruissellement des orages dont les larges gouttes claquent sur les feuilles étalées des lianes.

Les sauterelles semblables à des pousses fraîches bruissent dans un bain de rosée. Les larges papillons veloutés, sablés d'or, se poursuivent parmi les fleurs aux parfums violens, autour des bananiers dont le feuillage répète la forme d'une rame. Les perruches chères à Parvati babillent entre les rameaux des tamarins lourds de gousses acides, les frondaisons grêles des filaos, les branches robustes des manguiers. Les hérons blancs picorent sur le dos des buffles majestueux et stupides, enfouis jusqu'aux flancs dans la vase jaune. Les martins-pêcheurs, vêtus de turquoises, coiffés de lapis, rasent le miroir des ruisseaux, emportant un fretin argenté entre leurs mandibules couleur de sang. Plus haut, les singes vagabonds s'ébattent en compagnies grimaçantes sous le dôme feuillu des figuiers dont le tronc gercé abrite les reptiles sauriens à tête plate qui pourchassent les insectes. C'est un bourdonnement, un sifflement, un coassement, un gazouillement sans trêve. La plus mince créature tient sa partie dans ce concert qui chante la gloire de la vie.

Puis tout disparaît, tari, flétri, calciné. La campagne revêt sa livrée de poudre. Aucun être vivant ne se montre. Et cette mort de la nature peut durer plusieurs années, si les vivifiantes averses des moussons sont détournées par les vents contraires.

Et c'est pourquoi tout ce qu'on dit, tout ce qu'on écrit sur l'Inde n'a qu'une vérité relative, une vérité de circonstance. L'observateur le plus fidèle ne peut donner que la vérité du moment. D'autres que moi ont vu la plaine de Trichinopoly sous les espèces d'un Paradis Terrestre. Peut-être y étaient-ils venus au bon moment.

Cette splendeur présumée de la nature tropicale ne me gêne pas à cette heure, pour lire le vaste plan en relief qui se déroule sous mes yeux. En cette affreuse sécheresse, la terre semble

découvrir ses ossemens. Au Nord, c'est la longue île plate de Sriringam et ses petits îlots sablonneux que baignent les bras resserrés de la Cavery. Là s'élevait la grande chauderie où, en 1752, le détachement anglais se laissa cerner par les Français. Voici la Cavery qui longe la côte Sud de l'île, le Coleron, plus large, qui l'enserre au Nord. La pointe occidentale de Sriringam est occupée par un village et par la grande pagode de Vichnou. Celle de Çiva vient ensuite, vers l'Est, et c'est dans cette direction que s'écoulent les deux rivières. Le Colloway et ses petits bras, affluens de la Cavery, font du territoire de Trichinopoly une autre île qui égale Sriringam en largeur. Vers le Sud, des monticules se détachent : le Pain de Sucre et la Roche-d'Or, points extrêmes, cornes de ce croissant que traçaient les positions occupées, en 1753, par les Français et leurs alliés, les Mysoriens et les Mahrattes; et encore, vers l'Ouest, le Bois du Derviche, ou Fakir's Rock, que tenaient les Anglais. Si je regarde à l'Est, je vois ces collines d'Elmiseram, jadis surmontées de forts.

Que de deuils rappellent tous ces noms ! Trichinopoly toujours funeste aux armes françaises, je voudrais pouvoir oublier aujourd'hui ton histoire! Que je reporte mes yeux sur le quartier qui groupe sous mes pieds les habitations, les réservoirs, les allées de porchers, je découvre, enfouie sous la verdure, cette petite maison basse où demeura Clive, et je ne puis m'empêcher de comparer l'activité inlassable de cet homme de tête et de main à l'incapacité physique de Dupleix que le tumulte des armes effrayait. Tandis que Dupleix prétendait diriger les opérations de son palais de Pondichéry avec la collaboration de sa femme, Clive courait l'épée à la main et réussissait à communiquer son âpre énergie à ses troupes. Ce grand homme qui débuta par être petit commis dans l'administration de la Compagnie anglaise, comprit vite que la victoire, dans ces pays indiens, est à celui qui prêche d'exemple sans ménager sa personne. A cette heure même de la nuit où le fastueux Dupleix dormait, en sûreté, à Pondichéry, son sommeil de nabab, entouré comme un Roi, Clive faisait le coup de pistolet contre les troupes françaises dans cette surprise de la pagode de Mariammin, à Samiaveram, où il faillit perdre la vie, le 20 avril 1752.

Si ma vue pouvait s'étendre jusqu'à huit milles vers le Nord, dans la direction de l'ancienne route de Madras, je le verrais,

ce bourg de Samiaveram où se donna le petit combat de nuit, petit par le nombre des combattans, mais grand par les résultats, puisque le succès de Clive amena la perte de Law et la ruine de Dupleix.

*
* *

Pour bien comprendre cette affaire et ses entours, il faut se rappeler qu'autour de Trichinopoly se jouait la fortune de Chunda-Sahib, nabab du Carnate, sous le couvert duquel les troupes de notre Compagnie des Indes guerroyaient contre Mohammed Ali, prête-nom de la Compagnie britannique. Car, ce qu'il y a d'admirable dans cette histoire indienne, c'est assurément l'indifférence extérieure des deux gouvernemens occidentaux qui se disputaient la possession de l'Asie, sans encourager leurs concitoyens expatriés, mais bien décidés à profiter des résultats. L'Angleterre et la France pouvaient être en paix, les compagnies française et anglaise n'en cessaient pas pour cela de se porter des coups. Mais leurs troupes métropolitaines étaient tenues pour des corps mercenaires à la solde des princes indigènes qui s'assuraient ainsi leurs services.

Dupleix attribuait, avec raison, une importance capitale à la prise de Trichinopoly, puisque Mohammed-Ali, rival de son client Chunda-Sahib, était renfermé dans cette place. Je vous ai déjà retracé les événemens qui se succédèrent pendant l'année 1749, où, à la fin de juillet, le gain de la journée d'Ambour donna au protégé de Dupleix une supériorité sans conteste sur Mohammed-Ali, fils du nabab centenaire Anawaroudin, tué pendant la bataille. Mohammed-Ali, compétiteur malheureux de Chunda-Sahib pour la nababie du Deccan, se réfugia dans la forteresse de Trichinopoly, cependant que les Anglais, s'inclinant devant le fait accompli, reconnaissaient Chunda-Sahib comme nabab, après l'investiture officielle de Mozzufer-Singh, soubab du Deccan.

Mais le nouveau nabab perdit à conférer avec son patron de Pondichéry un temps précieux. Cependant qu'il festoyait dans la ville française où M. et Mme Dupleix s'évertuaient à le fasciner par des magnificences inusitées, s'offrant à l'admiration du vulgaire sous des costumes des *Mille et une Nuits*, son concurrent travaillait d'une façon moins brillante. Sans quitter son Roc de Trichinopoly, Mohammed-Ali s'abouchait avec les direc-

teurs de Madras. Ceux-ci firent d'abord la sourde oreille. Loin de perdre courage devant ce mauvais accueil, lui redoubla ses instances, multiplia les promesses, acheta les bonnes volontés. Il réussit à ce point que, lorsque Chunda-Sahib s'avança avec un renfort français de 2 000 hommes, dont les deux tiers étaient des cipayes, sur Trichinopoly, une garnison de 120 soldats anglais était entrée dans la place dont les ouvrages, sévèrement réparés, pouvaient soutenir un siège en règle.

L'amitié de Dupleix était celle de ces esprits ordonnés qui n'obligent point sans garanties solides. Chunda-Sahib ne fut pas longtemps sans en faire l'expérience. Pour paraître à leur avantage dans Pondichéry, Chunda-Sahib et Mozuffer-Singh durent emprunter quelques lacs de roupies à leur hôte. Ils colorèrent cet emprunt d'un prétexte politique et honorable : « Beaucoup d'argent était nécessaire pour entreprendre l'expédition de Trichinopoly. » La Compagnie consentit ces avances imputables sur le gain de la campagne prochaine, mais moyennant une cession hypothécaire de terrains autour de Pondichéry. Certains historiens, qui ont écrit la vie de Dupleix avec cette inlassable admiration dont les hagiographes ne possèdent point le monopole, nous apprennent que le gouverneur donna là un nouvel exemple de ce rare désintéressement qui l'a toujours distingué. Ces panégyristes trouveront toujours en moi le plus décidé des contradicteurs. Vous m'avez écrit, ce mois de septembre dernier, qu'un universitaire (1) venait de composer sur ce sujet une thèse de doctorat où il ne montrait pas à l'égard de Dupleix des sentimens plus enthousiastes. Je suis charmé de me trouver d'accord avec un historien de profession qui n'a pas dû former son jugement à la légère.

Pour vous parler à cœur ouvert, je n'ai jamais vu en Dupleix qu'un brasseur d'affaires. Cette catégorie d'industriels a ses héros et ses saints. Dupleix faisait « des affaires, » et c'est pourquoi son nom est devenu populaire parmi les politiciens et les gens « d'affaires. » Il est représentatif au suprême degré. Il personnifie les grandes « affaires coloniales. » Au risque de me répéter, je vous avouerai que si ce « colonial » avait vécu de nos jours,

(1) Il s'agit là du remarquable ouvrage de M. Prosper Cultru, *Dupleix, ses plans politiques, sa disgrâce*. Paris, 1901, in-4°. Je n'en ai pu prendre connaissance qu'après mon retour et bien après que ces lettres avaient été envoyées, et j'avoue que je suis heureux de m'être rencontré, avec ce savant auteur, sur tous les points importans de l'histoire de Dupleix.

je me serais montré fort surpris de ne pas trouver son nom sur la liste des « hommes d'affaires du Panama. » Certains de ces noms me font d'ailleurs penser à Dupleix. Le gouverneur de Pondichéry connaissait donc trop bien « les affaires » pour laisser ses fonds ou ceux de ses amis dormir sans rapporter. Il les plaça dans des entreprises politiques tout comme il les eût placés dans une cargaison de mousselines du Bengale, de porcelaines de Chine ou de laques du Coromandel. Ses placemens ne furent pas tous heureux et ses épargnes ou ses fonds de roulement, ainsi que vous voudrez les nommer, firent, en langage d'agio, « la culbute, » se triplèrent, se décuplèrent, se centuplèrent jusqu'à ce que le « krach » final emportât l'homme et l'argent. Mais, au contraire de Lally-Tollendal qui ne put trouver d'espèces pour défendre Pondichéry au nom du Roi, Dupleix ne s'en vit jamais refuser, et cela jusqu'au dernier jour, parce qu'il s'agissait toujours de lancer « une affaire, » et que toute la racaille des traitans, des négriers, des marchands de biens tenait conseil à Pondichéry.

Et, d'ailleurs, l'or n'était point rare dans l'Inde. L'arbre aux roupies se couvrait toujours de feuilles sans qu'il fût besoin d'en écheniller les rameaux. La récolte était trop belle pour que la vermine réussît à l'absorber. L'or était partout, enfoui dans les cours des maisons, les puits des sanctuaires, il en sortait aux premières menaces de la force. Les dieux aux yeux de pierreries n'étaient pas encore aveugles, le scintillement des gemmes suffisait à éclairer les obscures galeries des vimanas, comme à Vellore.

Si Jules César entreprit la campagne des Gaules pour se créer un trésor de guerre avec les dépouilles de ses temples, le pillage méthodique des pagodes, des palais et des villes pouvait rendre aux Compagnies anglaise et française le même service. L'une, non plus que l'autre, n'eut garde de l'oublier. Ce fut une curée chaude et sans lois. L'Inde du XVIIIe siècle ne se vit ni plus ni moins foulée qu'aux époques autérieures, mais elle n'avait pas encore connu de forbans aussi variés. Il semble que les écumes de la terre et des flots s'y soient donné rendez-vous pour mêler leurs violences. Le tourbillon de ces guerres de détail entraîne les aventuriers et favorise sous couleur d'héroïsme toutes leurs mauvaises passions. La sentine de l'Europe s'est déversée sur la patrie de Porus. Seule la triste Amérique a vu

s'abattre sur elle, au XVIe siècle, une pareille invasion de Barbares. Tous les déserteurs des armées régulières, tous les fier-à-bras, les « chevaliers » sans ouvrage, tous les fils de famille en danger de Bastille et en puissance « d'amie, » tous les « officiers de fortune, » tous les « petits blancs » et tous les duellistes des Mascareignes, tous les enfans terribles « envoyés en consommation, » toutes les modistes et autres dames d'aventures, voilà pour les peaux blanches. Voici maintenant les créoles et les métis des îles, et la canaille de l'Afrique: esclaves de Cafrerie venus à fond de cale, et aussi des Nubiens, des Abyssins et des nègres; et les hordes de l'Inde septentrionale et moyenne, sans distinction de sectes: Afghans, Pathans, Rohillas, Pindaris, Mahrattes, tous les pirates des archipels: Nicobariens, Andamans, Malais de la terre ferme ou des criques de Sumatra, Javanais, Balinais, que sais-je encore?

Telle fut l'humanité de choix qui s'agita dans les camps, entre la multitude des serviteurs et des fournisseurs hindous et les troupes européennes racolées, pressées par les sergens de la Compagnie des Indes, conduites enchaînées jusqu'au port d'embarquement et plus dangereuses à leurs officiers que l'ennemi.

De ces mercenaires, la misère quotidienne se coupe de rares et indigestes ripailles aux jours de pillage. En tous autres temps, ce sont les séjours monotones dans les casernes ou les casemates, la vie abrutissante des garnisons sans activité, l'oisiveté et les vices qu'elle engendre. Ou bien les travaux écrasans de la guerre, les marches forcées sous un soleil de feu plus meurtrier que le canon des batailles, ou sous les pluies diluviennes qui alourdissent le guingan et la serge des uniformes et mettent les armes hors de service. La nourriture, toujours insuffisante ou mauvaise, fait souvent défaut. La maraude y supplée quand le pays n'est pas rongé par la guerre, mais les habitudes de violence ensauvagent le soldat et le rendent ingouvernable. Les postes sont mal gardés et les surprises sont de toutes les heures. La solde, irrégulièrement payée, fournit des prétextes de mutinerie; et quand elle arrive par masses, elle est aussitôt gaspillée dans des orgies de pauvre. La maladie est au bout de cette débauche, puis l'hôpital où les pestiférés meurent à côté des fiévreux.

Ce n'est pas l'exemple des officiers qui remontera le moral de la troupe. Les plus grands vivent à la façon des nababs, leur train suffirait à ralentir l'allure de la meilleure armée. Les Sou-

bise et les Richelieu ont fait école jusqu'en Inde. Les bayadères et les brahmines raflées dans le sac des pagodes, les jeunes musulmanes, les aventurières d'Europe, les négresses des îles, remplacent dans le Deccan les filles d'Opéra que les états-majors de Louis XV colportent en Allemagne. Chacun vit pour soi, songe à ses commodités, ménage ses plaisirs et n'obéit à personne. Il n'est pas de petit lieutenant qui ne tranche du souverain. Les Verrès de garnison se ramasseraient à la pelle.

Où l'indiscipline fleurit, où la concussion s'étale, le refus de service n'est pas pour surprendre. Et l'embauchage, l'espionnage, l'appel à la trahison sont là pour tenter à toute heure ces forçats minés par la nostalgie dont souffre même celui qui ne trouverait qu'une cravate de chanvre à son retour au pays. Et puis les légendes se répètent de ces simples soldats d'Europe qui ont trouvé la fortune colossale auprès des rajahs hindous. Le plus petit principicule du Deccan ou du Mysore couvre d'or les instructeurs anglais ou français, les canonniers, les fusiliers qui viennent prendre service. Et puis le plaisir de dominer, d'être maître et roi chez l'indigène, le rêve de luxure et d'or qui se grossit à proportion de la misère endurée, l'illusion des joies du harem et du luxe fabuleux de l'Asie. Chacun des exilés devient un monstre d'insolence et d'orgueil. La fièvre mégalomane de l'explorateur est un mal qui sévit depuis longtemps chez l'Occidental. Seule, la patience légendaire de l'Inde explique comment ces sauterelles ont pu dévorer le pays à leur gré. Mais tout ce qui s'écarte est sabré par la cavalerie musulmane ou mahratte. Ce qui est fait prisonnier est incorporé ou livré à de tels tourmens dans les prisons sans air que les rares survivans en sortent incapables de continuer le métier de soldat. Dans cette guerre sans pitié, où la dureté de l'homme n'est dépassée que par l'inclémence du climat, dans cette guerre d'extermination dont il faut aller jusqu'aux marches turques pour trouver la pareille, l'Européen ne le cède pas à l'Oriental en procédés ingénieux de cruauté.

Au reste, les armées des deux Compagnies se valent. Le commandement, chez les Anglais, est toutefois meilleur ; aussi la victoire leur est-elle uniformément fidèle. Moins misérable, le soldat voit sa solde payée à son terme, il reçoit une nourriture suffisante. Et pourtant les déserteurs anglais sont légion : parmi les Irlandais se recrutent de préférence les transfuges.

Ainsi sur le grand corps pantelant de l'Inde des Mogols que

n'a pu ressusciter Aureng-Zeb, s'abattent les mouches vertes et bleues venues des quatre coins du vieux monde. Et comme si ce n'était pas assez des traitans et des agioteurs de la Compagnie des Indes, le financier Law aidait à la décomposition finale en lâchant sur les établissemens français son neveu, le capitaine, de qui l'on ne peut dire s'il fut plus présomptueux qu'incapable, et de qui l'on ne sait s'il fut victime de la corruption qui était partout plutôt que du manque de courage. Et l'on se demande si cette amoralité par laquelle se caractérise le XVIII[e] siècle ne fut pas la cause première de toutes les catastrophes qui allaient s'accumuler. Elles emportèrent Dupleix, l'homme atteint de la folie des grandeurs, faible instrument aux mains d'une Indo-Portugaise ambitieuse, étroite d'esprit, cupide. Cette association, composée d'un imaginatif et d'une déséquilibrée, rêva, prétendent certains écrivains, de s'emparer de l'Inde par une série de combinaisons. Mais alors ces combinaisons étaient fondées sur de tels principes que la non-réussite d'une seule entraînait la ruine de toutes les autres. Combinaisons d'ailleurs purement platoniques, puisque Dupleix vécut au jour le jour, à la merci d'une défaite essuyée par ses partisans, à la merci surtout de la politique européenne où dans quelque congrès un seul trait de plume détruisait tout le labeur des coloniaux pour remettre les choses dans le même état qu'avant. Je vous avoue ne pas croire un seul instant au fameux « Plan de Dupleix. »

L'œuvre de Dupleix fut vaine, et elle ne pouvait pas durer, parce qu'il ne trouva pas un seul homme capable de le seconder, ou disposé à le faire. La bureaucratie a toujours eu sur les hommes d'action l'influence la plus néfaste. Elle paralyse leurs efforts, les annihile par ses règlemens minutieux qui obligent chacun à demeurer dans la sphère étroite de ses fonctions. La spécialisation à outrance détruit les plus brillantes qualités. En condamnant au métier d'administrateur un homme énergique, dont l'ardeur se communiquerait aux troupes et entraînerait la victoire, la bureaucratie met cet homme à la merci de militaires qui peuvent lui être extraordinairement inférieurs. Or les guerres de l'Inde, à cette époque, étaient avant tout question de courage, d'activité et d'à-propos. Les connaissances techniques ne signifiaient pas grand'chose, et un sergent de grenadiers les possédait. On s'en aperçut quelque quarante ans plus tard pendant la Révolution.

Si Dupleix avait eu ces qualités de bravoure et de solidité, dont il manqua, j'hésite à croire que son sort eût été meilleur. Les bureaux de la Compagnie l'auraient empêché, bien vite, de paraître de sa personne à l'armée. Et cela est encore discutable parce que cette armée était payée par la Compagnie. Dupleix aurait peut-être pu se rappeler, s'il le sut jamais, que ce fut un avocat de Venise qui décida de la bataille de Lépante.

Quoi qu'il en soit, le gouverneur de Pondichéry fut extraordinairement mal servi. De ses hommes de guerre, l'indifférence, l'avidité, l'égoïsme ont été difficilement égalés. Le moins mauvais de tous, Bussy, ne pensa jamais qu'à sa fortune, il la rendit énorme. Et encore, ces officiers pouvaient dire que, dans ces campagnes d'aventures, ils servaient non point la France, mais la Compagnie.

Les historiens modernes ont confondu toujours ces deux notions. Il ne s'agissait pas, dans la forme, d'une lutte entre l'Angleterre et la France, mais bien de guerres locales dans lesquelles les deux Compagnies soutenaient chacune leur prince. Elles marchaient donc à la solde des princes hindous, leur fournissaient des troupes, des fonds sur garanties solides. Au résumé, cette méthode n'était bonne que pour prendre pied dans le pays, car, plus tard, les Anglais, quoique vainqueurs des Français qu'ils expulsèrent, durent assurer leurs conquêtes par de nouvelles batailles. Ils gagnèrent pouce par pouce le terrain indien arrosé du sang de leurs soldats. Cet effort, je doute que la France l'ait jamais pu essayer. Quant au succès, le siège de Saint-Jean-d'Acre nous prouve ce que Bonaparte eût pu gagner en « prenant l'Inde à revers. » Les Anglais prirent l'Inde parce qu'ils étaient capables de la prendre et surtout de la garder. Et, pour tout dire, après Waterloo, je doute fort qu'on eût rendu l'Inde à la France, si elle l'eût possédée. La politique d'influence n'eût point prévalu contre la politique des résultats.

Le choix des Hindous me semble avoir été fixé peu de temps avant la chute de Dupleix, et les plus avisés l'avaient déjà escomptée. Si les Anglais eurent le meilleur, c'est qu'ils nous vainquirent à l'heure utile. Ayant pour vertus principales la mollesse et la perfidie, les Indiens ne respectent que la force et principalement celle qui leur paraît offrir des garanties de durée. Le jour où ils virent une grosse armée française mettre bas les armes sans tirer un coup de fusil, quand ils virent son comman-

dant livrer son prince qui demandait à se battre, c'en fut fait de notre prestige moral. Dupleix eut beau parader sur son éléphant houssé d'or, il ne put empêcher les Hindous de décréter sa déchéance. L'abandon de Chunda-Sahib par Law, à Sriringam, déshonora la France dans l'Inde du Sud. Dupleix était perdu logiquement...

*
* *

Ceci étant bien entendu pour éclaircir le récit qui va suivre, j'ajoute que la combinaison de Dupleix péchait par la base, parce qu'il abonda toujours en illusions à l'égard des Hindous. Chunda-Sahib, pour employer une locution familière, lui « claqua dans la main. » Aussi imprévoyant et léger qu'Oriental sur terre, ce prince, à peine sorti de Pondichéry, allait travailler à se créer de nouveaux ennemis, comme si Mohammed-Ali et les Anglaisne suffisaient pas à son ardeur guerrière. Mozzufer-Singh et Chunda-Sahib avaient laissé à Pondichéry l'argent de Dupleix. Ils l'avaient laissé aux mains des pourvoyeurs de leur luxe et de leurs plaisirs. La splendeur quasi impériale dont brillait Dupleix avait piqué d'orgueil le soubab et le nabab. Ne voulant pas qu'on pût dire que le « Frangui » avait éclipsé les princes natifs, les deux compères ne ménagèrent ni l'or, ni l'argent, ni la piaffe. Pouvait-on attendre autre chose, en saine raison, de ces dignitaires d'un pays où le plus modeste soudra se croit, encore aujourd'hui, engagé d'honneur à se ruiner pour les noces de son fils?

Chunda-Sahib et Mozzufer-Singh laissèrent donc Pondichéry derrière eux, le cœur certes moins léger que la bourse. Ils partaient bien munis de troupes françaises, de cipayes, d'artillerie de siège, et aussi d'un officier, M. Duquesne, qui devait diriger les opérations. Mais ils n'avaient plus une roupie vaillant. Et la solde des troupes, leur nourriture ne sont pas choses qui se règlent avec des promesses. Chunda-Sahib, ainsi dénué du nerf de la guerre, eut une inspiration de génie : le roi de Tanjore, dont la capitale était sur la route de l'armée, méritait cette réputation qu'on lui prêtait d'être le souverain le plus riche de cette région de l'Inde. Il ne s'agissait que de le rançonner au passage. Un prétexte s'offrait. Tributaire du Mogol de Deli, Pertab-Singh ne s'était pas acquitté. Si Mozzufer-Singh, soubab du Deccan, n'avait pas qualité pour exiger de ce grand vassal le paiement de l'arriéré, c'était alors que toute hiérarchie dispa-

raissait, et avec elle l'ordre établi. Gardiens de cet ordre, le sou bab et son fidèle nabab s'en furent de leur personne sommer le débiteur du Mogol de payer son dû.

On dit que cette belle résolution fut prise sans le congé de Dupleix. Mais on sait aussi qu'il ne la désapprouva nullement. Car, dès qu'il connut le plan des deux associés, il envoya des instructions à M. Duquesne pour qu'on enlevât rapidement la ville de Tanjore.

C'est la mode aujourd'hui d'appeler « politique coloniale » toutes les opérations louches dont profitent certains partis au delà des mers. Le mot est un pavillon qui couvre la marchandise. Dupleix fut, entre tous, expert en « politique coloniale, » et celle-ci lui commandait de ne pas abandonner ses cliens, voire dans un pareil brigandage, du moment qu'ils l'avaient entrepris.

Ainsi les faits lient l'homme dès qu'il a commencé de marcher dans la voie oblique, il la doit suivre et subir les conséquences jusqu'au bout. Dupleix pouvait toutefois se réfugier derrière les principes et invoquer celui d'autorité. En approuvant l'expédition de Tanjore, il faisait acte de déférence envers le Mogol.

Du fort où il s'était réfugié avec sa troupe, sa maison et ses trésors, Pertab-Singh put voir les percepteurs bénévoles de l'Empereur piller les faubourgs de sa ville. Sachant que le temps est le grand maître, tenant ses murailles pour solides, assuré de ne pas manquer d'argent puisque la forteresse renfermait une pagode où dormaient de fabuleux trésors, il amusa ses ennemis. Pendant des semaines, ce furent des pourparlers à l'indienne, et des remises d'acomptes dont l'inégale répartition sema, au premier jour, la discorde parmi les alliés. Dupleix ne fut pas sans avoir sa part de ces rançons partielles. La Compagnie française y gagna du territoire et l'exemption d'une ancienne rente. Mais le roi de Tanjore procédait avec une telle lenteur que d'autres négociations qu'il menait avec les Anglais et Nazir-Singh aboutirent en temps utile. La Compagnie britannique détacha de Trichinopoly une petite troupe d'Anglais qui pénétra dans la forteresse bloquée. Car ç'a toujours été la règle, dans ces guerres indiennes du XVIIIe siècle, que les secours et les émissaires rentraient à volonté dans les places, en sortaient, sans que les assiégeans en prissent ombrage. Jamais armées ne se gardèrent plus mal, ne furent moins à l'abri d'une surprise.

A la rigueur, cette entrée de quelque vingt Anglais dans la

forteresse de Tanjore ne dérangeait pas beaucoup Chunda-Sahib et Dupleix. Mais, chose autrement grave, Nazir-Singh ne tarda pas à se rapprocher avec une grosse armée. Vous n'avez pas oublié ce Nazir-Singh, fils du nizam Oul-Moulk et dépossédé par Mozzufer-Singh : je vous racontai ses déboires quand je parlais de Genji. Au seul bruit de son arrivée, les troupes des protégés de Dupleix se dispersèrent, et leur fuite les porta d'une traite sous les murs de Pondichéry, où la colonne française les rejoignit bientôt. Seul M. Duquesne demeura à Tanjore où la maladie l'avait tué.

Dupleix ne se découragea pas pour si peu.

Pareil à tous les imaginatifs, pareil aux joueurs qui trouvent le même plaisir dans la perte que dans le gain, pourvu que le jeu dure, il reprit la partie. Vous savez comment il la perdit, comment les Mahrattes menacèrent un moment Pondichéry, comment encore Mozzufer-Singh tomba aux mains de Nazir-Singh, qui le para aussitôt d'un collier et de bracelets en bon fer; comment enfin la défection des officiers français, mécontens de la part trop réduite qu'on leur avait allouée, dans le pillage de Tanjore, paracheva la ruine de ses intérêts.

Le moindre avantage, pourvu qu'on le fît valoir, suffisait alors pour compenser les plus graves revers. L'Inde affolée vivait au jour le jour, tiraillée par ses prétendans. Ses faveurs variaient avec l'heure. L'élu du matin était remplacé avant le soir par un plus heureux. La prise de Genji, grossie, amplifiée avec art, rétablit comme par miracle le prestige de Dupleix. Mais, bien que les directeurs de la Compagnie des Indes lui eussent notifié, de Paris, leur volonté formelle d'une paix générale et définitive, le gouverneur de Pondichéry ne put oublier l'affaire de Trichinopoly. Non seulement Mohammed-Ali était toujours vivant, mais Nazir-Singh l'avait nommé nabab du Carnate, et ce nabab, fabriqué contre les désirs de Dupleix, se tenait en sûreté dans les murs de Trichinopoly, d'où il dénonçait sa ferme intention de garder la place sans accepter les offres, sans redouter les menaces. Pareil au Grand Seigneur qui rêvait de Constantinople, Dupleix voyait Trichinopoly dans ses songes. Insensible à tous les heureux hasards dont abonda pour lui l'année 1750, hasards trop nombreux pour que j'essaye de vous les rappeler, il dirigea une nouvelle expédition contre Trichinopoly, dès le mois de mars 1751. Ne voulant pas comprendre

qu'il s'engageait ainsi dans une guerre avec les Anglais dont les forces considérables s'acheminaient déjà vers la ville qu'ils entendaient défendre à tout prix, Dupleix mit en route son éternel Chunda-Sahib avec toutes ses forces disponibles. Le nabab avait environ dix mille Hindous; M. d'Auteuil commandait quatre cents Français ou soi-disant tels, un petit corps de nègres et quelques pièces d'artillerie. Cet officier n'était pas sans quelque mérite, mais il chérissait peu le gouverneur qui l'avait fait passer en jugement après la désastreuse journée de Valdaour. Et surtout, fatigué par l'âge et le climat qui s'ajoutaient à une mollesse naturelle, il ne possédait d'activité physique que ce que lui en laissaient de continuels accès de goutte. Un podagre ne peut se lancer dans ces entreprises vives et hasardeuses qui seules assurent la victoire, en ces pays où l'assaillant déterminé ne rencontre presque jamais de résistance efficace.

M. d'Auteuil, dès les premiers jours de la campagne, montra ce qu'on devait attendre de lui. Il manqua, devant Volconde, l'occasion d'écraser le contingent anglais du capitaine Gingen et lui ménagea ainsi la possibilité de gagner Trichinopoly. Ce fut un échec grave, surtout par la répercussion morale. Tandis que les Anglais secouraient la place en y apportant la confiance, M. d'Auteuil continuait de se traîner sur la route de Sriringam. Enfin il passa le Coleron, prit pied dans l'île, passa encore la Cavery, établit ses batteries sur la terre ferme, puis, sans force contre la goutte, regagna Pondichéry, laissant ses sous-ordres et Chunda-Sahib continuer les opérations.

Dupleix remplaça M. d'Auteuil par le capitaine Law, protégé par les directeurs de la Compagnie. Le neveu de l'inventeur du « système » était de ceux qui ne laissent à personne le soin de louer leur valeur. Il plut à Dupleix par cette confiance en soi-même sans laquelle on ne réussit guère à se pousser, il lui plut par son entregent. Les Anglais, de leur côté, choisissaient leurs hommes. À Law et à Auteuil ils allaient opposer le capitaine Clive et le major Lawrence.

Robert Clive ne tarda pas à donner sa mesure. N'attachant pas à la défense de Trichinopoly l'importance qu'y attribuait le Conseil de Madras, il persuada au gouverneur Saunders que l'offensive était en tout préférable. Il obtint le commandement d'une petite troupe choisie, et la portant vivement sur la ville d'Arcat, capitale de la nababie de Chunda-Sahib, il y entra sans

coup férir, le 11 septembre 1751. Le résultat ne se fit pas attendre. Abandonnant le siège de Trichinopoly, Chunda-Sahib courut à Arcat, dans l'espoir de la reprendre. Son fils Rajah-Sahib en assiégea en vain le fort pendant cinquante jours. Puis il se retira, sous la menace d'une attaque des Mahrattes, rendant ainsi la liberté à Clive qui en profita pour détruire en détail l'incapable Law, toujours immobile devant Trichinopoly.

Et pourtant jamais la Compagnie française ne posséda, jusque-là, de si forte armée en Inde : près de 1 000 Français, 2 000 cipayes et 50 canons. 30 000 Hindous, dont 15 000 cavaliers, obéissaient à Chunda-Sahib, et du nabab la valeur personnelle ne fut jamais mise en question. Law laissa se rouiller sans usage ces outils de choix. Sourd aux instructions de Dupleix, méprisant les objurgations de Chunda-Sahib, il se refusa à donner l'assaut, alors qu'aux yeux les moins exercés le succès en apparaissait certain. Cependant les renforts ne cessaient de grossir les rangs des assiégés, car le plus grand désordre régnait dans le camp français. Les contingens du roi de Tanjore, la victime de Chunda-Sahib, s'étaient avancés des premiers. Puis ce furent les Mysoriens, partisans de Mohammed-Ali. Leurs escadrons, tourbillonnant autour des Français, sabraient les pelotons détachés, détruisaient les dragons dans des embuscades. Et les Mahrattes étaient annoncés, et aussi Clive, vainqueur d'un contingent français à Covrebank, et enfin le major Lawrence à la tête d'une armée. De toutes parts, les Indiens, abandonnant notre parti, ralliaient les drapeaux anglais. La position naguère précaire de Mohammed-Ali, l'assiégé de Trichinopoly, devenait insensiblement la meilleure. L'Inde dravidienne s'orientait vers le soleil levant, l'étoile de Dupleix pâlissait.

Et quoiqu'on le tînt au courant, heure par heure, du progrès de l'orage qui grossissait derrière lui, Law se refusait à agir. Puis, tout à coup, il agit, et de telle manière, que l'inaction eût encore été préférable. Au lieu de distraire de ses lignes un gros de troupes pour livrer bataille aux Anglais qui arrivaient de Madras, il envoya un petit corps, très inférieur en nombre au secours qu'il s'agissait d'arrêter. A 1 500 hommes il en opposait à peine 700. On peut dire que l'engagement devait se passer à portée de son canon de Coilady, sur la rive du Coleron. L'affaire fut si mal menée qu'elle échoua. Le major Lawrence continua de s'acheminer vers Trichinopoly dont il n'était plus qu'à dix

milles. Sous les yeux de Law qui le manqua encore au passage, il fit bientôt sa jonction avec le détachement que la garnison assiégée envoyait à sa rencontre. Law livra alors un combat d'artillerie où il n'eut pas l'avantage. Les Français durent se replier, avec pertes, sur le Pain de Sucre, d'où ils purent assister à l'entrée de Lawrence dans la place.

Quelques jours encore, et Law perdait à nouveau l'occasion d'infliger au capitaine Dalton une sérieuse défaite entre le Rocher français et Elmiseram. Dès lors, travaillé par une sorte de folie, il annonça que le moment était venu de se retirer dans l'île de Sriringam : toute l'armée y prendrait ses quartiers. Notre raison demeurerait confondue devant une pareille action si nous ne comprenions que le misérable commandant s'aperçut enfin de son effroyable insuffisance. Il eut peur, en un mot, peur de l'ennemi qu'il se reconnaissait incapable de combattre. La race dont le sang coulait dans ses veines ne fut point de celles que réjouit le fracas des armes. Le neveu du financier Law mit, avec une prudence puérile, l'eau entre lui et les Anglais.

Abandonnant ses positions de terre ferme, Law passa donc dans l'île de Sriringam, la pagode de Vichnou abrita son armée. L'assiégeant se constituait assiégé, dans une île où l'ennemi, du haut de sa forteresse, pouvait observer ses moindres mouvemens, le prendre en flagrant délit de manœuvres, et le tenait sous la menace perpétuelle de son canon. Les renforts que Dupleix, désespéré, expédia une dernière fois, ne retardèrent point la catastrophe. M. d'Auteuil quitta Pondichéry avec l'ordre de remplacer Law dans le commandement et de reprendre le siège. Il n'atteignit pas Trichinopoly. Clive veillait et ses espions lui apprenaient chaque jour les actions des Français.

Quand il apprit que M. d'Auteuil était en marche, il se plaça entre Sriringam et la route de Pondichéry. Et, tel fut son mépris pour Law, qu'il ne lui fit même pas l'honneur de se garder contre ses troupes. Clive s'installa à Samiavéram, ayant ainsi Law à dos et d'Auteuil en face. Si Law n'avait pas été frappé de démence, ou annihilé par la peur, il n'avait qu'à passer le Coleron, de nuit, à marcher sur Clive, à le maintenir jusqu'à l'arrivée de M. d'Auteuil, et alors à l'écraser entre deux feux.

Les dieux de l'Inde, sans doute, pour être encore un peu maîtres chez eux, ne le voulurent pas ainsi. Law, tout entouré d'eau qu'il fût, ne l'était point par les Anglais qui se conten-

taient de l'observer du Roc. Sans cesse, il recevait des nouvelles. Avisé de l'approche de M. d'Auteuil qui avait gagné Ottatour, à quinze milles de Samiavéram, avisé aussi des manœuvres de Clive qui marchait sur cette ville, il tint entre ses mains la chance de prendre encore l'ennemi à dos. Mais, au lieu de courir à la bataille avec tout son monde, il se contenta d'expédier 40 déserteurs anglais, autant de Français, et 700 cipayes, avec, à leur tête, un officier inconnu, contre le meilleur des hommes de guerre que la Compagnie anglaise ait eus à son service.

Un coup de hasard faillit faire réussir cette pauvre combinaison. L'espionnage réciproque était à ce point actif, que d'Auteuil, avisé du mouvement de Clive, put lui échapper. L'Anglais reprit, attendant une occasion meilleure, ses quartiers de nuit à Samiavéram. Les troupes y étaient campées dans deux pagodes. Celle de la déesse Mariammin abritait Clive en personne, qui, n'ayant d'autre lit que son palanquin, s'y endormit tranquillement.

Vous savez quelle confusion régnait dans ces armées cosmopolites. La foule des non-combattans, porteurs, domestiques, marchands, charretiers, hommes, femmes, enfans encombrait les avenues et les places, mêlée aux voitures, aux chevaux, aux éléphans et aux bœufs. Grâce à l'obscurité, le détachement parti de Sriringam put se glisser à travers cette multitude et ouvrir le feu contre les Anglais sans défiance. Les premières décharges produisirent une épouvantable confusion. Clive n'était pas réveillé que ses soldats couraient affolés ou tombaient sous les coups. Lui-même n'échappa aux balles que par miracle. Se jetant, sans hésiter, dans la presse, il put rassembler deux compagnies et se porter, à leur tête, vers la grande pagode où il pensait qu'une sédition de cipayes venait d'éclater. Ce fut seulement quand il commanda à ces cipayes de mettre bas les armes qu'il comprit que c'étaient les Français. Blessé deux fois par un Irlandais de la troupe des déserteurs, il déchargea ses pistolets sur son agresseur et le poursuivit jusqu'à la pagode de Mariammin. Ce combat de nuit lui réservait de plus grands hasards. Sous le porche, il fut arrêté par six soldats français qui lui crièrent de se rendre.

Tout autre que Clive se fût rendu ou fait tuer. Avec le plus beau sang-froid, il somma les six Français de se constituer prisonniers : « Ils étaient cernés. A la première résistance on les passerait par les armes. » Des pourparlers s'engagèrent. Quel-

ques Français se soumirent. Mais les déserteurs résistèrent sans demander quartier. Les Anglais se reconnurent, reprirent l'avantage du nombre, écrasèrent la troupe de Law. Ce qui put s'échapper des pagodes tomba sous les sabres mahrattes. Seul le corps de M. d'Auteuil pouvait encore sauver l'armée bloquée dans Sriringam. Ce dernier espoir s'évanouit. Tandis que Clive conservait sa position de Samiavéram, un détachement anglais, sous les ordres du capitaine Dalton, atteignit Ottatour. Démoralisé par tant de hasards contraires, d'Auteuil battit en retraite. Sans accepter la bataille, il se replia sur Pondichéry. Clive alors lui donna la chasse, l'atteignit à Volconde et l'obligea à capituler.

Vous connaissez la fin de Law. Il déposa les armes sans combattre, après avoir abandonné Chunda-Sahib à la générosité de l'ennemi. C'était mal connaître les us et coutumes de l'Inde. Le malheureux nabab, dont toutes les troupes avaient fondu par la désertion, se remit aux mains du général de Tanjore. Suivant une convention dont le Tanjorien jura solennellement d'observer les clauses, au reçu d'une grosse somme d'argent, payée en acompte, la vie de Chunda-Sahib devait être épargnée. Mais si le roi de Tanjore avait des griefs sérieux contre le prisonnier, Mohammed-Ali en invoquait de plus graves, d'ordre politique. Il fit mettre aussitôt à mort son compétiteur, sans que le major Lawrence intervînt dans le conseil même par un mot pour sauver Chunda-Sahib. Law livra quelques heures après ses 3000 soldats et leurs officiers, ses 40 canons et tout son matériel à Lawrence. Il y avait un an, moins quelques semaines, que l'expédition de Dupleix était partie de Pondichéry pour Trichinopoly...

Le major Lawrence a été enterré à Westminster. Sur sa pierre tombale se voit, gravée, la figure de ce Roc de Trichinopoly qu'il défendit contre les Français. Quant à sa victime, elle repose dans un tombeau de style mauresque, non loin de la station du chemin de fer. On dit que le dôme en fut construit par les ordres de Chunda-Sahib lui-même, aux temps de sa prospérité, et qu'il emprunta sans remords aux pagodes d'alentour les matériaux de cette construction.

Madura, octobre 1904.

On rapporte que Villemain, hanté par une conspiration universelle des jésuites, en voyait quelques-uns, à toute heure, embusqués sur son passage. Au contraire de l'illustre pair de

France, ma seule crainte, en arrivant à Madura, était de ne pas rencontrer de jésuites. A peine descendu du train, je me précipitai dans une voiture et ordonnai au « Malabar » de trotter vers la « jésuitière. » L'hospitalité que j'avais reçue à Trichinopoly ne me laissait aucune crainte sur l'accueil que je trouverais à la succursale. La mission de Madura est un modeste établissement perdu sous d'épais feuillages. Le premier Père qui m'y reçut était pour moi un très ancien ami. Je ne l'avais jamais vu, ce Révérend Père Fabre ; mais, depuis dix ans, je ne connaissais que ce nom qui s'attache à tant de découvertes intéressantes. Le missionnaire naturaliste, que je croyais perdu, sans espoir de retour, dans les montagnes de Ramnad, dans le fin fond du Sud de la péninsule, se dressait devant moi. Sans perdre une minute nous montâmes dans sa charrette à bœufs qui nous mena bon train, jusqu'à la pagode de Vichnou dont j'avais bien juste le temps de visiter les enceintes. Quelques heures à peine m'appartenaient avant mon départ pour Tuticorin où je devais m'embarquer le soir même.

De cette pagode, la beauté a été louée par nombre d'observateurs dignes de foi, et je ne vais pas à l'encontre. N'était l'affreux badigeon blanc et rouge qui la bariole par bandes alternées, dans le sens vertical, en l'honneur du bon Vichnou, le monument ne manquerait ni d'élégance ni de grandeur. Mais, hélas ! tout, parois, piliers, statues, tout ouvrage extérieur est barbouillé de cinabre et de craie.

Nous tombons au milieu d'une fête majeure. Les dévots remplissent les mandapams, les cours, s'écrasent sur les degrés des étangs qu'ils remplissent. Au-dessus de l'eau, que l'on devine, c'est un fourmillement fantastique de torses nus et de têtes rasées. Dans les galeries, les femmes se pressent par milliers, drapées de leur pagne national, noir ou bleu foncé, à liteaux cramoisis. Frêles, mignonnes, claires de peau sous le curcuma qui les farde, ces Indiennes sont parmi les plus jolies qu'on puisse voir. Le type est plus pur, plus fin qu'à Pondichéry, à caste égale ; les bijoux plus nombreux et plus riches ; les faces scintillent, chargées d'or et de gemmes. Ainsi parées, ces petites reines de Saba courent, se faufilent, s'empressent par groupes, foulant les dalles de leurs pieds nus dont les entraves d'argent sonnent.

Au voisinage des saintes idoles, elles se poussent, se tassent, se hissent, se dressent de toutes leurs forces, cramponnées au

piédestal, dans l'espoir d'atteindre les Dieux et de leur présenter l'offrande. Les marchands installés contre les colonnes ont peine à satisfaire cette clientèle exigeante qui assiège les comptoirs et enlève de haute lutte le safran écarlate, la chaux laiteuse, les guirlandes de roses blondes, les feuilles claires du bétel. Puis on barbouille les images, on dépose les plantes sur le socle. Marqués de blanc au front, de rouge au cou, Aguini et Virapatrin, dieux des basses castes, ne reçoivent plus aujourd'hui de sacrifices sanglans. Les deux superbes statues en diorite polie disparaissent sous les fleurs. Chacun, chacune, après leur avoir fait honneur, prend une pincée de la poudre qui les couvre et s'en frotte le front.

Le Virapatrin de Madura compte parmi les plus remarquables exemples de la grande sculpture dravidienne... Aussi bien le temps me manque-t-il pour une étude de détail ; et quelle pitié d'être esclave de l'heure au milieu de tant d'objets intéressans ! Tout, à Madura, architectures, sculptures, peintures, tout serait à noter. Les dernières surtout qui, par leur disposition en registres, le dessin, l'emploi des couleurs, nous reportent à l'art égyptien ; à l'art assyrien également, si l'on s'en tient aux chevaux et aussi à ces colosses sculptés des colonnades latérales. Avec leur barbe pointue, leur mitre, leur masse, ces grands pions de basalte semblent venus de Ninive. Les saillies théoriques de leurs muscles sont bien celles de tous les types assyriens.

Mais il nous faut parcourir la pagode à telle allure que le plus beau m'échappe. C'est au passage que je jouis des effets singuliers de lumière dans les profondes galeries sans vides, sous les sabots menaçans de bêtes cabrées qui jaillissent du chapiteau des pilastres. Au milieu, c'est l'obscurité ; aux extrémités, tout s'éclaire. Le jour frisant caresse les surfaces polies des sculptures ; elles palpitent comme animées du souffle de la vie. Dans les tabernacles à colonnettes ciselées, les niches affouillées en dentelle, entre les piliers évidés, tout un monde s'agite. Dieux, monstres et démons, déesses se guettent, s'appellent, se défient, se repoussent, se recherchent, s'étreignent, grimaçant, souriant de joie, de colère, d'amour ou de haine, dans leurs sauvages enlacemens.

Au-dessus, au-dessous, autour de cet Olympe de pierre, c'est un ronflement sourd, un vol doux et mystérieux. Des chauves-souris grises s'ébattent dans la pénombre. D'autres sommeillent,

accrochées en bourse au plafond. Notre guide tire le rideau qui couvre une fresque, trois chauves-souris s'échappent, tourbillonnent, battent les murs, éveillent les dormeuses qui se mettent en mouvement. La nuée des ailes dentelées nous enveloppe un instant. Leurs cris aigus se mêlent aux ricanemens des cacatoès malais et australiens offerts par les fidèles, aux beuglemens des vaches qui ruminent agenouillées à l'ombre des corridors, aux barrissemens des éléphans qui piétinent dans leur bouse, s'y agenouillent pour mendier.

Les fresques représentent les habituelles divinités pouraniques et aussi les offrandes que tout Hindou, digne de ce nom, se doit de leur prodiguer. Aux pieds des dieux s'alignent, convenablement figurés, les plateaux chargés de fruits, de riz, les panelles pleines de lait jusqu'au bord. Ainsi à chacun est rappelé son devoir. Rien des victuailles offertes n'est perdu. Il existe, en ville, des catégories de gens auxquels les lois religieuses ont conféré le droit d'en vivre.

Et toujours courant, ou bien roulant en charrette, nous continuons la visite des « curiosités » de Madura. Nous passons devant la seconde pagode de Vichnou. Celle-là s'étend dans une île verdoyante, au milieu d'un vaste étang dont l'enclos porte l'éternel badigeon blanc et rouge, cher à l'époux de la déesse Lakmi. Nous avons parcouru les hautes salles du palais de Tiroumal Nayaka, élevé au XVII[e] siècle sous la direction d'Européens comme on sait. Mais tout cela est décrit dans les manuels, et il me restait juste une heure pour regagner la ville, la gare et prendre mon train. Les allures rapides, chères aux touristes, globe-trotters, coureurs de croisières, collectionneurs d'instantanés, automobilistes et autres agités; ces allures chères à ceux qui veulent tout connaître de la terre, en un voyage de deux mois, au plus, ces allures précipitées ne m'ont jamais convenu. Aussi ne vous dirai-je rien de plus, aujourd'hui, sur la ville de Madura.

MAURICE MAINDRON.

LA PROPRIÉTÉ ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE

A LA

CONFÉRENCE DE BERLIN

« Chaque fois, a dit un jour Ferdinand Brunetière, qu'apparaît une œuvre d'imagination originale et forte, un roman par exemple, je vois dans l'année même affluer des manuscrits, qui, avec l'inconscience la plus naïve, reproduisent simplement cette œuvre ; l'instinct de l'imitation est tout-puissant dans le domaine des ouvrages de l'esprit. » L'imitation est en effet partout. Pratiquée comme le disait Brunetière, elle reste un jeu inoffensif et puéril ; mais entreprise systématiquement, elle porte au droit de l'auteur qu'on copie l'atteinte la plus grave. Elle menace les producteurs intellectuels dans la création qui est leur bien, tout comme le pillage et le vol menacent les propriétaires de biens matériels. Elle offre même un danger plus grand ; car elle se consomme sans effort et sans violence : — il suffit, devant la vitrine d'un de nos joailliers de prendre en quelques coups de crayon la forme nouvelle d'une parure et la disposition des pierres. Elle peut surtout se réaliser d'un pays à un autre et depuis le bout du monde, sans déplacement et sans frais : — il suffit de recevoir à New-York, à Pétersbourg un roman français qu'on traduit, une partition qu'on publie, une comédie qu'on fait jouer en toute tranquillité.

Dans l'étendue de leurs territoires, les diverses nations du globe se sont inquiétées de prévenir et de réprimer ces attentats.

La première, en 1793, la France avait protégé la propriété littéraire et artistique : au cours du XIXe siècle, son exemple a été suivi par la plupart des peuples civilisés, et chacun d'eux a défendu ses nationaux contre le pillage de leurs œuvres. Reste le pillage international, plus redoutable à cette heure avec la facilité des voyages, la promptitude des échanges. C'est seulement en 1886 que certains États de l'Europe se liguèrent contre lui. De leurs études et de leurs discussions sortit la fameuse « Convention de Berne, » par laquelle chaque pays de l'Union étend aux auteurs des autres pays adhérens les garanties jusque-là réservées à ses nationaux. Il est permis de dire que la Convention de Berne a été un des actes de probité et de haute utilité qui font le plus d'honneur à la civilisation ; elle a fixé en formules juridiques les progrès déjà acquis, et préparé en même temps pour l'avenir d'autres progrès. Depuis vingt ans qu'elle existe, nos écrivains, nos auteurs dramatiques, nos artistes, nos savans pourraient dire les profits moraux, les profits pécuniaires qu'elle leur a donnés, en garantissant dans les pays de l'Union le respect de leurs œuvres, en leur permettant, pour chaque édition ou chaque représentation, en Allemagne, en Belgique, en Suisse, etc., de percevoir les mêmes droits, de toucher les mêmes sommes que les auteurs allemands, belges, suisses, etc. Mais ce n'est pas tout : il avait paru, dès 1886, à ceux mêmes qui rédigeaient la Convention que l'expérience et le temps y révéleraient des imperfections, et qu'elle devait donc être revisée. Elle fut en effet revisée une première fois, en 1896. Elle va l'être de nouveau par une conférence qui se réunira le 4 octobre à Berlin. Au point où ont été poussés les travaux sur la propriété littéraire et artistique, avec le programme de réformes qu'on lui présente, cette conférence de Berlin sera assurément d'une importance exceptionnelle pour les écrivains, les artistes et les savans, pour tous ceux qui s'efforcent de créer des œuvres originales et qui vivent de leur pensée créatrice (1).

(1) Les pays adhérens à la Convention de Berne sont les suivans : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Haïti, Italie, Japon, Luxembourg, Monaco, Norvège, Suède, Suisse et Tunisie. Tous, sauf la Norvège, ont également adhéré à l'acte additionnel qui résulte de la revision de 1896. Tous, sauf la Grande-Bretagne, ont accepté en 1896 la déclaration interprétative qui accompagna l'acte additionnel.

I

Les rédacteurs de la Convention de Berne ont été guidés par un double souci : à quelles conditions l'homme de lettres, l'artiste, le savant pourront-ils réclamer le bénéfice de la protection ? Quelles œuvres seront protégées? C'est autour de ces idées que se groupent toutes les règles de la Convention, et c'est à elles aussi que se rattachent les réformes proposées. En les étudiant telles qu'elles se formulent dans les textes de 1886 et de 1896, on apercevra du même coup l'insuffisance de leur expression primitive et comment il est possible aujourd'hui de les faire jouer librement, avec toute leur force.

L'auteur français protégé en Angleterre comme un Anglais, l'auteur allemand protégé en France comme un Français, en un mot l'étranger désormais pareil au national, voilà bien la première idée de la Convention de Berne : conception vigoureuse, et qui lie les contractans par leurs intérêts réciproques. Mais l'idée n'est passée dans le texte qu'au prix de réserves qui l'atténuent singulièrement.

La Convention est bien faite pour protéger les auteurs des pays unis, et d'abord en effet elle parle des auteurs « ressortissans aux pays de l'Union. » Toutefois, presque aussitôt, elle cesse de considérer l'auteur lui-même, sa personne : elle ne vise plus que son œuvre, et elle s'attache uniquement au « pays d'origine » de l'œuvre, pour en faire dépendre les conditions et l'étendue de la protection. Qu'est-ce que le pays d'origine d'une œuvre ? C'est celui où elle a été pour la première fois publiée, éditée. D'où la première règle de la Convention : il faut que le pays d'origine soit un des États de l'Union, il faut que l'œuvre ait été pour la première fois éditée dans un de ces États. Il y a d'autres règles. L'auteur a fait sa preuve : c'est un Anglais qui a justifié que son livre, sa partition, son œuvre d'art avait été édité en Angleterre. Cela suffira-t-il pour qu'en Allemagne par exemple il obtienne protection ? Non, il y faudra une condition essentielle : il devra prouver qu'il a satisfait à toutes les formalités exigées par la loi anglaise pour la reconnaissance de son droit. Est-ce tout, et, ceci prouvé, sera-t-il protégé en Allemagne comme un Allemand ? Non encore. En aucun cas, dit la

Convention, la durée de la protection ne pourra excéder celle qui est accordée par le pays d'origine. L'Allemagne accorde bien protection à l'écrivain pendant la vie de l'auteur et trente ans après sa mort ; mais l'Angleterre ne lui donne que quarante-deux ans au maximum depuis la publication ; c'est donc seulement pour cette durée, celle du pays d'origine de son œuvre, qu'il pourra être protégé en Allemagne, où les nationaux ont une protection plus longue. En résumé, la Convention ne protège dans les pays de l'Union, sans considération pour la personne de l'auteur, que les œuvres éditées pour la première fois dans un de ces pays. Elle ne les protège qu'à la condition que les formalités exigées par ce pays d'origine, pour la reconnaissance du droit, aient été accomplies. Elle ne les protège enfin que pour la durée qu'il accorde lui-même, quand cette durée est la plus courte. On voit ainsi combien l'idée inspiratrice s'est peu à peu rétrécie, et que l'étranger, en somme, loin d'être assimilé au national, reste régi par une loi différente.

Ayant ainsi réglé les conditions de la protection, la Convention précise les œuvres qui en pourront bénéficier. Il est certain que ses rédacteurs ont voulu englober toutes les productions littéraires, artistiques, scientifiques. L'article 4 de la Convention, revisé en 1896, est ainsi conçu :

« L'expression *œuvres littéraires et artistiques* comprend les livres, brochures ou tous autres écrits ; les œuvres dramatiques ou dramatico-musicales, les compositions musicales avec ou sans paroles ; les œuvres de dessin, de peinture, de sculpture, de gravure, les lithographies, les illustrations, les cartes géographiques ; les plans, croquis et ouvrages plastiques relatifs à la géographie, à la topographie, à l'architecture ou aux sciences en général ; enfin, toute production quelconque du domaine littéraire, scientifique ou artistique qui pourrait être publiée par n'importe quel mode d'expression ou de reproduction »

Il y a, dans cet article, une énumération qu'on s'est efforcé, évidemment, de faire aussi complète que possible, pour les lettres, les arts, les sciences ; puis une indication générale, visant toutes les œuvres qui peuvent se rattacher à l'un de ces trois domaines. L'expérience a montré dans cette rédaction les inconvéniens que voici : elle engage naturellement le juge à chercher si l'œuvre qu'on lui demande de protéger figure dans l'énumération de la première partie de l'article ; elle le conduit

ensuite à examiner si l'œuvre, faute de figurer dans l'énumération, peut du moins bénéficier de l'indication générale, et si elle appartient au domaine littéraire, scientifique ou artistique ; en fin de compte, elle autorise le juge, elle l'oblige même à apprécier le caractère littéraire, scientifique ou artistique d'un ouvrage. Or, pour les œuvres littéraires et scientifiques, le magistrat s'aide suffisamment de ses propres lumières ou de celles des experts ; mais il reste fort embarrassé pour décider du caractère « artistique » d'une œuvre, et sa décision reflète l'impression, l'opinion d'un homme incompétent. Il ne peut être question de lui enlever toute liberté d'appréciation ; mais il est souhaitable que cette liberté soit restreinte, que l'énumération des œuvres d'art protégées soit plus complète, et que les tribunaux n'aient le plus souvent qu'à vérifier si l'œuvre litigieuse s'y trouve comprise.

La Convention de Berne a visé dans des articles distincts deux sortes d'œuvres qui ne paraissaient point pouvoir se ranger dans les dispositions de l'article 4 : ce sont les traductions et les articles ou publications des journaux périodiques.

L'auteur d'une œuvre protégée est défendu contre toute reproduction ou contrefaçon pendant un certain temps. Mais a-t-il, au même titre et pour la même durée, le droit d'autoriser ou d'interdire cette reproduction spéciale qui est la traduction ? Ce droit n'a été admis que sous d'importantes réserves. Il est accordé sans doute, et une œuvre ne peut pas plus être traduite que reproduite sans le consentement de l'auteur, mais à la condition absolue que ce droit ait été exercé, dans un délai de dix ans, à partir du jour où l'œuvre elle-même a été publiée. Il faut que, dans les dix ans, l'auteur ait fait traduire son œuvre ; sinon, le droit de traduction tombe dans le domaine public. D'ailleurs, la condition remplie, non seulement l'auteur garde pour la traduction comme pour toute autre reproduction son droit exclusif, mais encore cette traduction, une fois faite, est protégée à l'égal d'une œuvre originale : elle ne peut donc être reproduite.

Quant aux journaux et recueils périodiques, la Convention distingue. S'agit-il d'une nouvelle, d'un roman-feuilleton ? Le caractère littéraire et original s'impose : la protection sera la même que pour le livre. S'agit-il d'un article de fantaisie ou de critique ? d'une étude ? L'auteur ou l'éditeur devra réserver

expressément son droit; on connaît la formule « reproduction interdite; » faute de réserve, la reproduction est permise, à condition d'indiquer la source. S'agit-il enfin d'un article de discussion politique, d'une « nouvelle du jour, » d'un « fait-divers? » On suppose ici que l'auteur de l'article souhaite tout le premier la diffusion de ses idées; on estime que le fait-divers appartient à tout le monde. La reproduction est donc permise sans condition.

Il faut indiquer en terminant que la représentation publique des œuvres dramatiques ou dramatico-musicales est interdite, comme la reproduction, sans la permission de l'auteur. Pour les œuvres seulement musicales, la protection est moins complète : inédites, elles ne sauraient être jouées qu'avec l'autorisation du compositeur; mais si ce compositeur les publie, il doit avoir soin, pour conserver son droit, d'interdire expressément, sur le titre ou en tête de l'œuvre, l'exécution publique.

II

La première conférence de revision s'était tenue à Paris en 1896. La deuxième va se tenir à Berlin. C'est aux Allemands qui recevront les délégués, qu'est échu l'honneur de préparer le programme de cette seconde revision. L'exposé qu'on vient de lire montre assez que les réformes nécessaires doivent assurer d'abord la réalisation de l'idée première de la Convention de Berne, « l'étranger pareil au national; » qu'elles doivent ensuite étendre la protection à des productions nouvelles, telles que les « arts appliqués à l'industrie ; » enfin que la traduction doit être plus soigneusement réglée, de même que la reproduction et la représentation des œuvres musicales. Ce sont là en effet les nouveautés essentielles proposées par les Allemands.

Le progrès serait à coup sûr considérable qui permettrait aux juges, dans tous les pays de l'Union, d'appliquer à l'auteur étranger leur loi nationale, celle qu'ils connaissent et pratiquent chaque jour. Les Allemands le demandent, et leur projet dispose en même temps, par une conséquence naturelle, que l'auteur n'aura besoin, pour être protégé, d'aucune formalité. Cette double réforme offre le très précieux avantage, d'abord de simplifier la tâche des tribunaux, ensuite de restituer à la protection

son vrai caractère, qui est de garantir un droit dans la personne de l'auteur, et non suivant le pays d'origine de son œuvre. Seulement, ces avantages pourraient être payés par un préjudice qu'il importe de bien voir. La loi nationale est seule appliquée : donc un Allemand ou un Anglais sera traité en Belgique comme un Belge, en France comme un Français, et réciproquement. Or il est clair qu'à ce système nouveau de protection, les uns gagneront, les autres perdront. Qu'un Anglais ou un Allemand soit en France assimilé à l'auteur français, son bénéfice n'est pas douteux : il trouve en effet chez nous une protection qui s'étend à toute la vie de l'auteur et se prolonge pendant cinquante ans après sa mort : c'est la loi la plus favorable à la propriété littéraire : elle dépasse largement la loi anglaise qui, en aucun cas, n'accorde plus de quarante-deux ans depuis la première publication de l'ouvrage, et même la loi allemande qui ne donne, avec la vie de l'auteur, que trente ans après sa mort. Voilà des avantages évidens. Sont-ils réciproques? En aucune manière : la France, les pays dont les lois sont aussi larges que la sienne, Belgique, Danemark, etc., n'obtiennent rien pour leurs nationaux en échange de la faveur qu'ils reconnaissent aux étrangers ; en Angleterre, en Allemagne, leurs nationaux, d'après le principe du projet, seront assimilés aux Anglais, aux Allemands, et n'auront par suite qu'une protection plus courte que celle qu'Anglais et Allemands trouveront chez eux. Il y a là une inégalité qui frappe d'abord. Et si l'idée maîtresse du projet allemand séduit par sa simplicité et sa force, il faut bien reconnaître que la diversité des législations en rend l'application onéreuse pour les pays à longue protection qui accorderaient plus et recevraient moins.

Quel est le moyen de concilier cette idée séduisante et ces faits qui la rendent inapplicable? Il est en quelque manière déterminé par la pensée même d'assimiler les étrangers aux nationaux : il faut et il suffit que, dans tous les pays de l'Union, la protection soit pareille, c'est-à-dire que nulle part elle ne soit soumise à aucune condition ou formalité, et que partout elle ait une seule et même durée. C'est le vœu auquel s'était arrêté, l'an dernier, à Neuchâtel, le Congrès de l'association internationale pour la propriété littéraire. Et s'il paraît à première vue un peu hardi, en fait, quand on y regarde de près, il semble bien que toutes ces législations trop diverses ne résisteraient pas à un

effort sérieux pour les unifier. L'unité, dans l'intérêt des auteurs comme par respect du progrès, on la cherchera dans la loi la plus favorable (1), celle de la France, qui donne la vie même de l'auteur et cinquante ans après sa mort. La durée est pareille pour la Belgique, le Danemark, la Suède, la Norvège, le Luxembourg. Restent, parmi les pays de l'Union, cinq États desquels il faudrait attendre une modification : le Japon, la Suisse, l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre. Pour ce qui est des trois premiers, l'effort ne serait pas considérable : ils admettent à cette heure, la vie de l'auteur et trente ans après sa mort; ils devraient porter ces trente ans à cinquante. Avec eux l'unité semble dès à présent certaine. Ils ont chacun, outre les motifs d'intérêt pratique, des raisons morales également décisives. L'Allemagne a eu l'initiative de la revision qui va s'opérer : elle a toujours montré, pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, une extrême équité et le plus loyal désir d'entente : elle se trouve ainsi comme engagée à un changement qui, au surplus, sera largement compensé et dont l'exemple ne manquera pas de décider les autres pays. La Suisse est la patrie même des grands accords internationaux : elle a baptisé du nom de ses deux capitales, Genève et Berne, deux œuvres essentielles de la civilisation, et la Convention de Berne, qui est sous son patronage direct, a droit de compter qu'elle aidera plus qu'aucun autre pays à sa perfection. Le Japon, enfin, s'est empressé de marquer, par son adhésion à la Convention, le désir de prendre rang dans l'élite des nations civilisées : on peut donc croire qu'il sera parmi les plus empressés à accepter tous les progrès.

A l'Italie, à l'Angleterre surtout, leurs lois de protection font une condition plus difficile. Dès à présent, toutefois, l'Italie se trouve attirée vers la loi plus libérale de la France. Jusqu'à aujourd'hui, elle a eu un système protecteur assez complexe : elle donnait à l'auteur une durée de quarante ans qui pouvait au maximum comprendre sa vie même; elle établissait ensuite, pour quarante autres années, « le domaine public payant, » c'est-à-dire le droit pour tous d'éditer ou reproduire l'œuvre moyennant une redevance. Cette législation est toujours en vigueur, mais un projet de loi vient d'être soumis à une commission

(1) La loi espagnole est plus favorable encore, puisqu'elle accorde la vie de l'auteur et quatre-vingts ans après sa mort. Mais elle a le défaut d'être isolée; tandis que la durée de cinquante ans est déjà adoptée dans six pays.

extra-parlementaire, et il fixe à la protection précisément la durée qui sera la base de l'unité, la vie de l'auteur et cinquante ans. Ainsi, venant de beaucoup plus loin, l'Italie est maintenant toute proche de l'unité. L'Angleterre, si on n'écoutait que les souhaits formulés par tous ceux qui s'y intéressent au droit des auteurs, serait disposée à s'y rallier aussi. Malheureusement c'est pour elle que la tâche est le plus difficile. Non seulement la durée de la protection est plus courte chez elle que sur le continent, mais surtout elle n'a pas une loi de protection, elle en a un grand nombre, diverses quant aux œuvres qu'elles protègent, quant aux formalités qu'elles imposent, quant à la durée qu'elles reconnaissent. Ainsi l'œuvre littéraire ou musicale est protégée pour une durée maxima de quarante-deux ans à dater de la publication; les œuvres de peinture, les dessins, les photographies, le sont pendant la vie de l'auteur et sept ans après sa mort; les œuvres de sculpture pendant un délai de quatorze ans, qui est doublé si l'auteur vit encore quand il est écoulé. Et les conditions, pour que le droit soit conservé, varient suivant que l'œuvre est un livre, un tableau, une sculpture. Comment viendront-elles, toutes ces lois, se fondre dans l'unité? Il faut sans doute se garder ici d'espérer trop vite et de désespérer trop tôt. Que l'Angleterre se présente à la Conférence de Berlin avec la déclaration qu'elle est prête à adopter la règle type de la vie de l'auteur et des cinquante ans, il serait vain de le demander. Avant tout, avant d'atteindre à l'unité internationale, il faudrait que les lois anglaises fussent unifiées elles-mêmes. Mais ce qu'on peut attendre de la réunion de Berlin, c'est que les délégués anglais y recueillent la conviction que l'unité est un idéal nécessaire et extrêmement avantageux, pour eux comme pour les autres peuples. Ce simple résultat serait de grande conséquence, car le principal obstacle à la modification des lois anglaises est venu jusqu'à présent de l'inertie de l'opinion et du Parlement. Éveiller l'attention de nos voisins, la fixer à cette idée éminemment pratique de la protection égale pour tous, sans conditions, dans tous les pays, ce sera la tâche des délégués de l'Allemagne qui ont les premiers proposé « l'indépendance de la protection; » ce sera surtout celle de la délégation française, qui, en soutenant ce projet, doit montrer qu'il est subordonné à la condition primordiale de l'unité des lois.

Il ne faut donc point attendre un texte définitif qui résolve

tout de suite cette grande question. Mais on est en droit d'espérer de toutes les bonnes volontés qui vont se rencontrer la manifestation non équivoque du sentiment que l'unité des lois est nécessaire, qu'elle est possible et que chaque pays y travaillera avec activité. La suppression des conditions et formalités, déjà fort réduites presque partout, suivra comme d'elle-même.

III

Les Allemands proposent plusieurs additions à l'article 4 qui énumère les œuvres protégées. La principale vise « l'art appliqué à l'industrie. »

La difficulté que la Conférence rencontrera ici est connue de tout le monde. Voici un bouton de porte sur lequel est sculptée une chimère, une paire de chenets qui représentent des dragons dont la gueule se dresse; ces objets sortent de l'atelier d'un fabricant français; un Allemand les copie; le Français pourra-t-il poursuivre en contrefaçon? Oui, si ces objets sont des œuvres artistiques; non, s'ils n'en sont pas. Et les tribunaux qui ont à juger la question, c'est-à-dire le caractère artistique de l'ouvrage, diront tantôt oui, tantôt non, suivant que les experts en auront décidé, suivant ce qu'ils en penseront eux-mêmes. Ces incertitudes de la jurisprudence, dont nous avons été, en France même, si longtemps victimes, dérivent de l'étrange distinction qui date d'il y a cent ans, entre l'art pur et l'art appliqué, entre l'artiste et l'artisan. M. André Michel, il y a quelque dix ans, dénonçait dans ses « Salons » du *Journal des Débats* cette séparation entre deux sortes d'arts, qui fut d'ailleurs funeste à l'une et à l'autre. Elle n'apparaît point, quoi qu'on en ait dit, avec les Académies. Au XVIIe, au XVIIIe siècle, on voit encore des artistes incontestés s'occuper d'art appliqué; Caffieri, Gouthière firent de la sculpture d'ornement. Ce ne sont pas les Académies, mais c'est l'académisme, celui de David et de ses élèves qui proclama, avec les droits du grand art, strictement grec et romain, le devoir des artistes de s'interdire toute œuvre utile et tout travail d'artisan. Dès lors on distingua. Les artistes réservèrent leur talent pour le tableau et la statue : les objets à notre usage, ceux qui nous éclairent, qui nous meublent, qui servent à notre table, furent abandonnés à l'invention des simples

fabricans. On sait ce qui en advint, et que l'art pur donna les œuvres froides de l'école néo-classique, tandis que le goût du meuble et de l'ornement se perdait. A cette distinction esthétique répondait alors, et assez justement, une distinction juridique : l'art pur était protégé dans ses œuvres par la loi de 1793 ; l'industrie, pour ses dessins et modèles de fabrique, par la loi de 1806. Or, pour conserver son droit, le fabricant est tenu, avant toute mise en vente, de déposer un échantillon de son dessin, de déclarer pour quel temps il veut s'en réserver la propriété, enfin de payer une taxe ; l'artiste n'est tenu à rien, qu'à déposer deux exemplaires, s'il s'agit d'œuvres de littérature ou de gravure, avant de poursuivre ses contrefacteurs. Cette distinction de l'art pur et de l'art appliqué fut, pour la première fois, attaquée vers 1860 par le comte Delaborde. Il en montra les périls : il rappela le passé, le nôtre, celui de la Grèce. Il fut d'ailleurs très vivement combattu ; et, tandis que Beulé lui opposait en phrases élégantes et vides les droits supérieurs de l'art, Ingres lui ripostait sèchement : « Maintenant, on veut mêler l'industrie à l'art. L'industrie, nous n'en voulons pas. Qu'elle reste à sa place et ne vienne pas s'établir sur les marches de notre École, vrai temple d'Apollon consacré aux arts seuls de la Grèce et de Rome. » Cependant l'union, recommandée par le comte Delaborde, était trop conforme aux traditions françaises pour qu'elle ne se fît pas. Elle s'est faite sous nos yeux avec les belles œuvres de Gallé, de Delaherche, de Bigot, de Lalique, et de tant d'autres qui les ont suivis. A mesure qu'elle se faisait, la distinction juridique des lois de 1793 et de 1806 devenait un non-sens. Il fallait protéger également, dans le bouton de porte comme dans la statue, la pensée créatrice. Mais la jurisprudence était trop bien habituée à décider de la valeur artistique. On ne pouvait rien attendre d'elle. Il fallait une loi. Cette loi fut votée en 1902. Il est bien connu qu'elle a été l'œuvre patiente, obstinée, du président de la Chambre syndicale des fabricans de bronze, M. Soleau. Elle tient en une phrase : « le même droit, — celui de la loi de 1793, — appartiendra à la sculpture d'ornement, *quels que soient le mérite et la destination de l'œuvre.* » Désormais la distinction juridique avait disparu.

Elle a disparu en France, mais elle subsiste dans d'autres pays. Ce que demandent les Allemands, c'est qu'elle soit partout

effacée dans les rapports internationaux. Cette proposition répond exactement à notre loi nouvelle. Elle est d'ailleurs pour notre pays d'un intérêt pratique qui se mesure à l'activité de nos céramistes, de nos verriers, de tous ceux qui cherchent à mettre dans les objets familiers un peu de goût et de beauté. Elle sera énergiquement soutenue par les délégués français.

La seconde addition du projet allemand est celle de la photographie. Il n'est pas vraisemblable qu'elle rencontre des résistances. Dans tous les pays de l'Union, les progrès de la photographie depuis dix ans, sans avoir l'importance artistique que lui attachent les photographes, ont réussi du moins à faire d'un cliché, par le choix du sujet, le soin de l'éclairage, la finesse et le relief, une œuvre personnelle. La protection de la photographie résultait du protocole ajouté à la Convention de Berne en 1896; elle était insuffisante; elle sera désormais complète.

Il faut en dire autant de l'architecture. Depuis 1896, la Convention de Berne protège les plans des architectes, auxquels elle donne le droit de poursuivre comme contrefacteurs ceux qui reproduisent leurs plans par le dessin. Ce n'est point assez. Il est une contrefaçon plus dangereuse qui consiste à reproduire l'œuvre achevée, la maison, le palais une fois construits, par la construction d'une maison ou d'un palais semblables. La Convention de Berne ne protège pas les architectes contre ce péril. En proposant de dire non plus « les plans relatifs à l'architecture, » mais « les *œuvres* d'architecture, » le projet allemand comble ici encore, avec équité et sagesse, une lacune de la Convention.

Quant aux journaux et aux publications périodiques, la Conférence de Berlin n'aura à s'occuper ni des romans et des nouvelles qui sont absolument protégés, ni des faits-divers et des nouvelles du jour, qui ne le sont pas et ne doivent pas l'être, mais des articles de discussion politique. D'après la Convention, ces articles sont assimilés aux faits-divers et aux nouvelles du jour, et la reproduction n'en peut être interdite. Les Allemands demandent qu'ils soient détachés de cette classe, et mis au rang des articles ou études qui en ce moment sont protégés, lorsque les auteurs ou éditeurs ont expressément réservé leurs droits. Cette innovation n'est pas très justifiée. La réforme serait sans doute suffisante, si la Convention exigeait, pour ces articles

comme pour les nouvelles du jour, l'indication claire de la source, que d'ailleurs les Allemands réclament pour celles-ci.

IV

Ces deux séries de réformes, celles qui ont trait aux conditions de la protection et celles qui augmentent le nombre des œuvres protégées, font un programme déjà touffu, où l'activité des délégués pourrait largement s'employer. Mais ce n'est pas tout, et le programme allemand comprend encore deux questions : l'une fort importante, relative à la traduction, l'autre fort délicate, la reproduction de la musique par les instrumens mécaniques.

Pour la traduction, le projet est net : il réserve à l'auteur le droit de l'interdire dans les conditions mêmes où il peut interdire toute reproduction de son œuvre. Ainsi disparaît l'obligation pour l'auteur de faire traduire cette œuvre dans les dix ans de la publication, faute de quoi la traduction est librement permise. Désormais, sans tenir compte de ce délai, et pour tout le temps où il dispose de l'œuvre même, l'auteur resterait maître de la traduction. Cette réforme serait aussi juste dans son principe que profitable aux écrivains. La contrefaçon, en effet, leur est moins redoutable dans un pays étranger par la reproduction pure et simple, accessible à l'élite qui connaît leur langue, que par la traduction qui vulgarise leur ouvrage. On a fait beaucoup sans doute lors de la revision de 1896. Le texte primitif de la Convention de Berne réservait pour dix ans seulement à l'auteur le droit de traduction. En 1896, on a trouvé la formule de l'acte additionnel : le droit réservé pour la même durée que la propriété de l'œuvre, à condition qu'il y ait eu une traduction dans les dix ans. Mais il peut arriver, il arrive que des livres ne pénètrent que lentement de leur pays d'origine dans un pays étranger; c'est l'intérêt même des éditeurs de ce pays étranger d'en retarder la diffusion; l'auteur ne s'est pas occupé de se faire traduire ou plus simplement on ne le lui a pas proposé; les dix ans passent; des succès ont attiré l'attention sur lui; on traduit alors toutes ses œuvres qui datent d'au moins dix ans, sans qu'il ait à protester. Cette liberté est choquante en elle-même, désastreuse pour l'écrivain. La suppri-

mera-t-on comme le proposent les Allemands? On peut prévoir ici une discussion très vive. Les divers États de l'Union arrivent en effet à la Conférence avec des idées et des législations très variées sur le droit de traduction. Presque tous, on l'a vu, ont admis la modification de 1896 à la Convention de Berne, pour les rapports internationaux. Dans leurs lois intérieures, plusieurs, dès à présent, reconnaissent le droit absolu de l'auteur sur la traduction, tel qu'il figure dans le projet allemand : ce sont la France, l'Allemagne, la Belgique, Monaco, la Tunisie; d'autres, Angleterre, Danemark, Luxembourg admettent chez eux le régime de la revision de 1896 : la traduction pareille à toute reproduction, sous réserve qu'elle ait été faite dans les dix ans. Ces derniers États, moins protecteurs jusqu'ici, pourront être convaincus à Berlin par la France, l'Allemagne, la Belgique qui le sont davantage. Le nouveau texte aurait ainsi des chances de recueillir une grande majorité de signatures. Mais deux puissances semblent devoir résister : la Suède et la Norvège. Elles ont en effet refusé d'accepter la modification de 1896, et elles en sont encore à la Convention de 1886, la simple protection du droit de traduction pendant dix années. Comment obtenir d'elles qu'elles franchissent la distance qui les sépare de la protection complète du projet allemand, sans s'arrêter au degré intermédiaire où les autres États sont depuis 1896? Il faut l'essayer bien entendu : tous ces autres États y sont grandement intéressés, et ce serait un beau succès pour l'éloquence de nos délégués, que de faire accepter à la Suède et à la Norvège la reconnaissance du droit absolu de traduction.

Si toutefois l'accord ne peut se faire, ce demi-échec aura ses compensations. On ne saurait oublier que, par delà les États scandinaves, il existe de grands, de très grands pays, les États-Unis, l'Autriche-Hongrie, la Russie, qui n'ont pas encore adhéré à l'Union, et qu'il importe d'y attirer. Or des mesures très strictes, comme la protection absolue du droit de traduction, seraient de nature sans doute à les inquiéter, à les éloigner. On peut espérer, au contraire, que des règles simples, comme celles de la Convention primitive, finissent par leur paraître acceptables. Il est donc utile, nécessaire même de garder, à côté de la Convention meilleure et plus sévère, préparée par l'Allemagne, le texte de la Convention de 1886. Les États de l'Union se trouveront groupés dans l'avenir à peu près comme ils le sont

maintenant. Tous auront adopté le texte originaire, celui de 1886, et formeront comme un grand cercle, maintenu par le lien assez lâche de ces règles anciennes. A côté, un autre cercle, plus restreint, réunira ceux qui auront adhéré au projet allemand en protégeant complètement le droit de traduction. Ainsi, pour ces derniers États, le progrès sera définitif, et l'auteur absolument défendu. Cependant il restera, à la disposition des puissances jusqu'ici réfractaires à l'Union, l'ancienne Convention de Berne, qui fut et qui demeure comme un premier essai, limité, facile, pour protéger au profit de l'auteur le droit de traduction. C'est dans le grand cercle des États adhérens à la Convention de 1886 que ces puissances pourront prendre place.

La question de la reproduction d'une œuvre musicale sur des instrumens mécaniques est délicate à cause des intérêts opposés, ceux des auteurs, ceux des fabricans qu'elle met en conflit. D'ailleurs, en elle-même, elle se réduit à des élémens simples. Voici un instrument tel que le pianola qui peut jouer des partitions d'opéras au moyen de cartons ou papiers perforés, tel que le phonographe qui peut reproduire au moyen d'un rouleau un air, un chœur, une ouverture. Il va de soi que nul n'a le droit, pas plus par ces instrumens que par l'orchestre ou la voix, de *représenter* publiquement une œuvre musicale sans le consentement de l'auteur. Pour ce qui est de la *représentation*, ces inventions nouvelles n'ont rien changé en France au droit de l'auteur, tel que le protège la loi de 1793. Mais en est-il de même pour la *reproduction?* La loi de 1793 interdit la reproduction : et on ne peut donc, sous peine d'être contrefacteur, éditer qu'avec l'autorisation du compositeur, sa partition, sa symphonie, sa romance. Est-ce ou non éditer, et par suite contrefaire, que de fabriquer soit un carton perforé dont les trous correspondent aux notes, soit un rouleau sur lequel les vibrations du phonographe fixeront un graphique qui ensuite répétera exactement les sons recueillis? S'il y a édition et contrefaçon, les éditeurs devront un droit sur chaque carton, sur chaque disque, au musicien dont ils auront reproduit l'œuvre; sinon, cartons et disques seront exonérés de toute charge, et le musicien privé de tout émolument.

Cette question s'est posée depuis peu, car les inventions de

ces instrumens perfectionnés sont récentes. Elle aurait comporté en France une réponse facile, si on n'avait eu qu'à consulter la loi de 1793 dont les termes sont si clairs, et la protection si absolue. Malheureusement, il a fallu tenir compte aussi de la loi de 1866. Lors de la signature de son traité de commerce avec nous, la Suisse demanda, au profit de ses fabricans d'instrumens mécaniques, une faveur, une exception à la règle absolue de la loi de 1793. Son désir fut satisfait, et la loi du 16 mai 1866 établit dans les termes suivans l'exception demandée :

« La fabrication et la vente d'instrumens qui servent à reproduire mécaniquement des œuvres musicales légalement protégées, ne constituent pas une violation de la propriété artistique... »

Cette loi avait été vivement combattue au Sénat par Mérimée, qui y voyait une atteinte au principe de la propriété. Mais les dangers pratiques ne parurent pas sérieux; la reproduction se trouvait limitée à l'instrument lui-même qui jouait certains airs et ne pouvait jouer que ceux-là. Au cours de la discussion, quelqu'un dit bien que dans l'antiphonal de Debain, où les airs étaient notés sur des planchettes, on allait remplacer ces planchettes par des cartons perforés; on lui répondit : « Cela ne viendra pas; » et la loi fut votée. Or cela est venu. Les cartons sont venus, et après le carton du pianola, le disque de l'ariston, le rouleau du phonographe. Les fabricans de tous ces instrumens se sont considérés comme couverts par la loi de 1866. Les compositeurs ont supporté avec quelque impatience ce qu'ils appelaient nettement une contrefaçon; et quand la contrefaçon s'est étendue avec le développement de l'industrie des phonographes, ils ont fait aux fabricans un procès qu'ils ont perdu devant le tribunal de la Seine, et gagné en partie devant la Cour d'appel, dont l'arrêt vient d'être consacré par la Cour de cassation. Il faut distinguer, a dit la Cour : la loi de 1866, qui établit une exception en faveur des instrumens mécaniques, s'applique même à ces instrumens nouveaux qui ont des organes interchangeables; seulement, elle ne parle que de la reproduction d'œuvres musicales; par suite, elle n'a pas dérogé à loi de 1793 quant aux paroles. Les phonographes peuvent donc reproduire librement la musique seule, mais ils ne peuvent reproduire, sans contrefaçon, ni les paroles seules, ni la musique avec paroles.

Telle est notre jurisprudence au moment où va s'ouvrir la Conférence de Berlin. Or la Convention de Berne s'était approprié simplement, dans le protocole de clôture de 1896, la disposition de notre loi de 1866, c'est-à-dire la liberté de reproduction pour les instrumens mécaniques. Les Allemands proposent un nouveau texte, qui semble protéger absolument les musiciens contre les fabricans et en réalité ne les protège guère. Ce texte dit d'abord :

« Les auteurs d'œuvres musicales auront... le droit exclusif a) *de transcrire ces œuvres sur des parties d'instrumens de musique servant à reproduire mécaniquement les œuvres musicales;* b) *d'autoriser leur exécution publique au moyen de ces instrumens.* »

Voilà qui est net : défense absolue de reproduire comme de représenter, protection absolue du musicien. Voici qui l'est moins :

« *Lorsque l'auteur aura utilisé ou permis d'utiliser l'œuvre dans les conditions sus-indiquées, toute personne tierce pourra, en offrant une indemnité équitable, réclamer le droit de transcription ou d'exécution publique définis sous les lettres* a) *et* b) *de l'alinéa précédent...* »

Cette seconde disposition détruit à peu près complètement les effets de la première... Un de nos compositeurs donne un opéra. Nul n'a le droit ni de reproduire sur un rouleau de phonographe, ni d'exécuter par le même moyen l'œuvre nouvelle sans son autorisation. Son droit est exclusif, et la protection complète. Mais il permet à un seul fabricant de phonographe de reproduire et d'exécuter la partition. Aussitôt tous les fabricans, moyennant une indemnité, peuvent reproduire et représenter. Le droit exclusif s'est épuisé en s'exerçant et la protection n'assure plus à l'auteur qu'une redevance. La réforme du projet allemand se résume donc en ceci : l'œuvre, reproduite une fois, jouée une fois, par les instrumens mécaniques, tombera dans le domaine public payant, et tout le monde pourra la reproduire et la représenter, en offrant une indemnité équitable, laissée sans doute à l'appréciation des tribunaux... Est-il besoin de montrer les dangers de cette solution? Elle a le tort de réunir la reproduction et la représentation qui doivent demeurer distinctes; et pour la reproduction, elle met le compositeur à la discrétion des fabricans. En effet, dès que son œuvre aura été reproduite par

l'un d'eux, il ne pourra refuser de la laisser reproduire par tous les autres; ne pouvant donner un droit exclusif, il vendra donc moins cher, et il devra subir les reproductions les plus imparfaites.

La Conférence de Berlin adoptera-t-elle ce système ou celui de notre jurisprudence? Devant elle la question se pose avec toute son ampleur : est-ce ou non contrefaire que de reproduire une œuvre musicale par les instrumens mécaniques? Le musicien a-t-il ou non le droit exclusif d'autoriser cette reproduction? Ainsi franchement posée, il semble que la question doive être résolue avec la même franchise en faveur des musiciens. Deux argumens principaux appuient leur réclamation. La loi de 1866, loi certainement exceptionnelle, n'a disposé qu'en vue des orgues de Barbarie et des boîtes à musique, seuls instrumens alors répandus, et seuls fabriqués par la Suisse qu'on voulait favoriser; on n'a prévu ni le pianola, ni le phonographe, ni l'ariston, qui, avec leurs organes interchangeables, permettent chacun une reproduction indéfiniment multipliée de l'œuvre musicale, tandis que chaque orgue de Barbarie, chaque boîte à musique n'en permet qu'une et d'un très petit nombre d'œuvres. D'autre part, pris en eux-mêmes, le carton perforé, le disque, le rouleau peuvent circuler de main en main et assurer à quiconque les adapte à l'instrument l'exécution de l'œuvre. La protection absolue du musicien est donc seule conforme et à l'idée de propriété et à la nature de la reproduction. Quant aux intérêts en présence, ceux des fabricans sont à coup sûr respectables, mais ceux des compositeurs ne le sont pas moins. La jurisprudence française, en interprétant d'une certaine manière la loi de 1866, a imposé aux premiers le sacrifice qui pouvait leur être le plus onéreux; la musique avec paroles, pour laquelle ils doivent respecter le droit du compositeur, est en effet la source où ils puisent de préférence, celle que le public préfère, depuis les airs d'opéra jusqu'à la chanson de café-concert. Que reste-t-il ainsi à la discrétion des fabricans? La musique seule, et ce sont les compositeurs de musique sans paroles qu'il s'agit de défendre, c'est-à-dire non pas seulement les auteurs de marches militaires, mais les musiciens qui écrivent pour l'orchestre des symphonies, ou pour le piano et le violon de la musique de chambre, des sonates. Inutile d'insister sur le contraste : il est assez choquant que les chansons de café-concert soient protégées, et

qu'une symphonie de Franck ou de Saint-Saëns ne le soit pas. Mais du point de vue des seuls intérêts, il est bien évident qu'en retirant aux fabricans la liberté de reproduire même la musique sans paroles, on ne les prive pas d'un gros avantage. C'est pourquoi il est indispensable que la délégation française, sans s'arrêter à l'objection de ces intérêts qui ne sont point sérieusement lésés, défende rigoureusement et l'intérêt des compositeurs, et le principe même de la propriété artistique. Il convient de faire aux musiciens, dont la carrière est si difficile et les chances de succès si incertaines, un sort égal à celui des écrivains. On y arrivera en leur reconnaissant le droit exclusif de reproduction, et aussi le droit exclusif d'exécution, sans qu'ils aient besoin, comme maintenant, de se le réserver expressément sur le titre ou en tête de l'œuvre publiée.

V

L'Amérique tout entière, et, en Europe, l'Autriche-Hongrie, les Pays-Bas, la Roumanie, la Russie, la Turquie, les États balkaniques sont restés jusqu'ici hors de l'Union scellée successivement à Berne et à Paris. Le vœu de tous ceux qui s'intéressent aux destinées de la propriété intellectuelle est d'attirer ces États dans l'Union. Pour certains, l'heure paraît venue; pour d'autres, elle reste lointaine. Il en est un, en tout cas, dont les desseins doivent être considérés à part, surtout en France, où l'on a tant de raisons de lui réserver et d'en attendre des égards particuliers : c'est la Russie.

Il est presque superflu de rappeler que les échanges intellectuels et artistiques ont précédé de longtemps, entre ce grand pays et le nôtre, l'alliance proclamée avec tant d'enthousiasme en 1896, et même la fameuse visite de notre escadre à Cronstadt. Longtemps avant, les Russes lisaient George Sand; M. de Vogüé, ensuite, rendit populaire en France le roman russe, et tout l'individualisme de nos romantiques nous revint pensé à nouveau, enrichi, transformé par le génie de ces grands romanciers, Dostoïevski et Tolstoï. La puissance intellectuelle de ce peuple, que l'opinion commune distinguait mal de l'Orient, nous apparut; depuis, elle n'a cessé de rayonner jusqu'à nous. D'autre part, toute notre littérature, si riche depuis trente ans en

efforts personnels, en recherches du vrai, en souci d'observation, s'est répandue en Russie où elle a la vaste clientèle de tous les esprits cultivés. Notre littérature dramatique, en particulier, est l'aliment ordinaire non seulement du théâtre Michel qui lui est réservé, mais, on peut le dire sans exagérer, de la majorité des théâtres russes qui jouent des traductions de nos pièces. Dans les arts plastiques, la pénétration réciproque se fait peu à peu. Pour la musique enfin, les faits sont d'hier. Les concerts nous avaient donné souvent à admirer des fragmens de grands compositeurs russes, Moussorgski, Rimsky-Korsakow, Balakirew : au printemps dernier, une troupe russe a représenté le chef-d'œuvre du premier, *Boris Godounov*, avec un succès qui a aussitôt décidé les directeurs de l'Opéra à le monter eux-mêmes en français. Certes, avec l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, nos échanges intellectuels sont actifs : ils ne le sont pas plus qu'avec la Russie, dont aussi bien la richesse de production et l'inlassable curiosité suffiraient à expliquer notre attrait vers elle et son attrait vers nous.

Or, avec ce pays qui produit si activement, qui consomme si avidement, qui est notre ami et notre allié, la France est exactement, pour le respect du droit des auteurs, comme si elle l'ignorait, comme si elle lui était inconnue, et bien plus, comme si un sentiment d'animosité réciproque les portait tous les deux à se piller leurs œuvres. Il n'existe pas en effet de traité qui garantisse aux Français en Russie, ni aux Russes en France la propriété de leurs œuvres. La Russie, d'autre part, n'a pas adhéré, on l'a vu, à la Convention de Berne. La liberté est donc complète pour la guerre la plus hardie et la plus désastreuse.

Ceci est fort étonnant. Cette guerre, il convient de le dire, a été jusqu'ici désastreuse surtout pour nous. Nos œuvres littéraires, romans ou autres, sont traduites ou copiées librement. Nos œuvres dramatiques le sont aussi, et elles sont jouées partout sans que jamais une redevance puisse être perçue. Au contraire, les auteurs russes peuvent profiter de la Convention de Berne; ils n'ont qu'à publier leurs œuvres dans un pays de l'Union, l'Allemagne par exemple, un jour ou deux avant qu'elles ne paraissent en Russie; ces œuvres ont ainsi pour pays d'origine un des États de l'Union, et, suivant l'article 2 de la Convention, elles sont protégées dans tous ces États. Quant aux œuvres de littérature dramatique, elles n'avaient pas à craindre

qu'on usurpât en France la liberté de les jouer sans redevance à l'auteur; on n'en jouait aucune. Les conditions étaient fort inégales, au détriment de nos producteurs intellectuels.

Cependant, par une indifférence qui se comprend beaucoup moins en France qu'en Russie, où les questions de propriété littéraire n'avaient pas éveillé l'attention des pouvoirs publics, ce fâcheux état d'ignorance réciproque s'est prolongé bien après l'alliance conclue. Il semble que nous soyons à la veille de le voir disparaître. Deux causes, d'ordre très divers, auront préparé ce changement : les promesses de la Convention de commerce de septembre 1905, et plus récemment le succès éclatant de *Boris Godounov*.

La Convention de commerce de septembre 1905 est entrée en vigueur le 16 février/1er mars 1906. Aux termes de l'article 7, le gouvernement impérial de Russie se déclare prêt à ouvrir avec le gouvernement de la République française des négociations, dans le délai des trois années qui suivront la mise en vigueur de la Convention, pour conclure un arrangement touchant la protection réciproque des droits d'auteur sur les œuvres littéraires, artistiques et photographiques. Le délai commençait à courir le 1er mars 1906 ; il expire donc le 1er mars 1909. Il n'est pas un instant douteux que cet engagement aurait été tenu dans tous les cas; mais il ne comportait, on l'a remarqué, que l'ouverture de négociations. Or c'est là une formalité sans conséquence, si on n'apporte pas dans ces négociations le désir qu'elles aboutissent à un résultat positif. Ce désir, depuis deux ans, n'avait point semblé se révéler chez les Russes; d'ailleurs, ils avaient fait aux Allemands, aux Autrichiens, la même promesse qu'à nous; enfin ils n'avaient pas encore de loi intérieure nettement protectrice. Ainsi l'échéance se rapprochait, sans qu'on pût attendre autre chose qu'un échange de vues qui aurait laissé les deux pays dans leurs positions d'absurde hostilité.

C'est alors que de hautes initiatives assurèrent à l'Opéra les représentations par la troupe russe du chef-d'œuvre de Moussorgski. La salle s'emplit chaque soir; les feuilles de location furent couvertes malgré l'élévation des prix, et les recettes se succédèrent invariables, magnifiques. Il existe en France, comme on sait, une organisation puissante qui réunit les auteurs et compositeurs, qui traite avec les théâtres, et perçoit directement sur les recettes la part attribuée à l'auteur, qu'il

soit d'ailleurs vivant ou mort, Français ou étranger. Sur les recettes de *Boris Godounov*, l'Opéra remit ainsi à la Société des auteurs le pourcentage habituel ; quand la série des représentations fut close, la Société eut entre les mains une somme importante : la seule part des héritiers de Moussorgski s'élevait à 15 000 francs. Et soudain des esprits avisés, dans la Société, aperçurent que ces 15 000 francs serviraient peut-être, mieux que n'avaient fait démarches et réclamations, à fixer l'attention des Russes sur l'utilité d'un contrat de protection réciproque. Ces 15 000 francs fournissaient un exemple très probant; la somme était trop faible pour qu'on eût l'air d'exercer une pression; elle était assez forte pour forcer les intéressés à réfléchir. La Société déclara qu'elle gardait la somme par devers elle, non point en la confisquant, mais en la réservant pour le jour où un accord des deux pays aurait assuré dans chacun les droits des auteurs. Et elle disait aux Russes : « Voyez si nos positions sont inégales : dans toute l'année écoulée, nos auteurs dramatiques ont réussi à percevoir chez vous *trente-deux francs ;* pour quelques semaines de représentations, les héritiers de Moussorgski toucheraient *quinze mille francs*. Est-ce raisonnable? » Il n'est pas absolument sûr que ce procédé ait été très goûté, et d'abord il a pu causer quelque mécontentement. Toutefois, il a apporté une preuve éclatante de l'intérêt que les uns et les autres trouveraient à s'entendre au lieu de se combattre. Cet intérêt a été parfaitement compris par les Russes, en même temps que leur dignité s'inquiétait de la situation un peu fausse qui résulte du désaccord d'aujourd'hui. La démonstration de la Société des auteurs a donc été des plus heureuses; car elle a servi, comme on le souhaitait, à éveiller très vivement l'attention de nos amis. Il importait que leur intelligence, leur sens pratique, leur naturelle générosité fussent appliqués à vouloir la convention projetée. C'est aujourd'hui un résultat acquis.

La Douma est saisie d'un projet de loi sur la propriété littéraire qui servira sans doute au cours des négociations avec la France. Ces négociations ne peuvent tarder à s'ouvrir. La Russie, qui a pris un engagement identique avec l'Allemagne et l'Autriche, traitera-t-elle d'abord avec un de ces pays, ou bien avec nous? Peu importe, et nous n'avons aucune raison de nous hâter. Ce qui était indispensable, c'était d'arriver à l'heure de ces négociations avec la volonté de conclure. Nous avons quelque

raison maintenant, comme on vient de le voir, de compter, chez les Russes, sur cette volonté. La Conférence de Berlin ne manquera pas d'accentuer encore ces dispositions. La Russie, quoique non adhérente à l'Union, y sera représentée. Dans toutes les grandes assises internationales, elle a joué un rôle prépondérant. Ses délégués cette fois assisteront seulement aux discussions. Du moins ils y puiseront la certitude que l'œuvre qui s'y élabore est féconde entre toutes.

La Convention de Berne sortira certainement meilleure des travaux qui vont se poursuivre à Berlin. Ce sera l'avantage le plus sensible de cette Conférence. Il en est un autre, moins apparent, mais aussi sûr, et que l'on a le droit dès à présent d'escompter. Rien n'est plus utile, pour affermir la paix, que ces rapprochemens qui assurent d'un pays à l'autre l'estime réciproque et, sinon de l'amitié toujours, du moins le sentiment qu'ils peuvent, et doivent travailler ensemble à créer plus de bien-être et plus de moralité. Nulle cause n'est mieux faite que celle de la propriété intellectuelle, pour convaincre les hommes qui la défendent que tous les peuples civilisés ont entre eux un lien, dont ils sont justement fiers et qu'ils ont à cœur de fortifier, celui des droits de la pensée.

Louis Delzons.

LES

METTEURS EN SCÈNE

I

C'était l'heure du thé à l'hôtel Nouveau-Luxe.

Depuis quelques instans Jean Le Fanois se tenait à l'entrée d'un des petits salons à boiseries Louis XV qui donnent sur le vaste hall central. De taille moyenne, svelte et bien pris dans sa redingote de coupe irréprochable, il avait l'allure narquoise et légèrement impertinente du Parisien de bonne famille qui s'est frotté trop longtemps au monde exotique et bruyant des hôtels élégans et des cabarets ultra-chics. De temps à autre, cependant, sa figure pâle et nerveuse était assombrie par une expression d'inquiétude, qui se dissimulait mal sous le sourire insouciant avec lequel il saluait les personnes de sa connaissance.

Plusieurs fois il jeta un coup d'œil impatient sur sa montre; puis son visage se rasséréna, et il s'avança d'un pas rapide à la rencontre d'une jeune fille qui venait de franchir le seuil du hall. Fine et élancée, dans son costume de ville d'une élégance sobre, elle avait, sur un cou long et gracile, une jolie tête d'éphèbe, aux lèvres d'un rose très pâle, aux grands yeux clairs et transparens, sous un front intelligent qu'ombrageaient des cheveux d'un blond doux et indécis. Cherchant le jeune homme du regard, elle traversait seule la salle encombrée, avec la mine

confiante, le port de tête tranquillement audacieux, de la jeune Américaine habituée à se frayer elle-même un chemin à travers la vie. Pourtant, à la regarder de plus près, on remarquait que l'air d'indépendance un peu naïve qui caractérise ses compatriotes était adouci chez elle par une nuance de raffinement parisien, comme si un visage au teint trop éclatant eût été adouci par un tulle léger. Le contact d'une autre civilisation avait produit chez elle un tout autre effet que chez Le Fanois : elle avait gagné, à ce commerce cosmopolite, autant que lui paraissait y avoir perdu.

Le jeune homme l'aborda avec un geste de familiarité fraternelle :

— Vous arrivez seule? Vos amies vous ont fait faux bond? demanda-t-il en lui serrant la main.

Miss Lambart eut un sourire rassurant, tandis que son clair regard fouillait la salle. « Mais non, je ne pense pas. Je devais retrouver Mrs Smithers et sa fille dans un de ces petits salons là-bas. » Elle indiqua du bout de son face-à-main d'écaille l'enfilade de pièces qui donnait sur le hall. « Si nous les cherchions, » continua-t-elle ; mais Le Fanois la retint.

« Un instant, je vous prie, dit-il, en baissant la voix, et en faisant reculer la jeune fille vers une des grandes baies vitrées qui s'ouvraient sur le jardin de l'hôtel. — Expliquez-moi ce que vous leur avez dit de moi, et quel est au juste le rôle que je dois jouer. » Il hésita; puis, avec un sourire vaguement ironique : « Enfin, à quel degré d'ambition sociale vos amies sont-elles parvenues ?

Miss Lambart sourit aussi : « Je les crois bien naïves encore; dit-elle; mais il faut toujours se tenir sur ses gardes. Les plus naïfs sont parfois les plus méfians. » Elle lui jeta un coup d'œil railleur. « Souvenez-vous de la jolie veuve de Trouville, — celle de l'année dernière, vous savez? Si vous aviez voulu la présenter à la duchesse de Sestre, le tour eût été joué. »

Le jeune homme haussa légèrement les épaules.

Elle était vraiment trop exigeante, dit-il. Et puis, — et puis, — était-elle bien veuve, veuve comme on l'entend chez nous, ou bien avait-elle simplement égaré son dernier mari? Votre pays est si grand que ces accidens doivent souvent arriver. Son passé était vraiment trop nébuleux!

La jeune fille eut un petit rire qui découvrit ses jolies dents

nacrées et régulières sous le rose pâle des lèvres un peu trop minces. « Oh! quant à cela, vous savez, je ne vous réponds pas du passé de Mrs Smithers, car je n'ai jamais soulevé les voiles qui l'entourent. Mais je vous assure que sa fille est charmante, et que vous seriez bien difficile de ne pas en convenir. »

Le jeune homme lui jeta un regard indéfinissable, où une nuance de sentiment semblait se mêler à sa moquerie habituelle.

— Aussi charmante que vous? demanda-t-il en plaisantant.

Les sourcils foncés de miss Lambart se contractèrent sur ses grands yeux, devenus subitement d'un gris froid et métallique.

— Ah çà! mon cher, — vous sortez de votre rôle. — Du reste, reprit-elle, en retrouvant sa désinvolture souriante, c'est à moi de vous l'indiquer. Comme je vous le disais, je crois que, pour le moment, les ambitions de Mrs Smithers ne se sont pas précisées. Comme beaucoup d'Américaines trop vite enrichies, elle n'a pas su se faire des relations à New-York, et moitié par dépit, moitié par désir de dépenser son argent, elle s'est jetée sur le premier paquebot avec sa fille, espérant sans doute se faire une situation rapide dans un monde où il suffit que les gens soient riches et viennent d'assez loin pour qu'on les reçoive sans faire une enquête gênante sur leur passé! Comme vous le savez, c'est tout récemment, sur le transatlantique qui me ramenait de là-bas, que j'ai fait connaissance avec Mrs Smithers : et elle m'a avoué avec une noble franchise qu'elle désirait se lier avec l'aristocratie française, ayant elle-même des goûts aristocratiques qui lui rendaient la vie insupportable dans une société plébéienne. — Tenez, la voici, ajouta-t-elle avec son sourire finement malicieux.

Le Fanois se retourna, et vit une grosse dame aux traits pâles et bouffis, surmontés d'une coiffure compliquée, sur laquelle se balançait un chapeau chargé de la dépouille de toute une volière exotique. Elle s'avançait vers eux, les épaules écrasées sous un superbe manteau de renard argenté, la démarche gênée par les plis d'une robe lourde de broderies, et traînant à la remorque une jeune fille, grande et rose. Celle-ci, qui était habillée avec la même élégance exagérée que sa mère, tenait à la main un manchon de zibeline, un porte-monnaie en or serti de pierres précieuses, un face-à-main en brillans, et ses cheveux, d'un blond invraisemblable, étaient couronnés d'une flore aussi variée que la garniture ornithologique du chapeau maternel.

— Voici Mrs Smithers et sa fille Catherine, reprit Blanche Lambart; et Le Fanois, s'avançant à sa suite vers les nouvelles arrivées, eut un soupir involontaire :

— Ah! les pauvres gens, — les pauvres gens!

II

Depuis bientôt dix ans, Jean Le Fanois menait cette vie assommante et équivoque de lanceur de nouveaux riches dans le monde parisien. Il s'y était laissé aller peu à peu, à la suite de relations accidentellement nouées avec un richissime Américain, au moment où Le Fanois lui-même se trouvait dans la dèche. Comment ce garçon affamé de luxe, habitué depuis sa première jeunesse à l'existence facile et coûteuse du clubman parisien, eût-il résisté à l'aubaine inespérée d'une telle relation? Son nouvel ami, cœur excellent et esprit naïf, ne demandait qu'à jouir de ses millions en compagnie de quelques amis de choix. Collectionneur à ses heures, comme beaucoup de ses compatriotes, il sut apprécier les goûts artistiques de Le Fanois, et le chargea de l'ameublement et des décorations de l'élégant hôtel qu'il venait d'acheter à un rastaquouère en faillite. Jean fut ravi de l'occasion de se produire en amateur éclairé, et en acquérant de beaux objets d'art pour son ami, il trouva un peu du plaisir qu'il aurait eu à se les offrir lui-même. Puis il apprit que l'on pouvait gagner à ce jeu des récompenses plus durables que ce plaisir altruiste. Il toucha de fortes sommes auprès des brocanteurs ravis du client qu'il leur amenait; et bien que cette transaction le gênât légèrement la première fois qu'elle lui fut proposée, il s'y habitua vite, d'autant plus que de grosses pertes au jeu avaient sérieusement entamé sa modeste fortune.

Il jouissait d'une façon plus désintéressée de la vie d'oisiveté luxueuse à laquelle il se trouvait mêlé. Les compatriotes dont son ami était entouré menaient une existence absolument vide, sans occupations fixes ni relations suivies, — mais avec quel art ils en cachaient le vide profond sous les dehors d'une activité effrénée! Croisières en yacht, voyages en automobiles, dîners luxueux aux restaurans à la mode, après-midi de flânerie élégante à Bagatelle ou à Saint-James, visites aux courses, aux expositions d'art, soirées aux petits théâtres à l'usage des touristes avertis, — toutes ces distractions coûteuses et mono-

tones se suivaient et se renouvelaient sans lasser un besoin d'occupation, hérité d'une ascendance énergique et tenace, qui avait mis à amasser l'argent la même rage d'activité qu'ils mettaient, eux, à le dissiper. Certes, Le Fanois s'ennuyait souvent dans ce milieu puéril et flottant. Mais il y trouvait de si douces compensations! Non seulement ses transactions avec les antiquaires lui donnaient l'occasion d'acquérir à vil prix quelques-uns de ces charmans objets dont il aimait à être entouré, mais à force de vivre aux crochets des autres, il était parvenu à réaliser quelques économies qui lui avaient enfin permis d'organiser une existence à lui.

Un beau jour son Mécène mourut, en léguant toute sa fortune à des parens d'Amérique. Ce fut une grosse déception pour Le Fanois; heureusement, un successeur se présenta bientôt, et peu à peu il s'habitua à son rôle de *metteur en scène*, — c'est lui qui l'avait ainsi défini, — et devint le conseiller attitré des pèlerins d'outre-mer qu'anime le pieux désir de dépenser leurs millions au profit des oisifs Parisiens.

Ses liens de famille, et sa personnalité fine et charmante lui avaient permis de rester en relation avec le vrai monde, celui qui se tient à l'écart de l'existence cosmopolite; et Le Fanois jouait le rôle d'intermédiaire entre les transfuges de ce milieu, ceux que tourmente la soif du luxe et du mouvement, et les explorateurs du Nouveau-Monde qui aspiraient à pénétrer dans leur société fermée.

Cependant sa tâche n'avait pris des proportions sérieuses, — il n'était devenu vraiment *homme d'affaires*, — que depuis qu'il avait fait la connaissance de miss Blanche Lambart. Cette jeune fille, rencontrée dans une réunion de la colonie étrangère, l'avait tout de suite frappé par son air d'intelligence fine et exempte de préjugés. Il avait trop pratiqué ses compatriotes, pour ne pas s'apercevoir très vite qu'elle avait une origine plus distinguée que la plupart de ceux qui tentaient l'assaut de la société parisienne. Tout en elle décelait une éducation soignée, une facilité mondaine très grande, la fréquentation habituelle d'un milieu raffiné. Cependant, il eut bientôt deviné qu'elle vivait, comme lui, aux dépens de gens qu'elle méprisait.

Lorsqu'ils lièrent connaissance, miss Lambart était la compagne de voyage d'une veuve milliardaire de Chicago, qui rêvait un « beau mariage. » Au premier mot, Le Fanois et

miss Lambart s'entendirent pour lancer la dame, et lui chercher un époux à la hauteur de ses exigences. Mais il faut croire que la veuve fut aussi peu reconnaissante que le patron de Le Fanois, car, le mariage accompli, elle lâcha miss Lambart, qui dut se mettre à la recherche d'une autre bienfaitrice. Elle ne tarda pas à en trouver une, et de nouveau elle demanda secours à Le Fanois pour lancer sa protégée.

Ce pacte tacite durait depuis trois ou quatre ans. Le Fanois ignorait toujours quelle triste nécessité avait poussé la jeune fille à mener une telle existence. Était-ce le goût du luxe, ou le besoin d'agitation continuelle qui anime si souvent ses compatriotes? Sortait-elle d'une de ces petites villes américaines dont on lui avait décrit l'ambiance triste et monotone, où les femmes se morfondent dans une solitude oisive, tandis que leurs maris s'acharnent à amasser une fortune dont ni les uns ni les autres ne savent jouir? Il croyait plutôt deviner en elle une des épaves de la grande existence mondaine de New-York, trop pauvre pour lutter avec le luxe qui l'environnait, trop fière et trop difficile pour s'astreindre à un mariage médiocre. Mais, quel que fût son passé, elle avait pour Le Fanois un charme singulier et indéfinissable. Jamais il ne lui avait dit un mot d'amour. Malgré ses allures libres, son vocabulaire ultra-moderne, il sentait en elle une droiture presque farouche, qui la défendait, mieux même que son ton d'ironie voulue, contre toute familiarité.

Ils s'entendaient donc tout simplement en bons camarades, toujours heureux de se retrouver, et se défendant contre l'humiliation de leur complicité secrète en s'en moquant avec une franchise cynique.

III

Blanche Lambart avait bien deviné : Mrs Smithers et sa fille étaient des âmes naïves.

La jeune Catherine, surtout, ne demandait qu'à s'amuser, sans viser un bonheur plus stable. Elle voulait aller aux courses, au théâtre, montrer ses jolies toilettes dans les sauteries de la « colonie américaine, » et faire connaissance avec le plus grand nombre possible de valseurs. Mrs Smithers, cependant, rêvait déjà pour sa fille l'inévitable mariage ducal. Mais elle compre-

nait bien qu'elle ne saurait comment s'y prendre toute seule pour réaliser ses aspirations. Tout de suite conquise par le charme de miss Lambart, elle confia à celle-ci le soin de lui organiser une existence en rapport avec ses visées mondaines. La jeune fille s'associa avec Le Fanois pour cette entreprise, et à eux deux ils eurent vite installé Mrs Smithers dans l'hôtel du ci-devant ami de Le Fanois, dont celui-ci avait lui-même aménagé l'intérieur. Puis on organisa une brillante série de dîners et de bals, où les amis de Le Fanois se retrouvèrent avec un plaisir qu'ils oublièrent quelquefois de témoigner à la maîtresse de maison. Cependant, la jeune Catherine fut remarquée. Malgré sa démarche brusque, sa voix nasillarde, son rire assourdissant, il y avait en elle une fraîcheur, un éclat de vie et de jeunesse qui faisaient excuser son manque d'éducation sociale. C'était une « bonne fille, » et on lui savait gré de sa naïveté et de son humeur joviale.

— On en a tant vu, de ces intrigantes souples et adroites que vous nous envoyez de là-bas, dit Le Fanois à Blanche, avec son sourire moqueur. Cette enfant nous repose un peu de ces physionomies-là. Je crois que ses défauts mêmes nous aideront à la caser.

Ils étaient assis auprès de la table à thé du minuscule salon de miss Lambart. Depuis deux ans, elle avait pu s'installer à un cinquième étage dans un modeste appartement, où elle recevait ses visiteurs avec l'indépendance d'une femme mariée.

— Que voulez-vous? disait-elle, je n'ai de quoi me payer, ni un mari, ni une dame de compagnie; il faut bien que je réunisse toutes ces fonctions dans ma seule personne.

Elle répondit par un sourire à la légère impertinence du jeune homme.

— J'avoue, dit-elle, que les compatriotes que nous vous envoyons ne donnent pas toujours l'exemple de la fierté démocratique. Mais ne valent-elles pas les maris que vous avez si peu de peine à leur trouver?

Il ne répondit pas, et elle reprit:

— Je ne sais pas si nous trouverons si facilement à caser la petite Catherine. Je partage votre avis sur elle, et, pour rien au monde, je ne voudrais qu'elle fût mal mariée.

Le Fanois réfléchit un instant; puis il dit:

— Que diriez-vous de Jean de Sestre?

Elle sursauta.

— Comment? Le jeune prince? C'est l'aîné de la famille, n'est-ce pas? Il sera duc de Sestre?

— Parfaitement.

— Et vous croyez?...

— Je le crois sincèrement épris de la charmante Catherine, et je ne vois aucune difficulté à obtenir le consentement de ses parens.

Elle le regardait toujours d'un œil ébloui.

— Mais c'est ce qui s'appelle vraiment un grand mariage! dit-elle. Et c'est un brave garçon, n'est-ce pas?

— Ce n'est pas un génie; mais je crois qu'il sera un mari modèle, auquel vous pourrez confier votre protégée sans crainte.

Miss Lambart parut réfléchir profondément; puis elle se leva en soupirant et fit quelques pas dans le petit salon.

— Qu'avez-vous, chère camarade? demanda le jeune homme, en renversant la tête contre le dos de son fauteuil, afin de suivre des yeux les mouvemens souples et gracieux de la jeune fille.

Elle revint vers lui, et s'appuya contre la cheminée.

— J'ai... j'ai, que je pense une fois de plus au pouvoir effrayant de l'argent. Réflexion frappante, n'est-ce pas? Mais enfin, quand je songe à cette petite, qui a bon cœur, j'en conviens, mais qui n'a en somme ni beauté, ni esprit, ni imagination, ni charme, et qui, malgré cela, n'a qu'à étendre sa main, — cette grosse patte rouge et épaisse! — pour cueillir un beau nom, une belle situation, et le cœur d'un honnête garçon!

Le Fanois la fixait toujours, avec cette lueur indéfinissable qui lui venait quelquefois aux yeux en la regardant.

— Tandis que vous, ma pauvre amie, qui avez tout cela...

— Ah! taisez-vous! interrompit-elle.

Une vive rougeur lui monta jusqu'aux tempes, et elle alla brusquement reprendre sa place derrière la table à thé.

Le Fanois haussa les épaules.

— Je croyais que nous avions notre franc parler.

Elle eut un sourire plein d'amertume:

— Eh bien, oui, soit! Je suis lasse, lasse. J'ai trop vécu parmi les riches et les heureux, j'ai le besoin du luxe dans le sang... Et dire qu'il faudra recommencer, lutter encore! Catherine une fois mariée, Mrs Smithers rentrera probablement en Amérique pour faire la conquête de New-York. Sinon, la situa-

tion de sa fille lui permettra de se passer de mes services. Elle éclata d'un rire ironique. Ah ! j'en ai assez, allez !

Le Fanois la regarda un instant avec une nuance de tristesse ; puis il reprit d'un ton gouailleur :

— Enfin, cette fois-ci on vous dotera peut-être, et je vous trouverai un beau parti.

Ils se regardèrent de nouveau ; puis elle dit en souriant :

— Ah ! la dot... la dot rêvée ! Combien me faudrait-il, croyez-vous, pour trouver un parti convenable ?

Il semblait réfléchir.

— Un parti convenable ? Pour soixante mille francs de rente je m'engage à vous trouver un homme qui vous adore.

Elle rougit légèrement, avec un petit ricanement incrédule.

— Un homme qui m'adore ? En existe-t-il ?

— *Trust me!* dit-il en se levant ; et en attendant, il est bien convenu, n'est-ce pas, que vous tâterez Mrs Smithers, tandis que moi je m'occuperai des Sestre ? Je crois que l'affaire est bouclée.

IV

Une dizaine de jours plus tard, les deux amis se retrouvèrent ; mais cette fois-ci, ce fut dans un des salons dorés de l'hôtel Smithers. Mrs Smithers et sa fille étaient parties en automobile pour la journée, et un coup de téléphone de Blanche avait prévenu le jeune homme qu'elle l'attendrait seule chez leurs amies.

— Eh bien ! cher collègue, dit-il, en serrant la main de la jeune fille, l'affaire a donc traîné de votre côté ? Du mien, c'est allé tout seul, je n'attendais qu'un signe de vous.

D'un geste, miss Lambart lui indiqua un fauteuil en face du sien.

— Ce signe, je n'ai pu vous le faire que ce matin. J'ai eu un rude combat à livrer.

— Un combat ? De quoi parlez-vous ? On ne veut donc pas de mon prétendant ?

— Mrs Smithers en voudrait, vous le devinez bien !

Elle eut un pâle sourire.

— Mais il paraît que Catherine a d'autres visées.

— Comment ! Cette petite sotte ? — il fronça les sourcils. — Mais alors ?

Blanche hésitait toujours, jouant d'une main distraite avec les glands de soie qui bordaient les revers de son corsage. Enfin elle dit :

— Et alors, malgré moi, j'ai pris parti pour Catherine, je l'ai défendue contre sa mère !

Le Fanois la regarda d'un œil étonné.

— Mais que veut-elle, cette enfant? Je n'y suis plus.

— Mais si, vous y êtes, mon ami, car c'est vous qu'elle veut !

Elle lui lança cette parole sur un rire moqueur, comme si elle lui jetait un défi au visage.

Le jeune homme se leva vivement de son siège. Sa figure avait pâli, et il caressait distraitement sa moustache, comme pour cacher une contraction nerveuse de ses lèvres.

— Comment? Qu'entendez-vous par là? balbutia-t-il.

— C'est comme je vous le dis. Catherine prétend n'épouser que l'homme qu'elle aime, et c'est vous qu'elle aime.

Il restait debout devant elle, appuyant les deux mains sur le petit guéridon surchargé de bronzes qui les séparait.

— C'est moi, c'est moi? répétait-il.

Blanche eut un petit rire moqueur.

— Voyons! cela vous étonne à ce point?

— A ce point, et au delà !

Il la regarda brusquement.

— Comment, vous croyez?

— Mais non, mais non! Je sais très bien que vous avez joué cartes sur table. Seulement, ce n'est pas la première fois, n'est-ce pas? que l'on s'éprend de vous sans que vous y soyez pour quelque chose?

Il haussa les épaules avec un geste de mépris; puis il se détourna, arpenta une ou deux fois la pièce, et revint se placer en face de la jeune fille.

— Mais la mère, la mère ne consentirait sans doute jamais? demanda-t-il brusquement.

Une vive rougeur baigna le visage de Blanche Lambart, et elle se leva aussi.

— Alors vous, vous consentez? dit-elle, le regardant bien dans les yeux.

Il rougit aussi, et se mit à tordre ses gants entre ses doigts nerveux.

— Moi, moi? Mais, je n'en sais rien, je demande seulement...

— Eh bien, l'affaire est bouclée. J'ai obtenu le consentement de Mrs Smithers.

Il la regarda, ébahi.

— Vous l'avez obtenu? Comment donc? C'est incroyable!

— Mais non. Au fond, c'est une bonne femme. Elle adore sa petite Catherine; pour rien au monde, elle ne consentirait à la rendre malheureuse. A nous deux, Catherine et moi, nous avons eu vite fait de vaincre ses résistances. Catherine fera un mariage d'amour, et c'est elle, Mrs Smithers, qui fera le grand mariage.

Le Fanois poussa un dernier cri d'étonnement.

— Comment, elle? C'est elle qui voudrait épouser Sestre?

— Oh! je ne crois pas qu'elle aspire à remplacer sa fille. Mais nous trouverons bien quelqu'un d'un âge plus convenable. Vous vous en chargerez, n'est-ce pas? Vraiment, elle n'est pas trop mal depuis qu'elle a maigri et qu'elle porte des robes foncées.

Blanche s'interrompit vivement.

— J'entends sonner, les voici qui reviennent.

Et, comme Le Fanois regardait autour de lui, cherchant un moyen de s'évader sans être vu, elle reprit en souriant :

— Non, restez. Vous savez que, dans ce milieu, on se dispense de formalités; et j'ai promis à Catherine de vous retenir.

Elle ajouta doucement, en le quittant :

— Elle vous aime follement, soyez bon pour elle, n'est-ce pas?

V

Six semaines plus tard, Jean Le Fanois arpentait de nouveau le salon doré de Mrs Smithers.

Cette fois, il s'y trouvait seul; mais, quand il eut traversé la pièce plusieurs fois en long et en large, et piétiné nerveusement devant la belle pendule en bronze ciselé qui surmontait la cheminée, il entendit derrière lui un léger froissement de jupes, et se retourna pour aller au-devant de miss Lambart.

C'était la première fois qu'ils se voyaient depuis les fiançailles.

Le lendemain même de sa dernière conversation avec Le Fanois, la jeune fille était partie pour Londres, où elle devait rendre visite à des amis. Malgré les supplications de Mrs Smithers, son absence se prolongea bien au delà de la date fixée pour son retour. Elle écrivit qu'elle était fortement grippée, puis elle prétexta une lente convalescence qui lui faisait redouter les fatigues du voyage.

Elle ne se décida à revenir que sur un télégramme lui annonçant que Catherine Smithers était tombée gravement malade, et elle n'était de retour que depuis quelques heures lorsque Le Fanois se présenta.

Dès qu'elle parut, il fut frappé par la pâleur extrême de ses traits maigres et défaits, sur lesquels l'inquiétude qu'elle ressentait pour son amie se confondait avec les traces de son indisposition récente.

— C'est donc bien grave? demanda le jeune homme, après avoir échangé une poignée de main avec elle.

— Je le crains, hélas! La pneumonie a gagné l'autre poumon, et la pauvre petite a une grosse fièvre.

Ils continuèrent à causer à voix basse de la maladie de Catherine. La pneumonie s'était déclarée la veille seulement, à la suite d'un rhume mal soigné. Mrs Smithers, affolée, ne quittait pas le chevet de sa fille. Quatre médecins et trois gardes entouraient la malade de leurs soins, et la mère, au désespoir, parlait d'appeler un spécialiste de New-York. Pour le moment, les symptômes étaient bien graves; cependant, les médecins se déclaraient dans l'impossibilité de se prononcer avant vingt-quatre heures sur l'issue de la maladie.

— La pauvre petite vous demande, mais on craint de l'agiter, et Mrs Smithers m'a priée de lui transmettre quelques mots de votre part.

Le Fanois avait les larmes aux yeux.

— La pauvre enfant! Dites-lui, dites-lui bien que je... — il hésita et parut subitement gêné par le regard tranquille de miss Lambart.

L'ombre d'un sourire moqueur effleura les lèvres pâlies de la jeune fille.

— Je saurai ce qu'il faut lui dire, reprit-elle avec une légère nuance d'amertume.

Le Fanois la regarda; puis il prit sa main, qu'il baisa.

— Je vous en prie, dit-il. Et elle le quitta.

Deux jours plus tard la pauvre fiancée mourut. Sa mère, qui, jusqu'au dernier moment, s'était figuré qu'elle pourrait la sauver à coups d'argent, resta profondément ébranlée par ce désastre qui, pour la première fois, semblait lui démontrer l'impuissance de ses millions. Elle répétait sans cesse à Blanche et à Le Fanois :

— Mais qu'est-ce que j'aurais pu dépenser en plus? — et elle se reprochait de ne pas avoir fait venir le spécialiste de New-York, oubliant que la mort était survenue avant qu'il eût pu arriver. Néanmoins, elle se consola un peu quand elle apprit que toute la haute société parisienne, émue par la mort tragique de la jeune fille, avait tenu à assister aux obsèques; et elle fit chercher une centaine d'exemplaires du *Paris Herald*, qu'elle expédia à ses amis d'Amérique.

Le Fanois et miss Lambart ne se revirent pas après les funérailles. La jeune fille, reprise par sa grippe, et très attristée par la mort de Catherine, avait dû s'aliter ; et, le lendemain même, Mrs Smithers pria Le Fanois de l'accompagner à Cannes, où elle parlait d'aller cacher son deuil, bien que la saison mondaine y battît son plein. Le jeune homme ne pouvait guère résister à la prière de celle qui avait dû être sa belle-mère, et miss Lambart resta seule dans le somptueux hôtel où elle s'était installée en arrivant de Londres.

Des semaines s'écoulèrent. Mrs Smithers n'écrivait point, et Blanche, sachant que l'orthographe avait pour elle des difficultés insurmontables, finit par demander de ses nouvelles à Le Fanois. La réponse de celui-ci se fit attendre toute une semaine: puis il écrivit de Barcelone, où il était allé en automobile avec Mrs Smithers, qui cherchait à se distraire par un petit voyage en Espagne.

Quelques jours plus tard, Blanche reçut de Saint-Sébastien deux mots griffonnés à la hâte par Mrs Smithers, qui annonçait son prochain retour, et priait la jeune fille de lui faire préparer par les couturiers de la rue de la Paix un choix de toilettes « convenables. » Dans un post-scriptum, elle lui demandait de chercher chez le bijoutier son sautoir de perles noires, « seule parure qu'elle pût songer à porter. » Miss Lambart exécuta ces commissions, et retourna s'installer chez elle la veille de l'arrivée de Mrs Smithers.

Le lendemain, à l'heure du thé, elle attendit la visite de Le Fanois, qu'elle avait prié de passer chez elle. Quand le jeune homme se présenta, plus pâle et mince que de coutume dans ses vêtemens de deuil, elle alla au-devant de lui avec un sourire où une pointe d'attendrissement se mêlait à sa tristesse. Le Fanois fut frappé par le regard doux et lumineux de ses grands yeux gris. On eût dit que, pour la première fois, de sa vie elle osait soulever le masque d'ironie qui voilait habituellement ses jolis traits.

Elle mit la main dans la sienne et le regarda longuement.

— Comme il me tarde de causer avec vous! J'ai tant de choses à vous dire, dit-elle, d'une voix douce et caressante; et elle lui fit signe de prendre un fauteuil tout près du sien.

Il s'assit silencieusement, et pendant un instant tous deux se turent; puis, d'un ton ému, elle se mit à parler de Catherine.

Le visage de Le Fanois s'assombrit, et il eut un geste presque irrité.

— Mais qu'avez-vous donc? dit-elle, étonnée.

Il balbutia : « J'ai que... que l'amour de cette enfant me pèse, — que j'ai honte de ne pas avoir pu le lui rendre comme je l'aurais voulu, comme elle le méritait. N'en parlons plus, je vous en prie. »

Miss Lambart répondit en souriant :

— Elle ne s'en est jamais doutée, elle vous croyait sincèrement amoureux.

Il rougit.

— Vous ne voyez donc pas que j'ai honte de cela aussi?

Elle le regardait toujours avec son sourire attendri.

— Parlons de Mrs Smithers, alors. Je ne l'ai vue qu'un instant ce matin. Elle était tellement prise par ses fournisseurs que je me suis sauvée.

Le Fanois baissa les yeux.

— Elle va mieux, elle cherche à se créer des occupations, dit-il négligemment.

— En effet; et je crois qu'elle y réussira. Elle m'a parlé d'un déjeuner intime qu'elle compte offrir la semaine prochaine à un grand-duc de passage à Paris. Ne commencez-vous pas à être de mon avis? reprit-elle, comme Le Fanois se taisait.

— Ne croyez-vous pas que Mrs Smithers fera un beau mariage?

— Mais, — vraiment, — il me semble que ce n'est guère le moment d'y songer.

— Vous croyez? Eh bien! je ne partage pas votre opinion. Il me semble, au contraire, que cette pauvre femme a besoin de se distraire. Elle aimait sincèrement sa fille, mais elle ne sait pas vivre avec sa douleur. Et puis le deuil lui va si bien. Ses toilettes noires l'amincissent. Et depuis qu'elle a cessé de teindre ses cheveux, elle a rajeuni de dix ans. Est-ce vous qui lui avez donné cet excellent conseil?

Le Fanois fronça les sourcils avec un petit rire agacé.

— Vraiment, chère amie, si vous croyez que je m'occupe à ce point-là de la toilette de Mrs Smithers!

Miss Lambart sourit.

— Si cela vous ennuie de causer de Mrs Smithers, voulez-vous que nous parlions un peu de moi?

Tout de suite il parut plus à l'aise.

— De vous? Vous savez bien que c'est un sujet dont je ne me lasse jamais.

Elle était assise devant lui, svelte et fine dans sa robe sombre, qui faisait ressortir la transparence pâle de son teint, avivait la rougeur des lèvres, mettait des lueurs dorées sur ses cheveux trop blonds. Le Fanois se dit que jamais elle n'avait été plus jolie, plus séduisante; cependant, comme il sentait son regard grave se poser doucement sur le sien, il détourna les yeux.

— Oui, reprit-elle, je voudrais vous parler de moi. J'ai une nouvelle, — une grande nouvelle, — à vous annoncer.

Il leva vivement la tête.

— Vous vous mariez?

— Peut-être, c'est possible; je n'en sais rien!

Elle le fixait toujours avec son regard calme et doux, qui semblait éclairé par un rayonnement intérieur.

— Vous m'avez demandé, tantôt, de ne pas vous parler de l'amour de cette pauvre enfant que nous pleurons. Je dois cependant vous dire qu'elle était si heureuse en se croyant aimée de vous, qu'elle a voulu qu'un peu de son bonheur rejaillît sur les autres. Elle savait, la pauvre chérie, que c'était moi qui avais plaidé votre cause auprès de sa mère, — que j'avais lutté vaillamment, loyalement pour elle, — et le jour même où elle est tombée malade, elle m'a appelée chez elle pour m'exprimer sa reconnaissance.

Le Fanois avait reculé son fauteuil. Il se souleva à demi, avec un mouvement irréfléchi ; puis il se ravisa, et se rassit.

— Continuez, dit-il à voix basse.

— Elle était tellement émue, la pauvre chère petite, qu'elle avait de la peine à trouver ses paroles ; mais je devinais bien ce qu'elle voulait me dire, et je l'embrassai, en la priant de se taire et de se calmer. Alors elle me répondit qu'il lui serait impossible de jouir de son propre bonheur sans faire ce qu'elle pouvait pour assurer le mien. Elle me savait presque sans ressources, et ne supportait pas l'idée que je continuasse à vivre aux dépens des autres. Elle avait appris qu'en France une jeune fille ne peut guère se marier sans dot, et elle me pria d'accepter une donation qu'elle glissa dans ma main avec ses pauvres doigts brûlés de fièvre. Sa mine m'inquiétait déjà, et j'acceptai son cadeau avec un baiser, mais sans même jeter un coup d'œil sur le papier. Le lendemain, la pneumonie se déclara, et trois jours après elle était morte. J'avais serré le papier dans mon écritoire, et ce n'est que le jour qui suivit l'enterrement que je le regardai.

Elle s'arrêta un instant ; puis elle glissa sa main sous les dentelles de son corsage, et en retira une feuille pliée qu'elle remit àLe Fanois.

— Tenez, dit-elle d'une voix tremblante.

Machinalement le jeune homme déplia la feuille, et y jeta un coup d'œil étonné.

— Un million, un million... balbutia-t-il.

— Ma foi, oui. La richesse de ces gens est invraisemblable. Ils vous font des donations d'un million comme ils régleraient la note du boulanger.

Elle se tut, et leurs yeux se rencontrèrent.

— C'est comme dans les contes de fée, n'est-ce pas? dit-elle avec un petit rire nerveux.

Le Fanois s'était levé, et lui avait remis le papier d'une main qui tremblait légèrement.

De nouveau, il y eut un silence entre eux. Il était allé s'accouder à la cheminée, tandis que la jeune fille demeurait assise, les mains croisées sur les genoux, la tête légèrement inclinée. Ce fut Le Fanois qui parla le premier.

— Comme je suis heureux pour vous ! Vous n'en doutez pas, n'est-ce pas? dit-il d'une voix émue, mais sans se rapprocher de Blanche.

Celle-ci leva lentement la tête et le regarda en rougissant.

— Et votre promesse, l'avez-vous oubliée? demanda-t-elle en souriant.

— Ma promesse ?

Les joues de Le Fanois se colorèrent.

Elle continuait à l'envisager avec ses yeux profonds et tendres, qui semblaient chercher à deviner ce qui se passait en lui. Puis, comme il se taisait toujours, et restait appuyé contre la cheminée, sans faire mine de s'approcher d'elle, elle pâlit subitement et se leva.

— Je vois que vous l'avez oubliée en effet, — tant pis! dit-elle, en s'efforçant de prendre un ton enjoué, que démentaient ses pauvres yeux subitement voilés de larmes.

Le Fanois, au son de sa voix, se retourna brusquement, et s'avançant vers elle, lui saisit les poignets d'un geste violent et passionné.

— Non, non, je ne l'ai pas oubliée, je ne l'ai pas oubliée! s'écria-t-il, en l'attirant vers lui.

Elle eut un petit cri d'effarement joyeux; puis, au moment où elle allait céder à son étreinte, elle le regarda de nouveau, et se jeta en arrière, en le repoussant de toute la force de ses bras raidis.

— Mais qu'avez-vous, qu'avez-vous donc? dit-elle d'un ton d'épouvante.

Le Fanois lui tenait toujours les poignets serrés entre ses doigts crispés, et ils restèrent ainsi, un instant, les yeux dans les yeux.

— Jean, qu'avez-vous? Parlez, je vous en supplie! répéta-t-elle, haletante.

Il lâcha brusquement ses mains, et se détourna d'elle avec un geste désespéré.

— J'ai... que j'épouse la mère, dit-il en ricanant.

Edith Wharton.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

La réponse du gouvernement allemand à la note franco-espagnole a produit une impression de détente dont nous ne pouvons qu'être satisfaits ; elle pose sur un terrain acceptable, au moins comme terrain de discussion, les questions relatives à la reconnaissance de Moulaï Hafid. Il serait exagéré et prématuré d'en dire davantage. Nous sommes tellement habitués, de la part du gouvernement impérial, à de brusques mouvemens de bascule, un jour dans un sens et le lendemain dans l'autre, qu'en toutes choses, avec lui, il nous paraît prudent d'attendre la fin. Sa réponse, d'après le résumé qui en a été communiqué à la presse, débute ainsi : « Le gouvernement allemand reconnaît, d'accord avec la France et l'Espagne, que la reconnaissance de Moulaï Hafid doit être dictée uniquement par le souci des intérêts communs des puissances. En conséquence, il ne s'oppose nullement à ce qu'on exige de Moulaï Hafid certaines garanties que ces intérêts rendent nécessaires. » Nous n'avons jamais dit autre chose, et la note franco-espagnole ne procédait pas d'autres intentions. L'accord ainsi établi au point de départ se maintiendra vraisemblablement jusqu'au bout.

Sur aucun point, en effet, il n'y a opposition de principe entre l'Allemagne et nous. L'Allemagne reconnaît que le nouveau sultan du Maroc doit prendre à son compte tous les engagemens régulièrement contractés par ses prédécesseurs, notamment ceux qui découlent de l'Acte d'Algésiras et des conventions complémentaires, sans en excepter ceux qui ont pu être pris envers « des personnes privées. » Le gouvernement impérial fait observer toutefois que ces derniers engagemens, emprunts ou traités, « n'ont de valeur qu'autant qu'on a observé, pour les contracter, toutes les prescriptions de l'Acte d'Algésiras. » Sans doute, et cela va de soi. Nous ne parlerons pas des

indemnités justifiées par le bombardement de Casablanca; une commission a été instituée pour en déterminer les chiffres ; on estime avec raison à Berlin qu'il convient de confirmer ses décisions. Restent les indemnités d'un autre genre, et beaucoup plus considérables, qui sont dues à la France et à l'Espagne à la suite des expéditions militaires de Casablanca même et de la Chaouïa. Le gouvernement impérial n'en conteste nullement la légitimité, et il admet que ce soit là une affaire à régler entre l'Espagne et nous d'une part et le Maghzen de l'autre. Il se borne à dire qu'il est « assuré que les deux puissances auront égard à la situation financière du Maroc, à l'assainissement de laquelle toutes les puissances ont un intérêt commun. » Commun, oui; mais égal, non. La France est de beaucoup la principale créancière du Maroc; elle est donc plus intéressée que personne à l'assainissement de ses finances. Si le Maroc venait à tomber au-dessous de ses affaires, la catastrophe atteindrait surtout nos nationaux : aussi apporterons-nous au règlement de cette situation tous les ménagemens nécessaires.

Dans un autre paragraphe de sa réponse, l'Allemagne se déclare prête à s'associer aux démarches à faire en commun pour demander à Moulaï Hafid qu'il « manifeste publiquement et officiellement sa ferme intention de conformer au droit des gens sa conduite envers les puissances étrangères et leurs nationaux, et de prendre sans délai les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la liberté de circulation dans l'Empire chérifien. Le gouvernement allemand désire seulement qu'on laisse à Moulaï Hafid quelque franchise de mouvemens pour prendre ces mesures, afin d'éviter le retour de nouvelles excitations parmi les populations musulmanes qui menaceraient le maintien de la tranquillité et de l'ordre auquel toutes les puissances ont un commun intérêt. » Il y a deux choses dans ce passage : une obligation imposée à Moulaï Hafid, un conseil adressé à la France et à l'Espagne. La première partie du paragraphe pourrait être insérée telle quelle dans la communication qui sera faite ultérieurement au Sultan : évidemment, il n'en est pas de même de la seconde. Mais l'une et l'autre semblent s'appliquer à la partie de la note franco-espagnole qui demandait au Sultan le désaveu formel et officiel de la guerre sainte, au moyen de lettres chérifiennes adressées par lui aux villes et aux tribus. Nous serons très franc : les gouvernemens français et espagnol auraient tort de tenir à leur rédaction. Un désaveu de la guerre sainte, fait par le Sultan dans les conditions ci-dessus indiquées, aurait pour lui de graves inconvéniens et n'aurait

pour nous qu'un médiocre avantage : il ne nous apporterait qu'une satisfaction platonique. Que voulons-nous? La sécurité et la liberté de nos nationaux dans l'Empire chérifien. Qu'avons-nous le droit d'exiger? Que le gouvernement marocain prenne sans retard les mesures nécessaires pour les assurer. Tout cela est compris dans la formule allemande. Si le gouvernement marocain conforme sa conduite aux principes du droit des gens, nous n'aurons rien de plus à lui demander. Qu'il appartienne d'ailleurs au Sultan de prendre lui-même les mesures appropriées, nous l'admettons volontiers; nous croyons, avec le gouvernement impérial, qu'il convient de lui laisser une certaine liberté d'allures; lorsqu'il aura accepté les conditions qu'elle lui impose, l'Europe devra lui témoigner de la confiance et l'attendre à l'œuvre. Aux prises avec de grandes difficultés intérieures, il est mieux que personne à même d'en bien connaître la nature et de choisir les moyens de les surmonter. Qu'il reste donc maître de sa politique au dedans : ce n'est pas à l'Europe à lui en dicter en détail les conditions. La guerre sainte est le passé; elle n'a d'ailleurs pas été bien redoutable; regardons maintenant du côté de l'avenir.

On le voit, sur tous les points l'entente est possible, elle semble même être devenue facile entre l'Allemagne et nous. Pourquoi? Parce que l'Allemagne n'a contesté aucun des principes sur lesquels nous nous appuyons, et qu'elle s'est bornée à donner courtoisement son avis sur la meilleure manière de les appliquer. Son avis est souvent judicieux et il n'est jamais exprimé sous une forme offensive. Nous ne pouvons pas nous retenir de penser que, s'il en avait été ainsi de tout temps, beaucoup de difficultés qui ne tenaient pas à la nature même des choses ne se seraient pas produites. Aussi l'opinion, dans toute l'Europe, a-t-elle fait un accueil favorable à la réponse allemande. L'approbation a été aussi unanime que l'avait été la désapprobation causée par les premières manifestations de la politique impériale après le succès définitif de Moulaï Hafid. Ces manifestations avaient peut-être été mal interprétées : nous ne rechercherons pas en ce moment à qui en revient la faute. Quelques journaux, toutefois, font remarquer que la réponse de Berlin ne contient que des paroles et qu'il faut attendre les actes, ceux-ci n'ayant pas été toujours d'accord avec celles-là. Sans doute, et nous n'oublions rien du passé : mais c'est seulement de la réponse dont nous sommes saisis que nous avons à parler aujourd'hui. A chaque quinzaine suffit sa peine.

Nous ne serions pas complet si nous ne disions pas un mot

de la préoccupation nettement affichée par l'Allemagne de ne permettre à aucune puissance de prendre au Maroc le plus petit pas sur les autres. Cette préoccupation, nous l'avons, nous aussi, éprouvée quelquefois, par exemple lorsque nous avons vu l'Allemagne se détacher du concert général pour se livrer à des actes d'un caractère tout personnel. Dans sa réponse à la note franco-espagnole le gouvernement impérial emprunte des armes au protocole pour se prémunir contre les velléités du même genre qui pourraient se produire, et il émet l'avis que « les conditions posées au Sultan doivent lui être présentées par la voie du corps diplomatique à Tanger représenté par son doyen. » Quel est, à Tanger, le doyen du corps diplomatique ? Nous l'ignorons : qu'il soit le représentant d'une grande ou d'une petite puissance, cela importe peu pour le rôle de facteur qu'on lui assigne. Personne, à coup sûr, ne fera d'objection au désir exprimé par l'Allemagne. La valeur d'une note dépend de la manière dont elle a été faite et des adhésions qu'elle a recueillies beaucoup plus que du choix de la main qui est chargée matériellement de la remettre : ici d'ailleurs il n'y aurait pas de choix.

Mais l'intention du gouvernement impérial est parfaitement claire ; on ne veut pas à Berlin, la note initiale ayant été préparée par la France et par l'Espagne, que le représentant de l'une ou de l'autre de ces deux puissances soit, pour ce seul motif, chargé de la remettre au Sultan ; on craindrait, si cela arrivait, que la France ou que l'Espagne ne parût, dans le champ clos marocain, dépasser les autres puissances d'une demi-longueur de tête, ce qui serait très grave. Avant que le texte de la réponse allemande fût connu, les journaux avaient annoncé que le droit d'une puissance quelconque à exercer une sorte de mandat au nom des autres y serait formellement contesté : l'observation dont il s'agit ici est sans doute le produit discret de cette préoccupation. Nous permettra-t-on de le dire ? Cette préoccupation n'a pas un caractère tout à fait aussi sérieux que celle dont s'inspirent d'autres parties du document allemand. Il est très vrai que, en dehors de la police qu'elles ont été chargées d'organiser dans les ports, la France et l'Espagne n'ont reçu aucun mandat des puissances ; mais n'est-ce donc rien que cette mission dont elles ont été investies d'assurer la sécurité des ports, et n'est-ce donc rien non plus que la reconnaissance expresse de leurs « intérêts spéciaux » qui a été faite à Algésiras ? Que la France et l'Espagne n'aient pas une situation privilégiée, soit, nous l'accordons ; mais c'est jouer sur les mots de ne pas leur reconnaître une situation particulière. Quand bien même la conférence

d'Algésiras n'aurait pas été à cet égard aussi explicite qu'elle l'a été, l'histoire et la géographie y auraient suppléé : ce sont des forces qu'on n'a pas l'habitude d'ignorer en Allemagne. La France et l'Espagne étant les proches voisines du Maroc et ayant eu avec lui les rapports historiques que tout le monde connaît, rien ne saurait les empêcher de prendre aux affaires de ce pays un intérêt plus grand que les autres puissances. Elles ne pourraient s'en abstenir sans s'exposer aux plus graves dangers, dangers qui n'existent ni pour l'Allemagne, ni pour l'Autriche, ni pour la Russie, ni pour personne. Quand on nous oppose ici les décisions d'Algésiras, on en exagère singulièrement la portée. Toutes les puissances représentées à Algésiras ont consenti à être mises au Maroc sur le même pied dans la concurrence économique : rien de moins sans doute, mais rien de plus. Nous avons déclaré alors et depuis, avec une absolue franchise, que nous n'avions au Maroc aucune intention de conquête, ou même de protectorat, et que nous étions résolus à respecter son indépendance et son intégrité; mais de là à reconnaître que nos intérêts étaient les mêmes que ceux de la Hollande, ou de la Belgique, ou de la Suède, il y a loin, et nous n'avons jamais énoncé, ni admis une pareille absurdité. Comment même accepterions-nous l'égalité de nos intérêts avec ceux de l'Allemagne, puisque le gouvernement impérial a répété, à maintes reprises, que les siens étaient purement commerciaux? Assurément, nous ne pourrions pas dire la même chose des nôtres. Nous ménageons, nous respectons les intérêts de l'Allemagne, nous sommes même disposés à faire des sacrifices à ses prétentions en vue des intérêts généraux de la politique européenne, et parce que nous croyons à l'utilité de mettre en face du Maroc une Europe unie. Mais Moulaï Hafid, qu'on dit intelligent, le serait bien peu si, regardant au Nord, à l'Est et au Sud de son Empire et considérant le caractère franco-espagnol du régime de police qui a été imposé à ses ports de mer, il croyait que la France et l'Espagne sont pour lui des unités politiques égales aux autres, — et surtout s'il tirait cette conséquence du fait que le papier définitivement rédigé par les puissances lui sera remis par une sorte de messager impersonnel. Puisque cette manière de procéder lui fait plaisir, nous aurions grand tort de contrarier l'Allemagne pour si peu, et de revendiquer le droit, auquel nous n'avions d'ailleurs jamais songé, de faire un geste aussi indifférent. Si on ne nous demande jamais que des concessions de ce genre, nous les accorderons toujours en souriant.

Nous avons reçu nous-mêmes, depuis quelques jours, beaucoup

de sourires de Berlin et nous y avons été très sensibles. Il était impossible de se montrer plus accueillans que ne l'ont fait tous les représentans du gouvernement allemand à l'égard des divers congrès qui viennent de se réunir dans la capitale de l'Empire et où nos nationaux occupaient une large place. Le ministre des Affaires étrangères, le chancelier de l'Empire, l'Empereur lui-même ont fait assaut d'amabilité. M. de Bülow et M. de Schœn n'ont eu qu'à s'abandonner à leur bonne grâce et à leur esprit naturels : ceux qui les ont connus autrefois à Paris en ont conservé le souvenir toujours présent. Et pour ce qui est de l'empereur Guillaume, on sait qu'il est passé maître dans l'art de parler et d'écrire : ses moindres télégrammes ont le relief d'une médaille. Le congrès interparlementaire avait amené à Berlin le doyen des pacifistes, le vénérable M. Frédéric Passy, pour lequel M. de Bülow a eu des paroles pleines de sympathie. En écoutant le chancelier de l'Empire, on aurait presque pu le prendre, lui aussi, pour un pacifiste, bien qu'il se contente d'être pacifique, et c'est tout ce que nous lui demandons. La véritable doctrine du gouvernement impérial en cette matière a inspiré ses représentans à la dernière conférence de La Haye : elle a différé sensiblement de celle que les congressistes de Berlin ont exprimée dans des vœux généreux. Espérons que le temps fera son œuvre et que ces vœux seront un jour réalisés : gardons-nous de croire qu'ils le sont déjà, ou même qu'ils sont sur le point de l'être, et de nous abandonner à de trompeuses illusions. Mais c'est surtout en parlant, en causant avec les journalistes, réunis aussi en congrès international, que M. de Bülow s'est abandonné aux heureuses inspirations de son esprit et de sa verve. Il leur a raconté qu'il avait failli, un jour que les progrès de sa carrière lui semblaient trop lents, jeter aux orties l'uniforme de diplomate et entrer dans leur corporation. L'Empire d'Allemagne y aurait grandement perdu ; mais combien la presse n'y aurait-elle pas gagné ! M. de Bülow a donné les meilleurs conseils à nos confrères. « Que voulez-vous, leur a-t-il dit, nous ne pouvons faire autrement que de vivre dans ce monde les uns avec les autres, les uns à côté des autres. Vous l'avez reconnu vous-mêmes en vous réunissant à ce congrès international, où vous ne pouvez vous passer de la bonne volonté réciproque. Prenez ceci comme le modèle et l'image des relations et de la vie commune des peuples. Les peuples également, dans leurs rapports internationaux, ne peuvent se passer de la bonne volonté et de l'esprit de conciliation, d'une bonne entente réciproque et d'un accommodement amical. Maintenant, messieurs, songez pour quelle

large part vous pouvez contribuer à rendre ces rapports plus amicaux et à les adoucir ; mais songez à ce que vous pouvez faire aussi pour les gâter et les transformer en inimitié. » Ce sont là d'excellentes paroles, et M. de Schœn, au congrès des journalistes, en avait déjà prononcé qui ne l'étaient pas moins. Nous en prenons la part qui nous revient. Il y a peu de journalistes qui n'aient quelques regrets sur la conscience ; la polémique a aussi sa chaleur communicative. Mais peut-être les journalistes français pourraient-ils s'appliquer le mot du cardinal Maury qui disait : « Je suis sévère pour moi quand je me juge, et plus indulgent quand je me compare. »

Quoi qu'il en soit, l'atmosphère politique, qui était lourde il y a quelques jours et qui semblait chargée d'électricité, s'est sensiblement allégée. L'esprit qui souffle est aujourd'hui à la conciliation : puisse-t-il souffler longtemps du même côté !

Nous formons le même souhait en ce qui concerne l'Orient : rien sans doute n'y menace actuellement la paix, mais la situation y est assez confuse ; elle demande à être surveillée avec soin. La révolution faite par les Jeunes-Turcs n'a rencontré partout que de la sympathie : c'est du moins le seul sentiment qui ait été exprimé à son égard, et nous voulons croire qu'il a été partout très sincère : cependant cette révolution a dérangé bien des projets, compromis bien des ambitions, inquiété bien des espérances, et il est difficile de croire que, comme dans une nuit du 4 août d'un nouveau genre, chacun ait fait généreusement sur l'autel de la patrie ottomane le sacrifice définitif de ce qu'il a considéré jusqu'ici comme son intérêt, ou même comme son droit. Le plus probable est que beaucoup se réservent pour voir comment les choses tourneront. Si elles tournent bien, on se résignera à accepter ou à subir les faits accomplis : mais si elles tournent mal, ou médiocrement, les vieux sentimens mal étouffés, les vieilles espérances péniblement ajournées reprendront leur essor, et nul alors ne peut dire ce qui arrivera. On a admiré la manière facile et douce dont la révolution s'est opérée ; l'enthousiasme général a tout emporté ; il n'y a pas eu la moindre résistance, ni par conséquent la moindre violence ; c'est à peine si quelques gouttes de sang ont coulé. Un pareil phénomène est sans doute nouveau dans l'histoire, et il a produit la plus favorable impression ; mais il est plus difficile de bien continuer qu'il ne l'a été de bien commencer, et le miracle de demain sera encore plus extraordi-

naire que celui d'hier s'il se produit au milieu de la tranquillité générale, du calme et de la paix.

Pour qu'il en soit ainsi, les Jeunes-Turcs ne sauraient montrer trop de prudence et de patience, surtout aujourd'hui que l'effervescence des premières heures de liberté ne soutient plus le mouvement dont ils ont pris l'initiative. Bien des dangers les menacent au dedans, d'autres du dehors : ce sont ces derniers qui se manifestent les premiers. Peut-être y a-t-il une eu imprudence commise à Constantinople? La situation était déjà tendue, avant la révolution, entre la Bulgarie et la Porte. Comment aurait-il pu en être autrement? La Bulgarie a une double ambition qui consiste, d'une part, à rompre le lien qui l'attache encore à la suzeraineté ottomane et à proclamer son indépendance; de l'autre à empiéter sur la Macédoine et à en prendre le plus large morceau possible, si elle ne peut pas en prendre la totalité. C'est une situation bien connue; nous en avons parlé plus d'une fois. La Bulgarie a préparé, pour la mettre un jour au service de son ambition, une armée relativement considérable, bien outillée, bien disciplinée, qui pèsera dans la balance le jour où se régleront pour une nouvelle période plus ou moins longue les intérêts du monde oriental. Cela étant, si les Jeunes-Turcs veulent la paix, — et ils en ont besoin pour mener à bien leur entreprise, — ils doivent s'appliquer à ménager la Bulgarie, et à ne la provoquer, ni dans ses intérêts, ni dans ses susceptibilités. Or il vient de se passer, à Constantinople, un fait petit en apparence, mais grave en réalité, et qui peut le devenir davantage si le conflit qui en est sorti n'est pas promptement dissipé : l'agent bulgare, M. Guéchof, n'a pas été invité au dîner donné au corps diplomatique. Il l'était autrefois; pourquoi ne l'est-il pas aujourd'hui? Ce n'est pas pour cause de négligence ou d'oubli; une omission involontaire aurait déjà été fâcheuse, mais M. Guéchof a protesté par avance contre l'exclusion dont il se sentait menacé, en annonçant que, si elle était maintenue, il quitterait aussitôt Sofia. Elle a été maintenue, et il est hors de doute qu'elle l'a été intentionnellement. Le gouvernement bulgare a demandé réparation. Si la Bulgarie n'est pas un État indépendant, elle jouit d'une si forte autonomie que déjà, à plusieurs reprises, elle a conclu des traités avec d'autres pays et d'autres gouvernemens, et même avec la Turquie. Elle a une représentation diplomatique auprès de toutes les puissances, et toutes les puissances en ont une auprès d'elle. Pourquoi l'avoir inquiétée dans cette situation, qui aurait peut-être suffi à ses ambitions immédiates si on ne l'y avait pas troublée? Le

dîner refusé à M. Guéchof remettait en question un fait, un droit que la Bulgarie considérait comme acquis. Il devait en résulter un vif mécontentement à Sofia, et ce mécontentement ne sera certainement pas dissipé par la note ottomane dont parlent les journaux, s'il est vrai que cette note se contente de protester contre toute intention d'avoir voulu offenser la principauté, sans lui donner d'ailleurs d'autre satisfaction.

Ce premier incident a été suivi d'un autre dont l'initiative est venue, cette fois, du côté bulgare. La liberté dont jouit depuis quelques semaines l'Empire ottoman a produit tout de suite une conséquence fâcheuse. Les ouvriers des chemins de fer orientaux se sont mis en grève. Les trains ont marché quand même, plus mal sans doute. Le gouvernement bulgare s'en est préoccupé et, l'un de ces trains traversant la Roumélie sur un espace de 150 kilomètres, il a mis ses soldats à la place des grévistes. La grève a pris fin; le gouvernement ottoman a demandé à la Bulgarie de retirer ses employés et ses soldats et de rendre l'exploitation de ses trains à la Compagnie des chemins de fer orientaux; mais le gouvernement bulgare s'y est refusé, et il persiste dans son refus, malgré les protestations de la Porte, sous prétexte que les populations rouméliotes ne toléreraient pas la restitution de l'exploitation à la compagnie ottomane. Le gouvernement bulgare estime sans doute que, puisqu'il a pu s'emparer autrefois de la Roumélie elle-même, il doit être encore plus facile de mettre la main sur une voie ferrée qui la traverse. Ces incidens n'auraient pas une grande gravité en temps normal; mais peut-être n'y a-t-il pas de temps normal entre la Bulgarie et la Porte? Il y en a aujourd'hui moins que jamais.

Sur ces entrefaites, le prince Ferdinand, accompagné de sa femme, la princesse Éléonore, est allé faire visite à l'empereur et roi François-Joseph à Buda-Pest. Il a été reçu avec des honneurs souverains : l'intention extrêmement bienveillante du gouvernement austro-hongrois à son égard s'est manifestée d'une manière tout à fait propre à encourager les espérances du prince et de la principauté. Le vieil empereur d'Autriche est trop correct et trop sage pour avoir dépassé la mesure dans le toast qu'il a prononcé : il s'est contenté de la bien remplir. « En souhaitant, a-t-il dit, à Vos Altesses royales très cordialement la bienvenue, je me plais à considérer leur visite comme un gage précieux pour le maintien et le développement des excellens rapports qui, je le constate avec plaisir, existent déjà entre l'Autriche-Hongrie et la Bulgarie. Je forme des vœux chaleureux

pour la prospérité de ce jeune pays qui, grâce à la sagesse de Votre Altesse Royale et aux qualités remarquables du peuple bulgare, a pris un essor digne d'éloges. » Le prince Ferdinand ne pouvait que répondre en termes chaleureux, lui aussi, aux souhaits qui lui étaient adressés. Il n'a pas manqué de le faire, et, comme on a fêté cette année le soixantième anniversaire de l'avènement de l'empereur François-Joseph au trône, il a tenu à joindre ses hommages et ses félicitations à ceux, a-t-il dit, de « tant d'autres chefs d'État. » Ce dernier mot a dû frapper à Constantinople.

Les choses en sont là : il ne semble pas que, ni d'un côté, ni de l'autre, on mette beaucoup d'empressement à les arranger. Les Jeunes-Turcs ne sont pas tout à fait d'accord entre eux ; mais ils sont en majorité partisans d'un programme de centralisation à outrance, dont la réalisation ferait rentrer dans le giron ottoman des pays qui en sont sortis à moitié, ou aux trois quarts, ou même aux neuf dixièmes : la Bulgarie, peut-être aussi l'Égypte... Ce sont là des vues d'avenir qu'il n'est pas prudent d'afficher en ce moment. Si les Jeunes-Turcs ne les affichent pas encore, ils en laissent apparaître certains symptômes significatifs, en quoi ils s'exposent à se créer des difficultés nouvelles. N'en ont-ils pas déjà assez ? Espèrent-ils atténuer celles du dedans en orientant les esprits au dehors ? Ce serait un jeu périlleux.

Nous ne pouvons pas nous plaindre de vivre dans un temps où il n'arrive rien d'extraordinaire. Les surprises les plus imprévues se multiplient. La révolution ottomane en a été une, et, certes, très étonnante ; mais celle que nous a donnée le succès du Congrès eucharistique à Londres ne l'a pas été beaucoup moins. Lorsqu'on connaît l'histoire de l'Angleterre, lorsqu'on se souvient des abominables persécutions dont les catholiques y ont été l'objet, lorsqu'on se rappelle l'horreur du papisme et de toutes ses manifestations extérieures dont les cœurs y ont été remplis, on reste confondu de surprise, ou plutôt d'admiration, devant l'éclatant exemple de tolérance que ce grand pays vient de donner. Sans doute, le catholicisme y a fait des progrès dans le cours du dernier siècle, et même des progrès sensibles ; les grandes figures de Newman et de Manning dominent tout ce mouvement, après l'avoir déterminé ; il se poursuivra encore. Mais l'Angleterre est restée en immense majorité protestante, et rien n'autorise à croire qu'elle ne tienne pas à sa foi avec autant de force que par le passé. Elle n'est pas devenue catholique, tant s'en faut ; elle n'est pas non plus devenue indifférente ; seulement, elle est libérale et elle

respecte toutes les idées, tous les sentimens, toutes les croyances : chacun, chez elle, a le droit de les exprimer et de les manifester. On le savait, on le disait, on en était convaincu ; cependant, lorsque la nouvelle a commencé à se répandre que le Congrès eucharistique se tiendrait cette année à Londres, et qu'il serait présidé par un légat du Pape, tout le monde s'est demandé ce qui allait se passer. Un légat du Pape en Angleterre ! Il y avait plusieurs siècles que pareille chose ne s'était vue, et il y a beaucoup moins de temps que les pierres elles-mêmes se seraient soulevées, sous le coup de l'indignation et de la colère générales, si une audace pareille s'était produite : on l'aurait regardée comme une provocation.

Aujourd'hui tout est changé, tout est apaisé, et le cardinal Vincenzo Vanutelli, légat du Pape, reçu par les catholiques avec enthousiasme, n'a trouvé de la part des protestans que déférence et courtoisie. Le Congrès eucharistique a mis en mouvement des milliers d'adhérens venus de tous les points du royaume : pas un moment l'ordre n'a été troublé. Les catholiques se sont livrés en toute liberté aux exercices de leur culte, et la seule question qui se soit posée a été de savoir s'ils pourraient, dans une procession qu'ils se proposaient de faire à travers les rues de Londres, porter le Saint-Sacrement avec eux. Sur ce point le gouvernement anglais a tâtonné et varié. Il n'avait vu d'abord aucun inconvénient à ce que le Saint-Sacrement fît partie de la procession ; puis, devant les protestations et les menaces de quelques sectaires, — il y en a partout, — des craintes lui sont venues à l'esprit, et il les a exprimées à l'archevêque de Westminster, Mgr Bourne, d'abord officieusement et confidentiellement, puis, devant l'insistance de l'évêque, officiellement. Mgr Bourne, en effet, s'appuyant sur la première autorisation qu'il avait reçue, ne voulait pas prendre sur lui la responsabilité de la déception qu'il allait causer : il a demandé au gouvernement de la prendre lui-même. M. Asquith lui a répondu par le télégramme suivant : « Puisque Votre Grâce se remet à notre jugement, j'ai à lui dire que le gouvernement de Sa Majesté est d'avis qu'il vaut mieux, dans l'intérêt de l'ordre et de la bonne entente, que le cérémonial proposé, dont la légalité est discutée, soit abandonné. Le gouvernement regrette l'embarras et le désappointement que la modification doit occasionner. » Il aurait certes mieux valu, puisque le gouvernement devait prendre finalement ce parti, qu'il le fît tout de suite ; presque tous les journaux ont été de cet avis, et M. Asquith n'a pas eu, comme on dit, une bonne presse. Mais nous qui avons affaire à d'autres lois, à d'autres mœurs

et à d'autres hommes que les catholiques d'Angleterre, nous sommes surtout frappés du ton obligeant et bienveillant du ministre anglais, et nous souhaiterions sincèrement que nos propres ministres s'en inspirassent. M. Asquith, en somme, était responsable de l'ordre public. Après avoir cru, en jugeant suivant sa seule conscience, qu'il ne serait pas troublé, il a pu craindre qu'il ne le fût devant les menaces qui lui avaient été adressées; aussi sommes-nous plus indulgens pour lui que ne l'ont été ses compatriotes. Un mot seulement nous a étonné dans son télégramme à Mgr Bourne, c'est celui de « légalité discutée » qu'il applique à l'exposition publique du Saint-Sacrement. Certes, cette exposition était illégale, mais toutes les autres manifestations des catholiques ne l'étaient-elles pas? On sait qu'il est dans les habitudes britanniques de n'abroger aucune loi; ils se contentent de ne plus les appliquer quand ils les jugent inopportunes. Toutes celles qui ont été faites autrefois contre les catholiques subsistent encore, et elles sont terribles; seulement, elles sont tombées en désuétude, et il ne vient à l'idée de personne d'en demander l'application. Quoi qu'il en soit, la procession a eu lieu en toute liberté. Le Saint-Sacrement est resté à la cathédrale de Westminster; toutefois, s'il n'en a pas franchi la porte, il a été porté au grand jour sur un balcon qui la domine, du haut duquel la bénédiction a été donnée à la foule recueillie. Pas une protestation ne s'est élevée parmi les Anglais d'aujourd'hui : nous ne savons ce qu'en ont pensé ceux qui dorment dans la vieille abbaye de Westminster.

De la part des catholiques, de celle des évêques anglais, de celle du Pape, c'était une grande épreuve : ils l'ont tentée, et tout a réussi comme ils l'avaient espéré. En résultera-t-il une accélération du mouvement catholique chez nos voisins? Nous n'en savons rien. Cette affirmation énergique et retentissante de la religion romaine au milieu d'un pays protestant peut produire des résultats divers, qu'il est impossible de prévoir dès aujourd'hui. Ce qui est sûr, c'est qu'on pourra dire plus haut que jamais, à l'honneur de l'Angleterre, qu'elle est vraiment le pays de la liberté.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-Gérant,

FRANCIS CHARMES.